This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1,010,390

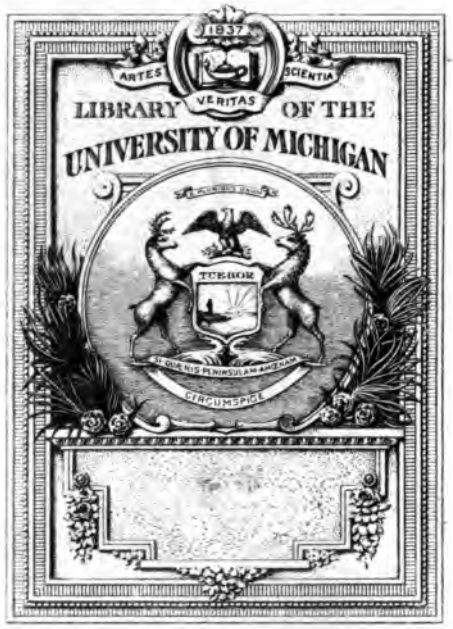
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

840
P94
H3

L'ABBÉ PREVOST

HISTOIRE DE SA VIE ET DE SES ŒUVRES

DU MÊME AUTEUR:

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE, A LA BIBLIOGRAPHIE ET A LA CARTOGRAPHIE DE LA NOUVELLE FRANCE ET DES PAYS ADJACENTS, 1545-1700. Paris, 1872; in-8°.

LES COLOMBO DE FRANCE ET D'ITALIE, FAMEUX MARINS DU XV° SIÈCLE, 1461-1491. D'après des documents nouveaux ou inédits tirés des archives de Milan, de Paris et de Venise. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans ses séances des 1er et 15 mai 1874. Paris, 1874; in-4°.

HISTOIRE DU CHEVALIER DES GRIEUX ET DE MANON LESCAUT. Bibliographie et notes pour servir à l'histoire du livre. Paris, 1875, et revu et augmenté, 1877, in-8°.

JEAN ET SÉBASTIEN CABOT, LEUR ORIGINE ET LEURS VOYAGES. ÉTUDE D'HISTOIRE CRITIQUE, SUIVIE D'UNE CARTOGRAPHIE, D'UNE BIBLIOGRAPHIE ET D'UNE CHRONOLOGIE DES VOYAGES AU NORD-OUEST, DE 1497 A 1550. D'après des documents inédits. Paris, 1882; in-8°.

CHRISTOPHE COLOMB ET LA CORSE. OBSERVATIONS SUR UN DÉCRET RÉCENT DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS. Paris, 1883; in-8°.

LES CORTE-REAL ET LEURS VOYAGES AU NOUVEAU-MONDE. D'après des documents nouveaux ou peu connus tirés des archives de Lisbonne et de Modène, suivi du texte inédit d'un récit de la troisième expédition de Gaspar Corte-Real et d'une importante carte nautique portugaise de l'année 1502. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 1er juin 1883. Paris, 1883; in-8°.

CHRISTOPHE COLOMB, SON ORIGINE, SA VIE, SES VOYAGES, SA FAMILLE ET SES DESCENDANTS. D'après des documents inédits tirés des archives de Gênes, de Savone, de Séville et de Madrid. Études d'histoire critique. Paris, 1884; 2 volumes in-8°.

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE LA COLOMBINE. Paris, 1885; in-8°.

LA COLOMBINE ET CLÉMENT MAROT. Paris, 1886; in-8°.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE de quatre cents pièces gothiques françaises, italiennes et latines du commencement du XVI° siècle, non décrites jusqu'ici. Précédée d'une histoire de la Bibliothèque Colombine et de son fondateur. Paris, 1887; in-8°.

DOCUMENT INÉDIT CONCERNANT VASCO DA GAMA. Relation adressée à Hercule d'Este, duc de Ferrare. Paris, 1889; in-8°.

CHRISTOPHE COLOMB DEVANT L'HISTOIRE. Paris, 1892; in-8°.

CHRISTOPHE COLOMB ET LES ACADÉMICIENS ESPAGNOLS. Notes pour servir à l'histoire de la science en Espagne au XIX° siècle. Paris, 1894; in-12.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 2558-3-96. — (Encre Lorilleux).

L'ABBÉ PREVOST

HISTOIRE

DE SA VIE ET DE SES ŒUVRES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

PAR

HENRY HARRISSE

Attention Patron:

This volume is too fragile for any future repair.
Please handle with great care.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY-CONSERVATION & BOOK REP

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1896

848
P940
H32

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 2558-3-96. — (Encre Lorilleux).

A MON AMI

LOUIS GANDERAX

L'ABBÉ PREVOST

Librarian
Boghallen
1-12-28
15861

INTRODUCTION

I

Personne n'a été plus calomnié que l'immortel auteur de *Manon Lescaut*. Voici le sommaire de sa biographie, d'après les récits accrédités.

Aux débuts de sa carrière d'homme de lettres, on raconte que l'abbé Prevost est l'un de cinq frères bien apparentés, mais qui tournèrent mal. Quant à lui en particulier, d'abord jésuite, puis soldat, jésuite de nouveau, soldat encore, il déserte, se réfugie en Hollande et y épouse deux femmes à la fois. Bigame et ingrat, il les abandonne à l'improviste, se sauve à Bâle en Suisse, d'où il est chassé par les habitants; même désagrément lui arrive à Londres : alors, il revient en France et se fait religieux bénédictin. Des années s'écoulent dans la méditation, l'étude et la prière. Soudain, jetant le froc aux orties, il

retourne à Amsterdam. Il y devient garçon de café, puis directeur d'un théâtre où il joue, avec succès, des pièces de sa façon; il traduit du hollandais des traités de numismatique, écrit de sombres romans, escroque les libraires et vit publiquement avec une catin. Pour comble, banqueroutier et ravisseur de filles, il s'enfuit avec une d'elles en Angleterre, car, dit un austère avocat au Parlement : « Voilà la fin de tous ces moines. »

Prevost reprend le cours de ses aventures à Londres, « où il embrasse la religion prétendue réformée, en attendant qu'il se fasse bonze ou mufti », fabrique de fausses lettres de change, est arrêté et n'échappe à la potence que par le plus grand des hasards.

Pardonné, il revient en France, entre dans l'ordre de Cluny, devient prêtre séculier et aumônier du prince de Conti. C'est alors que, pour charmer ses loisirs, il se promène dans les rues de Paris, toujours vêtu en officier de cavalerie...

Ainsi écrit-on l'histoire!

Ces récits absurdes et mensongers proviennent surtout de Lenglet-Dufresnoy : il ne pardonnait pas à Prevost d'avoir formulé quelques légères critiques sur son *Marot* et d'avoir refusé ses services pour la traduction de l'histoire de De Thou. Ils furent amplifiés et répandus par deux ou

trois nouvellistes à la main en quête de scandales. Lenglet, toutefois, atténua ses inventions dans l'exemplaire annoté de sa *Bibliothèque des Romans*. Quant aux mauvais propos des rabatteurs clandestins d'anecdotes et de faux récits, ils répondaient trop aux exigences de leur clientèle pour être jamais rétractés.

Cependant, lorsque Prevost revint à Paris et qu'on le vit de près, un certain changement s'opéra dans l'opinion des gens du monde. Ce qu'ils retinrent de ces fables se restreignit à des peccadilles de jeunesse, témoignant d'une grande inconstance de caractère, de dispositions à l'amour et au plaisir, mais non d'un naturel vicieux : rien, en somme, qui ne fût dans les mœurs du temps. Bientôt donc, il ne resta plus de ces calomnies, parmi la bonne société, qu'un souvenir confus de fautes vénielles commises on ne savait trop où ni comment.

Le gros du public, en revanche, s'était forgé du caractère et de la conduite de Prevost une idée moins vague sans être plus juste. Aux légendes défavorables venait s'ajouter l'aversion qu'en France on éprouve toujours pour le religieux qui a répudié l'état monastique. Or, Prevost était qualifié, à tort, de défroqué. De là, contre lui, le préjugé le plus hostile. Tandis que, prêtre, n'ayant jamais cessé de porter la

soutane, il eût échappé à bien des médisances. Les mauvaises mœurs de Terrasson, de Le Blanc, de Voisenon, tous simples abbés, sont à peine l'objet d'une remarque dans les écrits de l'époque. Leur réputation, aux regards de la postérité, n'en a point subi de dommage; et n'était Voltaire, enclin à la rancune, nous ignorerions peut-être les vices de l'abbé Desfontaines.

Vinrent les dettes criardes, dues autant à l'exéguïté relative des ressources de Prevost qu'à sa manière de vivre. La menace d'un décret de prise de corps, à la requête d'une demi-douzaine de créanciers pour une misérable dette de cinquante louis, n'a pas non plus de quoi donner du prestige. De quelques incidents comme celui-là, et de quelques autres faits, mais sans grande portée, paraissant venir à l'appui des histoires fausses, il résulta, dans l'ensemble, une très fâcheuse impression, aussi injuste que tenace.

La réputation de Prevost devait, d'ailleurs, passer par une série de revirements et de modifications qui, nous l'espérons, n'est pas encore close.

De son vivant, il fut le romancier tragique par excellence : de l'avis de tous, nul ne l'égala en son siècle pour traduire les mouvements de l'âme. « Le langage des passions est sa langue naturelle », dit Voltaire, et ce jugement, ne l'ou-

blions pas, s'applique surtout aux *Mémoires d'un homme de qualité*, ou bien à *Cleveland*, et non, comme beaucoup seraient tentés de le supposer, à *Manon Lescaut*.

Son existence, toujours d'après la légende, contrastait singulièrement avec le caractère sombre et ténébreux de ses pensées. A en croire M. Ambroise-Firmin Didot, c'est dans un café borgne de la rue Christine, écrivant sur le coin d'une table, entouré de filles, que Prevost, espèce de Lantara littéraire, aurait peint avec tant de force et de vérité les angoisses du cœur humain. Cette assertion est inexacte, mais on y trouve le reflet de l'opinion des Parisiens d'alors sur le romancier qui leur arrachait tant de larmes.

Plus tard, lorsque Prevost eut fait connaître en France par d'excellentes traductions les romans de Richardson, et ainsi développé ce courant de sensibilité qui devait aboutir chez nombre d'écrivains à des œuvres si remarquables, on se prit à relire *Manon Lescaut*. C'est à ce moment qu'apparurent pour la première fois, dans leur touchante beauté, les véritables mérites de ce livre, qui reste le plus vibrant de toute la littérature française moderne.

Il en résulta un revirement en faveur de Prevost. L'homme capable d'émouvoir à ce point, celui qui avait écrit de si belles pages, ne pou-

vait être un débauché, un méchant. On pardonna, on oublia ses fautes, ses « crimes » et le reste. Mais comme la légende ne perd jamais ses droits, il parut impossible de ne pas toujours se représenter Prevost comme une sorte d'abbé de fantaisie, égrillard et débraillé, aimant les femmes et le vin, un peu contempteur des choses saintes et destiné à périr de la plus affreuse mort qui se puisse imaginer.

Ce sont encore de pures inventions.

II

La jeunesse de l'abbé Prevost ne fut pas sans prêter au blâme; non qu'au sortir du collège il ait tué son père en le précipitant à travers l'escalier pour avoir donné un coup de pied dans le ventre à sa maîtresse, enceinte de trois mois, comme le racontent ces aimables nouvellistes : mais il y fait preuve, en vérité, de trop d'inconstance.

Né sous le règne de Louis XIV, d'une vieille famille bourgeoise de l'Artois qui comptait autant de prêtres et de moines que de hauts

fonctionnaires et d'avocats, Prevost fait ses humanités au collège des Jésuites d'Hesdin, sa ville natale. Encouragé par l'exemple de ses proches, tous d'une grande piété, animé lui-même d'un zèle religieux très adroitement entretenu par les révérends Pères, il se destine à l'Église.

Au mois de septembre 1713, ayant atteint l'âge de seize ans prescrit par le concile de Trente, il entre au Noviciat des Jésuites de Paris, et il y passe deux années, heureux et content. De là, il est envoyé au collège de La Flèche, suivre le cours de philosophie, qui durait trois ans pour tous les étudiants. « La Flèche, nom cher à ma mémoire », lit-on dans un de ses écrits. Le néophyte, néanmoins, disparaît après une année d'études et quitte la Compagnie vers la fin de 1716. Pourquoi, dans quelles circonstances? c'est ce qu'on n'a jamais pu savoir.

Il s'enrôle comme simple soldat, peut-être par amour de la gloire puisque la France est en guerre. Mais la paix se signe un mois après, le 4 janvier 1717, et Prevost reste au régiment deux années de suite, croyons-nous.

En 1719, il fait une tentative pour rentrer chez les Jésuites. On refuse de le reprendre et il redevient soldat. Nous inclinons à croire que, cette fois, ce fut malgré lui. Le détail suivant, pris dans une chronique du temps, est fort vrai-

semblable. Très affligé de s'être vu éconduit, Prevost entreprend d'aller à Rome pour obtenir du général de la Compagnie d'être autorisé à recommencer son noviciat. Il tombe malade en chemin, entre à l'hôpital, y reçoit les secours d'un officier qui prétend les avoir donnés comme prime d'engagement et le contraint à s'enrôler. Il déserte et passe en Hollande.

Prevost revient pénitent à la maison paternelle. C'est l'époque où, sans doute, il connut ces joies et ces chagrins d'amour dont nous tenons absolument à retrouver le récit dans l'émouvante *Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut.* « Il s'appliqua, dit Palissot, à peindre le torrent des passions dont il avait éprouvé l'empire. Ses couleurs furent d'autant plus fortes qu'elles étaient vraies et prises dans son cœur. » Efforçons-nous, à notre tour, de satisfaire à ce désir si naturel du lecteur, mais sans prétendre sortir de l'hypothèse probable.

Le moment était venu pour le jeune Prevost d'embrasser une carrière. Il était alors âgé de vingt-deux ans. La vie des camps n'avait pu éteindre les sentiments religieux qui sommeillaient au fond de son cœur, et c'est vers l'Église qu'une fois encore il tourna ses regards. Sa famille forma le projet de le faire entrer dans l'ordre de Malte, qui convenait à son humeur

aventureuse. Bien que n'appartenant aucunement à la noblesse, Prevóst n'était pas si mal partagé du côté de la naissance et de la fortune qu'il ne pût espérer d'obtenir une place dans la milice chrétienne.

Un de ses parents, M. Dargnies, grand pénitencier du diocèse d'Amiens, devait être en rapports suivis avec le chevalier Foville d'Escrainville, commandeur de Loison, qui, du chef de cette commanderie en Artois, avait des censives et des droits de dîmes sur certaines terres à Ergny, son pays d'origine. On a tout lieu de croire que, sur l'avis de son père, Prevost se rendit à Amiens pour solliciter de M. Dargnies ses conseils et son appui.

Il y retrouva le plus dévoué et le plus sage des amis, bien connu aujourd'hui de tout liseur de romans, sous le pseudonyme de Tiberge. Les deux jeunes gens étaient, certain jour, à se promener lorsque arriva le coche d'Arras. Ils le suivirent par curiosité jusqu'à l'auberge où la voiture s'arrêtait, sans autre dessein que de savoir de quelles personnes elle était remplie. Il en sortit quelques femmes qui se dispersèrent aussitôt : une seule, fort jeune, demeura dans la cour, pendant qu'un homme d'un âge avancé, qui paraissait lui servir de conducteur, s'empressait pour faire tirer son équipage des paniers. Elle

était charmante. Et Prevost qui, peut-être, n'avait jusque-là connu que ces malheureuses marchant à la suite des soldats, ou même aucune femme encore, malgré son âge et son tempérament, se trouva enflammé tout d'un coup jusqu'au transport et à la folie.

Il s'approche d'elle. Il apprend qu'elle se nomme Manon Lescaut. Il lui demande ce qui l'amène à Amiens. Elle répond ingénument qu'elle y est envoyée par ses parents pour devenir religieuse. Ils la mettaient au couvent malgré elle et pour arrêter sans doute, dit Prevost, son penchant au plaisir qui s'était déjà déclaré. Une telle indication, la naissance commune de Manon, cette présence d'esprit chez une fille si jeune et l'aveu qu'elle se trouvait flattée d'avoir fait la conquête d'un fils de famille, portent à se demander si c'est véritablement dans un monastère que son vieux compagnon était chargé de la conduire.

Les deux jeunes gens tombèrent vite d'accord; et le lendemain les voyait en route pour Paris, Manon dans une chaise de poste, lui, galopant à la portière.

D'abord, un bonheur parfait, aussi longtemps que l'argent dure. Et puis, viennent les dettes, la gêne, les avanies des créanciers. La tristesse et les inquiétudes de la femme aimée accablent le

malheureux amant. L'approche imminente des privations ranime son courage. La misère pour elle, grands dieux ! Il cherche à se créer des ressources, frappe à toutes les portes ; mais c'est en vain.

Manon a entrevu plus tôt que son cher chevalier le sort qui les attend. Il est toujours l'objet de sa tendresse. Mais s'il n'y a que lui qu'elle puisse aimer de la façon dont elle l'aime, « elle craint que la faim ne cause quelque méprise fatale, et qu'elle ne rende quelque jour le dernier soupir, en croyant en pousser un d'amour ». Jeune et jolie, les tentations ne lui font point faute; et, un soir que Prevost est à l'hôtel de Transylvanie, elle cède et s'enfuit.

Lorsqu'en rentrant au logis il n'y retrouve plus sa maîtresse, Prevost, éperdu, s'abandonne au désespoir. Tremblant de crainte, les yeux baignés de larmes, il l'appelle et la cherche. La nuit se passe, elle ne revient pas. Le lendemain, dès l'aube, il se met à battre le pavé de Paris pour découvrir la retraite de l'infidèle. Sa trahison ne peut faire doute pour lui : Manon a suivi un riche financier. Après des semaines de recherches et d'efforts, il retrouve enfin la souveraine de son cœur et ne veut plus désormais s'en séparer.

Son père, procureur au bailliage d'Hesdin, a découvert sa demeure, et il accourt à Paris. Les

conseils, les supplications, les menaces, rien ne peut arracher Prevost à sa funeste passion. Le rigide magistrat ne voit le salut de son fils que dans l'intervention du lieutenant général de police. Il lui demande de sévir contre Manon Lescaut. Ce n'est guère que ce qu'on appelait alors une « femme du monde »; un ordre de M. Teschereau suffit pour l'envoyer à l'Hôpital, autrement dit la Salpêtrière.

On commençait alors d'embarquer quantité de gens sans aveu, des deux sexes, pour la Louisiane. Il fut promis au père de Prevost de faire partir Manon par le premier navire à destination de la Nouvelle-Orléans. Une heure après, cette infortunée allait rejoindre une chaîne de femmes de mauvaise vie condamnées à la déportation.

Prevost en fut informé. Il fit aussitôt un paquet de ses hardes, et, s'échappant de la maison où son père l'avait pris avec lui, il se dirigea en toute hâte vers l'Hôpital. Quel spectacle! Manon, sa chère Manon, dans l'infamante charrette, assise sur quelques poignées de paille, enchaînée par le milieu du corps avec une douzaine de filles de joie, que conduisaient les archers...

Le triste convoi se met en marche, lentement, jusqu'à la barrière, au milieu des quolibets de la populace. Prevost, portant sur le bras son porte-manteau, suit à pied, d'aussi près que les exempts

le lui permettent, sans cesser presque un moment de pleurer. A la première étape il achète un cheval. Il a pris le parti de suivre son amante, dût-on l'entraîner au bout du monde.

Tout le monde se souvient du récit navrant que Prevost nous a laissé de ce pénible trajet : les gardes exigeant d'être payés chaque fois qu'ils lui accordaient de parler à Manon, sa bourse épuisée en peu de temps, la nécessité où il se trouva, pour satisfaire leur avarice, et pour être en état de continuer la route à pied, de vendre à Pacy le mauvais cheval qui lui avait servi jusque-là de monture, enfin sa douleur de ne pouvoir plus procurer quelque soulagement à Manon, ni l'approcher.

Près d'Yvetot, ses forces trahirent son amour et son courage. Il ne rencontra pas, hélas! pour le secourir dans sa détresse, le généreux homme de qualité. Abandonné évanoui sur le bord du chemin, ses yeux se fermèrent pendant que les chevaux, fouettés par le charretier, emportaient l'idole qu'il ne devait plus jamais revoir.

Lorsque Prevost reprit ses sens, il aperçut une lumière qui brillait au loin dans l'obscurité. C'était la lampe de nuit du monastère Saint-Wandrille. Surmontant sa faiblesse et son désespoir, il se traîna péniblement vers ce lieu hospitalier. On l'y accueillit. « La malheureuse fin

d'un engagement trop tendre, dit Prevost, me conduisit enfin au *tombeau*. C'est le nom que je donne à l'Ordre respectable où j'allais m'ensevelir, et où je demeurai quelque temps si bien mort, que mes parents et mes amis ignorèrent ce que j'étais devenu. »

III

La religion est le refuge des grandes douleurs. C'est à elle que Prevost vint demander la paix de l'âme et le salut. Ses faiblesses ou ses fautes n'étaient pas si graves après tout que l'Église ne pût les oublier. A la fin d'octobre 1720, il fut admis au noviciat dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, à l'abbaye de Jumièges. Le 9 novembre 1721, Prevost y fit profession, à l'âge de vingt-quatre ans.

La vie monacale le ramena au calme et à la raison. Il ne put néanmoins perdre le souvenir de ses chagrins, et son visage en porta toujours l'empreinte. C'est lui-même qui le dit, et des témoins confirment cet aveu. Rien ne saurait mieux peindre son état d'âme, comme nous disons

aujourd'hui, que ce passage d'une lettre qu'il écrivit de l'abbaye de Saint-Ouen, peu après avoir prononcé ses vœux :

« Je connais la faiblesse de mon cœur, et je sens de quelle importance il est pour son repos de ne point m'appliquer à des sciences stériles, qui le laisseraient dans la sécheresse et dans la langueur : il faut, si je veux être heureux dans la Religion, que je conserve, dans toute sa force, l'impression de grâce qui m'y a amené. Il faut que je veille sans cesse à éloigner tout ce qui pourrait l'affaiblir. Je n'aperçois que trop, tous les jours, de quoi je redeviendrais capable, si je perdais un moment de vue la grande règle, ou même si je regardais avec la moindre complaisance certaines images qui ne se présentent que trop souvent à mon esprit, et qui n'auraient encore que trop de force pour me séduire, quoiqu'elles soient à demi effacées. Qu'on a de peine, mon cher frère, à reprendre un peu de vigueur, quand on s'est fait une habitude de sa faiblesse ; et qu'il en coûte à combattre pour la victoire, quand on a trouvé longtemps de la douceur à se laisser vaincre ! »

Ce n'était pas, malheureusement pour lui, la seule cause de sa douleur et de ses craintes. « On conviendra, lisons-nous dans sa lettre à Dom De la Rüe, que je n'étais nullement propre à l'état monastique, et tous ceux qui ont su le secret de ma vocation n'en ont jamais bien auguré. » Et alors tombe de ses lèvres un aveu dont la franchise ne laisse pas d'étonner : « Mais est-on bien

sûr que j'aie jamais pris des engagements indissolubles? Le Ciel connaît le fond de mon cœur, et c'en est assez pour me rendre tranquille. Si les hommes le connaissaient comme lui, ils sauraient que de mauvaises affaires m'avaient conduit au Noviciat comme dans un asile, qu'elles ne me permirent point d'en sortir aussitôt que je l'aurais voulu, et que, forcé par la nécessité, je ne prononçai la formule de nos vœux qu'avec toutes les restrictions intérieures qui pouvaient m'autoriser à les rompre. »

Ces tristes confidences jettent une vive lueur sur des actes inexpliqués de sa vie monastique. Dans la période aiguë de ses chagrins, on le croirait absorbé en de pieuses pensées : et sa ferveur se manifeste par des œuvres littéraires et profanes. C'est d'abord une pièce contre les amours du Régent; mais il la supprime lui-même avant que les supérieurs en aient connaissance, « heureusement pour son auteur et pour le corps dont il était », dit Dom Grenier. Peu après, un moine convers de Saint-Maur, croit-on, écrit le fameux *Pomponius*, histoire satirique de la régence de Philippe d'Orléans. Si l'on ajoute foi à Fevret de Fontette, c'est Prevost qui aurait revisé ce pamphlet et l'aurait préparé pour l'impression. Un fait plus sûr, car nous le tenons de Dom Tassin, est l'envoi par lui en Hollande, pour y être publiée, de la *Bibliothèque*

critique de Dom Le Cerf, pour laquelle le P. de Sainte-Marthe avait refusé un permis d'imprimer, à cause des attaques qu'elle renferme contre certains auteurs bénédictins. Le choix de semblables sujets et ces complaisances ont de quoi surprendre.

La parfaite bonne foi de ses intentions ne peut, croyons-nous, être mise en doute ; mais c'était un esprit prompt et vacillant, susceptible, dans son ardeur, de mouvements dont il ne semble pas avoir toujours eu conscience au moment même. Ajoutons, en nous servant de ses propres paroles, que ce cœur si vif était encore brûlant sous la cendre, et que la perte de sa liberté l'affligeait jusqu'aux larmes.

L'étude fut sa grande ressource ; d'ailleurs une des principales règles de l'ordre de Saint-Benoît prescrivait la culture de l'intelligence. L'enseignement et la prédication y étaient aussi en honneur; et c'est de la sorte que nous voyons Prevost étudier la théologie à l'abbaye du Bec, enseigner les humanités au collège de Saint-Germer en Beauvaisis, prêcher à Évreux, et, enfin, être appelé aux Blancs-Manteaux, puis à Saint-Germain-des-Prés. Mais ce qui laisse entrevoir des difficultés, une lutte sourde peut-être avec les supérieurs des couvents où il séjourna, c'est le motif de son transfert à Paris. La raison alléguée, lisons-nous dans une de ses lettres, « c'est qu'il

y serait moins dangereux qu'autre part, et qu'on devait d'ailleurs tirer de lui tout ce qu'on pouvait du côté des sciences, puisqu'il eût été imprudent de lui confier des emplois ».

Il s'agissait sans doute de velléités d'indépendance sur quelque point de doctrine religieuse, puisqu'on le transférait de la théologie aux sciences, c'est-à-dire à des travaux historiques. Mais nous ne pensons pas que ce fût pour cause de jansénisme, quoique cette hérésie, à cette époque, menaçât d'envahir Saint-Maur. Autrement, le cardinal de Bissy n'eût pas défendu sa cause lorsqu'il voulut reprendre sa place dans l'ordre de Saint-Benoît.

Prevost était encore dans l'effervescence de la jeunesse. Ses rapports quotidiens avec des religieux aux convictions profondes et dont il ne semble pas avoir partagé toutes les idées, durent s'en ressentir. Les renseignements intimes nous manquent ; mais certains détails suffisent à témoigner d'une indépendance de caractère peu en rapport avec la vie des cloîtres. Ce doit être la cause de cette suspicion, en somme assez légitime, dont il se plaint dans ses lettres. Son entremise pour favoriser la publication à la Haye du livre de Dom Le Cerf, contrairement aux volontés du P. de Sainte-Marthe ; l'inculpation d'avoir surveillé l'impression du *Pomponius ;* les

attaques d'un Père Jésuite et la controverse qui s'ensuivit, encore que nous ignorions le sujet de la querelle ; le fait d'écrire des romans dans sa cellule, — car c'est aux Blancs-Manteaux et à Saint-Germain-des-Prés que furent composés les quatre premiers volumes des *Mémoires d'un homme de qualité ;* — ses pérégrinations répétées, au point qu'on le voit passer par huit ou neuf monastères en sept ans, dénotent une liberté d'allures voisine du caprice et de l'insoumission. Nous n'aimons pas non plus cette menace de Prevost adressée au supérieur général : « Peut-être pourrais-je me faire craindre si vous en usiez mal ; car, autant que je suis disposé à rendre justice à la congrégation sur ce qu'elle a de bon, autant devez-vous compter que je relèverais vivement les endroits faibles, si vous me poussiez à bout, ou si j'apprenais que vous en eussiez le dessein. Ne me portez point à vous donner en spectacle au public. On pourrait faire revivre les *Provinciales ;* il est injuste que les Jésuites en fournissent toujours la matière, et vous jugeriez si je réussis dans ce style-là. »

En réalité, Prevost avait déjà presque mis sa menace à exécution, et c'est dans l'intérieur même du monastère que ses flèches furent aiguisées. Nous avons en vue le troisième volume des *Mémoires d'un homme de qualité* où, sous le

couvert des moines de l'Escurial, Prevost décrit avec malice ses confrères de Saint-Germain-des-Prés. Hâtons-nous d'ajouter qu'on ne retrouve ni cette verve satirique ni ces sentiments regrettables dans aucun autre de ses ouvrages.

Quant à s'être chargé « pendant les longues soirées d'hiver de charmer les ennuis du cloître, et là, durant des heures entières, entouré de tous ses frères en religion, les avoir tenus captifs et comme enchaînés sous le charme de sa parole, se livrant sans préparation, sans autre secours que son talent d'imaginer, à des récits les plus variés, les plus merveilleux, les plus émouvants, et toutes ces pâles et hâves figures de religieux, à la lueur des lampes claustrales, s'animant au récit de l'orateur », c'est encore ce que Prevost n'a guère pu faire. Le chauffoir des moines de Saint-Maur ne ressemblait pas à une chambrée de régiment. Dans cette congrégation austère, la nuit venue et la tâche achevée, chacun regagnait sa cellule pour s'y livrer à l'étude, à la prière et au repos.

IV

Les épithètes injurieuses des gazetiers, qu'on retrouve même sous la plume de Mathieu Marais,

et l'erreur commune qui défigure la véritable physionomie ecclésiastique de Prevost, nous engagent à préciser, sans plus attendre, ce que fut sa position jusqu'à la fin de ses jours vis-à-vis de l'Église et de l'ordre des bénédictins.

Lorsqu'au mois de novembre 1728, après sept ans de vie monacale et deux années de sacerdoce, Prevost, se rendant aux instances de ses amis qui le pressaient de passer dans une observance moins sévère de l'ordre de Saint-Benoît, en demanda l'autorisation à Rome, il est certain qu'elle lui fut accordée. Mais impatienté des délais que l'évêque d'Amiens apportait à fulminer le bref de translation, comptant d'ailleurs sur la promesse de ce prélat et ignorant que la publication de l'indult avait été suspendue, il quitta Saint-Germain-des-Prés sans prévenir le prieur du monastère : acte blâmable, dont les circonstances atténuent cependant la gravité.

On n'est pas non plus fondé à dire qu'il jeta le froc aux orties. Toujours engagé dans l'Ordre par ses vœux et, s'étant pris à regretter son équipée, il voulut non seulement quitter l'Angleterre où il s'était réfugié et revenir en France, mais rentrer pour toujours chez les bénédictins. A cet effet, au commencement de 1734, Prevost qui, en somme, n'était coupable que d'être parti sans permission régulière, adressa une requête au Saint-

Siège, « aux fins d'obtenir absolution de toutes pénalités ecclésiastiques encourues par sa fuite et son séjour prolongé à l'étranger. » Il demanda en même temps que réhabilitation dans les fonctions de ses ordres, dispense pour posséder des bénéfices avec translation en un monastère ou prieuré, mais de l'ancienne observance. Le 6 juin 1734, le pape Clément XII donna, à Sainte-Marie-Majeure, un bref faisant droit à sa requête et à l'exécution duquel était commis l'archevêque de Rouen ou son official, sous certaines réserves, entre autres « que le requérant justifiât d'un bénévole ».

Il était toujours indispensable d'obtenir préalablement du supérieur d'un établissement monacal une place dans la maison où l'on avait dessein de se faire transférer. C'est ce qu'on appelait un *bénévole*, et il fallait le posséder pour être en état de profiter du bref de translation. Autrement le religieux se serait trouvé sans cloître, sans demeure fixe. Or, tout Bénédictin devait être stabilisé dans une abbaye.

Le cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, se chargea de faire le nécessaire, et il obtint, le 22 janvier 1735, de Jean VII du Doucet, évêque de Belley en même temps qu'abbé commendataire de l'abbaye de la Grènetière, au diocèse de Luçon, le bénévole exigé.

Dès le 3 février suivant, Prevost « se pourvut auprès de l'official de Rouen en fulmination et entérinement de son bref. Sur conclusions conformes du promoteur général de l'Archevêché, l'official fit droit à sa demande, se bornant à lui imposer, avec une légère pénitence, l'obligation d'un nouveau noviciat d'un an, ainsi que celle de passer au monastère où il était transféré la fin de ses jours dans la régularité de son état ».

Ici encore, nous devons insister pour qu'on n'attache pas trop d'importance à ces pénalités: il ne faut voir là que l'application d'une règle générale. Garder la clôture est un des vœux monastiques et les usages de la daterie ne dispensaient d'un second noviciat que quand la translation s'opérait d'un monastère à un autre de même observance ou d'observance plus étroite. Prevost passant de Saint-Maur dans le Grand Ordre, de règle moins sévère (par exemple, on n'y était pas tenu de garder l'abstinence de viande, excepté trois fois par semaine, ni de se lever la nuit pour dire Matines, et l'on y pouvait porter du linge), dut par conséquent recommencer un noviciat, lequel d'ailleurs fut fort abrégé.

Pour éviter toute opposition intempestive de la congrégation de Saint-Maur, à laquelle il n'avait pas cessé légalement d'appartenir, Prevost, par acte du 26 mars 1735, fit signifier à Dom Mes-

nard, supérieur général, la fulmination du bref, avec mise en demeure d'y contredire. Saint-Germain-des-Prés n'avait pas gardé, ce semble, un mauvais souvenir de son religieux réfractaire. Non seulement les Mauristes n'interjetèrent pas appel, mais ils firent des démarches pour lui faciliter l'entrée dans une abbaye du Grand Ordre.

C'est dans ces conditions que l'abbé de Mathan accueillit Prevost à La Croix-Saint-Leufroy, monastère du diocèse d'Évreux où il fit son second noviciat. Nous ajouterons que, contrairement à ce qu'on lit dans toutes les biographies du célèbre écrivain, il ne passa jamais à Cluny et ne fut prêtre séculier à aucune époque. Matriculé à l'abbaye de la Grènetière, dans la Vendée, Prevost reprit sa place parmi les bénédictins, mais, selon ses désirs, dans une branche de l'ordre non réformée. Il eut en outre le grand avantage d'obtenir la charge d'aumônier du prince de Conti, ce qui le dispensait régulièrement de la condition de résidence dans le monastère assigné.

Pendant dix-huit années il porta ce titre. Enfin, il devint prieur de Gennes, dans le diocèse du Mans, par provision du pape Benoît XIV en date du 20 juillet 1754. Prevost était encore titulaire de ce prieuré le 25 novembre 1763 :

l'auteur de *Manon Lescaut* fut donc religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît jusqu'à sa mort.

V

Quand Prevost revit la France, au printemps de 1734, les *Mémoires d'un homme de qualité*, quatre volumes de *Cleveland*, et *Manon Lescaut*, que par l'ordre de M. Rouillé on venait de saisir chez les libraires, se trouvaient dans toutes les mains. Son talent et sa réputation de romancier étaient à leur apogée.

Les écrits du temps témoignent de l'accueil empressé que lui fit à Paris la meilleure société. Prevost avait trente-sept ans. De taille moyenne, sinon petite, blond, les yeux bleus et bien fendus, le teint vermeil, le visage plein, l'air doux et modeste, l'agrément de ses manières ajoutait encore aux avantages de sa personne. Aussi l'exclamation d'un chroniqueur anonyme : « Tout le monde se bat ici à qui l'aura » n'est-elle pas faite pour surprendre.

C'est maintenant qu'il importe de remonter aux véritables sources d'information sur le carac-

tère de l'abbé Prevost. En première ligne, on doit noter l'impression qui résulte de l'ensemble de ses écrits, des thèses qu'il a voulu soutenir et de l'idée morale qui s'en dégage. Nous y reviendrons. Il est bon d'examiner ensuite les renseignements personnels que Prevost crut devoir fournir sur sa manière de vivre en réponse aux allégations produites contre lui. Nous en utiliserons plusieurs; car, si ces détails avaient été mensongers, on eût pu facilement y contredire, et cela n'a été fait par personne. Enfin, il y a les témoignages tout spontanés de gens honorables qui le connurent personnellement. Comme bien l'on pense, ils trouveront ici leur place.

Ses premiers rapports avec des personnages de marque datent de l'abbaye du Bec, où « il ne tarda pas à mériter l'estime et les attentions » de Louis de Brancas, duc de Villars, qui avait quitté la cour pour se retirer dans cette solitude. Peu après, Mgr Sabbatier, le pieux et vénérable évêque d'Amiens, « conçut pour lui beaucoup d'estime », et l'éleva à la prêtrise.

Quand Prevost quitta Londres, la première fois, il dit, et nous devons le croire, car de fausses allégations à cet égard eussent été immédiatement relevées par ses adversaires, « qu'il partit chargé de présents, de faveurs et de caresses; qu'il eut la satisfaction d'emporter les regrets de vingt

seigneurs qui l'honoraient de leur bienveillance et de leur protection, et ceux d'une infinité d'honnêtes gens qui lui avaient accordé leur estime et leur amitié ».

De Hollande où il est allé s'établir après avoir quitté l'Angleterre pour la seconde fois, Prevost mande à Dom De la Rüe : « qu'il reçoit de tout le monde des marques d'amitié et de considération ; qu'il vit avec beaucoup de tranquillité et d'agréments et que l'étude fait sa principale occupation ». Il ajoute : « Je vis, grâces au Ciel, sans reproche, tel en Hollande qu'à Paris ; point dévot, mais réglé dans ma conduite et dans mes mœurs, et toujours inviolablement attaché à mes vieilles maximes de droiture et d'honneur. J'espère les conserver jusqu'au tombeau. » A cette époque, des Bénédictins, entre autres Dom Thuillier, visitaient les principales villes de la Hollande, et Prevost, écrivant à un autre membre de l'ordre, ne se fût pas exposé à être démenti.

Quoi de plus touchant que cette réponse à un de ses adversaires ?

« Expatrié, séparé de mes amis et de mes proches, abandonné du plus grand nombre, qui croira que mon cœur ignore ce que c'est que la haine, et que je puisse me défendre d'en faire passer quelques traits dans mes notes ? C'est dans mon cœur que j'ai trouvé de quoi répondre à cette objection. Je sens que je ne hais per-

sonne; le Ciel m'en est témoin. Eh! pourquoi haïrais-je quelqu'un? Je serais un ingrat. Je n'ai reçu dans toute ma vie que des marques d'estime et d'amitié de toutes les personnes que j'ai connues, et je n'ai pu les attribuer qu'à leur bonté, puisque je n'ignore pas le peu que je vaux. Quelle raison aurais-je de les haïr? Non, je suis l'ami du genre humain. Je me fais gloire de ne haïr personne et de n'avoir pas non plus d'ennemis. »

C'est de La Haye que Prevost tient ce noble langage, à l'époque même où le prétendu chevalier de Ravanne et les nouvellistes dont nous avons rapporté les propos, lui prêtent une conduite indigne.

A Londres, il écrit dans son *Pour et Contre*, journal déjà très répandu à Paris, « qu'il porte sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins, qu'il passe quelquefois des semaines entières sans sortir de son cabinet, y employant tous les jours sept ou huit heures à l'étude, cherchant rarement les occasions de se réjouir, résistant même à celles qui lui sont offertes, et préférant une heure d'entretien avec un ami de bon sens, à tout ce qu'on appelle plaisirs du monde et passe-temps agréables; civil d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant, d'une humeur douce, mais mélancolique, sobre, enfin et réglé dans sa conduite. »

Charles Jordan, qui rencontra Prevost à Londres

en 1733, et fut un des premiers à insinuer des allégations perfides, — que nous examinerons en leur lieu et place, — le décrit néanmoins en ces termes : « C'est un homme fin, qui joint à la connaissance des belles-lettres celle de la théologie, de l'histoire et de la philosophie. Il a de l'esprit infiniment... J'eus une conversation fort agréable avec M. Prevost, que l'on trouve tous les jours plus aimable, savant et spirituel. »

En 1735, un personnage répandu dans la société écrit à un de ses correspondants : « J'ai dîné hier avec Dom Prevost chez Mylord Kingston. C'est un homme extrêmement aimable, et dont l'esprit est étonnant, puisque, sur quelque matière qu'on le mette, il en raisonne comme les maîtres de l'art les plus consommés, et cela avec une simplicité et une modestie peu communes dans les savants. »

Il n'est pas jusqu'au nouvelliste à la main copié par Bois-Jourdain qui ne remarque en Prevost, même sous l'uniforme d'officier de cavalerie dont il l'affuble, « son extérieur sage, modeste et prévenant ».

Peu après, Prevost, répondant à Thieriot, dit : « Il n'y a pas d'occasion où je ne sois prêt à me déclarer un des admirateurs de M. Voltaire, bien qu'on m'ait informé récemment qu'il n'a pas parlé de moi dans les meilleurs termes du monde; mais

mon cœur, sinon mon mérite, est au-dessus de ces petites vétilles. Je suis entièrement inconnu de M. Voltaire, et j'ai la hardiesse de dire que quiconque connaissant ma personne et ma manière de penser et de vivre ne saurait me haïr ou me mépriser. »

Et Voltaire de répondre : « Je n'ai jamais parlé de l'abbé Prevost que pour le plaindre d'avoir une tonsure, des liens de moine, honteux pour l'humanité, et de manquer de fortune. Je fais une grande différence entre lui et l'abbé Desfontaines : celui-ci ne sait parler que de livres; ce n'est qu'un auteur, et l'autre est un homme. On voit par leurs écrits la différence de leurs cœurs... Si je pouvais rendre service à l'abbé Prevost, du fond de ma retraite, il n'y a rien que je ne fisse; et si j'étais assez heureux pour revenir à Cirey en sûreté, je tâcherais de l'y attirer. »

Et l'année suivante : « Je vous prie d'assurer l'abbé Prevost de mon amitié pour le reste de ma vie. » Enfin, en 1740, Voltaire écrit à Prevost : « Rien ne me serait plus agréable et plus glorieux que de pouvoir n'être pas inutile à celui de nos écrivains que j'estime le plus. »

Jean-Jacques Rousseau, qui était cependant d'un caractère si ombrageux, dit au sujet des amis d'élite que M. Mussard s'était faits : « A leur

tête je mets l'abbé Prevost, homme très aimable et très simple dont le cœur vivifiait les écrits. »

En 1741, Prevost écrit à Bachaumont que « les secrets de sa solitude consistent en beaucoup de travail, d'innocence, de repos et de simplicité ».

Querlon, qui « était du petit nombre de gens de lettres avec qui Prevost avait conservé des liaisons, » dit : « Nous le trouvons mieux justifié sur les idées de libertinage qu'on a voulu répandre sur lui, par toute la suite de sa vie, dont ceux qui l'ont vu de près ne peuvent que rendre un bon témoignage, que par ce qu'il a écrit lui-même pour sa justification... Il était difficile de le voir sans chercher à le connaître, de le connaître sans l'aimer, de l'aimer sans trouver des raisons pour l'estimer davantage ».

Un Bénédictin, qui fut le contemporain et le biographe de Prevost, Dom Dupuis, rapporte que « son humanité ouvrait son cœur et sa bourse à tous les malheureux ; lorsque ses amis le pressaient de profiter du crédit des grands qui l'honoraient de leur estime, pour se procurer des avantages temporels, il répondait qu'un jardin, une vache et deux poules lui suffiraient. » Et il ajoute : « Effectivement, même dans les meilleures tables, sa vie était simple et frugale ». On peut donc ajouter foi aux paroles de Prevost, lorsqu'il répond à Lenglet-Dufresnoy :

« C'est une chose assez connue, que ma fortune a toujours surpassé mes besoins, et que j'avais peu d'embarras à craindre pour moi-même, si j'eusse été moins sensible à ceux d'autrui. »

Revenu d'exil et dans une grande pénurie, il écrit à un de ses amis : « Mon oncle est mort. Je ne sais s'il m'a laissé une pension, car, avec mon indifférence pour les biens de la fortune, j'ai négligé jusqu'ici d'écrire à mes frères. »

Voyons maintenant ce que furent ses qualités dans sa vie d'homme de lettres.

Lorsque Prevost préparait son *Histoire générale des voyages*, M. de la Boissière, fermier général, offrit de se charger de tous les frais de l'impression. « C'eût été pour Prevost, dit Dom Dupuis, un profit de plus de cent mille livres. Il préféra d'en laisser tout l'avantage à son libraire (Didot) avec qui, chose rare, il continua de vivre dans la plus parfaite intelligence jusqu'à sa mort. » A ce propos, constatons-le avec M. Brunetière : « Prevost est l'un des premiers de ceux qui, n'ayant demandé qu'à leur plume leurs moyens d'existence, ont émancipé l'homme de lettres, après bien de la peine et non sans quelques sacrifices, de la longue protection du traitant, du grand seigneur et du prince. »

Dans une supplique adressée à M. de Maurepas, Prevost affirme que son caractère est tout à fait

exempt de malignité, et que dans plus de quarante volumes qu'il a donnés au public, il ne lui est rien échappé qui soit capable d'offenser. Sur ce point, tous ses confrères de l'époque sont d'un avis unanime.

David Hume, le célèbre historien anglais, lui écrivit : « Dans le grand nombre de volumes que vous avez donnés au public, il ne vous est rien échappé contre les mœurs ni contre le prochain. »

L'académicien Gaillard rapporte aussi que : « sensible à la critique pour son propre compte, Prevost l'exerçait avec modération à l'égard des autres, et la repoussait avec noblesse et sans s'avilir ».

Delisle de Sales, dans sa description des publicistes de son temps, relate que Prevost « ne pouvait soutenir l'idée d'avoir des ennemis, et que d'ailleurs n'ayant jamais connu le secret de sa supériorité, insouciant jusqu'à la faiblesse, il ne songea jamais à *travailler* sa renommée ».

Aussi Prevost se fit-il une place enviable dans la société parisienne. Elle lui fut conservée jusqu'à la fin de ses jours. Par goût naturel autant que par le souvenir du milieu où s'écoula son enfance, Prevost recherche la bonne compagnie, dont il possède à coup sûr le ton et les manières. Dès son retour en France, il devint le

commensal du salon de la comtesse de Tencin et de celui de madame Doublet. Il est du monde de la marquise de Créqui ; et M. Rouillé, qui venait cependant de faire saisir la *Manon Lescaut*, le présente au cardinal de Rohan dans le palais du Louvre. La Chalotais, le marquis de Loc-Maria, lord Stafford, lui donnent des marques de sympathie. Le comte de Caylus, M. de Maurepas, le maréchal de Belle-Isle lui témoignent de l'intérêt dans les jours difficiles. Le prince de Conti, qui l'a fait son aumônier, le loge dans son palais et veut lui assurer une retraite à l'Ile-Adam. Cette bienveillance se continue dans la maison de Bourbon, et le prince de Condé, à son tour, l'accueille et lui marque de l'estime. Prevost est donc fondé à dire que « depuis cinq ans qu'il est en France, il n'a que des amis ». Enfin, Frédéric II lui offre des avantages à Berlin, et Benoît XIV, comme nous l'avons déjà noté, dispose en sa faveur d'un des prieurés de France qui relevaient du Saint-Siège.

Des accusations ont été portées contre lui. Elles seront examinées une à une, et nous montrerons le peu de cas que le lecteur doit en faire. A cette place, il s'agit seulement de définir la nature intime de Prevost. Or, les faits et les opinions qui viennent d'être cités révèlent, à n'en pas douter, un homme bon, doux, sobre,

bien élevé, de grand désintéressement et d'une rare modestie.

Si telle en effet est l'idée que nous nous formons de son caractère d'après ces données, et elles ne permettent pas une autre conclusion, il suffira de mettre en regard les dires des détracteurs du grand romancier pour être édifié. Citons ici seulement le plus connu, Charles Collé, ce joyeux hypocrite qui, à huis clos, épanchait son fiel et sa bile dans des écrits destinés à n'être lus qu'après sa mort : « L'abbé Prevost, dit-il, est un malheureux qui a toujours vécu dans la débauche la plus crapuleuse. Il brochait le matin une feuille dans son lit, une fille à sa gauche et une écritoire à sa droite, et il envoyait cette feuille à son imprimeur, qui lui en donnait un louis sur-le-champ; il buvait le reste du jour, c'était sa vie commune... Prevost avait été bénédictin, et n'est arrivé dans la société qu'à l'âge de quarante ans; aussi a-t-il été toute sa vie l'homme d'esprit le plus gauche, le plus lourd et le moins fait pour le commerce ordinaire; il y était ennuyeux, et c'est vraisemblablement cette raison qu'il sentait intérieurement qui l'a fait vivre dans la mauvaise compagnie. Il se rendait justice sans doute, et savait qu'il n'était pas fait pour vivre avec les honnêtes gens. »

Il est pénible de songer que c'est sur de pareils

propos, malgré tant de témoignages contraires et dignes de foi, que s'est modelée l'opinion du public à l'égard du caractère et des mœurs de l'inimitable auteur de *Manon Lescaut*.

Il suffit, tout le monde le sait, de choisir un personnage quelconque pour sujet de livre : et immédiatement le héros n'a plus, aux yeux de son biographe, que des vertus et du génie. Nous tâcherons de ne pas donner dans ce travers. Aussi ne ferons-nous difficulté de reconnaître que, si les nouvellistes se sont incontestablement écartés de la vérité, il ne s'ensuit pas qu'à notre avis Prevost fut impeccable. Il pécha, au contraire; mais il ne s'encanailla point. Malgré ses vœux de chasteté il aima, et sans doute on le paya de retour. La sympathie, l'affection, étaient des besoins de sa nature que Voltaire qualifie de « tendre et ardente ». Et si aujourd'hui, à cause de sa qualité de prêtre, on n'hésiterait pas à blâmer sa conduite, et avec raison, il faut se souvenir qu'il vivait sous le règne de Louis XV, en un temps où les mœurs autorisaient presque ces faiblesses du cœur et des sens. Il y avait une limite, nous le savons. Mais Prevost ne doit pas être accusé de l'avoir, en somme, outrepassée. Les archives de la Bastille en sont un sûr garant.

Sous Louis XV, les mœurs des prêtres étaient l'objet d'une active surveillance, confiée à un ser-

vice d'agents spéciaux de la police secrète. Ils rédigeaient pour le lieutenant général des gazetins ou rapports, dont un grand nombre se trouvent encore parmi les papiers de la Bastille conservés à l'Arsenal. On remarque notamment dans cette série ceux de l'inspecteur Meusnier pour les années de 1733 à 1757, pendant lesquelles, sauf treize mois d'exil, Prevost ne cessa de vivre à Paris.

D'autres notes de police du même genre ont disparu sous la Commune dans l'incendie des archives de la ville. Mais elles avaient été analysées par le procureur Manuel, par Dominique Darimajou et nombre de chercheurs contemporains dont les ouvrages se trouvent facilement. En outre, les agents chargés d'épier la conduite des filles galantes, des actrices, danseuses et cantatrices; ceux qui apportaient à la Lieutenance des renseignements recueillis « tant dans les palais qu'en différens caffés, promenades publiques et maisons particulières », ne manquaient pas de noter les noms des ecclésiastiques de tout rang qui fréquentaient ces femmes, ou dont les aventures et les habitudes défrayaient la conversation des oisifs bien informés.

Nous avons compulsé avec soin tous ces documents pour le milieu du XVIIIe siècle, afin d'y trouver une confirmation quelconque des propos tenus sur l'abbé Prevost par Collé et les nouvel-

listes à la main. Son nom ne se trouve dans aucun écrit de ce genre ; rien ne se rapporte de près ou de loin à sa personne. La lecture des gazetins, qu'il ne faut pas confondre avec les gazettes, et encore moins avec les correspondances clandestines, ne laisse pas de doute sur l'indépendance et sur le zèle avec lesquels ils étaient rédigés. Les noms de prêtres signalés au lieutenant général montrent que les inspecteurs de la police secrète ne s'arrêtaient, dans leurs recherches et leurs rapports, à aucune considération de naissance ou d'état. Nous pouvons être sûrs que le fameux café de la rue Christine où l'on prétend avoir vu l'abbé Prevost tenir ses assises entouré de filles de joie, n'eût pas échappé à la vigilance de Meusnier ou à celle de Louis Marais. Ces inspecteurs n'auraient pas non plus manqué de mentionner la vie scandaleuse en son logis que Collé lui attribue. Ils n'avaient pas épargné Rivière, chanoine de Saint-Merri, chapelain de la reine, ni l'abbé de Jumilhac, chanoine de Chartres, ni d'Aguesseau, prêtre archidiacre de Troyes, ni Pierre Varé, docteur en Sorbonne, aumônier de l'École royale militaire, ni Nanton de Marzais, prédicateur et confesseur du duc d'Orléans, et tant d'autres ecclésiastiques de marque : pourquoi auraient-ils passé sous silence les prétendues turpitudes de l'abbé Prevost, sur-

tout si elles avaient été aussi notoires que ses détracteurs l'ont prétendu ?

Quelle fut donc sa vie privée?

Nous la trouvons fidèlement dépeinte dans une de ses lettres. Il écrit à M. de L'Estang, commissaire de la Maison du Roi :

« A cinq cens pas des Thuileries, s'élève une petite colline, aimée de la nature, favorisée des cieux, etc. C'est là que j'ai fixé ma demeure pour trois ans, par un bail en bonne forme, avec la gentille veuve ma gouvernante, Loulou (sans doute un chien caniche), une cuisinière et un laquais. Ma maison est jolie, quoique l'architecture et les meubles n'en soient pas riches. La vue est charmante, les jardins tels que je les aime : enfin j'y suis le plus content des hommes. Cinq ou six amis dont je me flatte que vous augmenterez le nombre à votre retour, y viennent quelquefois rire avec moi des folles agitations du genre humain. Ma porte est fermée à tout le reste de l'Univers... Je vous embrasse tendrement, mon cher ami, et des deux bras, c'est-à-dire la petite veuve de l'un et moi de l'autre. »

VI

Malgré sa fuite de Saint-Germain-des-Prés, non seulement Prevost était resté en bons termes avec

les principaux PP. bénédictins, Dom Lemerault, Dom Thuillier, Dom De la Rüe, Dom Le Sueur, Dom Montfaucon, mais les supérieurs de Saint-Maur avaient secondé les efforts du cardinal de Bissy pour obtenir le bref de translation qui le réinstallait dans tous ses privilèges monastiques. Aussi n'est-on pas surpris de voir que l'abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés avait sur Prevost des vues auxquelles celui-ci, sans manquer de reconnaissance, ne crut pas devoir s'associer. Leur exécution cependant, dit Dom Dupuis, lui ouvrait un chemin sûr pour aller à la fortune. Le cardinal désirait sans doute obtenir son concours pour l'histoire de la constitution *Unigenitus*, à laquelle Son Éminence faisait travailler de concert avec les cardinaux de Fleury et de Rohan.

Prevost n'avait jamais voulu sortir de l'Église; mais, toutefois, il ne possédait pas, nous l'avons vu, cette vocation profonde qui porte un homme sain de corps et d'esprit à passer sa vie au fond d'un cloître, ou à consacrer ses jours à la défense des dogmes du catholicisme. Il aimait, sinon le monde, au moins la société des gens d'esprit et les belles-lettres. C'est à la littérature qu'il se voua désormais, autant par nécessité, malheureusement, que par goût.

Au printemps de 1733, Prevost avait fondé,

sous le titre de *Le Pour et Contre*, une petite feuille littéraire que Didot publiait régulièrement chaque semaine. Prevost la rédigeait à Londres, seul, « sans prendre parti et sans offenser personne ». Les commencements semblent avoir été assez difficiles, à cause de la concurrence; mais en 1734 cette publication était déjà très prisée. Naturellement il la continua après s'être fixé à Paris. « La manière fine, simple et aisée dont elle était écrite », la nouveauté des sujets et le ton courtois qui ne cessa d'y régner, en accrurent l'influence. Les efforts répétés de Voltaire pour qu'il y fût fait mention favorablement d'*Alzire*, de la *Mort de César*, des *Lettres philosophiques*, de ses *Éléments* de Newton; la controverse soulevée par le président Bouhier au sujet de la rime dans la poésie française; le fait que Voltaire et Le Franc de Pompignan choisirent *Le Pour et Contre* pour vider leur différend à propos de *Zoraïde;* d'autres exemples encore, montrent le cas que l'on faisait en France de ce journal littéraire, fort lisible encore aujourd'hui.

Ce qui frappe d'abord dans les romans de l'abbé Prevost, c'est la facilité avec laquelle ils coulent de source. Tout y est spontané, les péripéties comme le style. On voit, dès le début, l'œuvre d'un écrivain né romancier. Qui n'a présent à la mémoire le premier chapitre de

l'*Histoire du Chevalier des Grieux?* Et cependant, si Prevost ne croit pas tout à fait, avec Voltaire, que « les romans sont méprisés des gens de lettres », son langage donne à entendre qu'il les écrit presque à contre-cœur, uniquement pour gagner sa vie. Prevost aimerait mieux faire autre chose. « L'état de ma fortune, lisons-nous dans la préface du *Doyen de Killerine*, ne me permettant point de choisir pour sujet de mon travail tout ce qui demande du temps et de la tranquillité, je me réduis à ce qui se présente à ma plume, de plus simple, de plus honnête et de plus agréable. » Bientôt nous le verrons prier Dom Le Sueur d'obtenir que le prince de Rohan veuille bien agréer ses services d'historien, « car, dit-il, les études dont je me suis occupé toute ma vie ne devaient pas me conduire à faire des *Clevelands* ».

On tremble à la pensée que, si cette offre avait été accueillie quelques années auparavant, nous aurions aujourd'hui, à la place de *Manon Lescaut*, d'énormes volumes écrits par Prevost pour démontrer que la maison de Rohan tire son origine de Conan Mériadec !

C'est pendant son exil, de 1729 à 1734, que Prevost écrivit ce qu'il y a de plus remarquable et, à certains égards, de plus important dans son œuvre : la traduction annotée du premier volume

de l'histoire de De Thou, celle de l'*Histoire métallique des Pays-Bas* (en collaboration), les trois derniers tomes des *Mémoires d'un homme de qualité*, comprenant *Manon Lescaut*, les quatre premiers volumes de *Cleveland*, et deux années du *Pour et Contre*. La vie de Paris ralentit son ardeur au travail. Il n'avait cependant que sa plume pour vivre, car son titre d'aumônier du prince de Conti lui valait d'être logé dans un palais, mais rien de plus. De 1734 à 1739, sauf son *Pour et Contre*, auquel il fournissait chaque semaine une feuille d'impression équivalant à dix pages de la *Revue de Paris* et qui lui était payée vingt-quatre francs, Prevost publia seulement le premier volume du *Doyen de Killerine* et les trois derniers tomes de *Cleveland*, soit quatre petits in-12 imprimés en gros caractères.

Prevost ne pouvait guère vivre alors que dans la gêne. Des créanciers le harcelaient, et, pour sortir d'embarras, il pria Voltaire de faire agréer ses services par Frédéric II. Ce prince, en effet, l'appela à Berlin, mais sans lui offrir un emploi, et Prevost se trouva dans l'impossibilité d'accepter les offres du roi de Prusse. L'ambassadeur lui avait appris que la librairie n'était point dans cette ville sur le même pied qu'à Paris, et qu'il ne pouvait se flatter que le revenu de son travail suffirait pour l'y faire subsister honnêtement.

Une autre raison, c'est qu'il lui aurait fallu de quatre à cinq mille francs pour le délivrer de ses dettes, pourvoir à son équipement, et le mettre « en état de faire à Berlin du moins le rôle qu'il faisait à Paris parmi les honnêtes gens ». Le grand Frédéric ne se soucia pas d'entrer dans ces détails, et Prevost, par conséquent, resta en France.

Mal lui en prit. Pour nous servir des termes de Dom Dupuis, « l'humanité de Prevost ne fut pas assez sur ses gardes vis-à-vis d'un de ses condisciples. Cet homme, né avec de l'esprit, se trouvait à Paris, chargé d'une famille et sans moyens d'existence. Le besoin lui fit imaginer une gazette à la main. » On se plaignit de la nature de ses renseignements et il fut arrêté. Ami ingrat, il dénonça Prevost comme ayant corrigé de sa plume quelques fautes de style dans une de ses correspondances clandestines. « Ce qu'il y a de sûr, dit Bachaumont en annonçant la nouvelle, c'est qu'il n'a pas eu mauvaise intention. Il faut avouer que c'est une pauvre tête. » Le cardinal de Fleury, contrairement, ce semble, à l'avis de M. de Maurepas, intima néanmoins à Prevost l'ordre de sortir du royaume : le prince de Conti lui en facilita les moyens.

Malgré ses besoins pressants, Prevost chargea Prault, le libraire, de remettre, sans doute à

valoir sur les derniers volumes de *Killerine*, huit cents francs à une madame de Chester, sa gouvernante ou sa compagne ; et il partit pour la Belgique.

VII

Le caractère affable de l'abbé Prevost lui procurait des amis partout. « A Bruxelles, les premiers seigneurs l'accueillirent avec distinction. Un d'eux le logea et lui fournit, pendant son séjour, toutes les choses nécessaires et agréables. L'élection de l'Empereur se faisait à Francfort; il y accompagna son bienfaiteur. M. le maréchal de Belle-Isle l'y honora de sa protection, de ses bontés et même de sa confiance. » Le maréchal ne s'en tint pas là. Il écrivit au cardinal de Fleury pour faire cesser l'exil de Prevost. M. de Maurepas était depuis longtemps gagné à sa cause, et, environ un an après son départ de France, l'auteur de *Manon Lescaut* revint à Paris, pour ne le plus jamais quitter.

Il y retrouva son activité littéraire qui, cette fois, s'exerça sous des formes variées, mais sans déployer le talent et l'invention de ses premières

œuvres. Cette période de sa vie, toutefois, se recommande par des travaux qui eurent une influence considérable sur la littérature française du dix-huitième siècle. Ce ne sont que des traductions, mais le lecteur jugera de leur importance quand nous aurons rappelé qu'il s'agit des romans de Richardson.

Pamela, *Clarisse Harlowe*, *Grandisson* firent époque dans l'histoire littéraire de la France; mais ils ne durent pas cette heureuse fortune à leurs seuls mérites. Disons-le hautement : si Prevost n'avait que traduit ces romans admirables, — aujourd'hui si difficiles à lire, dans n'importe quelle langue, — ils n'eussent rencontré qu'un médiocre succès hors de l'Angleterre. En Hollande, en Allemagne, partout sur le continent, on ne voulut les connaître que dans la traduction de l'abbé Prevost. Et s'ils furent lus, admirés, imités, c'est qu'avec un tact, un art infinis, il les allégea de détails inutiles, d'incidents qui nuisaient à l'action du drame et ralentissaient le cours du récit. C'est, encore, parce qu'il sut revêtir ses traductions d'un style naturel, attendri, pathétique, où se retrouvait toute l'éloquence de l'original.

Les voyages, les contrées lointaines, avaient un grand attrait pour Prevost, quoique, bien malgré lui, à l'exception de Londres, d'Amsterdam, de

La Haye, de Bruxelles et de Francfort, il n'ait jamais rien vu des pays étrangers. Il se rabat sur ses héros en les promenant presque partout. C'est à Gênes, à Florence, à Vienne, à Madrid, dans les Balkans, que son homme de qualité rencontre ses principales aventures. Quant à Cleveland, il va les chercher jusque chez les sauvages de l'Amérique.

Prevost s'est documenté en étudiant à fond les récits des voyageurs. On doit croire que le roman était un cadre trop étroit pour lui permettre de satisfaire les besoins de son imagination, car, en 1744, nous le voyons publier sous le titre de *Voyages du capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*, et comme étant traduits de l'anglais, deux volumes remplis de descriptions géographiques, corroborées même par des cartes de Bellin. Les Pères Jésuites seuls ne semblent pas avoir été complètement dupes, car leur *Journal de Trévoux*, en rendant compte de l'ouvrage, avertit que l'on y remarque « des histoires qui ne dépareraient pas *Cleveland* ». Mais ce fut tout; et le capitaine Lade prit décidément place parmi les navigateurs dignes de foi. Ses voyages continuent d'être étudiés; et, hier encore, à la Bibliothèque nationale, un indianiste venu d'Angleterre y cherchait avec ardeur des renseignements sur Java, Bantam et Batavia. Nous

craignons fort, néanmoins, que ce capitaine Lade et ses pérégrinations ne soient absolument apocryphes.

Ce fut sans doute la science que Prevost déploya dans ces récits, qui décida le comte de Maurepas et le chancelier d'Aguesseau à le charger d'entreprendre un ouvrage dont le besoin se faisait sentir en France. Nous voulons parler de cette *Histoire générale des voyages* qui, d'abord, ne fut qu'une traduction de l'anglais. Mais le travail de Prevost ayant supplanté partout sur le continent l'édition originale qu'Astley imprimait à Londres, ce dernier abandonna l'entreprise après le septième volume. Prevost, sans hésiter, la continua en fournissant lui-même la suite jusqu'à la fin de la souscription, soit huit volumes in-quarto qu'il rédigea seul entièrement.

C'est, en dehors de ses romans, ce qui lui procura le plus de réputation. Le succès fut considérable. Tous les littérateurs, pendant près d'un siècle, y ont puisé leur documentation sur les quatre parties du monde. Cette histoire est encore citée aujourd'hui, mais moins. Quoi qu'en dise La Harpe, qui avait intérêt à la décrier, pour faire vendre le médiocre abrégé qu'il en composa, rien de plus normal et de plus légitime, — eu égard au temps et au milieu, — que ce succès.

M. Lalanne, cependant, a relevé dans la rela-

tion du voyage de Towston, une singulière méprise, heureusement la seule de ce genre. Peu versé dans les termes nautiques, et rencontrant une phrase fort simple où il est dit que, n'ayant plus de voiles entières, le navigateur anglais employa la *bonnette*, Prevost interpréta ainsi le passage : « Towston suspendit à son mât un *vieux bonnet*, avec lequel il conduisit son navire à l'île de Wight. »

Il ne cessa d'écrire et de publier des livres jusqu'à sa mort. Toutefois, au sujet du total de ses œuvres, il faut encore, sinon détruire une légende, du moins atténuer certaines exagérations.

« Jamais auteur fécond n'a tant écrit que l'abbé Prevost, jamais auteur fécond n'a été autant lu que lui », affirme Gaillard. Un autre académicien, M. Vincent, évalue à « cent soixante-dix volumes le répertoire des œuvres de son inépuisable compatriote », et c'est ce chiffre qu'on trouve dans toutes les biographies. En réalité, il est sorti de la plume de Prevost, y compris ses périodiques, un total de cent douze volumes, dont soixante-cinq d'écrits originaux, et le reste, composé de traductions de l'anglais, du latin et du hollandais. Certes, ce chiffre atteste une grande fécondité, mais qui n'offre rien, en somme, de véritablement prodigieux, étant donné que plus des trois quarts de ces volumes sont de petits in-douze, imprimés

en gros caractères, et que leur ensemble représente trente-cinq années de travail.

Il est question dans les lettres de Prevost et dans les écrits du temps, de ses besoins d'argent, qu'on attribue au désordre de sa conduite et à sa prodigalité. Voyons quelle fut la cause principale de cette gêne, malheureusement incontestable.

Ces cent douze volumes se décomposent : en quatre-vingt-treize in-douze, d'une moyenne de vingt-cinq feuilles; seize in-quarto d'environ quatre-vingts feuilles; et deux in-folio, contenant ensemble trois cent vingt feuilles; soit, en chiffres ronds, un total de quatre mille feuilles. M. Ambroise-Firmin Didot, sans doute d'après les traités qui, de son temps existaient encore dans les archives de sa maison, mais qu'on n'a pu retrouver, dit que « la feuille d'impression était payée à Prevost un louis, somme considérable alors ». Il ne dut guère toucher ce prix exceptionnel qu'après être arrivé à sa grande réputation. Les traductions, en outre, étaient probablement payées moins cher que les œuvres originales, et les éditeurs hollandais, — avec qui il traita directement pour trois ou quatre ouvrages, dont les deux volumes in-folio, — n'ont jamais été très généreux. Ces chiffres et ces raisons, en admettant le louis d'or (vingt-quatre francs) pour la feuille de *Cleveland*, *Killerine*, *Montcal*, etc., et même un supplément pour l'*Histoire*

des voyages, à cause du format et des bénéfices que cette publication valut à Didot, nous portent à croire que Prevost gagna avec sa plume environ trois mille francs par an. A ce chiffre, on doit ajouter le revenu du petit prieuré dont il fut pourvu pendant les neuf dernières années de sa vie. Ces sommes représentent, pour l'époque, une valeur bien supérieure à celle qu'elles représenteraient aujourd'hui. On peut, néanmoins, les considérer comme une rémunération et un revenu plus que modestes pour celui qu'en France on appelait alors « le premier de nos romanciers », enfin pour l'auteur de *Manon Lescaut*. Leur médiocrité suffit à expliquer pourquoi Prevost connut des jours difficiles, sans qu'il soit nécessaire d'attribuer sa gêne à l'inconduite et à la dissipation.

VIII

Déjà nous entendons certains critiques demander, non sans ironie, combien il reste aujourd'hui de ces cent douze volumes de l'abbé Prevost. Heureux encore s'ils ne lui reprochent pas de n'avoir fait qu'un seul chef-d'œuvre ! Mais

qu'ils réfléchissent à ceci : on a écrit des romans à toutes les époques et dans tous les pays. La plupart nous sont parvenus. Quel est donc le romancier de génie qui compte désormais, selon nous, plus d'un chef-d'œuvre à son actif? Ce n'est pas Cervantes, ni Le Sage, ni Fielding, ni Richardson, ni Daniel de Foë, ni Rousseau, ni Voltaire, ni Gœthe, ni Bernardin de Saint-Pierre, ni Manzoni. Et, parmi les chefs-d'œuvre que l'on doit à ces rares esprits, sauf *Robinson Crusoë*, — le plus beau des livres après l'*Imitation*, — et sauf *Paul et Virginie* et *Candide*, il n'en est pas un qui ait conservé sa fraîcheur, sa vogue, son intensité, à l'égal de *Manon Lescaut*. Les chefs-d'œuvre que tout le monde admire et que personne ne lit ne sont pas des chefs-d'œuvre!

Et puis, en dehors du livre destiné à survivre seul, il y a celui qui disparaît, mais en laissant des germes féconds. C'est aussi à ce point de vue qu'il faut se placer pour bien comprendre le rôle de l'abbé Prevost dans l'histoire littéraire de son pays. Comme le dit M. Brunetière avec une parfaite justesse : « Même si Prevost n'était pas l'immortel auteur de *Manon Lescaut*, ce rôle ne laisserait pas d'être considérable. »

Cleveland est le point de départ et presque le modèle achevé d'une série de productions qui a conduit aux œuvres les plus saillantes du roman-

tisme. Sans doute nous trouvons bizarres, ridicules même, aujourd'hui, tant d'aventures effrayantes et compliquées, aussi impossibles que tragiques. Mais il en est des romans comme des pièces de théâtre. Si les péripéties entraînent le lecteur ou le spectateur, lui arrachent des larmes et l'émeuvent au point de tout lui faire oublier, le but est atteint, l'auteur a gagné sa cause. Certes, ce résultat ne sera pas indéfiniment obtenu par l'œuvre en question, si remarquable qu'elle soit dans son genre. Le goût se modifie, et les besoins de notre esprit, de notre sensibilité même changent de caractère. Aussi, n'avons-nous l'intention d'engager personne à lire *Cleveland*, ni les *Mémoires d'un homme de qualité*, ni *le Doyen de Killerine*.

Ce que nous voulons seulement indiquer, c'est que les romans de l'abbé Prevost, leur intensité dramatique, d'une invention si soutenue, les sentiments qu'ils dépeignent, leur accent de sincérité et leur style, déterminèrent une impulsion dont la littérature française s'est ressentie pendant plus d'un siècle. Certains romans de Victor Hugo en furent la manifestation dernière.

Mais ce que l'observateur éclairé relève surtout dans l'œuvre romanesque de Prevost, c'est l'élément nouveau qu'il y a introduit, élément qui, depuis lors, a pénétré nos principes de conduite et

nos mœurs, et jusque l'administration de la justice. M. Brunetière l'a mis en évidence, et nous ne pouvons mieux faire que de répéter ses paroles:

« C'est encore l'auteur de *Cleveland* et du *Doyen de Killerine* qui, le premier dans le roman, a proclamé *le droit divin de la passion*... Il a formulé cette doctrine avec une netteté que personne n'a depuis dépassée : « Il » me parut, après un sincère examen, que les droits de » la nature étant les premiers de tous les droits, rien » n'était assez fort pour prescrire contre eux ; *que l'amour* » *en était un des plus sacrés, puisqu'il est comme l'âme* » *même de tout ce qui subsiste ;* et qu'ainsi tout ce que la » raison et l'ordre établi parmi les hommes pouvaient » faire contre lui, était d'en interdire certains effets, sans » pouvoir jamais en condamner la source. » On sait la fortune que la doctrine a faite. Deux ou trois générations, au moins, de poètes et de romanciers, depuis l'auteur de *Manfred* et de *Don Juan*, en passant par celui de *Marion Delorme* et de *Ruy Blas*, pour aboutir à celui de *Valentine* et de *Jacques*, s'en sont éloquemment inspirées. De la littérature on l'a vue passer dans les mœurs. Pendant plus d'un siècle, on a feint de croire, on a peut-être cru que la passion, comme le feu, purifiait tout ce qu'elle touchait, et que l'amour, pourvu qu'il fût sincère, fondait un droit contre le droit même. Fausse ou vraie, dangereuse ou salutaire, destinée peut-être à périr ou au contraire marquée pour durer, s'étendre, s'affermir encore, la doctrine aura donc en tout cas occupé dans l'histoire une place assez considérable pour qu'il convienne, selon les humeurs, d'en imputer le blâme ou l'honneur à son premier auteur.

Cet auteur, c'est bien celui de *Cleveland* et de *Manon Lescaut;* et tous ceux qui depuis ont développé, répandu, propagé la doctrine dans le monde n'ont fait que l'emprunter à Prevost[1]. »

Si l'on s'inspira de la composition de ses romans, son style n'eut pas d'imitateurs. C'est que seuls, les styles fabriqués se peuvent imiter, et nous ne connaissons rien de plus naturel, de plus spontané, que la manière d'écrire de l'abbé Prevost.

Sous le règne de Louis-Philippe, certains critiques lui furent sévères. Ce fut sans doute par comparaison superficielle de sa prose avec la prose d'alors, plus grammaticale et mieux orthographiée, selon des règles inconnues ou négligées presque par tout le monde au siècle dernier. Or, sans vouloir faire ici un cours de rhétorique, on nous permettra de dire que les écrivains du temps de Voltaire, de Montesquieu, de Jean-Jacques, avaient à cet égard des idées plus justes que celles qu'on préconise aujourd'hui. L'assonance et la répétition mêmes ne les effrayaient point. Aussi ne les voyons-nous pas se mettre l'esprit à la torture pour y obvier à l'aide de périphrases variées, mais s'éloignant du sens exact. Comme le dit Buffon, « cette harmonie des mots ne fait

1. *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 février 1885, p. 820.

ni le fond ni le ton du style, et se trouve souvent dans des écrits vides d'idées ».

Les maîtres de la prose française d'alors n'allaient donc pas, comme font des modernes fameux, chercher leurs effets dans les chinoiseries de la syntaxe et du dictionnaire. Ils n'en savaient pas moins exactement à quoi s'en tenir sur la valeur réelle d'un écrivain, et on peut invoquer leur jugement sur le style de l'abbé Prevost.

Sans rappeler à cette place les larmes abondantes que le premier volume des *Mémoires d'un homme de qualité* fit répandre à mademoiselle Aïssé, et chaque ligne du *Doyen de Killerine* et de *Cleveland* à Diderot ; négligeant aussi le témoignage de Jean-Jacques Rousseau, d'après qui ces écrits étaient « dignes de l'immortalité », et celui de Voltaire proclamant que « le langage des passions est la langue naturelle de Prevost », bien que le style ait certainement sa part dans ces aveux et dans ces louanges, enregistrons, par ordre de dates, quelques remarques des contemporains sur sa manière d'écrire.

Presque dès le début de sa carrière, en 1731, quand parurent les tomes III et IV de *Cleveland*, un écrivain anonyme, que nous croyons être Desmaiseaux, les critiqua, mais non sans dire : « Le style de ces deux volumes (tomes I et II) avait pour nous autant d'agréments que jamais

œuvre d'esprit en est susceptible ; nous croyions voir revivre l'excellent auteur de *Télémaque.* »

L'abbé Le Blanc écrit au président Bouhier : « Je trouve dans *Cleveland* une prodigieuse imagination, un homme qui peint on ne peut mieux, qui connaît l'âme, les sentiments, le malheur, et qui exprime tout ce qu'ils sont avec une force, une énergie que je n'ai vue nulle part : en vérité cet homme-là écrit bien. »

« Tout le monde connaît les agréments de son style », affirme Charles Jordan.

« La manière fine, simple et aisée dont cet ouvrage est écrit », dit *le Mercure de France*, en parlant du *Pour et Contre.*

« Cet homme peint à merveille : il est en prose ce que Voltaire est en vers », déclare un nouvelliste à la main.

Mathieu Marais, avocat au parlement et fin lettré, après avoir lu « un livre abominable qu'on appelle *l'Histoire de Manon Lescaut* », écrit au président Bouhier : « On aurait dû brûler et le livre et l'auteur » ; mais un cri du cœur lui échappe : « Pourtant il a du style ! »

Dans des notes manuscrites de Lenglet-Dufresnoy, l'ennemi juré de Prevost, on lit, au sujet de cette même *Manon :* « Il faut rendre justice à l'auteur, son ouvrage est bien écrit, avec goût, et rempli de caractères vrais et intéressants. C'est

dommage qu'il n'ait pas choisi un sujet plus noble. »

Le critique du *Journal littéraire*, parlant du *Doyen de Killerine*, qui venait de paraître, conclut : « Roman ou non, ce livre est bien écrit. »

De l'abbé Raynal : « Son style est pur et noble, sa manière est vive et intéressante; il est communément dans la nature, et il connaît très bien le genre humain. *Les Aventures d'un homme de qualité* et le *Cleveland* sont ses deux meilleurs ouvrages. »

Grimm, qui n'est pas toujours tendre pour Prevost, parle en ces termes de son Introduction au *Journal étranger :* « Le morceau est très bien écrit (comme tout ce qui sort de la plume de M. l'abbé Prevost). » En annonçant le projet de traduction de l'*Histoire d'Angleterre* de Thomas Carte, il remarque encore : « Le chancelier a chargé M. l'abbé Prevost, un des hommes de France qui écrivent le mieux, de traduire cette histoire et d'y ajouter cet air lié, correct et élégant que nous exigeons dans les ouvrages de cette nature. » Et plus tard : « Né avec un talent rare, à qui nous devons des ouvrages remplis de grandes beautés; maître dans l'art d'émouvoir et d'agiter les cœurs à son gré, écrivain toujours facile, naturel et noble. »

L'ex-Bénédictin de Cluny, Louis-Mayeul Chau-

don, dit des romans de Prevost : « La diction y est aussi pure qu'élégante. ... On ne peut s'empêcher d'être frappé de son imagination et du coloris de son style. »

Et La Harpe :

« La prose de l'abbé Prevost a du nombre, de la facilité et du naturel. »

« Le charme du style de M. Prevost dont la pureté, l'élégance, le ton naturel, le choix des mots, des expressions, des figures propres se font toujours remarquer », lisons-nous dans le *Journal encyclopédique*, à propos de sa traduction de *Grandisson*.

Il serait facile de multiplier les jugements empreints d'admiration pour la finesse, l'harmonie et la grâce jointes à la force des écrits du célèbre romancier.

Nous n'avons trouvé que trois opinions en désaccord avec ces témoignages des écrivains les plus éminents de leur époque. L'une, de Collé, ne méritant pas d'être rapportée; une autre, de madame de Genlis, et la dernière de l'abbé Desfontaines.

Voici l'opinion de madame de Genlis, faite pour surprendre : « Il existe, dit-elle, un roman qui jouit d'une réputation qui me semble bien peu méritée; c'est *Manon Lescaut* de l'abbé Prevost. Comme tous les ouvrages de cet auteur, il

est écrit avec beaucoup de négligence... Son meilleur roman est *le Doyen de Killerine.* »

Quant à l'abbé Desfontaines, il parle du « style ingénieux et éloquent » de l'abbé Prevost, appréciation tempérée toutefois par une de ses critiques de *Cleveland :* « On ne peut s'empêcher d'être frappé de la féconde imagination de l'auteur et de son style vif et brillant. Il faut convenir, néanmoins, qu'il n'écrit pas fort exactement et qu'il tombe quelquefois dans un ridicule néologisme. »

L'inexactitude reprochée à Prevost par Desfontaines s'applique seulement au choix de certaines expressions; mais elle n'est pas plus fréquente dans ses œuvres que dans celles des prosateurs qui écrivirent avant Buffon et avant Rousseau. Ses néologismes ne sont pas non plus aussi ridicules que Desfontaines le prétend. Ainsi dans ses exemples, nous sommes surpris de voir figurer *expatrier*, « joli mot qu'il a forgé », dit le sévère critique. Prevost n'a fait que se servir d'un terme du vieux langage. Sainte-Palaye le cite d'après la *Somme rurale* de Jehan Boutiller, écrivain du xve siècle. Ailleurs, il lui reproche aussi d'avoir donné au mot *idiotisme*, à l'instar des Anglais, une signification jusqu'alors inconnue en français, ce mot n'ayant jamais signifié *imbécillité*. L'objection est juste ; mais le grief n'a pas grande portée, puisque le mot *idiot* est devenu usuel.

IX

L'académicien Gaillard, qui était le voisin de campagne de l'abbé Prevost à Saint-Firmin, rapporte que celui-ci « passa les dernières années de sa vie dans une maison très agréable par elle-même et plus encore par ses entours, tranquillement au sein des lettres et de l'amitié, écrivant toujours par goût et par habitude, et jouissant de lui-même ».

Ce n'étaient pas des romans qui à cette époque absorbaient ses pensées. Elles visaient plus haut. On en voit la preuve dans le projet suivant, découvert et publié par Dom Dupuis :

COPIE *d'un petit* ÉCRIT *que nous avons trouvé dans les papiers de M. l'Abbé* PREVÔT, *écrit de sa main.*

Trois ouvrages qui m'occuperont le reste de mes jours dans ma retraite :

1° L'un de raisonnement. — La Religion prouvée par ce qu'il y a de plus certain dans les connoissances humaines : méthode historique et philosophique, qui entraîne la ruine des objections.

2° L'autre historique. — Histoire de la conduite de

Dieu pour le soutien de la foi depuis l'origine du Christianisme.

3° Le troisième de Morale. — L'esprit de la Religion dans l'ordre de la Société.

Ces sujets, dignes de Pascal, ne témoignent pas d'une évolution dans l'esprit de Prevost. Ils sont la suite naturelle des sentiments religieux qu'il n'avait cessé d'avoir et de professer. Le *Pour et Contre* contient une déclaration qui ne laisse aucun doute à cet égard : « Toujours est-il certain que ni discours, ni lectures, ni exemples, n'ont jamais diminué la vénération et l'attachement que j'ai pour la Religion Chrétienne. J'entends celle qui donne tout à la fois la pratique de la morale et la croyance des Mystères, qui recommande l'amour de Dieu et celui du prochain. »

Ce n'est pas que Prevost fût dévot. Au contraire, il s'en défend. Mais, dans sa pensée, la foi pouvait s'allier à une morale religieuse tirant sa force principale des enseignements de la vie. Aussi l'objet principal de ses grands romans est-il de mettre l'homme en présence d'événements destinés à agir sur sa conscience intime, et de montrer les effets salutaires ou pernicieux qui peuvent en résulter. De là cette autre déclaration que nous relevons dans la préface de *Killerine :* « Je n'ai

rien épargné avec tant de respect que la morale... J'ai conçu que le Doyen de Killerine s'était proposé de réunir dans l'histoire de sa famille, toutes les règles de la religion qui peuvent s'accorder avec les usages et les maximes du monde pour faire connaître jusqu'à quel point un chrétien peut se livrer au monde et à quelles bornes il doit s'arrêter. »

La profession de foi de Prevost fut plus nette encore à propos de *Cleveland*. Le héros de ce roman est un homme qui a toujours vécu loin de ses semblables, sans nuls enseignements pour le guider dans la bonne voie. C'est de la raison seule qu'il tire sa règle de conduite et ses convictions religieuses. Une telle entreprise d'un auteur chrétien, catholique même, présentait de grands dangers. Elle valut à Prevost de vives attaques. Sa réponse mérite d'être citée à cette place, car on y trouve la philosophie de celui de ses romans qui fut lu plus que tous les autres, au siècle dernier. On l'accusait de tendances au déisme :

« On n'a pas eu honte, s'écrie-t-il, de m'accuser d'avoir donné quelque atteinte à la religion! . . . . .

» On a dû voir dans Monsieur Cleveland un homme qui n'a point eu pendant sa jeunesse d'autres principes de religion que les connaissances naturelles; qui n'a point été pendant une grande partie de sa vie à l'occasion d'en acquérir d'autres; qui a cru devoir s'y borner,

tant qu'elles ont suffi pour servir de règle à ses mœurs et entretenir la paix dans son cœur, ce qu'il appelle le bonheur et la sagesse ; mais qui reconnaît enfin leur impuissance dans l'excès de ses infortunes, lorsqu'il sent qu'elles ne peuvent servir de remède à ses douleurs et qu'il les abandonne par désespoir... Le hasard, ou plutôt la Providence, le met en liaison avec le comte de Clarendon ; et c'est dans les entretiens de cet illustre ami qu'il trouve la paix du cœur et la véritable sagesse, avec la parfaite connaissance de la Religion... »

Dans *Manon Lescaut* la religion ne joue aucun rôle. Ce sont les passions du genre humain aux prises avec elles-mêmes et qui, pour ne pas avoir été combattues, amènent des misères appelées à servir d'exemple. Personne mieux que Prevost n'a fait ressortir cette idée toute morale de son inimitable roman :

« On y voit, dit-il, un jeune homme, avec des qualités brillantes et infiniment aimables, qui entraîné par une folle passion pour une jeune fille qui lui plaît, préfère une vie libertine et vagabonde à tous les avantages que ses talents et sa condition pouvaient lui promettre; un malheureux esclave de l'amour, qui prévoit ses malheurs sans avoir la force de prendre quelques mesures pour les éviter, qui sent vivement, qui y est plongé, et qui néglige les moyens de se procurer un état plus heureux, enfin un jeune homme vicieux et vertueux tout ensemble, pensant bien et agissant mal,

ıble par ses sentiments, détestable par ses actions. ... un caractère bien singulier. Celui de Manon Lescot l'est encore plus. Elle connaît la vertu, elle la goûte même et cependant elle commet les actions les plus indignes. Elle aime le Chevalier des Grieux avec une passion extrême ; cependant le désir qu'elle a de vivre dans l'abondance et de briller, lui fait trahir ses sentiments pour le Chevalier, auquel elle préfère un riche financier. Quel art n'a-t-il pas fallu pour intéresser le lecteur et lui inspirer de la compassion, par rapport aux funestes disgrâces qui arrivent à cette fille corrompue ! Quoique l'un et l'autre soient très libertins, on les plaint, parce que l'on voit que leurs dérèglements viennent de leur faiblesse et de l'ardeur de leur passion et que d'ailleurs ils condamnent eux-mêmes leur conduite et conviennent qu'elle est très criminelle. De cette manière, l'auteur en représentant le vice, ne l'enseigne point. Il peint les effets d'une passion violente qui rend la raison inutile, lorsqu'on a le malheur de s'y livrer entièrement; d'une passion qui n'étant pas capable d'étouffer entièrement dans le cœur les sentiments de la vertu, empêche de la pratiquer. En un mot, cet ouvrage découvre tous les dangers du déréglement. Il n'y a point de jeune homme, point de jeune fille, qui voulût ressembler au Chevalier et à sa maîtresse. S'ils sont vicieux, ils sont accablés de remords et de malheurs. »

X

Il ne reste plus guère qu'à parler de la mort de l'abbé Prevost, et c'est ici que le lecteur nous guette.

La prétendue fin tragique de l'auteur de *Manon Lescaut*, tué d'un coup de scalpel par quelque maladroit frater de village, est une pure invention d'Antoine de La Place, le plus grand hâbleur de son temps. Il forgea ce conte en 1782, dix-neuf années après la mort de Prevost, comme glose à l'épitaphe suivante, également fabriquée par lui, et non moins mensongère :

DE L'ABBÉ PREVOST D'EXILES

CI-GÎT, QUI, TOUJOURS ÉNERGIQUE,
INTÉRESSANT ET PATHÉTIQUE,
MAIS TOUJOURS SOMBRE, ET RESPIRANT LA MORT,
SEMBLE, DANS SES ÉCRITS, AVOIR PRÉVU SON SORT.

Antoine-François Prevost, religieux profès de l'Ordre majeur de Saint-Benoît et prieur de

Gennes au diocèse du Mans, mourut sur la route même de Senlis à Saint-Firmin, vis-à-vis la croix de Courteuil, le vendredi 25 novembre 1763, à cinq heures du soir, *de la rupture d'un anévrisme.*

FIN DE L'INTRODUCTION

LES SOURCES

En 1764, un an après la mort de l'abbé Prevost, il parut à Amsterdam, chez Arkstée et Merkus, un mince volume in-12 intitulé *Pensées de M. l'abbé Prevôt, précédées de l'abrégé de sa vie.* Selon Barbier, l'auteur de cet abrégé est Dom Dupuis.

Alexandre-Nicolas Dupuis, né près d'Arras et conséquemment Artésien comme Prevost, était aussi religieux profès de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur. Il fit profession à Saint-Faron de Meaux à l'âge de vingt et un ans, le 21 juin 1742, et mourut dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims le 6 décembre 1775[1].

1. Bibliothèque nationale, ms., nouv. acq., lat. 1275, f° 15.

Malgré quelques inexactitudes[1], le petit écrit de Dom Dupuis est digne de foi. Certains renseignements et une lettre[2] qui s'y trouvent ne peuvent provenir que de la famille de l'abbé Prevost. D'autres détails ont dû être empruntés aux papiers de celui-ci, dans lesquels le judicieux bénédictin donne lui-même à entendre qu'il a fait des recherches[3]. Aussi est-ce cet abrégé que Meusnier de Querlon (1768), Bernard dit d'Héry (1783) et tous les biographes de l'abbé Prevost ont copié pour écrire sa vie, mais en y ajoutant parfois des légendes dont nous démontrerons l'inanité.

Avant eux et surtout avant Dom Dupuis, il se débitait sous le manteau de brèves biographies manuscrites de Prevost, intercalées dans les correspondances des nouvellistes à la main, véritables ancêtres de nos *reporters* modernes. Nous devons les mentionner à cette place, parce que leurs propos ont filtré dans des imprimés de l'époque même.

1. Une seconde année de rhétorique au collège d'Harcourt; philosophie à Paris, ailleurs que chez les PP. Jésuites et vie indépendante alors dans la capitale; un second noviciat chez les PP.; un volume presque entier du *Gallia*, fruit de son travail, ainsi que *l'Histoire métallique des Pays-Bas :* — Chacun de ces détails est erroné.

2. Lettre écrite de Saint-Ouen en 1721 et adressée à un de ses frères; Dom Dupuis, *Abrégé*, pp. XIV-XVI.

3. *Copie d'un petit écrit que nous avons trouvé dans les papiers de M. l'abbé Prevôt*, à la fin des *Pensées*.

Les nouvelles à la main, c'est-à-dire autographes, étaient très répandues à Paris et en province sous Louis XV, quoique énergiquement pourchassées par la police[1]. Elles émanaient d'agences clandestines[2], qui adressaient par la poste à leurs abonnés ce que nous appelons aujourd'hui des *échos*, recueillis un peu partout et rarement contrôlés. Les lettres envoyées par quelques-uns de ces bureaux de renseignements ne contenaient que des nouvelles de la politique ou de la guerre, les nominations aux emplois et ce qui se passait à la Cour. D'autres, au contraire, colportaient de préférence les bruits du jour dans la rue et dans le monde où l'on s'amuse, ainsi

1. Excepté lorsque la police « se servait de cette voie pour accréditer, démentir ou dénaturer les faits ». *Minutes pour le Ministère, 1742*, publiées par Taschereau, *Revue rétrospective*, t. IV, p. 439.

2. Dans l'officine de Dubreuil, rue Taranne, en 1728, l'abonnement était fixé à six livres par mois pour quatre pages in-quarto (Aubertin, *L'Esprit public au* XVIIIe *siècle*, 1873, p. 380). Le gouvernement toléra des Nouvelles, mais revues et approuvées par le lieutenant de police. On les distribuait dans les cafés et à domicile, deux fois la semaine, pour le prix de quarante sols par mois; mais le public n'en voulut pas (*Idem*). La publication n'était ni limitée ni périodique. A en juger par les Nouvelles envoyées à madame de Soucarière (1738) et celles qui sont reliées dans un volume aux armes du duc de Penthièvre (Bibliothèque Mazarine), le gérant ne les adressait à ses abonnés que lorsqu'il avait assez de copie pour remplir deux pages au moins, d'une écriture moyenne, environ deux fois par semaine. Il y a tout un chapitre à écrire avec les papiers de la Bastille sur ces origines de la presse.

que les scandales et les aventures graveleuses, rapportées en prose et en vers, et n'étaient le plus souvent qu'un tissu de mensonges.

Un certain nombre de lettres écrites par ces « greffiers clandestins de la chronique scandaleuse », ont été imprimées de notre temps ; mais il y en a encore beaucoup d'inédites, notamment à l'Arsenal, à la Mazarine et au Cabinet des manuscrits. Nous avons trouvé dans cette catégorie des notes sur Prevost méritant d'être reproduites, car elles paraissent avoir été puisées à une source recommandable. Par exemple, le *Journal de la Paroisse*, registre où les commensaux du salon de madame Doublet inscrivaient, paraît-il, leur contingent de nouvelles[1]. Plusieurs, quoique d'un caractère assez suspect, ont été aussi insérées dans notre travail ; car il est du devoir de l'historien de ne négliger aucune espèce d'information, même perfide. A cet ordre

1. Envois à madame de Soucarière au château de Breuillepont, 1741 ; Bibliothèque nationale ms. nouv. acq., franç. 4088, et les *Mémoires secrets de Bachaumont*. « Sur une table du salon deux registres étaient ouverts, l'un destiné à l'inscription des nouvelles *douteuses* apportées par les *Paroissiens*, l'autre à celle des faits reconnus véridiques. Après chaque récit, l'assemblée délibérait et décidait l'inscription sur l'un ou l'autre registre. A la fin de la semaine on faisait des extraits de ce journal, et on les répandait dans le public. » *Revue rétrospective*, juillet-décembre 1885, p. 95. Nous n'avons pu remonter à la source de ces détails, souvent reproduits depuis plusieurs années.

de renseignements appartiennent les *Mémoires du chevalier de Ravanne*, imprimés plusieurs fois du vivant de l'abbé Prevost [1], jamais cités néanmoins, et dont le lecteur trouvera une analyse étendue pour les années 1730-1733. Mais à ces récits malveillants on devra opposer les détails que Prevost a lui-même donnés sur sa vie [2], en réponse surtout aux attaques de Lenglet-Dufresnoy et à une insinuation de Charles Jordan, le bibliothécaire de Frédéric II.

Des correspondances imprimées, celles de mademoiselle Aïssé et de madame de Staal, par exemple, contiennent quelques appréciations curieuses. Et il n'y a pas moins de quatorze lettres de Voltaire concernant Prevost, avec des réponses de celui-ci.

Dans un travail d'ensemble, la bibliographie ne saurait être omise. Mais, sauf pour un petit nombre d'exceptions motivées, seules sont décrites ici les éditions que nous avons vues, feuilletées et

1. *Mémoires du chevalier de Ravanne, page de Son Altesse le Duc Régent, et mousquetaire ;* Liège, 1740, 2 vol. in-12. C'est la première édition, laquelle ne contient pas la partie où il est question de Prevost. On parle de celui-ci pour la première fois dans l'édition de Londres (?), 1751, 3 vol. in-12, t. III, pp. 109, 131. Réimprimés, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1752 (nous n'en avons vu que le tome Ier) ; Londres (Cazin), 1781, 4 vol. in-18 ; de nouveau Amsterdam, 1782, et enfin à Paris, en 1807, 6 vol. in-12.

2. *Le Pour et Contre*, t. IV (1734), n° XLVII, pp. 32-48.

comparées. C'est l'unique moyen d'éviter, autant que possible, les fautes de toutes sortes qui fourmillent même dans les bibliographies les mieux faites. Le bibliographe doit savoir se résigner à être incomplet. Si, dans la limite qu'il s'est tracée, son catalogue et ses descriptions sont exacts, sa mission est remplie : il donne alors au critique, au curieux, au biographe, à l'historien, un instrument de contrôle et d'analyse qu'il est difficile de remplacer. S'il recherche, au contraire et avant tout, le nombre ou la variété, sans vouloir remonter au seul document, authentique c'est-à-dire au livre même, souvent il répète et propage des inexactitudes qui peuvent entacher d'erreur l'histoire littéraire d'une époque ou d'un pays.

On découvrira sans doute des éditions que nous n'avons pas citées, car les romans de Prevost eurent une telle vogue en France et dans le nord de l'Europe, pendant quarante années, que les libraires hollandais, suisses et allemands ne se firent pas faute de les contrefaire souvent. Mais on trouvera dans nos listes une description de tous les ouvrages sortis de sa plume. Nous avons aussi retracé, bien que de façon succincte, l'origine, l'histoire et la fortune de tous ces écrits, autrefois fameux. Ne faire qu'enfiler des titres de livres les uns à la suite des autres, c'est simplement de la mécanique : travail utile, nécessaire

même, quoique désormais insuffisant. Aujourd'hui, on veut que toute bibliographie soit savante et raisonnée, avec preuves documentaires à l'appui.

Sainte-Beuve est le premier qui apporta dans les études consacrées à l'histoire de l'abbé Prevost [1] des éléments nouveaux. Ce furent d'abord deux lettres autographes découvertes dans les papiers de Dom Grenier, puis une troisième lettre provenant de la collection de Feuillet de Conches, enfin l'acte de décès copié sur les registres de la municipalité de Courteuil [2] : pièce importante dont le grand critique négligea de tirer tout le parti possible.

Quant aux écrivains qui ont traité plus spécialement des œuvres de Prevost, tout en s'occupant de sa personne pour expliquer le caractère particulier et la valeur littéraire de ses romans, La Harpe, Villemain, Gustave Planche, Jules Janin, etc., ils se sont contentés des détails, plus ou moins exacts et certainement fort incomplets, qu'on trouve dans toutes les biographies universelles, copiées les unes sur les autres. M. Brunetière est le seul, après Sainte-Beuve, qui ait jeté des coups de sonde en dehors de ces compilations, et non sans succès.

1. *Derniers portraits littéraires*, 1852.
2. *Causeries du lundi*, 1853, t. IX.

Il nous a semblé que le sujet méritait qu'on fît encore une tentative pour découvrir des faits inédits ou peu connus. Voici le résultat de nos recherches :

Un arbre généalogique dressé à l'aide d'actes notariés (avec quelques erreurs) à Hesdin en 1874, par Me Henri Houzel, notaire de la famille, et les registres de catholicité de cette ville, nous ont permis de retrouver tous les ancêtres de l'abbé Prevost, depuis le xve siècle, et ses petits-neveux jusqu'à nos jours.

Sa famille, représentée aujourd'hui par les descendants de son frère Jérôme, et habitant Hesdin, Limoges, Paris, La Roche-sur-Yon et Boulogne-sur-Mer, ne possède d'autres documents que trois lettres autographes de l'abbé Prevost, dont deux jusqu'ici inédites [1], et une de son plus jeune frère, l'abbé de Blanchelande : pièce capitale que le lecteur trouvera dans les pages qui suivent, sous la date du 1er décembre 1763.

On conservait à Hesdin, en 1844, un plus grand nombre de ces documents précieux. Malheureusement, M. Alphonse-Xavier Le Merchier, arrière-petit-fils de Jérôme Prevost (frère cadet du célèbre écrivain), qui les avait reçus en partage, brûla la

1. *Sine anno* (1736?); 1740, 15 janvier; 1762, 18 décembre; *infra* sous ces dates.

liasse entière dans la cour de l'hôtel de France, pour se venger d'une parole piquante [1].

A ces trois lettres de l'abbé Prevost viennent s'en ajouter quatorze, également autographes [2], et trois dont nous n'avons plus que des copies du temps [3]. Deux de celles-ci, importantes et inédites, sont publiées, avec les autres, dans le présent travail.

Les collections privées de Paris qu'une obligeance intelligente et patriotique nous a permis d'explorer (ce qui a été le cas pour toutes excepté une seule) ne contiennent qu'une lettre de l'abbé Prevost. L'Angleterre [4], la Hollande et les États-Unis, où les amateurs d'autographes sont cependant nombreux, n'en possèdent aucune.

C'est à regretter, car de tous les écrivains

1. Lorsqu'il en hérita, ses cousins lui dirent : « Donne ou cède-nous ces papiers. Qu'en peux-tu faire? tu ne saurais même pas les lire! — S'ils ne peuvent me servir à lire, répondit-il, ils me serviront pour allumer ma pipe. »

2. 1728, 18 octobre; 1731, 10 novembre; 1735, 10 septembre et mois de novembre (?); 1738, 8 octobre; 1740, 1er février et 25 novembre; 1741, 19 octobre et 9 novembre; 1743, 17 novembre; 1744, 30 juillet; 1746, 26 janvier et 30 juillet; 1763, 30 avril; *infra*, sous ces dates. Dans ce nombre, il y a sept de ces lettres dont nous n'avons pu retrouver la trace des originaux.

3. Sans date (1734?); 1740, 1er février; 1741, 25 ou 26 janvier; *infra*, sous ces dates.

4. Nous n'avons pas examiné les quatre vingt-dix volumes de la correspondance de madame de Graffigny (1738-1773) conservée Cheltenham; nos 23,900, 24,071, 25,476; Catalogue Omont.

célèbres, Prevost est peut-être le seul dont la vie ne se puisse écrire sans désappointer le lecteur. Les mots *documents nouveaux*, mis en vedette sur la couverture d'un livre promettant de donner l'histoire du grand romancier, sont bien dangereux pour l'auteur. Puisque chacun croit, et non sans de bonnes raisons, que les *Aventures du Chevalier des Grieux* retracent un épisode de la jeunesse de Prevost, la première pensée qui viendra à l'esprit de tout acquéreur de notre ouvrage, c'est qu'on doit y trouver quelque tendre billet inédit adressé à Manon, ou des renseignements intimes sur sa personne et ses amours. Il nous en coûte d'avouer que, malgré d'actives recherches, nous n'avons rien pu découvrir de semblable. Une fois, sur les quais, notre attention fut attirée par des paperasses d'une écriture du XVIIIe siècle, rappelant celle de l'illustre romancier, et qui contenaient plusieurs lettres signées Prevost. Nous les feuilletâmes d'une main tremblante d'émotion. C'était la correspondance d'un pharmacien du quartier Saint-Honoré, n'appartenant même pas à sa famille.

Les archives de Moscou, qui auraient pu recéler quelque épître à cause de la dédicace à l'impératrice Anne de la traduction de l'Histoire De Thou, et celles de Berlin ou de Charlottenbourg, qui donnaient le même espoir en raison des offres de

Frédéric II à l'auteur de *Cleveland*, ne contiennent rien.

La catalogues manuscrits des Pères Jésuites, pour les collèges d'Hesdin et de la Flèche où Prevost fit ses humanités et son premier cours de philosophie, ainsi que pour le Noviciat de Paris où il se prépara à entrer dans la Compagnie, ne renferment que de brèves notices sur Prevost et sur son frère Norbert, très utiles cependant, en raison de leurs dates, et qui nous ont été d'un grand secours.

La *Matricula* du Cabinet des manuscrits; le *Liber professiones novitiorum* de Jumièges trouvé récemment dans la Bibliothèque de Saint-Pol-sur-Ternoise; le placet des supérieurs de la congrégation de Saint-Maur adressé au lieutenant général de police, et conservé parmi les archives de la Bastille; enfin la procédure pour l'entérinement du bref papal quand Prevost fut autorisé à entrer dans le Grand Ordre (dossier des archives de Rouen), constituent le cadre, pour ainsi dire, de l'existence monastique de l'auteur de *Manon Lescaut*. Nous espérions pouvoir y ajouter d'autres documents qui doivent être à Rome. Malheureusement on n'a pu encore découvrir dans les registres de la congrégation des évêques et réguliers, ni dans les pièces s'y rapportant, l'original du bref de translation ou la bulle, et encore moins

la supplique de Prevost au Saint-Père. Il faut dire que c'est l'époque où les archives pontificales furent tenues avec le plus de négligence, et qu'on ne transcrivait les actes de ce genre sur des registres qu'après paiement de certains droits. Jusque-là ils restaient empaquetés par liasses, et c'est dans cette masse non inventoriée que se trouvent sans doute les documents en question.

Les archives des Bénédictins de Saint-Maur, provenant de Saint-Wandrille, de Jumièges, de Saint-Ouen, de Saint-Taurin, de Saint-Germer, des Blancs-Manteaux et de Saint-Germain-des-Prés, monastères où Prevost vécut huit ans, ne nous ont donné que l'acte de profession et la matricule ci-dessus mentionnés.

Une source précieuse de renseignements, négligée jusqu'ici par les biographes de Prevost, est la correspondance du président Bouhier avec Mathieu Marais et l'abbé Le Blanc. De ce chef, nous publions vingt-huit extraits inédits et fort curieux, ainsi que plusieurs autres, non moins intéressants, qui proviennent de recueils analogues, également passés inaperçus.

Une lettre importante écrite de La Haye par Bruzen de la Martinière à Desmaiseaux, et publiée aujourd'hui pour la première fois, permettait de croire que, parmi les manuscrits du British Museum décrits dans le catalogue

d'Ayscough (1782), il se trouvait quelque autre correspondance inédite mentionnant Prevost, mais on n'y a rien trouvé qui le concernât; non plus, d'ailleurs que dans aucun fonds de cette importante bibliothèque.

Le recueil considérable de lettres de bénédictins conservé au Cabinet des manuscrits, notamment celles de Dom Thuillier et de Dom Le Sueur, avec qui Prevost était en rapports ; d'autres correspondances de religieux de Saint-Benoît récemment publiées, bien que concernant l'époque qui nous intéresse, ne nous ont absolument rien apporté.

Les archives de la Grènetière, abbaye où il fut stabilisé à son retour en France, ainsi que celles de la Mayenne et du diocèse du Mans, où il posséda jusqu'à sa mort un prieuré, ne le mentionnent pas davantage, sauf à l'occasion de la prise de possession de ce bénéfice, dans un acte important et inédit que nous publions. En fait, parmi les documents monastiques, il n'y a guère que les papiers de Dom Grenier, consacrés à la province de Picardie, pays natal de Prevost, qui contiennent des détails originaux : entre autres, le texte de son épitaphe, relevé dans la nef de l'église du monastère de Saint-Nicolas d'Acy.

Il faut le reconnaître, et avec tristesse, l'abbé Prevost n'est guère moins célèbre par sa prétendue

mort tragique que par ses œuvres littéraires. On ne cesse de rééditer cette histoire, toujours en frissonnant. Mais un fait curieux et dont la révélation mettra un terme à d'inutiles angoisses, c'est que trois documents décisifs, publiés, le premier, à Amiens, un mois après son décès, les deux autres, dans l'Oise en 1785 et 1838, ont échappé aux recherches des critiques et des curieux. Ils complètent la lettre de l'abbé de Blanchelande ainsi que l'extrait mortuaire, et forment avec ces pièces un dossier, reproduit dans le chapitre où nous démolissons de fond en comble la légende macabre du coup de bistouri.

1480-1895

LA FAMILLE DE PREVOST

L'abbé Prevost appartenait à une famille bourgeoise établie dans l'Artois, dès le xve siècle, à Mouriez, village situé à huit kilomètres d'Hesdin. Le premier des Prevost qui vint s'établir dans cette ville, paraît être François (fils de Jean-Liévin[1]), qui, après avoir été receveur des tailles à Dammartin, quoique demeurant à Mouriez, devint, ce semble, sergent royal *(appariteur regaler*[2]*)* à Hesdin, où il mourut le 19 sep-

1. Ce François, d'ailleurs, est le premier Prevost dont le nom figure dans ce qui reste des registres de catholicité d'Hesdin. Quant à Mouriez, c'était une dépendance de l'abbaye de Dammartin et ses archives furent brûlées avec celles de ce monastère en 1793.

2. « *Appariteur*. C'est une espèce de Sergent, *Sergens roïaux*, qui appartiennent à une jurisdiction royale. Les *sergens*, regardés aujourd'hui comme de bas-officiers de la justice, ne sont que les serviteurs des juges, dont ils exécutent les ordres. » L'abbé Prevost, *Manuel Lexique*, édition de 1755, t. I, p. 7 ; t. II, p. 414.

tembre 1651 [1], et lieu de sa sépulture. Des descendants directs et du nom y demeurent encore. Ils comptent parmi les habitants les plus riches et les plus considérés du pays.

C'étaient surtout des magistrats, à dater de la fin du XVIIe siècle, car Liévin Prevost, grand-père du célèbre romancier, fut d'abord maître-brasseur à Hesdin même, sur l'emplacement de la maison où, en 1853, on a érigé une plaque commémorative. Malgré son humeur batailleuse, il y devint argentier ou trésorier, et fut plusieurs fois échevin. Il avait épousé la fille d'un propriétaire d'Hesdin, Françoise Vuispré ou Wisprès.

Comme dans la plupart des familles bourgeoises autrefois, nombre de Prevost entrèrent dans les ordres. Nous remarquons dans la ligne masculine directe : au XVIIe siècle, Henri, Liévin et Jacques, tous trois religieux prémontrés à Dammartin, et Jeanne, religieuse à Montreuil. Au siècle dernier, Jérôme, 1656-1741 [2], religieux prémontré, prieur de l'abbaye de Dammartin en 1702 ; Antoine, 1662-1741, Bénédictin, puis curé-doyen d'Hesdin ; François-Sulpice, 1676-1728, prêtre récollet, rec-

1. Archives municipales d'Hesdin ; feuillet non numéroté d'un registre intitulé *Registrum Ecclesiæ Parochialis Beatæ Mariæ Hesdinens. Pro Sacramento Matrimonij, 1625.*

2. Renvoyé de l'abbaye de bénédictins de Saint-Bertin à cause de la faiblesse de sa voix : *Ob vocis tenuitatem ;* voir Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin :* Saint-Omer, 1854-55, t. II, p. 367.

teur ordinaire d'Hesdin ; Antoine, mort en 1728, prêtre chapelain de Saint-Louis, aumônier des hôpitaux ; Jérôme, mort en 1737, religieux prémontré et sous-prieur de l'abbaye de Dammartin ; Françoise, religieuse à Saint-Omer ; François, chanoine et chapelain de Saint-Louis en la collégiale d'Hesdin ; Marie, béguine à Aire ; Liévin-Norbert, Jésuite, puis prêtre séculier, nommé, au moment de sa mort, chanoine de la cathédrale de Cambrai, frère aîné de l'abbé Prevost ; Bernard-Joseph, Prémontré, abbé de Blanchelande, autre frère ; enfin, M. d'Ergny ou Dargnies, chanoine d'Amiens et grand pénitencier [1].

Quant à la magistrature et aux emplois civils, on voit, au commencement du XVIIe siècle, François, receveur des tailles ou des dîmes à Dammartin, puis sergent royal à Hesdin ; son fils, Liévin, argentier et échevin dans cette ville ; Liévin, fils de celui-ci, conseiller du roi et procureur au bailliage. Nous voyons ensuite figurer dans l'*Almanach d'Artois*, dès la première année de sa publication (1755), à Hesdin, Jérôme, lieutenant général civil, criminel et de police,

1. Prevost, dans sa lettre du 18 octobre 1728 *(infra)* prie qu'on lui écrive à Amiens aux soins de M. d'Ergny, grand pénitencier et chanoine, son parent. Il s'agit de Louis-Michel Dargnies, né en 1683, à Crécy, mais, ce semble, d'une famille originaire d'Ergny, titulaire de la Pénitencerie depuis 1725 et qui mourut en 1756.

frère cadet de l'abbé Prevost; Prevost, procureur du roi à la juridiction des fermes, et deux avocats de ce nom et de cette famille, mais par alliance[1], ainsi que deux parents du côté maternel, appelés Duclay, l'un avocat au bailliage, l'autre, garde-marteau des Eaux et Forêts. Les Prevost d'Hesdin continuèrent à occuper des emplois dans la magistrature et un descendant direct[2], qui a eu l'obligeance de nous communiquer des renseignements, est lui-même ancien magistrat.

Nous aurions voulu être plus complet. Malheureusement on ne possède à Hesdin que fort peu de documents, en dehors des registres de catholicité et de brèves allusions dans les archives municipales. Quant à ceux qui concernaient l'abbé Prevost, M. Alphonse-Xavier Le Merchier, arrière-petit-neveu, né en 1804, mort en 1847, qui avait reçu en partage des manuscrits et des lettres de

1. Prevost de Saint-Hilaire, maire d'Hesdin en 1749, et Prevost d'Essart, ce dernier, père d'un avocat du même nom qui prêta serment au Conseil d'Artois, en même temps que Robespierre. (*Invent. sommaire des archives du Pas-de-Calais.* Série B. 596, p. 97.) Ce Prevost d'Essart est l'auteur de *la Chapitromanie*, poème imité du *Lutrin*, publié en 1750, et consacré aux différends entre le chapitre d'Hesdin et le clergé local.

2. M. Liévin Prevost de Courmières, arrière-petit-fils de Jérôme-Pierre et arrière-petit-neveu de l'abbé Prevost, propriétaire actuel du domaine des Duclay à Capelle, et de celui des Prevost à Mouriez. C'est le dernier du nom dans la ligne masculine directe.

son illustre parent, les brûla, ainsi que nous l'avons dit [1], dans la cour de l'hôtel de France à Hesdin, pour se venger d'une parole piquante.

La généalogie de l'abbé Prevost s'établit de la façon suivante :

LIÉVIN PREVOST

Vivant de son bien à Mouriez, canton d'Hesdin, vers 1480.

JACQUES PREVOST (1520-1562)

De son mariage avec Catherine Trupin, naquirent trois enfants, dont :

JEAN-LIÉVIN PREVOST (1550-1609)

De son mariage avec Robertine Blondel, naquirent trois enfants, dont :

FRANÇOIS PREVOST (...† 1651)

De son mariage avec Marguerite Clabaut, naquirent quatre enfants, dont :

1. *Supra*, page 77.

LIÉVIN PREVOST (1632-1693)

Maître brasseur[1], puis argentier (trésorier) et plusieurs fois échevin.

De son mariage avec Françoise Vuispré ou Wisprès (morte en 1689), naquirent dix enfants[2], dont :

LIÉVIN PREVOST (1666-1739)

Conseiller du roi et son procureur au bailliage d'Hesdin, père de l'abbé Prevost.

De son mariage avec Marie du Claye ou Duclay, du village de Capelle, dans les environs, il eut neuf enfants; quatre filles[3] et cinq fils, qui étaient, dans l'ordre de naissance :

1. Dans le quatrième registre aux causes d'office, coté DDD, manuscrits des archives d'Hesdin, on trouve, sous la date du 24 mars 1673, ce Liévin Prevost mentionné comme maître ou marchand brasseur. Jules Lion, *Hesdinfort*, Amiens, 1884, in-8°, p. 205. A la page 225 de cet ouvrage on lit aussi : « En 1665, rue de Lempereur se trouvait la maison d'Antoine Vuispré y compris la brasserie occupée par Liévin Prevost, son gendre. »

2. Une fille, Marie, épousa Séguin, maire d'Hesdin, en 1657. Jules Lion, *op. cit.*

3. Thérèse-Claire, 1698-1711; Anne-Françoise-Josèphe, 1706-1717; Marie-Anne-Françoise, 1708-1712 (sœur jumelle de l'abbé de Blanchelande); Barle, 1710-1710.

LIÉVIN-NORBERT
(1696-1742)
Jésuite, puis, prêtre séculier, nommé chanoine de la cathédrale de Cambrai.

ANTOINE-FRANÇOIS
(1697-1763)
Le célèbre écrivain.

JÉROME-PIERRE
(1700-1763)
Avocat conseiller du roi et son lieutenant civil et criminel pour le bailliage d'Hesdin.
Épouse Marie-Marguerite Blondin.

LOUIS-EUSTACHE
(1703-1758)
Sieur de Gorguechon, officier d'infanterie, puis conseiller du roi et maître particulier des Eaux et forêts. Habitait Aubin.
Épouse Madeleine Prevost d'Essart. Mort sans postérité.

BERNARD-JOSEPH
(1708-1766)
Prémontré, professeur de théologie à l'abbaye de Saint-Jean, abbé régulier de Blanchelande, près de Coutances.

LIÉVIN PREVOST DE COURMIÈRES
(1745-1801)
Conseiller du roi, lieutenant général, etc., administrateur du Pas-de-Calais.
Épouse Rose-Isabelle Dupond de Blingel.

ALPHONSE PREVOST DE COURMIÈRES
(1748-1838)
Lieutenant-colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur.
Épouse Liévine Helleman. Mort sans postérité.

C'est par ce Liévin Prevost de Courmières, seigneur de la Cour d'Humières[1] et Gorguechon[2], que descendent tous les Prevost de cette ville, aujourd'hui existants. C'est-à-dire, par son fils Xavier : M. Liévin Prevost de Courmières précité, avec qui le nom va s'éteindre; sa fille aînée Françoise-Marie : une branche des Houzel ; par sa seconde fille, Élisabeth-Florence : une autre branche des Houzel, et les Lefèvre ; enfin, par la cadette, Adélaïde : les Laisné.

1. C'est ce nom qui a été abrégé en « Courmières ».
2. Nom d'une petite terre du territoire de Marconne.

1697

NAISSANCE D'ANTOINE-FRANÇOIS PREVOST

« L'an de grâce mil six cens quatre-vingt-dix-sept et le premier jour du mois d'avril je Anthoine Cauchon prêtre curé de la paroisse aye baptisé un garçon né le même jour de légitime mariage du sieur Lievin Prevost advocat en parlement conseiller du Roy et son procureur aux ville et bailliage de Hesdin et de demoiselle Marie du Claye ses père et mère, lequel a été nommé Antoine François, ses parin et marine ont été le sieur Antoine Prevost, marchand bourgois et eschevain à son tour de cette ville, et demoiselle Anne Vuillery de la paroisse de Dommartin, en foi de quoi j'ai signé avec ledit parin et marine ledit jour et an que dessus.

» (*Signé*) PREVOST, ANNE VILLERY et A. CAUCHON[1]. »

La maison sur laquelle on a placé, le 23 octobre 1853, une plaque commémorative de la naissance de Prevost, a été construite sur l'emplacement de trois maisons, qui furent démolies ou transformées autrefois, de manière à n'en

1. Registres de catholicité de la paroisse de Notre-Dame d'Hesdin.

faire plus qu'une seule. Une d'elles renfermait une brasserie. Ces trois maisons portaient les numéros 4, 5 et 6 de l'ancienne rue de l'Empereur[1]. Et comme Liévin, aïeul de l'abbé Prevost, mourut le 19 janvier 1693 dans celle où se trouvait la brasserie, qu'il avait exploitée, on croit, non sans une grande apparence de raison, que son fils, père du célèbre romancier, vint y habiter immédiatement après, soit quatre ans avant la naissance de celui-ci[2], qui, de la sorte, y serait venu au monde.

1711

PREVOST PERD SA MÈRE

« Le vingt-huitième jour d'aoust mil sept cent onze est décédée de ce monde Damoiselle Marie Duclay âgée d'environ quarante deux ans. Après avoir reçu les sacremens de pénitence, d'eucharistie et de l'extrême-onction, dont le corps a été inhumé dans la nef de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires ; en présence

1. Jules Lion, *ubi supra*.

2. Les rôles des contributions montrent, d'ailleurs, que Liévin, père de l'abbé Prevost, et son fils demeurèrent dans cette maison, mais nous ne savons positivement à dater de quelle année.

de Mre Antoine Prevost, curé et Doyen de cette Église et autres témoins à ce appelés, lesquels ont signé avec moi cet acte.

» (*Signé*) A. RICOUART, PENET, A. PREVOST[1]. »

Prevost avait alors quatorze ans.

Marie Duclay appartenait à une famille de cultivateurs aisés de Capelle, village situé à cinq kilomètres d'Hesdin. Il n'est pas fait mention d'elle dans les registres de catholicité de Capelle concernant les baptêmes, entre les années 1666-1672, ni avant ni plus tard.

1711-1713

PREVOST FAIT SA PHILOSOPHIE

C'est au collège des Jésuites d'Hesdin, que Prevost fit ses humanités, y compris deux années de philosophie, de 1711 à 1713[2].

1. Registres de catholicité de la paroisse de Notre-Dame d'Hesdin. Beaucoup de membres de la famille Prevost furent inhumés dans cette église, mais sans qu'on leur érigeât de pierre tombale.

2. Dates extraites des archives des RR. PP. Jésuites et obligeamment communiquées par le R. P. de Rochemonteix.

« Son père, quoique occupé par les devoirs d'une charge importante, présida lui-même à l'éducation de cinq garçons, dont celui-ci était le second [1]. »

1713-1715

PREVOST COMMENCE SON NOVICIAT

Au mois de septembre 1713, quand il eut atteint sa seizième année, Prevost entra au Noviciat des PP. Jésuites de Paris, et y resta deux ans, la première année en compagnie de son frère Norbert.

C'est par erreur que les biographes le représentent comme ayant fait sa rhétorique au collège d'Harcourt. C'est à Louis-le-Grand que les Jésuites l'eussent envoyé et non dans un collège de l'Université. Prevost ne vint à Paris que pour y prendre l'habit de religieux et passer son temps d'épreuve avant de faire profession dans la compagnie de Jésus.

Ces dates indiqueraient chez Prevost une grande précocité, puisqu'il termina sa rhétorique

1. Biographie anonyme placée en tête des *Pensées de M. l'abbé Prevost, précédées de l'abrégé de sa vie.* Nos références à Dom Dupuis se rapportent à cette biographie; voir *supra*, p. 69.

à quatorze ans, si nous avions des données certaines sur le degré de culture requis à cette époque pour passer d'une classe dans une autre.

1715

IL EST ENVOYÉ A LA FLÈCHE

En 1715, Prevost fut envoyé par les RR. PP. au collège Henry IV de La Flèche pour suivre le cours de philosophie qui durait trois ans pour tous les étudiants. Il garda un bon souvenir de cet établissement.

« La Flèche et Saint-Germain, où j'ai fait mon séjour, sont des noms chers à ma mémoire[1]. »

1716

IL DISPARAIT DE LA FLÈCHE

Après un an d'études, Prevost disparaît de ce

1. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 39. Les archives du collège de La Flèche ne renferment aucune mention de l'abbé Prevost.

collège et quitte la Compagnie vers la fin de 1716. Voici comment il explique son départ :

« Me destinant au service, après avoir été quelques mois chez lez RR. PP. Jésuites, que je quittai à l'âge de seize ans, j'ai porté les armes dans différents degrés : et d'abord en qualité de simple volontaire, dans un temps où les emplois étaient très rares (c'étoit à la fin d'une guerre), et dans l'espérance commune à une infinité de jeunes gens, d'être avancé aux premières occasions[1]. »

Lorsque Prevost quitta les PP. Jésuites, il était âgé de dix neuf ans passés, et non de seize seulement. Ce qu'il dit « de la fin d'une guerre », se rapporte à l'état du pays après la conclusion de la Triple-Alliance, signée le 4 janvier 1717.

« Les Jésuites ne le perdirent point de vue et le reçurent une seconde fois au noviciat[2] : exemple rare dans cette Société... Les petites distinctions dont on l'y flatta, n'affermirent point sa vocation ; il en sortit[3]. »

De son côté, Prevost dit ce qui suit :

« Je me lassai néanmoins d'attendre, et je retournai

1. Le *Pour et Contre*, t. IV, p. 38.

2. C'est alors qu'il aurait composé cette ode en l'honneur de saint François-Xavier, mentionnée par tous les biographes de Prevost, et qu'on ne trouve nulle part.

3. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. vj.

chez les PP. Jésuites, d'où je sortis quelque temps après, pour reprendre le métier des armes avec plus de distinction et d'agrément[1]. »

C'est la raison pour laquelle, d'après l'académicien Gaillard, on appliqua plus tard à Prevost le mot dit (par Voltaire) de frère Ange de Joyeuse :

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Ce que rapportent Prevost et son biographe n'est pas confirmé par les archives des RR.PP. Jésuites. On y trouve seulement qu'en 1719, il fit une nouvelle tentative pour entrer dans la Compagnie, mais que, selon les apparences, on refusa de l'admettre, car son nom ne se trouve plus sur les catalogues.

Ce qui se serait passé ensuite est ainsi relaté par Dom Dupuis :

« Craignant, sur son inconstance, les réprimandes d'un père tendre, mais rigide, il ne retourna point à la maison paternelle. Il s'associa pour voyager avec un ami[2], qui fournissait à la plus grande partie des frais. Il passa en Hollande. L'heureuse physionomie dont la nature l'avait favorisé, la douceur de son caractère, les

1. *Le Pour et Contre*, loc. cit.
2. Tiberge ?

progrès qu'il avait déjà faits dans les belles-lettres, lui ouvrirent la porte des meilleures maisons. Il s'y distingua même par plusieurs productions d'esprit, soit en vers, soit en prose[1]. Cette absence a donné lieu de l'accuser de bien des légèretés qui, fussent-elles réelles, ne déshonoreraient à cet âge, ni son cœur, ni son esprit[2]. »

Malgré la confusion des dates et les détails certainement mensongers qu'on relève dans le cours du récit, nous sommes disposé à croire une partie de ce que rapporte le *Journal de la Cour et de Paris* sur cette période de la vie de Prevost :

« Il entre dans l'ordre des Jésuites à quinze ans, s'en repent six mois après, les quitte ; la même inconstance le rappelle à eux à l'âge de seize ans, mais il est refusé. Il entreprend d'aller en demander l'ordre à Rome, au général, tombe malade en chemin ; son argent consommé, se met à l'hôpital, reçoit les secours d'un officier qui prétend les avoir donnés pour engagement, et le faire marcher. Indigné de ce procédé, il déserte et passe en Hollande. La paix faite et le roi mort, M. le duc d'Orléans étant régent, il écrit et demande à jouir de l'amnistie et à se réconcilier avec les Jésuites ; obtient tout, revient à Paris, rentre dans la Société et commence son noviciat[3]. »

1. Nous ne savons ce qu'étaient ces productions littéraires ; de toutes façons, il n'en reste aucune trace.

2. Dom Dupuis, *Abrégé*, pp. vij-viij.

3. *Revue rétrospective*, deuxième série, t. V, p. 410, et p. 161 du ms. franç. 25.000 de la Bibliothèque nationale.

Ce n'est pas à quinze, mais à seize ans que Prevost « entra dans l'ordre des Jésuites ». Ce n'est pas six mois, mais trois années après qu'il « s'en repentit et les quitta ». Ce n'est pas à l'âge de seize ans, mais à celui de vingt-deux, qu'il revint chez les RR.PP., et il y fut refusé. Ce n'est pas non plus lors de la mort du roi que Prevost aurait sollicité son pardon et serait revenu en France. Le roi en question est Louis XIV, qui mourut le 1er septembre 1715. A cette date, Prevost faisait son noviciat à Paris chez les PP. Jésuites depuis deux ans, et il ne devait les quitter, pour la première fois, que plus d'une année après.

Ces aventures lui seraient donc arrivées en 1719, quand il tenta de rentrer dans la Compagnie.

Pour ne pas sortir du sujet et pour donner un avant-goût des histoires qu'on s'est plu à forger sur le compte de l'abbé Prevost, citons à cette place ce que dit l'abbé de Voisenon :

« Prevost demeura quelque temps en Hollande, où l'on prétend qu'il épousa deux femmes. Il les abandonna et revint en France[1]. »

1. *Anecdotes littéraires*, dans Voisenon, *Œuvres complètes*, Paris, 1781, t. IV, p. 95. C'est ce que Taillefer répète, *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français;* Versailles, 1785, t. III, p. 215.

*
* *

L'ABBÉ PREVOST MEURTRIER DE SON PÈRE!

Des nombreuses fables contées par les nouvellistes du siècle dernier, la plus vivace, peut-être, est celle qui fait de l'abbé Prevost le meurtrier de son père. Elle nous paraît dériver d'une anecdote, non moins apocryphe, qui circulait verbalement, ce semble, et que M. Ambroise-Firmin Didot rapporte en ces termes :

« Je consigne ici quelques souvenirs de famille, que je tiens de mon oncle Pierre Didot et de mon cousin Henri Didot, tous deux encore vivants (1851) et presque nonagenaires ; je les ai souvent entendu raconter à mon frère et à mes autres parents.

» Dès l'âge de trente ans, l'abbé Prevost avait renoncé au vin. Cette résolution, dans laquelle il persista toute sa vie, fut le résultat du malheur qu'il eut de renverser son père dans un moment d'égarement causé par l'ivresse ; c'était à la suite d'un souper où, surpris avec sa maîtresse par son père, celui-ci tomba dans l'escalier et faillit se tuer[1]. »

C'est en 1727 que Prevost avait trente ans. A cette date, il était prêtre et religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, la plus austère,

1. *Encyclopédie moderne*, 1851, t. XXVI, col. 826.

avec Saint-Vannes, dans l'ordre des Bénédictins. En outre, il se trouvait à demeure au monastère des Blancs-Manteaux de Paris. Ces simples faits vont à l'encontre du récit de M. Didot, au moins quant à l'âge que Prevost aurait eu lors de cet événement.

Si l'on se reporte en arrière, d'autres difficultés se présentent. De 1710 à 1717 il vécut, comme interne, dans des collèges ou séminaires des PP. Jésuites à Hesdin, à Paris, à La Flèche, et de 1720 à 1727 dans des couvents de bénédictins réformés, c'est-à-dire soumis à la plus stricte discipline, en Normandie ou dans le Beauvaisis, loin de son père. Ce n'est donc qu'entre 1717 et 1720 qu'une scène semblable se pouvait produire. Or, dans ces années, Prevost, âgé de vingt à vingt-trois ans, fut la plupart du temps en Hollande ou à l'armée, soldat et sous la Régence, époque à laquelle avoir une maîtresse n'était guère un crime.

Ce n'est pas moins de quatorze ans après la mort de l'abbé Prevost que parut pour la première fois la version dramatique de cette espèce de légende et sous la forme qui a prévalu. Ce fut dans le cahier du 4 juillet 1777 de la *Correspondance littéraire secrète*, imprimée à Neuwied [1],

1. T. V, pp. 8-11 de la réimpression, Londres, 1787.

dont Guillaume Imbert de Boudeaux, ex-Bénédictin[1], envoyait de Paris les matériaux, et qui est certainement l'auteur de ce conte aussi atroce que mensonger, donné néanmoins par lui comme « très vrai ». Prevost y est représenté s'accusant d'avoir précipité à travers l'escalier et tué son père en le voyant donner un coup de pied dans le ventre à sa maîtresse, grosse de trois mois. Ce serait à Hesdin, lorsqu'il venait de sortir du collège, conséquemment en 1713, à l'âge de seize ans ! C'est aussi le remords qui l'aurait poussé à se faire moine, forcément huit ans plus tard, dans l'ordre de Cluny, auquel il n'a jamais appartenu ! D'un mot, détruisons complètement ce récit absurde. Vingt-six ans après « cette chute qui le blessa si dangereusement, qu'il mourut le soir même », le père de Prevost était encore de ce monde.

En juillet 1783, à Chanteloup, chez le duc de Choiseul, l'abbé Barthélemy, pour charmer les loisirs de la société, raconta la lugubre histoire, comme étant « fort peu connue et méritant de l'être », en présence de Dutens, qui l'a consignée dans ses *Mémoires*[2]. Cette fois, la forme est un

1. Imbert de Boudeaux fit profession dans l'abbaye de Saint-Allyre de Clermont, le 20 février 1760. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 1275, f° 53, n° 7691.

2. *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, Paris, 1807, in-4°, t. II, p. 382.

peu adoucie : le coup de pied dans le ventre a disparu. Prevost aimait une jeune fille qu'il voulait épouser. Non seulement son père refusait d'y consentir, mais les ayant surpris ensemble, il s'avança vers elle pour la maltraiter. Prevost se mit devant lui, et dans ses efforts pour l'empêcher d'approcher, il le poussa vers l'escalier : chute qui aurait été la cause de sa mort (toujours un quart de siècle après).

En la même année, Imbert de Boudeaux, reprenant son bien, ne manqua pas d'insérer dans sa *Chronique scandaleuse*[1] l'anecdote telle qu'il l'avait inventée six ans auparavant. C'est à dater de ce jour que réellement elle prit son vol.

Le périodique anglais *The St-James Chronicle* la traduisit d'Imbert, mais sans en indiquer la source, dans son numéro du 27 octobre 1785. Le chevalier de Sanseuil la fit immédiatement (re)traduire en français et paraître dans son *Conteur universel anglais*[2], avec un commentaire signé de ses initiales L. C. D. S., le 5 novembre 1785, croyant qu'elle était inconnue en France. Le *Choix d'anecdotes*[3] la publia à son tour, mais d'après le

1. *La Chronique scandaleuse, ou Mémoires pour servir à l'Histoire des mœurs de la géneration présente. A Paris, dans un coin d'où l'on voit tout.* MDCCLXXXIII, in-8°, pp. 200-3.

2. Paris, in-4°, t. I, n° CXLIV, pp. 575-76.

3. Par l'ex-chanoine J.-C. Poncelin, troisième édition, entièrement refondue, Paris, 1804, 5 vol. in-18, t. I, pp. 40-43.

texte original de la *Chronique scandaleuse*. Vint ensuite la *Décade philosophique*[1], qui, rendant compte d'une nouvelle édition du *Choix d'anecdotes*, crut devoir rééditer l'invention d'Imbert. C'est alors que Liévin Prevost, neveu de l'abbé calomnié, et M. Labaume, collaborateur de Sanseuil, protestèrent dans la *Décade* même[2]. Les anecdotiers continuent à reproduire cette histoire[3] et, selon les apparences, ils continueront pendant bien des années encore.

1720-1721

IL FAIT SON NOVICIAT CHEZ LES BÉNÉDICTINS

L'extrait des papiers de Dom Grenier reproduit ci-après, semble indiquer que Prevost commença son noviciat au monastère de Saint-Wandrille,

1. Paris, in-8°, t. XXXVIII, 10 messidor an XI (juillet 1803), p. 43.

2. *Ibidem*, numéro du 20 thermidor (août) suivant, p. 312.

3. Ce conte a été réédité, non sans apparat, et comme étant à peu près inconnu, dans le supplément du *Figaro* du 9 juillet 1876, sous le titre alléchant de *L'abbé Prevost assassin*. On y relève une variante : « Ceci se passait en 1763 ». C'est l'année où mourut le célèbre romancier. Quant à son père, mort alors depuis un quart de siècle, il aurait eu à cette date 97 ans !

près de Rouen. Ce fut, au plus tard, le 8 novembre 1720, puisque le Concile de Trente fixe la durée du noviciat à une année au moins, et qu'aux termes du *Liber professiones novitiorum* que nous allons citer, c'est le 9 novembre 1721 qu'Antoine-François Prevost, ou Le Prevost, fit profession dans l'ordre des Bénédictins.

« Son père, procureur du Roy à Hedin, assista à sa profession. La veille il lui avoit donné les avis salutaires qu'un père respectable pouvoit donner à un fils : il lui tint ce propos entre autre, en présence de la communauté de Saint-Vandrille, si je ne me trompe, que s'il manquoit de son vivant aux engagements qu'il étoit parfaitement libre de le faire ou de ne le pas faire, il le chercheroit par toute la terre pour lui brûler la cervelle[1]. »

Ces menaces énergiques ne sont pas faites pour surprendre de la part de Liévin Prevost, qui probablement tenait de son père, véritable Picard[2].

1. Note de Dom Grenier ; ms. Bibliothèque nationale, Coll. de Picardie, volume 103, folio 53. Né à Corbie en 1726, et mort en 1789, Dom Grenier, quoique n'ayant fait profession que dans l'année 1745, a pu connaître Prevost, Picard comme lui.

2. Il est fait mention dans les archives municipales d'Hesdin, sous la date du 24 mars 1673, d'une « Réquisition contre Liévin Prevost, brasseur, qui avoit insulté et traité le magistrat de voleur et dit qu'il se vouloit battre contre tout le corps ». Document cité par M. Jules Lion, *ubi suprà*.

1721

IL FAIT PROFESSION

Antoine-François Prevost fit profession à l'âge de vingt-quatre ans, dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, à l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges, le 9 novembre 1721.

Voici l'acte de profession, écrit entièrement de sa main et selon la formule consacrée :

« Ego Frater Antonius Prevost omnibus quorum intererit fidem facio quod, hodiernâ die nonâ mensis Novembris, anni millesimi septingentesimi vigesimi primi, expletis jam anno et die a sumptione habitus novitialis in Congregatione Sancti Petri Gemmeticensis, juxta ejusdem Congregationis [consuetudinem], volens ac lubens, nulloque metu, vi, aut suasione, coram R. P. D. Francisco L'Heritier, priore, assistente toto conventu externorumque frequentiâ, intrà sacra Missarum solemnia, solemnem professionem ac expressam emisi sub Congregatione Sancti Mauri, eamque in chartæ folio manu propriâ scriptam, altâ, clarâ et distinctâ voce pronunciavi in haec verba :

In nomine Domini Nostri Jesu Christi. Amen.

Anno a nativitate ejusdem millesimo septingentesimo vigesimo primo, die nonâ Novembris. Ego Frater An-

tonius Prevost, ex urbe Hedino, diœcesis Audomarensis, promitto stabilitatem et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam Sancti Patris Benedecti coram Deo et sanctis ejus, quorum reliquix habentur in hoc monasterio Sancti Petri Gemmeticensis, in diœcesi Rothomagensi, sub Congregatione Sancti Mauri, ordinis Sancti Benedicti, in præsentiâ R. P. D. Francisci L'Heritier, prioris, et monachorum ejusdem monasterii. Ad cujus rei fidem hanc schedulam, seu petitionem, manu propriâ scripsi, die et anno quibus suprà.

Frater Antonius Franc. PREVOST †[1].

TRADUCTION

« Moi Frère Antoine Prevost, à tous ceux qu'il appartiendra je certifie que, aujourd'hui neuf novembre 1721, un an et un jour étant accomplis depuis ma prise d'habit de novice dans la Congrégation de Saint-Pierre de Jumièges, suivant [la coutume] de cette même Congrégation, de mes plein gré et volonté, sans crainte, violence ou contrainte, en présence de R. P. D. François L'Heritier, prieur, et de tout le couvent et de nombreuses personnes du dehors, après la messe, j'ai fait profession solennelle et expresse dans la Congrégation de Saint-Maur, après l'avoir écrite sur une feuille de papier de ma propre main, et je l'ai prononcée d'une voix haute, claire et distincte, en ces termes :

1. *Liber continens professiones novitiorum*, folio 36, verso; ms. de l'abbaye de Jumièges, conservé dans la bibliothèque de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais). Ce document a été découvert et publié par M. Ed. Edmont, dans la 167e livraison du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

Au nom de N. S. Jésus-Christ. Amen.

L'an de la Nativité du même Seigneur 1721, le 9 novembre, moi, Frère Antoine Prevost, né à Hesdin, diocèse de Saint-Omer, je promets stabilité et conversion de mes mœurs et obéissance suivant la règle de saint Benoît devant Dieu et ses saints, dont les reliques sont dans ce monastère de Saint-Pierre de Jumièges, diocèse de Rouen, de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint Benoît, en présence du R. P. D. François L'Héritier, prieur, et des moines du même monastère. En foi de quoi j'ai écrit cette présente cédule ou pétition, le jour et an que dessus.

Frère Antoine-François PREVOST †.

*
* *

Voici maintenant la mention que nous trouvons à son sujet dans la *Matricula Monachorum professorum Congregationis S. Mauri* [1].

NOMEN.	PATRIA.	DIŒCESIS.	ÆTAS.
5621 Ant. Franç. Le Prevost.	Hedinum.	Audomaropolis.	24.

LOCUS PROFESSIONIS.	DIES MENSIS.	ANNUS.	OBITUS.
Gemmetici.	9 Novembris.	1721.	Extra [1].

On remarquera qu'il est matriculé sous le nom de « Le Prevost » ; mais ce que nous ne

1. Ms. Bibliothèque nationale, latin 12795, f° 281. Dans 12796, f° 66, le numéro matricule d'« Antonius Franciscus Le Prevost » est 5614, dans 12797, f° 150, 5620.

trouvons pas moins digne d'attention, c'est que lui-même signe sa lettre du 10 novembre 1731 à Dom Clément De la Rüe aussi de ce nom avec la particule *Le*.

1722-1723

PREVOST A L'ABBAYE DE SAINT-OUEN.

« A la sortie du Noviciat, il fut envoyé à l'Abbaye de saint Ouen à Rouen. Il ne tarda pas à être connu dans cette grande ville. Un jeune Religieux, dont l'esprit étoit orné, qui avoit été deux fois Jésuite, et qui se trouvoit Profès, sur-tout alors, dans la Congrégation de saint Maur, étoit un phénomène qui devoit produire des effets différens dans le Collège des Jésuites et dans l'Abbaye de saint Ouen. En effet, il fut attaqué par le P. Lebrun, Jésuite. On ne sait ni l'objet précisément de la querelle, ni les écrits qui ont été rendus publics de part et d'autre. On apprend seulement par une lettre de M. l'Abbé Prevôt en 1721, que l'avantage lui resta, et que son imprimeur fut très-fâché de ce qu'il lui avoit retiré un manuscrit qui eût encore plus manifesté son triomphe [1]. »

Il y a bien des PP. Jésuites appelés Lebrun, qui peuvent avoir eu part à cette polémique :

1. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xj.

Charles, 1670-1746, professeur d'hydrographie à Brest; Eustache, 1680-1732, professeur à Louis-le-Grand, mais depuis 1723 dans les missions de l'Amérique méridionale; Guillaume, 1674-1758, auteur du *Dictionnaire universel français* publié à Rouen en 1756. Cependant il n'y a pas trace dans les archives des RR. PP., ou dans les écrits du temps, de cette controverse, et la lettre de Prevost n'a pu être retrouvée.

*
* *

PREVOST A L'ABBAYE DE NOTRE-DAME-DU-BEC

« Il fut envoyé à l'Abbaye du Bec, pour y étudier la Théologie. Un grand seigneur avoit quitté la Cour pour se retirer dans cette solitude. Dom Prevôt ne tarda point à mériter son estime et ses attentions[1]. »

Ce grand seigneur est Louis de Brancas, duc de Villars, « qui arriva dans cette maison le 30 septembre 1721, dans le dessein de s'y retirer et d'y consacrer le reste de ses jours aux exercices de la piété et de la pénitence[2] ». Louis de

1. Dom Dupuis, *op. cit.*, p. xj.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye du Bec*; MS. des Archives de l'Eure. Obligeante communication de M. l'abbé Porée, curé de Bournainville. Voir aussi Saint-Simon, *Mémoires*, 1874, in-12, t. XVII, p. 284. Dans aucun des MSS qui restent de cette abbaye, il n'est fait mention de Prevost.

Brancas y vécut jusqu'au 11 décembre 1731, date à laquelle il se retira à l'institution de l'Oratoire de Paris et où il mourut le 24 janvier 1739.

*
* *

« D. Prevôt commença à faire connoître son goût pour les lettres, par une pièce contre les amours du Régent, mais il la supprima lui-même avant que les supérieurs en fussent instruits, par un qui procot *(sic)* heureux et pour son auteur et pour le corps dont il étoit [1]. »

Philippe, duc d'Orléans, cessa d'administrer avec le titre de régent le 22 février 1723 et mourut le 2 décembre suivant.

*
* *

En 1724, on imprima en Hollande une histoire satirique de la Régence de Philippe d'Orléans, intitulée *Les Avantures de Pomponius, chevalier romain, ou l'histoire de notre tems* [2], et attribuée à

1. Note manuscrite de Dom Grenier, *op. cit.*

2. A Rome (?), chez les héritiers de Ferrante de Pallavicini, MDCCXXIV, in-12, de 7 feuillets non chiffrés et 222 pp. Le P. de Sainte-Marthe y est assez malmené.

Labadie[1], religieux convers de Saint-Maur. Dans l'édition que donna Fevret de Fontette en 1768 de la *Bibliothèque historique de la France*[2], il est dit que ce fut l'abbé Prevost qui revisa et prépara ces *Avantures* pour l'impression. Comme on y ajoute qu'en 1722 le libraire fit offrir le manuscrit au cardinal Dubois, une des premières occupations de Prevost, lorsqu'il eut prononcé ses vœux à l'abbaye de Jumièges et « voulait conserver dans toute sa force l'impression de grâce qui l'avait amené à la religion », aurait été de travailler à ce pamphlet. Nous en doutons.

Chardon de la Rochette semble dire[3] que c'est l'édition de 1728, augmentée d'un recueil de pièces concernant la minorité de Louis XV et d'une clef, qui aurait été publiée par l'abbé Prevost ; mais il ne cite aucune autorité à l'appui. Nous sommes surpris de cette attribution faite si

1. Ce Labadie mourut repentant, dit Dom Tassin (p. 464), dans l'abbaye de Samer (Pas-de-Calais), « après avoir demandé qu'on jettat tous ses écrits au feu ». Nous trouvons dans la *Matricula* de Saint-Maur (Lat. 12795, f° 281) un Bernard Labadie, qui fit profession le 19 juillet 1721 et mourut le 26 mai 1723 ; mais nous ne savons si c'est le même. Jordan dit que l'auteur du *Pomponius* est D. F. D. P. (?); l'abbé Goujet l'attribue à un Bénédictin appelé Lefèvre, et Paul Lacroix à Themiseul de Saint-Hyacinthe (d'après Barbier). Selon D. Tassin, D. Martianay passa aussi, mais à tort, pour l'auteur de ce célèbre pamphlet.

2. T. II, n° 25672.

3. *Mélanges*, t. III, p. 182.

tardivement au sujet d'un pamphlet dont tout le monde lettré s'occupa pendant au moins dix années. Elle n'a peut-être pas d'autre origine que l'anecdote empruntée à Dom Grenier touchant la pièce écrite par Prevost sur les amours du Régent.

1725-1726

PREVOST A L'ABBAYE DE FÉCAMP

D. Tassin relate que les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur ayant refusé à D. Le Cerf de la Viéville, qui depuis dix ans était cloué sur son lit à l'abbaye de Fécamp, la permission de faire imprimer sa *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, celui-ci « confia son manuscrit à Dom Antoine-François Prévost connu dans le monde [longtemps après] sous le nom de l'abbé Prévost d'Exiles, pour lors Religieux de l'abbaye de Fecam *(sic)*, qui l'envoya en Hollande, où Jean Le Clerc le fit imprimer à la Haye en 1726 [1] ».

1. *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur ;* Paris, 1770, in-4°, p. 646. D. Tassin, né dans la même année que Prevost et novice à Jumièges (mais en 1718), doit avoir eu des rapports personnels avec lui.

Il est bon de rappeler que la raison pour laquelle le P. de Sainte-Marthe renvoya à Dom Le Cerf son manuscrit, c'est qu'il contenait d'assez vives attaques contre certains écrivains bénédictins, notamment Dom Martianay (qui les méritait) et Dom Liron.

L'esprit vif et le caractère indépendant de Dom Le Cerf étaient faits pour plaire à Prevost.

*
* *

AU COLLÈGE DE SAINT-GERMER

« Vers l'an 1726 on l'envoya enseigner les Humanités au Collège de Saint-Germer[1]... Il professa à Saint-Germer avec applaudissements[2]. »

*
* *

PREVOST EST ORDONNÉ PRÊTRE

« Monseigneur Sabathier, évêque d'Amiens, lui conféra la Prêtrise[3]. »

1. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xiij.
2. Note manuscrite de Dom Grenier, *op. cit.*
3. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xvj.

Cette ordination s'explique par le fait que Prevost résidait à l'abbaye de Saint-Germer-de-Flaix en Beauvaisis, qui relevait du diocèse d'Amiens. Monseigneur Pierre de Sabbatier ordonna dans cette ville, de 1707 à 1732, dix-huit cent soixante-trois prêtres. Malheureusement nous n'avons pu en retrouver la liste, soit à l'évêché d'Amiens, soit dans les archives de la Somme.

1726-1727

PREVOST A ÉVREUX

« De Saint-Germer il alla prêcher pendant un an à Évreux[1]. »

Nous n'avons rien pu trouver concernant l'abbé Prevost dans ce qui reste des papiers de l'abbaye de Saint-Taurin.

*
* *

PREVOST A SÉEZ

Prevost résida quelque temps, non, ce semble, à la grande abbaye de Saint-Martin d'Alençon,

1. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xiij.

de Séez, dans la Basse-Normandie, mais aux environs de la ville de ce nom. Écrivant de la Haye, vers la fin de 1731[1], Prevost dit qu'il demeurait depuis quelque temps aux environs de Séez, lorsque M. de Montguillon lui fit proposer de se charger du reste de la traduction de De Thou, commencée par M. du Pont, chanoine de l'église cathédrale de cette ville et, en conséquence, qu'il traduisît plusieurs livres du dernier volume[2]. Prevost ajoute : « Quelques mois se passèrent... d'autres occupations m'ayant conduit ensuite à Paris... Deux ans s'écoulent, je viens en Hollande. »

*
* *

A PARIS, AUX BLANCS-MANTEAUX

« Ensuite il fut appelé aux Blancs-Manteaux, à Paris[3]. »

Prevost aurait été appelé à Paris, à la suite, ce semble, de dissentiments avec ses confrères. Il

1. *Journal littéraire*, t. XVII, p. 254.
2. Cette traduction n'a pas été publiée.
3. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xiij. Les seuls registres capitulaires des Blancs-Manteaux (monastère de bénédictins depuis 1618) que nous ayons pu découvrir, sont aux Archives nationales; malheureusement la série ne commence qu'en 1739.

dit que la raison alléguée par ces derniers était « qu'il y serait moins dangereux qu'autre part, et qu'on devait d'ailleurs tirer de lui tout ce qu'on pouvait du côté des sciences, puisqu'il eût été imprudent de lui confier des emplois[1] ».

A notre avis, c'est dans ce monastère qu'il commença d'écrire son premier roman, les *Mémoires et Avantures d'un homme de qualité.*

1728

A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

« Des Blancs-Manteaux, il ne tarda pas à passer à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pour travailler au *Gallia Christiana*[2]. »

Malgré nos recherches dans ce qui reste des registres capitulaires, il nous a été impossible de savoir exactement quand Prevost entra dans la célèbre abbaye. Vers 1726, il professe à Saint-Germer, de Saint-Germer il passe à Évreux, où son séjour est d'une année; nous le voyons ensuite à Séez. Ajoutons sa résidence aux Blancs-

1. Lettre de Prevost du 18 octobre 1728 *(infrà)*, laquelle contient une réponse à ces allégations. Voir aussi, *suprà*, notre Introduction.
2. D. Dupuis, *Abrégé*, p. xiij.

Manteaux, et nous serons bien près d'empiéter sur 1728, pour son entrée à Saint-Germain-des-Prés. Ces chiffres donnent un résultat assez inattendu, puisque ayant quitté ce monastère en octobre 1728, il y serait resté moins d'une année.

*
* *

IL TRAVAILLE AU *GALLIA*.

« Un volume presque entier de ce grand ouvrage est le fruit de son travail[1]. »

C'est une histoire absolument invraisemblable, et l'on s'étonne qu'elle ait trouvé créance chez nombre d'esprits cultivés. Il y en a qui vont jusqu'à spécifier le volume; mais sans être d'accord entre eux.

Le premier biographe qui raconte cette fable dit que Prevost entra à Saint-Germain pour travailler au *Gallia Christiana*. Nous devons présumer qu'alors seulement sa collaboration commença. Or nous venons de montrer par les pérégrinations de Prevost qu'il ne put guère entrer dans la célèbre abbaye avant l'hiver de 1727-1728, et qu'il en sortit dix mois après, pour n'y plus jamais revenir.

1. Dom Dupuis, *loc. cit.*

Le seul volume du *Gallia* publié pendant le séjour de Prevost à Saint-Germain-des-Prés est le tome IV (Diocèse de Lyon), lequel parut vers la fin de 1728[1]. Et comme il forme un énorme folio de sept cent vingt pages, on a dû en commencer l'impression avant que Prevost ait pu y travailler.

Vient maintenant le tome V (Diocèses de Malines et de Mayence), qui ne sortit des presses qu'en 1731. A ce volume, Prevost a sans doute contribué, mais dans une limite restreinte. D'abord à cause de son court séjour à Saint-Germain-des-Prés; ensuite par la raison décisive que D. Tassin n'eût pas manqué d'accoler le nom de Prevost à ceux de D. Joseph Duclou, D. Jean Thiroux et D. Félix Hodin, qu'il nomme seuls comme auteurs du tome V, si Prevost en avait fourni une partie importante[2]. D'ailleurs, celui-ci faisant montre en 1735 de son activité littéraire,

1. La date la plus récente que nous y ayons relevée (dans les *Mutationes factæ in clero gallicano*) est de novembre 1727; ce qui nous fait croire que ce volume fut envoyé à l'imprimerie très peu de temps après.

2. *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 465. Il est vrai que Dom Tassin dit (p. xviij) : « MM. Gueudeville, Veissière de la Croze et Prevost d'Exiles, déserteurs de la Congrégation, où ils avaient pris le goût des études, ont donné beaucoup d'ouvrages sur lesquels elle n'a nulle prétention. Aussi n'ont-ils point d'articles dans cette histoire. » Mais, à notre avis, ce sentiment n'eût pas empêché D. Tassin de rappeler, quoique avec des expressions de regret, une collaboration aussi effective au *Gallia*.

après avoir énuméré les écrits sortis de sa plume se contente de dire qu'il avait « travaillé assez longtemps au *Gallia Christiana*[1] ».

C'est par exception que les Bénédictins faisaient exécuter des recherches et des travaux pour ce grand recueil en dehors de Saint-Germain-des-Prés. De jeunes religieux y travaillaient, dans ce monastère même, mais leur besogne consistait surtout à recopier ou assembler les notes, corriger les épreuves, voire traduire en latin ce que d'autres avaient écrit en français. C'est certainement à ce travail secondaire que Prevost fut employé : travail fastidieux, surtout pour un homme doué de tant d'imagination, et qu'il ne fit, nous pouvons en être sûrs, qu'à contre-cœur, mais avec obéissance.

*
* *

SA SATIRE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

Lenglet-Dufresnoy, parlant des *Mémoires d'un homme de qualité*, dit : « La plupart des Pères Bénédictins sont assez maltraités dans cet ouvrage[2]. »

1. *Le Pour et Contre*, t. VII, p. 7, note.
2. Additions manuscrites de Lenglet-Dufresnoy à son livre *De l'usage des romans, avec une bibliothèque des romans*, par Gordon de Percel; Amsterdam, 1734, 2 volumes in-12, t. II, pp. 10 et 111. Bibliothèque nationale, réserve, Y², 6 A. Voir aussi Jourdan, *Voyage littéraire*, p. 69.

Le caustique abbé vise évidemment le portrait des moines de l'Escurial mentionné dans notre introduction :

« L'étude est ici en honneur, nous dit le Procureur du monastère de Saint-Laurent, et vous trouverez peu de religieux en Espagne qui aient plus d'inclination que nous pour les Lettres. Il est sorti de cette maison quantité de bons ouvrages, dont l'Église et l'État ressentent l'utilité et c'est à nos Sçavans que nous devons l'estime dont le public nous honore. La Providence s'en mêle, ajouta-t-il, car il est surprenant qu'il se trouve quelqu'un parmi nous qui ait le courage d'êssuier les peines de l'étude. Je ne parle pas des peines propres du métier, elles sont douces quand l'inclination s'y trouve; je parle des manières dures que notre Supérieur général prend à l'égard de ceux qui étudient. Ni distinction, ni faveur. C'est un homme grossier, sans naissance et sans mérite, qui s'est élevé je ne sçais par quels moiens au rang qu'il occupe, et qui ne fait point cas des Sçavans, parce qu'il ignore jusqu'aux premiers éléments des Sciences. Cela est vrai, répondit le Comte de Mancenez, il est connu sur ce pied-là dans le public; mais votre consolation doit être qu'il est trop vieux pour qu'il puisse vivre longtems[1]. Il faut que vous fassiez

1. Dom Pierre Thibault fut *Præpositus generalis* (supérieur général de la congrégation de Saint-Maur), de 1726 à 1729. Il était âgé de soixante-dix ans en 1728 (*Matricula*), cause, l'année suivante, de sa retraite : « Ob ætatem ingravis centem ab omnis salutus præfectura » (*Gallia Christiana*). Son attitude au sujet de la bulle *Unigenitus* le rendit très impopulaire dans la congrégation. Il n'a jamais rien écrit. Dom Alaidon lui succéda.

connaître à ces Messieurs, continua-t-il, celui que tout le monde lui souhaite pour successeur, et dont vous m'avez parlé tant de fois avec éloge. Il est aussi aimable, répliqua le Procureur, que l'autre est brusque et farouche. Vous verrez un homme qu'un long commerce du monde a poli, et qui a rapporté de la Cour de Rome où il a demeuré longtems[1] une expérience consommée, et les manières les plus civiles; sans y avoir pris cet air double et mistérieux qu'on acquiert ordinairement en Italie : de sorte qu'il est tout à la fois d'un caractère aimable et ouvert dans la société, et d'un esprit très-délié pour les affaires... Il étoit Supérieur particulier de Saint-Laurent. Il s'appeloit le Père Codranos. Le Procureur continua à nous parler des Religieux de cette Maison qui faisoient profession d'aimer l'étude. On ne sera pas fâché de voir ici leurs noms et leurs talens, tels qu'il nous les fit connoître.

» Le premier et le plus ancien se nommait le Père Benito. Il étoit homme de condition. Toute sa vie avoit été emploiée à l'étude. L'Espagne est inondée de ses ouvrages. C'étoit un Savant d'une érudition vaste, et qui embrassoit tout. Une mémoire heureuse, une ardeur infatigable pour le travail, ses voiages, ses recherches, et la multitude de ses volumes, l'ont mis dans un rang distingué parmi les Auteurs Espagnols : mais dans le fond il ne faut pas chercher chez lui le choix du bon, le discernement du meilleur, le goût du style, même dans sa Langue naturelle, l'exactitude et la profondeur de

1. Il s'agit probablement de D. Claude de Vic, qui vécut à Rome de 1701 à 1715, année où il fut rappelé à Saint-Germain-des-Prés pour collaborer avec D. Vaissète à l'*Histoire générale du Languedoc*. Procureur général de la congrégation à Rome en 1733.

la critique. C'étoit un homme en un mot qui sçavoit médiocrement plusieurs Langues qui travailloit beaucoup, et qui a composé un grand nombre d'Ouvrages[1].

» Un autre que nous vîmes dans la Bibliothèque avoit entrepris le Recueil de tous les historiens de la Monarchie Espagnole[2]. Son nom étoit le Père Quibetos[3]. L'entreprise passe ses forces, nous dit le Procureur en branlant la tête, s'il n'étoit question que de nous donner le texte de chaque auteur en le copiant exactement sur les manuscrits ou sur les livres déjà imprimez, je crois qu'on pourroit attendre de lui quelque chose d'exact; mais de bonnes dissertations, des éclaircissemens, un jugement sûr du mérite et de l'utilité de chaque historien, des conciliations de tems ou de faits, c'est ce que personne ne croit qu'il puisse exécuter. Il faut pour cela de l'esprit, du discernement, et une profonde connoissance de l'Histoire. Cependant, ajoûta-t-il, il a pris avec lui un associé[4] qui est habile homme, et dont il pourra tirer de grandes lumières. On l'appelle le Père Telos.

» Nous en vîmes quantité d'autres, dont le Procureur nous fit successivement le portrait. Le Père Romnes, homme versé dans la lecture des Pères, et dans l'Histoire Ecclésiastique. On a de lui quelques Ouvrages

1. Monfaucon, qui appartenait à la plus haute noblesse du comté de Comminges et âgé de soixante-treize ans en 1728. Après avoir fait de profondes recherches dans les diverses bibliothèques de l'Europe, il se retira à Saint-Germain-des-Prés et y vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1741. C'est le plus fécond des écrivains de son Ordre.

2. *Rerum gallicarum et francicarum Scriptores.*

3. Dom Martin Bouquet, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, chargé de publier le recueil des historiens des Gaules et de la France, auquel il travailla à l'abbaye, jusqu'en 1729.

4. Dom J.-B. Houdiquier.

d'une exactitude qui lui fait honneur. Le Père Vedro, ancien professeur de théologie : c'est-à-dire qu'il y avoit plusieurs années qu'il l'avoit enseignée, car il n'avoit point exercé ce métier longtems ; et le Procureur nous dit qu'il y paroissoit bien à ses Ouvrages. C'étoit d'ailleurs un esprit fin et cultivé, qui étoit propre surtout à composer de petites pièces. Le Père Sipes, auteur d'une Histoire célèbre dont le nom m'a échappé : son livre a fait la fortune de l'imprimeur. C'étoit un jeune homme[1] qui avoit beaucoup d'esprit et de lecture, mais un peu trop prévenu de son mérite. Nous eûmes un moment de conversation avec lui. Il me montra quelques pièces de vers françois qu'il avoit mis, me dit-il, en musique ; il m'assura qu'ils étoient de sa façon. Je les sçavois néanmoins par cœur depuis plus de dix ans. J'admirai cette rencontre comme une espèce de phénomène littéraire.

» Le Procureur nous fit remarquer deux Religieux de bonne mine qui contestoient ensemble au coin d'une fenêtre, apparemment sur quelque point d'érudition. Voiez-vous, me dit-il, celui qui a le visage plein et vermeil ? Il s'appelle le Père Erasmos. C'est un homme qui a beaucoup d'esprit et de facilité pour le travail. Il s'est chargé d'un Ouvrage considérable, il est capable de s'en tirer avec honneur. Il a l'humeur gaie, il tourne agréablement un bon mot ; il aime ses amis, et les sert avec zèle dans l'occasion ; enfin il a mille qualitéz estimables. D'un autre côté voulez-vous connoître un bourru fieffé, un misanthrope, un atrabilaire,

1. Dom Catignon ? « On reconnait en lui un goût décidé pour les Belles-Lettres et surtout pour la Poésie. » D. Tassin, p. 753. Il était du même âge que Prevost, 1696-1763.

un homme qui hait le travail, et qui a l'esprit pesant. un médisant qui ne ménage ni ceux qu'il hait, ni ceux qu'il aime...? Ha ha, interrompis-je, vous parlez sans doute de celui qui est avec le Père Erasmos : voilà deux hommes d'un caractère bien différent. Point du tout, me répondit-il, je vous parle du même homme : c'est le Père Erasmos lui-même qui réunit toutes ces contrariétéz[1]. Il n'y a qu'à le voir dans des momens différens. Tantôt il est tel que je vous l'ai représenté d'abord, un instant après on ne le reconnoît plus. On diroit que cet étrange homme a deux âmes qui prennent le dessus tour à tour, et qui sont opposées dans toutes leurs inclinations. Il est animal raisonnable comme vous et moi, mais on ne voit jamais que la moitié de ce qu'il est ; quelquefois il est raisonnable, et quelquefois ce n'est qu'un animal. L'autre Père qui est avec lui se nomme le Père Tilman. Il a du sçavoir et de l'érudition ; mais comme il n'a pas la tête des plus fortes, on craint qu'à force de la charger, la voiture ne se brise[2]. »

1. Probablement Dom Jacques Martin ou de Martin, à Saint-Germain-des-Prés en 1727. « Il s'y fit connaître pour un homme singulier, bouillant et d'une imagination vive à l'excès. » Dom Tassin, page 684. « L'ouvrage considérable dont il s'est chargé » serait alors l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois.*

2. *Suite des Mémoires d'un homme de qualité*, 1729, t. III, pp. 358-366. Ce qui précède fut écrit néanmoins en 1728, car l'approbation est datée du 19 novembre de cette année. Prevost a republié ce passage intégralement dans l'édition revisée qu'il donna à Amsterdam en 1731.

*
* *

SON PREMIER ROMAN

Blanchard[1], rapporteur, commis à cet effet, le 15 février 1728, par M. de Chauvelin, garde des sceaux, après avoir lu le manuscrit qui avait pour titre : *Les Avantures d'un homme de qualité, qui s'est retiré du monde*, donne son approbation le 5 avril suivant[2].

Nous sommes disposé à croire que les deux tomes visés dans le rapport furent écrits avant que Prevost entrât à Saint-Germain-des-Prés, c'est-à-dire aux Blancs-Manteaux ou à Évreux.

*
* *

Le 16 avril 1728, le roi accorde à la veuve Delaulne, imprimeur-libraire à Paris, les lettres de privilège pour l'impression de *Les Mémoires et les Avantures de M. le marquis de ***, qui s'est retiré depuis quelques années dans une maison des Pères N...*[3].

1. Sans doute, Élie Blanchard, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

2. Registre des privilèges ; MS. Bibliothèque nationale, 21954 et 21996, f° 2. Ces dates diffèrent de celles du privilège imprimé dans le t. Ier des *Mémoires et Avantures*, p. 274.

3. Registre des privilèges, *ubi suprà*.

La veuve Delaulne, le 28 suivant, cède à Gabriel Martin et à Théodore le Gras, son oncle, « chacun un tiers ».

*
* *

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Paris, au Palais, chez Théodore le Gras, au troisième Pilier de la grande Salle, à l'*L* couronnée. M.DCCXXVIII. Avec Approbation et Privilege du Roy.

Grand in-12, t. I et II, sous la même date. T. Ier. un feuillet pour *Avis de l'éditeur* et 274 pp. T. II, 262 pp., dont 48 pour *Table générale des matières*, et un feuillet pour *Privilège du Roy*. Imprimé chez la veuve Delaulne. Il y a des exemplaires au nom de cette dernière, rue Saint-Jacques, *à l'Empereur*, et à celui de Gabriel Martin, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, *à l'Etoile*[1]. (*Bibliographie de Manon Lescaut*[2], p. 2-5 et nº 1, p. 47-48).

*
* *

Dans un placet adressé par les supérieurs généraux de la congrégation de Saint-Maur au lieute-

1. L'*Étoile*, l'*Empereur*, ce n'étaient pas des enseignes, mais les noms des maisons, qui alors ne portaient aucun numéro. Il s'ensuit que lorsque le libraire déménageait, sa nouvelle adresse avait souvent une autre désignation de ce genre.

2. *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut, Bibliographie et notes pour servir à l'histoire du livre.* Paris, in-8°, 1875, *et en 1877,* revu et augmenté.

nant général de police (M. René Hérault), et que nous allons bientôt reproduire, se trouve la phrase suivante :

« C'est lui [Prevost] qui est l'auteur d'un petit roman qui a pour titre les *Avantures d'un homme de qualité*, et qui a fait beaucoup de bruit dans Paris, à cause d'une sottise qui s'y trouve sur le grand-duc de Toscane. »

Nous avons examiné avec soin tous les exemplaires arrivés à notre connaissance de l'édition de ce roman faite à la date dudit placet (Paris, octobre 1728, *infrà*) sans rencontrer une mention quelconque du grand-duc de Toscane. Mais dans l'édition complète sous la rubrique d'Amsterdam, M.DCCXXXI, certainement revisée par l'abbé Prevost en personne à La Haye, et qui très peu de temps après y ajouta, comme tome VII et dernier, la *Manon Lescaut*, se trouve l'histoire dont voici le résumé :

Le marquis de *** arrive à Florence avec Selima, sa maîtresse. Ils sont présentés au « grand-duc » (nécessairement de Toscane), qui, devenu amoureux à première vue de Selima, les invite à un bal que « le prince Gaston-Jean », son frère, devait donner aux premières dames de la ville. Un ami dit alors au marquis de *** : « Connaissez-vous bien le grand-duc? C'est un homme *bien vif* sur l'article des femmes. Vous

ne sauriez croire tout ce qui lui est arrivé dans les différens âges de sa vie, et à quels périls il ne craint pas de s'exposer pour satisfaire sa passion. » Sur ces entrefaites, le marquis apprend l'arrivée à Florence du cardinal de Janson, qui devait aller voir le comte de Rosambert à l'abbaye de Buon-Solazzo, et comme c'était son ami, il va en toute hâte le trouver. Bref, lorsque le marquis revient au logis, il apprend que le grand-duc a enlevé Selima; mais il court sur ses traces et l'arrache à son ravisseur[1].

C'est là, sans doute, la « sottise » que mentionne le placet, et qui se trouve rappelée dans la phrase suivante du *Journal de la Cour et de Paris :*

« Prevost achève ses *Mémoires d'un homme de qualité.* Un prince, qui les lit, se croit insulté, écrit aux supérieurs pour faire punir l'auteur[2]. »

Ce récit se trouve déjà dans l'édition originale de 1728[3]. Mais cette fois, — d'après les exemplaires que nous avons pu consulter — la scène se passe à Gênes, le grand-duc n'est que le prince de .... voyageant avec son épouse; ce n'est pas seulement dans « les différens âges de la vie »

1. *Mémoires et Avantures d'un homme de qualité,* 1731, t. II, liv. V, p. 105.

2. *Revue rétrospective,* seconde série, t. V, pp. 410.

3. T. II, liv. X, pp. 105-111.

que lui sont arrivées ses histoires de femmes, mais bien « dans les différentes villes où il a voyagé », le cardinal de Janson est simplement « Monsieur le C... », tandis que le prince Gaston-Jean cesse d'être frère du grand-duc et ne s'appelle plus que « le prince de .... ». Prevost a donc rétabli en 1731 son premier texte de 1728, au moins partiellement, et les exemplaires du tome II des *Mémoires d'un homme de qualité* aujourd'hui connus sous cette dernière date, ainsi que tous ceux publiés à Paris de son vivant, ont été imprimés d'après un prototype cartonné.

Ce n'est pas tout. La « sottise » était plus forte que le texte de 1731 ne l'indique. Nous en avons la preuve dans l'édition des *Œuvres choisies* de 1783, où la phrase incriminée est ainsi rapportée :

« Connaissez-vous bien le grand-duc? C'est un homme bien vif sur l'article des femmes. Vous ne sauriez croire tout ce qui lui est arrivé dans les différens âges de sa vie *quoiqu'on ne lui attribue point des qualités trop redoutables pour un mari*[1]. »

Il y aurait intérêt à retrouver un exemplaire non cartonné de 1728. Peut-être mettrait-il sur

1. Édition de 1783, t. I, p. 219.

la voie d'autres suppressions aussi curieuses[1]. En tout cas on ne s'explique pas le mauvais propos de l'abbé Prevost. Il désigne le grand-duc lui-même, puisque Jean-Gaston est représenté comme étant « le frère » du héros de l'aventure. Or, en 1723, le grand-duc de Toscane, Cosme III, avait quatre-vingt-deux ans. Si au contraire Prevost vise Jean-Gaston, celui-ci était fils, et non frère du grand-duc Cosme[2], à qui il succéda. Mais loin d'être un galantin, « il ne sortait presque jamais de sa chambre et était presque toujours ivre[3] ». La critique porte donc à faux. Est-ce donc que Prevost a parlé du grand-duc de Toscane sans arrière-pensée, et uniquement parce que ses personnages se trouvaient à Florence? Mais alors pourquoi a-t-il rétabli son premier texte en 1731 ?

*
* *

La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, connue sous le titre de *Journal de Verdun*,

1. Lenglet-Dufresnoy dit, dans les notes manuscrites ajoutées à son *Usage des Romans*, qu'à « cet ouvrage on a fait plusieurs corrections même depuis qu'il est imprimé ». Cette phrase porterait à croire que les deux premiers volumes des *Mémoires d'un homme de qualité* circulèrent d'abord en manuscrit.

2. Cosme III n'eut qu'un frère, François-Marie, mort sans postérité en 1711.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 166.

annonce (t. XXIV, p. 171), dans son cahier de septembre 1728, les *Mémoires et Avantures d'un homme de qualité* (t. I et II) comme se trouvant en vente chez la veuve Delaulne, chez Martin et chez le Gras.

*
* *

Mademoiselle Aïssé à madame de Calendrini.

Paris, octobre 1728.

« Il y a ici un nouveau livre, intitulé *Mémoires d'un homme de qualité retiré du monde.* Il ne vaut pas grand'-chose; cependant on en lit 190 pages en fondant en larmes[1] ».

Néanmoins, l'édition fut loin d'être écoulée en 1728, car nous avons des exemplaires portant les dates de 1729, 1730 et 1732, faits avec les feuilles du premier tirage.

*
* *

SA FUITE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

Nous voici arrivés à la période la plus critique

1. *Lettres de mademoiselle Aïssé;* Paris, 1873, in-12, lettre XIV, p. 271.

de la vie de Prevost. Il en décrit les prodromes de la façon suivante :

« Le sentiment me revint, et je reconnus que ce cœur si vif étoit encore brûlant sous la cendre. La perte de ma liberté m'affligea jusqu'aux larmes. Il étoit trop tard : je cherchai ma consolation pendant cinq ou six ans dans les charmes de l'étude. Mes livres étoient mes amis fidèles ; mais ils étoient morts comme moi. Enfin je pris occasion d'un petit mécontentement et je me retirai[1]. »

Dom Dupuis donne d'intéressants détails sur les conséquences de cet état d'âme de Prevost, c'est-à-dire sa fuite du monastère de Saint-Germain-des-Prés :

« Il succomba donc aux instances de ses amis, qui le pressoient de passer dans une autre branche de l'Ordre de saint-Benoît, où jouissant d'une plus grande liberté, il put choisir un genre d'étude plus conforme à son génie. Ces exemples ne sont point rares dans la Congrégation. On obtint pour lui un Bref de translation. Rome l'adressa pour le fulminer à M. Sabbathier, Évêque d'Amiens, qui lui avoit conféré la prêtrise, et qui, dans la conversation fort longue qu'il avoit eue avec lui, en avoit conçu beaucoup d'estime. Le Bref étoit sur la table du prélat, qui avoit déjà mandé à Dom Prevôt, qu'il étoit charmé de cette occasion de l'obliger, lorsque le Pénitencier[2], qui vivoit avec l'Évêque dans la plus

1. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 39.
2. *C'était* M. Dargnies ou d'Ergny, parent de l'abbé Prevost.

grande familiarité, entra dans son cabinet. La curiosité lui fit lire le Bref. Quoique, selon ses sentimens, il approuvât cette translation, il dit au prélat qu'il soupçonnoit de l'inconstance dans Dom Prevôt, et qu'avant que d'aller plus loin, il falloit s'assurer de ses motifs. La fulmination fut suspendue. M. Sabbathier n'eut point l'attention d'en donner avis à Dom Prevôt, qui, comptant sur sa promesse pour le jour marqué, se livra trop aux désirs de ses amis, et sans doute alors aux siens propres...

» Prevost se rendit au Luxembourg, où on l'attendoit avec un habit ecclésiastique. La métamorphose se fit dans ce jardin. L'habit monacal fut renvoyé à Saint-Germain-des-Prés; et le nouvel abbé alla joindre les amis qui l'avoient trop pressé de consommer ce changement[1]. »

Prevost néanmoins resta à Paris. Les Pères Bénédictins furent informés de sa présence dans la capitale, mais avant de prendre des mesures coercitives, ils voulurent tenter une démarche pour le ramener :

« Quand le Général de la Congrégation de Saint-Maur fut instruit du lieu de retraite de Prevôt, il fit écrire par un de ses Religieux, à un frère de celui-ci qui est Prémontré[2], que s'il vouloit revenir, il seroit

1. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xvj-xviij.

2. Bernard-Joseph Prevost, son plus jeune frère. Voir à son sujet, Albert de Calonne, *Histoire des abbayes de* Dommartin et de Saint-*André; Arras, 1875*, in-8°, p. 80.

rétabli sur le même pied où il étoit avant son départ. Le Prémontré, alors fort jeune [1], ignorant l'adresse de son frère, ne put l'instruire de ces favorables dispositions [2]. »

*
* *

Prevost à Dom Thibault (?)

Paris (?), 18 octobre 1728.

« Mon révérend Père,

» Je ferai demain ce que je devrois avoir fait il y a plusieurs années, ou plutôt ce que je devrois ne m'être jamais mis dans la nécessité de faire; je quitterai la congrégation pour passer dans le grand ordre. De quoi m'avisois-je, il y a huit ans, d'entrer parmi vous? Et vous, mon Révérend Père, ou vos prédécesseurs, de quoi vous avisiez-vous de me recevoir? Ne deviez-vous pas prévoir, et moi aussi, les peines que nous ne manquerions pas de nous causer tôt ou tard, et les extrémités fâcheuses où elles pouvoient aboutir? J'ai eu chez vous de justes sujets de chagrin. La démarche que je vais faire vous chagrinera peut-être aussi : voions de quel côté est l'injustice.

« Il est certain, mon Révérend Père, que je me suis conduit dans la congrégation d'une manière irréprochable; si j'ai des ennemis parmi vous, je ne crains pas de les prendre eux-mêmes à témoins. Mon caractère est

1. Il avait alors vingt ans.
2. *Dom* Dupuis, Abrégé, pp. xx-xxj.

naturellement plein d'honneur. J'aimois un corps auquel j'étois attaché par mes promesses; je souhaitois d'y être aimé, et fait comme je suis, j'aurois perdu la vie plutôt que de commettre quelque chose d'opposé à ces deux sentiments. J'ai d'ailleurs les manières et l'humeur assez vive; je rends volontiers service; je hais les murmures et les détractions; je suis porté d'inclination au travail, et je ne crois pas vous avoir deshonoré dans les petits emplois dont j'ai été chargé. Par quel malheur est-il donc arrivé qu'on n'a jamais cessé de me regarder avec défiance dans la congrégation, qu'on m'a soupçonné plus d'une fois des trahisons les plus noires, et qu'on m'en a toujours crû capable, lors même que l'évidence n'a pas permis qu'on m'en accusât? J'ai des preuves à donner là-dessus qui passeroient les bornes d'une lettre, et pour peu que chacun veuille s'expliquer sincèrement, l'on conviendra que telle est à mon égard la disposition de presque tous vos Religieux. J'avois espéré, mon Révérend Père, que la grâce que vous m'aviez faite de m'appeler à Paris pouvoit effacer des préventions si injustes, ou qu'elle les empêcherait du moins d'éclater. Cependant on m'écrit de province qu'un visiteur se vantant à table d'avoir contribué à m'y faire venir, en a donné pour raison que j'y serois moins dangereux qu'autre part, et qu'il falloit tirer de moi tout ce qu'on peut du côté des sciences, puisqu'il seroit contre la prudence de me confier des emplois. Un séculier, homme d'honeur et de distinction, m'a assuré par un billet écrit exprès, qu'il avoit entendu dire à peu près la même chose à votre révérence. Vous conviendrez, mon révérend Père, que cela est picquant pour un honnête homme. Tout autre que moi se croiroit peut-être autorisé à vous marquer son ressentiment par des

injures; mais je vous l'ai dit, ce n'est pas mon caractère. Trouvez bon seulement que j'évite, par ma retraite, une persécution que je mérite si peu. Quittons-nous sans aigreur et sans violence. J'ai perdu chès vous dans l'espace de huit ans, ma santé, mes yeux, mon repos; personne ne l'ignore, c'est être assés puni d'y avoir demeuré si longtemps. N'ajoutés point à ces peines celle que j'aurois à souffrir si j'apprenois que vous voulussiez vous opposer aux démarches que je fais pour m'en délivrer. Je vous déclare que vos oppositions seroient inutiles, par les sages mesures que j'ai sçû prendre; je vous respecte beaucoup, mais je ne vous crains nullement, et peut-être pourrois-je me faire craindre si vous en usiez mal; car autant que je suis disposé à rendre justice à la Congrégation sur ce qu'elle a de bon, autant devez-vous compter que je releverois vivement ses endroits faibles si vous me poussiez à bout ou si j'apprenois que vous en eussiez le dessein. Ne me forcez point à vous donner en spectacle au public. On pourroit faire revivre les *Provinciales*, il est injuste que les Jésuites en fournissent toujours la matière, et vous jugerez si je réüssis dans ce stile-là. Je compte, mon révérend Père, que sans venir à ces extrémités qui ne feroient plaisir ni à vous ni à moi, vous voudrez bien consentir au changement de ma condition. Vous aviez reçû si respectueusement la constitution[1] que je ne sçaurais douter que vous ne receviez de même un bref qui vient de la même source. Faites-moi la grâce de m'écrire un mot à Amiens sous cette simple adresse : *A M. Prevost pour prendre à la poste*, ou si vous aimez mieux, prenez la peine d'adresser votre lettre à

1. La constitution *Unigenitus*. C'est de l'ironie.

M. D'Ergny, Grand Pénitencier et chanoine[1], mon parent, qui voudra bien me la remettre. Vous n'ignorez pas d'ailleurs le *petitâ et non obtentâ*. J'ai l'honeur d'être avec bien du respect,

» Mon révérend Père,

» Votre très humble et très obéissant serviteur.

PREVOST B.

Lundi 18e octobre.

« Je ne crois pas qu'on se plaigne de la manière dont je suis sorti de Saint-Germain. Je n'ai pas même emporté mes habits. Un honnête homme doit l'être jusques dans les bagatelles. Vous m'avez entretenu pendant huit ans, je vous ai bien servi : ainsi *autant tenû autant payé*[2]. »

D'après Dom Dupuis, lorsque Prevost s'enfuit de Saint-Germain-des-Prés, il laissa dans sa cellule

1. Louis-Michel Dargnies, né le 30 juin 1683, docteur en Sorbonne, chanoine d'Amiens le 29 décembre 1724, pénitencier le 27 août 1725 et encore au 18 avril 1730. (*Bénéfices de l'Église d'Amiens;* Amiens, 1869, p. 19); auteur anonyme de la *Lettre contenant un récit de la vie de monseigneur Pierre de Sabatier;* Amiens 1733, in-8° ; mort le 14 mars 1756. Nous ne savons quel était son degré de parenté avec l'abbé Prevost.

2. Lettre autographe, dans les papiers de Dom Grenier; Bibl. nat., MSS. *Picardie*, volume 103, feuillets 54-55. Cette lettre fut communiquée par M. Damiens, le 3 juillet 1847, à Sainte-Beuve, qui la publia nous ne savons où d'abord, puis en 1852 dans ses *Derniers portraits littéraires*. Le comte d'Héricourt l'a aussi publiée dans le *Bulletin du Bibliophile Belge*, t. VI, p. 187, comme inédite et d'après le ms. Notre copie est prise sur l'original. Nous en avons respecté l'orthographe, mais en y ajoutant des accents et la ponctuation.

« trois lettres pour le P. Général, le P. Prieur et un religieux de ses amis ».

Il n'est pas question dans la présente lettre « d'un bref fulminé par l'évêque d'Amiens », mention qui devrait s'y trouver d'après la description de ces trois lettres. Il est probable aussi qu'écrivant dans sa cellule, Prevost n'eût pas dit : « Je ne crois pas qu'on se plaigne de la manière dont je *suis sorti* de Saint-Germain. Je *n'ai pas même emporté* mes habits », mais bien : « *dont je sors* de Saint-Germain », et *je n'emporte pas* même mes habits ».

Le manuscrit original a ce seul en-tête : « Mon révérend Père », expression peu précise. D'autre part, le terme « vos religieux » montre que Prevost s'adresse à un personnage ayant autorité sur des moines. Ce ne peut être ici que Dom Pierre Thibault, en 1728 supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, habitant Saint-Germain-des-Prés, ou bien Dom Conrade, alors prieur[2], c'est-à-dire supérieur de cette abbaye. Mais la phrase : « la grâce que vous m'avez faite de m'appeler à Paris », ne saurait s'appliquer qu'au

1. *Suprà*, p. 132.

2. En 1728, Dom Conrade était prieur, D. Sauvaige, sous-prieur, Dom Du Plessis secrétaire et Dom Martène doyen. Bibliothèque nationale, MSS. franç. 16858, et *Electiones superiorum ab ann. 1645 ad ann. 1736*; lat. 12792, f° 83.

Prepositus Generalis. C'est donc à Dom Thibault que la lettre est adressée et non, comme le croyait Sainte-Beuve, à Dom Alaidon, celui-ci n'étant entré à Saint-Germain qu'en 1729.

La lettre fut sans doute écrite par Prevost dans sa cellule, mais expédiée après qu'il eut quitté le monastère, de quelque endroit de Paris où le post-scriptum fut ajouté.

*
* *

LES SUPÉRIEURS DEMANDENT SON ARRESTATION

« Monseigneur le Lieutenant de Police est très humblement supplié par les Supérieurs Généraux de la Congrégation de Saint-Maur de faire arrêter un Religieux fugitif de la même Congrégation, qui, depuis environ quinze jours est sorti de la Maison de Saint-Germain des Prez, sans raison, et sans Bref de Translation qui au moins ait été signifié [1]. Il étoit sorti deux fois de chez les Jésuites et étoit chez les Bénédictins depuis huit ans. Il s'appelle Antoine *Prevost* ; il est d'Hedin, fils du Pro-

1. Cette phrase ne va pas à l'encontre du bref même. Malheureusement nous n'avons pu encore découvrir cette pièce, à Amiens parce que les papiers de l'officialité et ceux de la Pénitencerie ont disparu, et à Rome en conséquence du désarroi qui règne dans les archives pontificales de cette période. Quant aux actes capitulaires de Saint-Germain-des-Prés pour 1728 (Bibliothèque nationale, MSS. franç. 8821 et 16858) ce qu'il en reste ne mentionne aucunement notre Prevost.

cureur du Roi de cette ville; c'est un homme d'une taille médiocre, blond, yeux bleus et bien fendus, teint vermeil, visage plein. Ses principales connoissances sont chez les PP. Jésuites de la Maison professe et du Collège[1]. Il se promène impunément tous les jours dans Paris. C'est lui qui est auteur d'un petit roman qui a pour titre : *Les avantures d'un homme de qualité*, et qui a fait beaucoup de bruit dans Paris, à cause d'une sottise qui s'y trouve sur le grand Duc de Toscane. Il est âgé de 35 à 36 ans[2]. Il s'est vêtu en ecclésiastique. »

L'original de ce placet qui, selon l'usage, n'est ni daté ni signé, se trouve parmi les archives de la Bastille conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal[3]. Il porte en apostille, de la main du lieutenant de police : « M. Rossignol, 30 octobre 1728, m'en parler. » Rossignol était un de ses secrétaires, qu'il chargea, par cette note, d'examiner l'affaire pour lui en rendre compte ensuite. La date « 30 octobre » marque le jour où le lieutenant de police a eu connaissance du placet. Comme nous pensons que cette pièce a dû être écrite quelques jours avant, nous ne lui donnons pas exactement la date du 30. Sous le même dossier, foliaté 270, se trouve le résumé du rap-

1. Le Collège de Clermont, ou de Louis-le-Grand.

2. Il n'avait alors que trente et un ans et huit mois.

3. Carton 11026, pièce foliatée 268. Ce placet a été publié par M. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XII, p. 143, mais avec la date erronée du 30 novembre 1728, et l'orthographe modernisée.

port (simple abrégé du placet), qui fut adressé par le lieutenant de police au cardinal de Fleury. L'apostille « Bon » sur cette pièce même, de la main de M. Hérault, est l'expression de la décision prise par le premier ministre, décision qui a pu être transmise au lieutenant de police soit verbalement, soit par une lettre qui nous est présentement inconnue[1].

Sur la chemise contenant les pièces précitées, l'un des secrétaires de la lieutenance de Police a écrit : « Prison. Antoine Prevost, religieux bénédictin, ordre du 6 novembre 1728. » Cette annotation signifie qu'alors, à la suite du rapport du lieutenant de police, une lettre de cachet fut expédiée contre Prevost, et que ladite lettre de cachet portait de l'enfermer, non dans une prison d'État comme la Bastille ou Vincennes, non dans un hôpital comme Bicêtre, mais dans une prison ordinaire.

1. Les archives de la Bastille contiennent beaucoup de pièces se rapportant à de nombreux Prevost, dont plusieurs qualifiés d'abbés et du milieu du XVIIIe siècle; mais celle que nous venons de citer et une autre, datée de 1746 *(infrà)* récemment découverte, sont, de cette provenance, les seules connues qui concernent notre Prevost. Nous adressons nos remerciements à M. Frantz Funck-Brentano, dont le concours nous a été si précieux dans l'étude de ces intéressants dossiers.

*
* *

De Maunoir (plus tard censeur royal) donne, le 19 novembre 1728, son approbation au manuscrit ayant pour titre *Suite et Avantures d'un homme de qualité.*

Les tomes III et IV furent donc écrits par Prevost dans sa cellule de Saint-Germain-des-Prés, entre mars et septembre 1728 ; autrement ils eussent été présentés au visa en même temps que les tomes I et II, dans le commencement de l'année.

1728-1729

PREMIER SÉJOUR EN ANGLETERRE

Naturellement, Prevost, sur la nouvelle qu'une lettre de cachet avait été expédiée contre lui, quitta Paris. Ce fut après le 6 novembre 1728. Le fait que dans sa lettre du 18 octobre il priait qu'on lui écrivît à Amiens, aux soins de « M. d'Ergny, son parent », prouve de bons rapports avec sa famille, malgré cette fugue.

C'est probablement chez un des siens, en Picardie, peut-être même chez son père, à Hesdin, qu'il chercha un refuge.

Prevost passa en Angleterre. Nous ne savons de son séjour à cette époque dans ce pays, que ces lignes trop brèves de l'auteur des *Mémoires du chevalier de Ravanne :*

« Ce fidèle ami (dit Ravanne, parlant de son médecin), ne pouvant faire tous les frais de ma cure, trouva moyen d'avoir deux guinées du sieur Prev... d'Ex... qui étoit alors gouverneur du fils du chevalier Ey...[1] chez qui il avoit tous les agrémens possibles. Ce fut à cette occasion que je fis connoissance avec lui, et je ne saurois décider si elle ne m'a pas été plus désavantageuse qu'utile[2]. »

Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de prévenir le lecteur qu'à prendre les récits mêmes de Ravanne, il ne reçut jamais de Prevost que des services.

Le *Journal de la Cour et de Paris* dit aussi : « Prevost passe en Angleterre, où il est actuellement gouverneur d'un jeune seigneur[3] ».

1. Le seul personnage titré à cette époque dont le nom commence par « Ey », que nous ayons pu trouver en Angleterre, est sir Robert Eyre, fait chevalier en 1710, et qui mourut en 1735, laissant trois fils.

2. Édition de 1751, t. III, p. 109.

3. *Revue rétrospective*, deuxième série, t. V, p. 412.

C'est de la sorte, sans doute, qui lui fut permis de « célébrer mille fois le mérite de Dom De la Rüe dans les meilleures compagnies de Londres [1] ».

*
* *

Lorsque Prevost était à Saint-Germain-des-Prés, il proposa, à la prière de M. de Monguillon (ou Montguillaume [2]), au nouvel éditeur du texte latin de l'*Histoire* de De Thou, Samuel Buckley, de Londres, qui se trouvait à Paris, d'entreprendre une traduction de cet ouvrage.

« Étant passé ensuite en Angleterre, dit Prevost, la proposition de traduire l'*Histoire* de M. de Thou me fut renouvelée presque aussitôt, et je ne sai à quels légers obstacles il tint qu'elle ne fut exécutée [3]. »

Ravanne, poursuivant son récit, relate ce qui suit :

« Un docteur me dit que le sieur Prev. d'Ex... se trouvoit obligé de quitter la maison du Chev. Ey... Une petite affaire de cœur l'en éloignoit nécessairement. Il ajouta que ce savant ne pouvoit se résoudre à vivre dans Londres, après avoir perdu un poste si gracieux.

1. Lettre à Dom Clément De la Rüe, 10 novembre 1731, *infrà*.
2. Desfontaines, *Nouvelliste du Parnasse*, t. I, p. 300.
3. *Journal littéraire*, t. XVII, p. 262.

Il m'a demandé, reprit-il, si je ne connoissois point quelque bon cavalier d'esprit, qui voulut le suivre en Hollande... J'acceptai, sans balancer, la proposition du docteur et les offres de Prev... Il commença par m'ouvrir sa bourse pour me mettre en état de payer quelques petites dettes que j'avois [1]... ».

Ici se place la réponse de Prevost à une phrase mensongère de Lenglet-Dufresnoy :

« Ne pouvant pas aisément pratiquer des romans dans son Ordre, il a eu la bonté de se retirer en Angleterre, d'où on l'a chassé, parce qu'il en pratiquoit trop [2]. »

Prevost répondit dans son *Pour et Contre :*

« C'est si peu la violence qui m'obligea de quitter Londres pour passer en Hollande, que je partis chargé de présens, de faveurs et de caresses. J'eus la satisfaction d'emporter les regrets de vingt seigneurs qui m'honoroient de leur bienveillance et de leur protection, et ceux d'une infinité d'honnêtes gens qui m'avoient accordé leur estime et leur amitié.

Je suis prêt à prouver par cent témoignages honorables que je n'eus point d'autre motif, pour quitter l'Angleterre, que mon choix et ma volonté [3]. »

1. *Mémoires*, 1751, t. III, p. 109.
2. *De l'usage des romans*, t. I, p. 116.
3. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 36.

Prevost et Ravanne partirent ensemble [1], par Gravesend, arrivèrent à l'embouchure de la Meuse, d'où ils se rendirent à Rotterdam, puis à La Haye.

*
* *

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde. Tome troisième : — A Paris, chez la Veuve Delaulne... M.DCCXXVIII.

Grand in-12 de 372 pages.

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde. Tome quatrième : — A Paris, chez la Veuve Delaulne... M.DCCXXVIII.

Grand in-12 de 234 pages, dont 38 pour *Table générale des matières de la Suite...*, et 1 feuillet pour privilège.

1. On lit dans les *Nouvelles littéraires* de l'abbé Raynal (*Correspondance de Grimm*, édit. Tourneux, t. I, p. 229) : « L'abbé Prevost qui s'est trouvé à Londres lorsqu'on a représenté *Le Marchand de Londres*, ou l'histoire de George Barnwell, par Georges Lillo, pour la première fois, m'a dit qu'il n'avait vu de spectacle aussi frappant que celui-là ». Cette pièce fut représentée pour la première fois le 22 juin 1731, à Drury-Lane. A cette date Prevost était en Hollande certainement depuis plusieurs mois.

1730

« *Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité :* — Chez Gabriel Martin, deux in-12, trois livres. »

Cette annonce du *Mercure de France* pour septembre 1730, page 1992, vise les tomes III et IV, lesquels alors complétaient l'ouvrage, et elle semble indiquer une édition, au moins de ces deux volumes, différente de celle qui fut publiée en 1729. Peut-être est-ce la même édition avec un nouveau titre.

***

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. MDCCXXX.

Petit in-12, quatre volumes, tous à la date de 1730. Les titres, imprimés en rouge et noir, portent chacun un fleuron typographique composé de quinze petits ornements agencés en pyramide retournée. *(Bibliographie de Manon Lescaut,* n° 2, pp. 48-49.)

Première contrefaçon hollandaise.

1731

LES NOUVELLISTES A LA MAIN

Dans l'introduction du présent ouvrage, nous avons dit que les faussetés répandues sur la jeunesse de Prevost provenaient surtout des nouvellistes à la main [1]. Le plus ancien échantillon de ces fables qui nous soit parvenu est le suivant :

« Voici en abrégé les épreuves par lesquelles il a passé, dont on ferait, s'il était nécessaire, une suite à la *Vie de Roselli* [2] : Prevost est fils d'un procureur du roi en Normandie, il a pris le nom d'Exiles dans le pays étranger; il entre dans l'Ordre des Jésuites à quinze ans, s'en repent six mois après, les quitte; la même inconstance le rappelle à eux à l'âge de seize ans, mais il est refusé. Il entreprend d'aller en demander l'ordre à Rome, au général; tombe malade en chemin; son argent consommé, se mêt à l'hopital, reçoit des secours d'un officier qui prétend les avoir donnés pour engagement,

1. « Quel homme sage oserait se rendre garant de la conduite d'un bulletiniste qui calcule ses profits sur le nombre d'anecdotes secrètes qu'il peut recueillir? » Lettre du comte de Vergennes.

2. *L'infortuné Napolitain, ou la Vie et Aventures du seigneur Rozelli*. Paris (?), 1708, 2 tomes in-12. Roman de l'abbé Olivier, souvent réimprimé au siècle dernier.

et le faire marcher. Indigné de ce procédé, il déserte et passe en Hollande. La paix faite et le roi mort, M. le duc d'Orléans étant régent, il écrit et demande à jouir de l'amnistie et à se réconcilier avec les Jésuites; obtient tout, revient à Paris, rentre dans la Société et commence son noviciat; en le faisant travailler à ses *Mémoires d'un Homme de qualité*, est découvert, a ordre de ne les point continuer. Il aime mieux renoncer aux Jésuites qu'à son ouvrage, les quitte, passe chez les Bénédictins, où il achève ses *Mémoires*. Un prince, qui les lit, se croit insulté, écrit au supérieur pour faire punir l'auteur. Informé de ce qui se trame contre lui, il passe une seconde fois en Hollande, y embrasse la religion protestante, s'y fait garçon cafetier, y lève une boutique, et, pour engager le monde à venir, imagine de faire construire un théâtre, y donne des pièces de sa composition, dans lesquelles il exécute lui-même avec succès les principaux rôles; se brouille avec le magistrat, passe en Angleterre, où il est actuellement gouverneur d'un jeune seigneur : Voilà bien de l'agitation dans une vie qui n'est pas encore bien avancée, et de quoi occuper quelque jour un homme qui aurait des talens et de l'oisiveté [1]. »

Lenglet-Dufresnoy, pour ne pas être en reste, ajoute ces détails :

« Le P. Prevost... depuis prosélite en Angleterre, en Hollande, à Bâle, et par tout ailleurs, où il a fait de

1. *Journal de la Cour et de Paris*, dans la *Revue rétrospective*, deuxième série, t. V, p. 412, et p. 160 du MS.

bons tours, tantôt sous le nom de M. Prevost, tantôt sous celui de M. d'Exilles... Il est à Basle en Suisse et de là il en est décampé cette année 1733, parceque Mrs. les Suisses, quoique bonnes gens, n'aiment pas à être trompés par de pareils personnages qui ont la simplicité de se laisser attraper par des filles [1]. »

Ces dires d'adversaires prévenus et de nouvellistes à court de copie, sont absolument invraisemblables. Bruzen de la Martinière, qui de La Haye tenait Desmaiseaux au courant des événements et lui a transmis des détails sur Prevost [2], n'eût pas manqué de faire allusion à des circonstances aussi bizarres qu'un moine bénédictin se faisant garçon de café et acteur sur les tréteaux. Ravanne, compagnon de Prevost pendant toute la durée de son séjour en Hollande et si enclin à le décrier, comme témoignage de gratitude pour les services qu'il en avait reçus à Londres et à La Haye, n'aurait pas non plus passé sous silence de pareils renseignements. Enfin, dans ces conditions, Prevost n'eût jamais osé écrire à Dom De la Rüe, alors que Dom Thuillier venait justement d'arriver à Paris de La Haye : « Je vis, grâces au Ciel, sans reproche. Tel en Hollande qu'à Paris, réglé dans ma conduite et dans mes mœurs; et toujours

1. *De l'usage des romans*, pp. 103 et 116.
2. British Museum, MSS. Catalogue Ayscough, *infrà*.

inviolablement attaché à mes vieilles maximes de de droiture et d'honneur [1]. »

Quant à Lenglet-Dufresnoy, il a lui-même bâtonné la plupart de ses allégations dans l'exemplaire revisé de son *Usage des romans* [2]. Il n'y a pas jusqu'à Mathieu Marais qui ne se croie obligé de dire que Prevost est resté catholique [3].

Le fait est qu'en Hollande, Prevost ne vécut que de sa plume, sans même s'être mis, comme on disait alors, « aux gages des libraires ».

*
* *

CLEVELAND

Au printemps de 1731, le *Journal littéraire*, imprimé à La Haye [4], inséra l'annonce suivante :

« Utrecht. Etienne Neaulme va donner incessamment le *Philosophe Anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland fils de Cromwell.* »

Au mois de juillet suivant, la *Bibliothèque Belgique* publia cette nouvelle littéraire :

1. Lettre de La Haye, du 10 novembre 1731, *infra.*
2. Bibliothèque nationale, réserve, Y² 6. A., aux pages citées.
3. Lettre au Président Bouhier, 23 janvier 1734, *infrà.*
4. T. XVII, p. 240.

« Etienne Neaulme a imprimé et débite *Le Philosophe anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwell, par l'auteur des Mémoires d'un Homme de qualité.* C'est le même qui travaille à la Traduction de M. de Thou. Nous n'avons encore reçu que les deux premiers volumes de cet ouvrage, qui est in-douze. Comme nous attendons incessamment les deux autres, nous remettons aussi à parler de ce joli roman, jusqu'à ce qu'il soit complet, pour n'en pas faire à deux fois. »

Les tomes III et IV parurent trois mois après et cette même *Bibliothèque*, dans son numéro d'octobre, consacra aux quatre volumes un long article, précédé du titre de l'ouvrage et d'une description bibliographique ainsi conçue :

« A Utrecht chez Etienne Neaulme, 1731. Tome I, pages en tout 284. Tome II, pages 311. Tome III, pages 442. Tome IV, pages 309, grand en-12°, caractère aprochant de celui de ce journal. »

Il importe de citer encore à cette place les *Mémoires du chevalier de Ravanne :*

« Prev.... qui étoit dans l'impatience d'être rendu à Amsterdam, où il avait dessein d'exercer sa plume, me proposa de continuer notre route. Cette résolution fut de mon goût, et nous prîmes la barque pour la Haye. ... Nous partîmes pour Amsterdam, où nous mîmes aussitôt la main à l'œuvre.

» Nous nous renfermâmes à l'auberge, dans le dessein

de ne paroître qu'après avoir fini les *Mémoires de Cleveland*, ou le *Philosophe anglais*, que nous commençâmes en arrivant. Je dis nous, quoique je n'aie eu d'autre part à cet ouvrage, que d'avoir donné l'idée de quelques aventures et pris la peine de le mettre au net. Trois semaines de travail assidu nous conduisirent à la fin du quatrième volume. Nous avions projeté de le pousser jusqu'au septième, et nous l'aurions fait tout de suite, si une librairie d'Utrecht qui acheta le manuscrit n'eût eu l'empressement de l'imprimer tel qu'il étoit, dans l'espérance que Prev... lui donna de lui fournir incessamment le reste. Mais dès que nous eûmes touché notre argent, son ardeur pour le travail se ralentit[1]. »

Ce récit n'est pas daté, mais par ce que Ravanne relate ensuite, on peut arriver à savoir l'époque de cette prétendue collaboration. Il se fâche avec Prevost, s'en sépare (nous dirons bientôt pourquoi), et travaille dorénavant pour son propre compte :

« Un ami que je m'étais fait à Amsterdam m'avait procuré la traduction d'un ouvrage intitulé *La Physique sacrée*.... Je me vis indemnisé par là de l'occupation que me donnoit Prev....[2] »

Barbier[3] a relevé dans la *Critique désintéressée*

1. Édit. de 1781, t .IV, p. 138.
2. *Ibidem*, p. 142.
3. *Supercheries littéraires*, 1870, t. III, col. 334-4. Quérard représente le Varenne auteur de ces *Mémoires* comme étant « Jacques de Varenne », qui traduisit en 1768 les Ruines de

des journaux célèbres, de Bruys[1], un détail qui nous éclaire sur ce prétendu Ravanne et permet de serrer de près la date de ses agissements en Hollande :

« M. de Varenne, dont le mérite et le savoir sont fort connus, travaille à une traduction françoise d'un ouvrage latin qui s'imprime en Allemagne et qu'on appelle *Bible physique*. Le traducteur m'a lui-même assuré qu'on y trouve entre autres choses curieuses, etc., etc. »

La mention que cet ouvrage était composé de huit volumes in-folio, corrige l'erreur dans le titre donné par Bruys. Il s'agit de la *Physica sacra*, de Scheuchzer, dont la traduction, imprimée à Amsterdam en 1732-1737, est intitulée *Physique sacrée* : titre qu'on retrouve mentionné plusieurs fois dans les *Mémoires* de Ravanne. Il ne saurait donc y avoir d'erreur, Ravanne, c'est « M. de Varenne », écrivant sous l'anagramme de son

Pæstum, de Thomas Major. Brunet appelle ce traducteur Jacques Varennes, et la date de 1768 est bien tardive pour se rapporter à un écrivain qui fut mousquetaire avant 1730. D'ailleurs, Ravanne avoue dans ses *Mémoires* (1751, t. III, p. 234) que son nom n'avait paru à la tête d'aucun ouvrage. Il aurait donc changé d'avis sur ses vieux jours? Les *Supercheries* disent que, dans le t. II, p. 1, du catalogue des livres de Jean Neaulme, La Haye, 1765, on assure que le *chevalier de Ravanne* « était un nommé Pavan, qui se disait page, et qui avait été mousquetaire ».

1. La Haye, 1730, t. I, p. 232.

nom, ou simplement un ancien mousquetaire appelé Pavan.

C'est dans le fascicule de janvier-mars 1730 de la *Critique*, de Bruys, que se trouve la mention de Varenne, et comme ce dernier relate que sa traduction de Scheuchzer fut entreprise après la terminaison des quatre premiers volumes de *Cleveland*, lesquels, dit-il, « un libraire d'Utrecht s'empressa de publier », ce roman aurait paru au commencement de 1730. Or, *Cleveland* ne fut publié pour la première fois que dix-huit mois après pour les tomes I et II, et vingt et un mois pour les tomes III et IV : anachronisme qui milite contre la véracité de Varenne, Ravanne ou Pavan.

Quant à avoir été écrits à Amsterdam et en trois semaines, comme ce dernier le prétend, c'est encore une invention de sa part. *Cleveland* a pour base des faits tirés de l'histoire d'Angleterre et indiquant des recherches étendues, citées en partie dans le tome XVII du *Pour et Contre* (pages 10-24) et discutées dans la préface du roman, où l'on relève des phrases telles que « j'ai parlé en Angleterre », « j'ai consulté à Londres », « j'ai feuilleté un très grand nombre d'historiens anglois pour découvrir », etc. Enfin, Dom Dupuis dit :

« Immédiatement après son arrivée en Angleterre,

M. l'abbé Prevôt fit en moins de trois mois les deux premiers tomes de *Cleveland* [1]. »

Nous n'avons pu trouver d'exemplaire de cette édition de *Cleveland*, évidemment la première qui ait été faite, mais de concert, ce semble, avec Didot. En effet, cet éditeur présenta le livre à l'approbation le 2 avril 1731, et il fut approuvé par M. Lancelot le 15 suivant [2]. Le 4 mai Didot céda la moitié de son privilège à Jacques Guérin. L'édition parisienne cependant ne fut pas imprimée sur manuscrit. L'abbé Desfontaines dit explicitement : « Livre réimprimé sur l'édition de Hollande [3]. » C'est l'édition suivante :

Le Philosophe Anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwell, écrite par lui-mesme, Et traduite de l'Anglois par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de Qualité : — A Paris, chez François Didot, Libraire, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à la Bible d'Or. M.DCCXXXI. Avec approbation et privilège du Roy.

In-12, deux volumes de 342 et 402 pages, deux figures dans chacun, préface de huit feuillets.

Ces quatre figures, ainsi que celles des tomes III et IV,

1. *Abrégé*, p. xxv.
2. Registres de la Librairie, 21996, f° 83, n. 1082. Le volume cependant porte une approbation du 9 avril et un privilège du 21.
3. *Le Nouvelliste du Parnasse*, t. IV, p. 38.

sont tirées sur les mêmes planches de l'édition utrechtoise de 1732, laquelle nous paraît avoir été faite avec les feuilles de l'édition donnée par Etienne Neaulme à Utrecht en 1731. Le frontispice est signé *I. Ruyter*, graveur hollandais d'une époque portant à croire que la planche avait déjà servi. Cette identité indique un accord avec Prevost, Neaulme et Didot. Celui-ci aura traité exclusivement pour l'édition parisienne et Neaulme pour celle qu'il destinait aux pays étrangers, avec fourniture à son confrère des planches tirées à Utrecht sur les cuivres que Neaulme avait fait graver.

« Cet ouvrage (*Cleveland*) qui est excellent dans son genre est déjà traduit et s'imprime en Hollandais chez Vom Thol à la Haye. »

La *Bibliothèque Belgique* après avoir fait cette annonce dans son numéro de septembre 1731 (page 353), fit part à ses lecteurs dans le numéro d'octobre suivant (page 455) que cette traduction venait de paraître. Nous n'avons pu en découvrir un exemplaire.

Selon Palissot (*Nécrologe* de 1767, page 68), *Cleveland* était le roman de prédilection de l'abbé Prevost.

***

Lettre adressée par l'Auteur du Philosophe Anglois aux Auteurs de ce journal[1].

Lorsque parurent à Utrecht en octobre 1731

1, *Journal littéraire*, année 1731, t. XVIII, 2e partie, article XIII, pp. 432-37.

les tomes III et IV de *Cleveland*, la *Bibliothèque Belgique* publia un article critique assez étendu et très travaillé. Après avoir dit que « le stile des deux premiers volumes avoit pour nous autant d'agréments que jamais ouvrage d'esprit en est susceptible, nous croïons voir revivre l'excellent auteur de *Télémaque* »; on y exprimait la crainte « que la lecture ne favorise de malheureux penchants au Déisme qui ne règne que trop à présent[1] ».

Prevost fut très sensible à ce reproche et il s'en défendit avec chaleur dans la lettre précitée[2].

La *Bibliothèque Belgique* ne crut pas devoir laisser cette apologie sans réponse et elle publia, dans son numéro de janvier 1732, un nouvel article de 30 pages, réitérant ses objections.

*
* *

« *Projet d'une nouvelle Traduction de l'Histoire de M. de Thou, qui s'imprime actuellement à la Haye chez P. Gosse et J. Neaulme.* Pagg. 8, in-4° [3]. »

Nous n'avons pu consulter l'édition originale de

1. *Bibliothèque Belgique*, oct. 1731, pp. 419-55.

2. Une partie de cette apologie a été répétée par Prevost dans son *Pour et Contre*, t. IV, p. 36. Voir aussi notre Introduction, *supra*.

3. Déjà dans son numéro de juillet 1731, la *Bibliothèque Belgique* dit (p. 10) : « Il paraît depuis peu un projet d'une nouvelle tra-

cette brochure ; mais elle a été réimprimée dans le *Journal littéraire ;* La Haye, tome XVII (1731), pages 252-268.

On y lit :

« Qu'il me soit permis de faire remarquer, d'abord, que c'est par une disposition toute naturelle de la Providence, que je me trouve comme appelé à la traduction de M. de Thou. Pourquoi ne nous flaterions-nous point, nous autres gens de Lettres, que le soin de la Providence s'étend jusque sur nos occupations ? Si c'est elle qui préside à l'établissement des Empires et à leur décadence, qui règle la durée des choses humaines, et qui est le premier ressort de toutes leurs révolutions, pourquoi refuseroit-on de croire qu'elle s'exerce de même dans un ordre plus paisible, et que, comme elle destine, par exemple, certains hommes à faire de grandes actions, elle en marque d'autres pour les écrire ? »

Ces lignes sont d'un écrivain, mais elles témoignent d'une vanité naïve, que les adversaires de l'abbé Prevost s'empressèrent de relever, non sans esprit[1].

duction de l'histoire de M. Thou (*sic*)... L'ouvrage aura dix vol. in-4° d'environ 100 feuilles. Chaque volume paraîtra de six mois en six mois ; le prix de tout l'ouvrage sera pour les souscrivants de cinquante florins. »

1. Voir l'article (écrit sans doute par Desmaiseaux) dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe ;* Amsterdam, t. VI (1731), part. I, p. 461 ; ainsi que la première réponse de Prevost, intitulée *Remarque communiquée aux imprimeurs de ce Journal*, dans le *Journal littéraire*, 1731, p. 433 et,

Ce qu'il dit ensuite, au sujet des annotations de sa traduction, est plus modeste et touchant :

« Expatrié, séparé de mes amis et de mes proches, abandonné du plus grand nombre, qui croira que mon cœur ignore ce que c'est que la haine, et que je puisse me défendre d'en faire passer quelques traits dans mes Notes ?

» C'est dans mon cœur même que j'ai trouvé de quoi répondre à cette objection. Je sens que je ne hais personne ; le Ciel m'en est témoin. Eh ! pourquoi haïrois-je quelqu'un ? Je serois un ingrat. Je n'ai reçu dans toute ma vie que des marques d'estime et d'amitié de toutes les personnes que j'ai connues, et je n'ai pû les attribuer qu'à leur bonté, puisque je n'ignore point le peu que je vaux. Quelle raison aurois-je de les haïr ? Non, je suis l'ami du genre humain. Je me fais gloire de ne haïr personne, et de n'avoir pas non plus d'ennemi. »

*
* *

Prevost à D. Clément de la Rüe.

De la Haye, le 10 novembre 1731.

« Mon Révérend Père,

» Comme mon changement ne regarde que l'enveloppe

infrà, sous l'année 1732, *Copie d'une Lettre*, qui est la réponse de Prevost à l'article de la *Bibliothèque Belgique*, numéro de janvier 1732, pp. 70-101. Voir aussi le *Nouvelliste du Parnasse*, article de l'abbé Desfontaines, Paris, 1731, in-12, t. I, p. 300, et t. II, XVIIIe lettre, pp. 25-37.

et qu'il n'y en a aucun dans mes sentiments ni dans le fond de mon caractère, je conserve toujours chèrement la mémoire de mes anciens amis, et je suis en Hollande le même qu'à Paris à l'égard de tous ceux à qui je dois de l'estime et de la reconnaissance. Je souhaiterois par le même principe qu'ils conservassent aussi pour moi quelque chose de leur ancienne amitié. Vous estes, mon Révérend Père, un de ceux que je serois ravi de voir dans ces sentimens. Je n'ai jamais pensé là-dessus de deux façons, et M. le docteur Walker[1] a pu vous rendre témoignage que j'ai célébré mille fois votre mérite dans les meilleures compagnies de Londres avec tout le zèle qu'inspire la vérité et l'amitié. Je fais la même chose en Hollande où j'ai l'avantage d'être vu aussi de fort bon œil de tout ce qu'il y a de personnes de distinction. On y attend impatiemment votre *Origène*, et je vous assure que dans le grand nombre de lieux où j'ai quelque accès, la moitié de sa réputation y est déjà bien établie. J'ai toujours été persuadé, mon Révérend Père, qu'on ne risque rien à vous louer beaucoup, et que les effets ne peuvent que faire honneur à mon jugement quand votre ouvrage paroîtra. En attendant s'il y avait quelque chose en quoi je pusse vous rendre mes services, soit ici, soit en Angleterre où j'ai toujours d'étroites relations, je vous offre mes soins avec une sincérité qui se fera connoître encore mieux dans l'occasion. Je les offre de même à vos amis, qui ont été autrefois les miens, à Dom Lemerault[2], à Dom

1. Ce savant anglais était un des correspondants de Montfaucon.

2. Dom Lemerault, le principal bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés.

Thuillier[1], et je les prie de croire qu'il n'entre que de l'estime et de l'affection dans mes offres. C'est avec beaucoup de chagrin que je me suis vu privé ici du plaisir de voir Dom Thuillier. Je n'appris son arrivée qu'après son départ, et je suis très affligé d'entendre dire à plusieurs personnes qu'il étoit parti avec l'opinion que je l'avois évité à dessein de lui parler et de le voir. Le Ciel m'est témoin que c'eût été pour moi une très vive satisfaction ; et que j'ai fort regreté de l'avoir perdue. Quelle raison aurois-je eu de le fuir? Je vis, grâces au Ciel, sans reproche. Tel en Hollande qu'à Paris ; point dévôt, mais réglé dans ma conduite et dans mes mœurs, et toujours inviolablement attaché à mes vieilles maximes de droiture et d'honneur. J'espère les conserver jusqu'au tombeau. Qu'on me rende un peu de justice, on conviendra que je n'étois nullement propre à l'état monastique, et tous ceux qui ont su le secret de ma vocation n'en ont jamais bien auguré. S'il y a quelque chose à me reprocher, c'est d'avoir rompu mes engagements; mais est-on bien sûr que j'en aie jamais pris d'indissolubles? Le Ciel connoît le fond de mon cœur, et c'en est assez pour me rendre

1. Dom Vincent Thuillier, 1675-1736. Chargé de l'enseignement des novices à Saint-Germain, célèbre traducteur de Polybe. Il y a dans la correspondance des bénédictins (Bibliothèque nationale, MSS. franç. 17681, f° 122) une lettre envoyée de La Haye le 20 mars 1731, par laquelle Dom Thuillier demande que Dom Gautier, réfugié dans cette ville, puisse « rentrer dans son état ». Malheureusement il n'est pas question de l'abbé Prevost dans cette lettre, ni dans aucune autre de la collection. On trouvera néanmoins intéressant de noter qu'en même temps que lui il y avait un de ses compagnons de Saint-Germain-des-Prés qui s'était enfui à La Haye « dans la crainte des mauvais traitements dont il était menacé », bien que ce ne fût pas le cas, tant s'en faut, pour l'abbé Prevost.

tranquille. Si les hommes le connoissoient comme lui, ils sauroient que de malheureuses affaires m'avoient conduit au noviciat comme dans un asile, qu'elles ne me permirent point d'en sortir aussitôt que je l'aurois voulu, et que forcé par la nécessité, je ne prononçai la formule de nos vœux qu'avec toutes les restrictions intérieures qui pouvoient m'autoriser à les rompre. Voilà le mistère; les hommes en jugent à leur façon, mais ma conscience me répond que le Ciel en juge autrement, et cela me suffit.

» Cependant j'avoue que le respect humain auroit été capable de me retenir dans mes chaînes, si je n'eusse fait réflexion que la moitié du monde vaut bien l'autre, et que la même démarche qui me feroit peut-être perdre quelque estime en France m'en attireroit beaucoup en Angleterre et en Hollande. C'est ce que j'éprouve heureusement. On sait faire ici quelque distinction entre ceux qui se mettent au large par esprit de débauche et ceux qui ne cherchent qu'à vivre dans une honnête et paisible liberté. J'en ai des preuves tous les jours dans les marques d'amitié et de considération que je reçois de tout le monde. Je vis donc avec beaucoup de tranquillité et d'agrémens; l'étude fait ma principale occupation. Je compte de donner incessamment le 1er tome de M. de Thou. Il est fini, mais je suis bien aise d'attendre l'édition latine d'Angleterre. Je suppose néanmoins qu'elle ne tardera pas trop longtems, car on me presse beaucoup de faire paroître la mienne. J'ai travaillé mes Notes avec beaucoup de soin, et je me flate que cela donnera quelque avantage à ma traduction sur celle dont on nous menace à Paris.

» Je vous souhaite, mon Révérend Père, une parfaite

santé et beaucoup de contentement, et je forme ce souhait avec la même sincérité de cœur que vous m'avez connue lorsque nous demeurions sous le même toit. Permettez que je salue ici très humblement Dom Thuillier, Dom Lemerault, Dom Du Plessis[1], Dom Montfaucon, et tous ceux d'entre nos RR. PP. qui ne me haïssent point. Si vous vouliez m'employer à quelque chose à votre service, mon adresse est : à *M. D'Exiles, chez M. Neaulme, sur la place de la Cour*, à la Haie.

» J'ai l'honeur d'être avec toute l'estime possible, mon Révérend Père,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE PREVOST (*sic*).

La Haie, 10e 9.br 1731[1].

*
* *

Comme nous venons de le voir par la lettre de Dom De la Rüe, dès novembre 1731, Prevost travaillait à La Haye à sa traduction de l'*Historiarum sui temporis* de De Thou.

D'autre part, la *Bibliothèque raisonnée des*

1. Dom Toussaint du Plessis, un des plus savants bénédictins de l'époque, qui fit paraître en 1728, une histoire très estimée de la ville et des seigneurs de Coucy.

2. Cette lettre autographe se trouve dans les papiers de Dom Grenier, Bibliothèque nationale, MSS., *Picardie*, vol. 103, ff. 56-57. Elle a été publiée par Sainte-Beuve, mais avec quelques erreurs de transcription : *Portraits littéraires* (et avant) 1878, t. III, *p. 457-9.*

ouvrages des savants de l'Europe, pour 1731, article X, page 454, annonce qu'on imprime le *De Thou* de l'abbé Prevost chez P. Gosse et J. Neaulme. Il n'aurait donc pas donné suiteà son intention d'attendre l'édition latine de Samuel Buckley, qui ne fut publiée qu'en 1733, à Londres. Mais c'est une annonce anticipée, car la traduction de l'abbé Prevost ne parut que dans cette dernière année. Quant à la traduction dont il était « menacé à Paris », c'est celle de Le Mascrier, Le Beau, l'abbé Desfontaines, etc., qu'on publia dans cette ville, mais sous la rubrique de Londres, en 1734.

Voir *infrà*, sous l'année 1733.

*
* *

LA *MANON LESCAUT*

Les *Mémoires d'un homme de qualité* semblaient être arrivés à l'état complet avec le tome IV, publié à Paris en 1729. Le succès de ce roman engagea un libraire hollandais à le contrefaire. Cette contrefaçon est décrite, *suprà*, sous la date de 1730.

Nous croyons maintenant que le manuscrit de l'*Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon*

Lescaut se trouvait déjà dans la valise de Prevost lors de son départ de Londres et que, pour se procurer des ressources, il le proposa dès son arrivée à Amsterdam aux éditeurs de cette ville. Ceux-ci préférèrent sans doute une suite aux *Mémoires d'un homme de qualité*, qui avaient déjà conquis la faveur du public, et c'est ainsi qu'il aurait été amené à écrire les tomes V et VI de cet ouvrage. La Compagnie des libraires associés y rattacha *Manon Lescaut*, pour faire un volume de plus destiné aussi à profiter de la vogue des autres, tout en « n'y ayant point un rapport nécessaire », comme l'auteur se trouve forcé de le reconnaître dans son avis au lecteur.

Voici maintenant les étapes successives de cette publication.

La *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* annonce, dans son fascicule trimestriel d'avril 1731[1], que la Compagnie des libraires associés d'Amsterdam imprime la « *Suite des Mémoires d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde;* in-douze, trois volumes ». Ce sont les tomes V, VI et VII, donnés en continuation des tomes I, II, III et IV publiés dans cette ville l'année précédente, d'après l'édition de Paris de 1728-1729.

1. T. VI, 2e partie, pour janvier, février et mars, p. 228.

Ladite *Bibliothèque* pour le second trimestre de 1731[1] renferme un catalogue faisant corps avec ce fascicule, puisqu'il est imprimé au verso de la table des matières, et dans lequel on lit : « *Mémoires et Avantures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde*, sept tomes in-douze », et, au-dessous : « *idem*, tomes V, VI et VII ». En même temps, Frédéric Bernard, un des libraires associés, insère dans le *Catalogue des livres imprimés chez lui, ou dont il a nombre*, placé en tête du tome Ier de son édition des *Mémoires du cardinal de Retz*, publiée à Amsterdam en 1731, « *Avantures d'un homme de qualité*, sept volumes in-douze ». Enfin, la *Bibliothèque Françoise*, dite de Camusat, dans son tome XVI, daté de 1731 et préparé par François Granet, annonce parmi les « Livres nouveaux qui se trouvent chez H. du Sauzet », à Amsterdam, « *Mémoires d'un homme de qualité avec la suite*, in-douze, sept volumes ». Puis, à la page 182, ce périodique décrit les tomes V, VI et VII en ces termes :

« Cet ouvrage est très amusant et se fait lire avec plaisir, quoique le style ne soit pas également soutenu partout. On y trouve beaucoup de variété, une morale pure, des sentiments fort tendres et des avantures fort extraordinaires. On peut mettre dans ce rang celles de

1. T. VI, 2e partie, pour avril, mai et juin.

milady R..., de milady d'Av..., de M. Law, de la Princesse de R... et *surtout celles du chevalier des Grieux, qui paroissent incroyables*[1]. L'auteur n'a pas fait de difficulté de publier les fautes de toutes ces personnes, persuadé que l'exemple de leur mauvaise conduite peut devenir utile. Les vices de cette nature, dit-il, servent, pour ainsi parler, de fanal à la vertu ; ils l'éclairent, ils lui montrent les bornes qu'elle ne doit point passer, et les précipices qu'elle trouveroit au delà. »

C'est-à-dire que la *Manon Lescaut* fut livrée à l'impression pour la première fois, à Amsterdam, avant mars 1731, et mise en vente chez les libraires de cette ville avant juin de la même année.

Cette publication se fit de deux façons. D'abord comme tome VII et dernier de la *Suite des Mémoires d'un homme de qualité*, avec les tomes V et VI ; puis, comme partie intégrante de la série complète de ce même ouvrage. En d'autres termes, les Libraires associés, après avoir livré au public les tomes V, VI et VII séparément pour permettre aux amateurs[2] de les ajouter aux tomes I, II, III et IV de la contrefaçon hollandaise de l'année précédente, publièrent dans l'été de 1731 une édition composée des tomes V, VI et VII que nous

1. Ces italiques sont de nous.

2. L'exemplaire de la vente Benzon, n. 325, était composé pour les quatre premiers volumes de l'édition de 1730, et pour les trois autres de celle de 1731.

venons de mentionner, et des tomes I, II, III et IV imprimés à nouveau, de format, papier, caractères et fleurons identiques, tous datés de 1731, lesquels à l'état légitime et complet constituent une publication dont voici le détail :

Mémoires || *et* || *Avantures* || *d'un homme* || *de qualité,* || *Qui s'est retiré du monde.* ||
(Vignette)
A Amsterdam, || *Aux dépens de la Compagnie.* ||
M DCCXXXI. ||

Très petit in-12, sept volumes, titres imprimés en rouge et noir, portant à la suite de l'indication du numéro du tome, dans les tomes I, III, V et VII, une vignette gravée sur cuivre, fréquemment copiée ou imitée dans les publications amsterdamoises de l'époque, et qui représente deux génies sous une balance et la devise VIS UNITA MAJOR. Ce serait celle des Libraires-associés. Dans les tomes V et VII, cette vignette est agrandie et signée M. POOL, *sc* [1]. Le tome VII a un feuillet pour titre et 344 pages, dont les huit premières donnent l'*Avis de l'auteur*, mais sans la *Lettre de l'éditeur*. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, pages 10 et 19, n° 3, avec fac-similés.)

Ajoutons que le texte des quatre premiers volumes a été revisé par Prevost, du moins dans certains importants passages, notamment au sujet des prétendues aventures du duc de Toscane [2].

1. Mathieu Pool, né à Amsterdam en 1697.
2. Voir, *suprà*, p. 129.

*
* *

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde. Tome cinquième : — A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. M. DCCXXXI.

Grand in-12, de deux feuillets pour *Lettre de l'éditeur*, et pp. 7-356. Le titre de départ est : *Suite et conclusion des Mémoires du marquis de* ***.

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde. Tome sixième : — A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. M.DCCXXXI.

Grand in-12 de 3-330 pp. Même titre de départ que le tome V.

Ces deux volumes furent imprimés à Paris par la veuve Delaulne, et copiés sur les tomes V et VI publiés à Amsterdam, petit in-douze (*suprà*, pages 166-9.) Mais pour en dissimuler l'origine, l'épître en tête ne porte ici que *Lettre de l'éditeur*, au lieu de *Lettre de l'éditeur. A Messieurs de la Compagnie des Libraires d'Amsterdam ;* la signature « D'EXILES » a été supprimée, ainsi que la mention, dans le livre premier, d'une « nouvelle édition faite en Hollande » des deux premières

parties. On a aussi modifié la dernière ligne qui, au lieu de *Fin du Tome VI*, porte simplement FIN.

Nous ne savons pourquoi l'éditeur français n'a pas ajouté le tome VII, contenant la *Manon Lescaut*, et paru à Amsterdam en même temps que les tomes V et VI.

L'abbé Desfontaines annonça la présente édition par cette courte notice :

« Vous serez très aise d'apprendre que l'auteur, transplanté en Hollande, vient de publier deux nouveaux volumes (des *Mémoires d'un homme de qualité*). Cette suite est en général très intéressante. Mais l'auteur, selon sa coutume, s'appesantit sur les détails, se livre à la passion de moraliser : d'ailleurs sa morale est trop affectueuse ; ce ton me paroît plutôt convenir à un prédicateur qu'à un romancier [1]. »

Quelques mois après, Desfontaines, revenant sur ce sujet, inséra dans son *Nouvelliste* une critique étendue, à laquelle nous renvoyons le lecteur [2].

*
* *

LE NOM « D'EXILES »

C'est dans la *Lettre de l'éditeur, A Messieurs de la Compagnie des Libraires d'Amsterdam*, placée en

1. *Nouvelliste du Parnasse*, t. II, p. 280.
2. *Idem*, t. III, pp. 1-18.

tête du tome V de l'édition princeps (*suprà*, page 169), que se trouve pour la première fois le nom « D'EXILES », sous lequel l'abbé Prevost est généralement désigné.

Le récit de Ravanne donne à entendre que Prevost se servait déjà de ce nom en Angleterre, mais comme addition à son nom de famille, puisqu'il le désigne sous la forme abrégée de « Prev... d'Ex... ». Nous avons trouvé dans les documents se rapportant à Hesdin des Prevost de Courmières ou de la Cour d'Humières, de Gorguechon, d'Ordunctun, de Saint-Hilaire et d'Essart, tous de sa famille, directement ou par alliance, mais aucun Prevost d'Exiles, bien que son propre neveu, Liévin, ait signé de ce nom, en juillet 1803, une lettre adressée à la *Décade philosophique*. Ce dernier ne s'appelait cependant que Prevost de Courmières. On ne connaît pas non plus en Artois de bien rural, château ou propriété quelconque appelée « Exiles », à aucune époque.

*
* *

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie. M DCC XXXIII.

Grand in-12 de 7 feuillets pour titre, lettre de l'éditeur en feuillets et avis de l'auteur et 469 pages, sans

compter un feuillet pour faux titre entre les deux parties. Le fleuron du titre est composé de onze ornements typographiques agencés en pyramide retournée (*Bibliographie de Manon Lescaut*, pp. 23 et 51, n° 6.)

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. M DCC XXXIII.

Grand in-12, même nombre de pages que la précédente édition. La lettre de l'éditeur est en trois feuillets, le papier ne porte pas de filigrane et le fleuron du titre est gravé sur bois en forme d'écusson enjolivé de feuilles d'acanthe. C'est cette mauvaise contrefaçon qui a longtemps passé pour l'édition originale de la *Manon Lescaut*. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, pp. 22 et 52-53, n° 7.)

*Les Avantures du Chevalier des Grieux, et de Manon Lescaut, par Monsieur D*** :* — A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. MDCCXXXIII.

Grand in-12; titre, 3 feuillets et 380 pages. La lettre de l'éditeur est omise. C'est la première édition de la *Manon Lescaut* absolument détachée des *Mémoires d'un homme de qualité*. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, p. 25 pour fac-similé et p. 53-54 pour description.)

*
* *

LA *MANON LESCAUT* EN FRANCE

Nous avons démontré[1] que la *Manon Lescaut*,

1. *Suprà*, pp. 166-7, ainsi que *Bibliographie de Manon Lescaut et notes pour servir à l'histoire du livre*, Paris, 1875 et 1877.

roman qui forme le tome VII des *Mémoires d'un homme de qualité*, parut en même temps que les tomes V et VI de cet ouvrage, pour la première fois, en 1731 et en Hollande. C'est sur cette publication que la veuve Delaulne imprima et publia à Paris, dans cette année, mais sous la fausse rubrique d'Amsterdam, les tomes V et VI. Comment se fait-il que ni elle, ni aucun libraire en France n'agît de même pour le tome VII, c'est-à-dire la *Manon Lescaut*? Ils l'omettent encore en 1732, car l'édition complète rubriquée : « Paris, aux dépens de la Compagnie, MDCCXXXI » en sept volumes petit in-douze, a été faite à Bâle ou à Francfort et est une contrefaçon de l'édition hollandaise légitime sous cette date.

Les réimpressions se succèdent à l'étranger en huit et en quatre volumes grand in-douze dans l'année 1732. Les périodiques franco-hollandais appellent l'attention du public sur le mérite de la *Manon Lescaut*, mais personne en France n'y prend garde. Peut-être est-ce à cause du petit nombre d'exemplaires qui réussirent à franchir la frontière.

Enfin, pendant l'été de 1733, un imprimeur rouennais[1] fait une édition de ce fameux tome VII, mais sans republier les six volumes précédents,

1. Lenglet-Dufresnoy dit que ce volume fut imprimé à Rouen. C'est l'in-12-Pichon, décrit ci-dessus.

et cette publication a beaucoup de succès : « On y courre comme au feu », dit Marais[1].

Le 21 juin 1733, le *Journal de la Cour et de Paris* écrit :

« Il paroît depuis quelques jours un nouveau volume des *Mémoires d'un homme de qualité*. Ce livre est écrit avec tant d'art et d'une façon si intéressante, que l'on voit les honnêtes gens s'attendrir en faveur d'un escroc et d'une catin. »

Le même nouvelliste, oubliant ce qu'il avait écrit quatre mois auparavant, dit, le 3 octobre suivant :

« On a imprimé ici depuis quelques jours l'*Histoire de Manon Lescaut et du Chevalier Dégrieux*, qui est la suite des *Mémoires d'un homme de qualité*. Le héros est un escroc, l'héroïne une catin, et cependant l'auteur trouve le secret d'intéresser les honnêtes gens pour eux. Cet homme peint à merveille : il est en prose ce que Voltaire est en vers. »

Le surlendemain, la *Manon Lescaut* est saisie.

« Ce jourdhuy, cinq octobre mil sept cent trente trois, nous avons dans le cours de nos visites chez les Libraires et Imprimeurs arresté de l'ordre de M. Roüillé chez le Sr. Guillaume David Cinq exemplaires brochés de

1. Lettre au Président Bouhier, *infrà*.

la suite des *Mémoires et Avantures d'un homme de qualité*, contenant l'*Histoire du Chevalier de Grieux et de Manon Lescot*, 2 vol. in-12, Amsterdam, 1733, et chez le Sr. J. B. Mazuel deux exemplaires brochés du mesme Livre, lesquels ont été transportés à la Chambre syndicale, suivant les procez verbaux que nous avons dressés le dit jour, et nous en avons référé à Monsieur Roüillé.

» Un remis à Monsieur Galliot le 20 novembre 1733[1]. »

Le 12 octobre, ce même *Journal* annonce et commente la saisie de *Manon Lescaut* en ces termes :

« Voilà de quoi faire un petit supplément à l'*Histoire de Manon Lescaut*. Ce livre qui commençoit à avoir une grande vogue, vient d'être défendu. Outre que l'on y fait jouer à gens en place des rolles peu dignes d'eux, le vice et le débordement y sont dépeints avec des traits qui n'en donnent pas assès d'horreur[2]. »

Jusqu'ici on semble ignorer au juste qui est l'auteur de ce roman. Marais[3] le dévoile au prési-

1. *Estat des livres arrestez dans les visites faites par les syndics et adjoints* Bibliothèque nationale, ms. franç. 21,931, f° 266, verso.

La *Manon Lescaut* fut traitée à peu près de la même manière sous le second Empire. On défendit d'en colporter une édition : « à cause de la modicité du prix ». *Extraits des procès-verbaux de la Commission de colportage*, dans le rapport de M. Édouard Millaud, député; *République française*, du 2 avril 1878.

2. Page 229 du ms., et *Revue rétrospective*, t. VII, 2e série, p. 104.

3. Mathieu Marais, bâtonnier de l'ordre des avocats au Parlement, né en 1664, mort le 21 juin 1737.

dent Bouhier et rien ne peut mieux dépeindre l'idée singulière qu'à Paris on se faisait de Prevost et de son livre que ces trois lettres de Marais au lettré magistrat :

Paris, 1er décembre 1733.

« ... Cet ex-bénédictin est un fou qui vient de faire un livre abominable qu'on appelle l'*Histoire de Manon Lescaut* et cette héroïne est une coureuse sortie de l'hôpital[1] et envoyée au Mississipi à la chaîne. Ce livre s'est vendu à Paris et on y couroit comme au feu dans lequel on auroit dû brûler et le livre et l'autheur, qui a pourtant du stile[2]. »

Paris, 8 décembre 1733.

« Avez-vous lu *Manon Lescaux*, il n'y a là dedans qu'un mot de bon, qu'elle soit si belle qu'elle aurait pu ramener l'idolâtrie dans l'univers[3]. »

Paris, 15 décembre 1733.

« Voyez donc *Manon Lescaut* et puis la jettez au feu mais il faut la lire une fois, si mieux n'aimez la mettre dans la classe des Priapées où elle brigue une place[4]. »

1. L'hôpital c'était la Salpétrière.
2. Ms. 24414, f° 483.
3. *Idem*, f° 482.
4. *Idem*, f° 489.

Prevost prit immédiatement la défense de sa *Manon* dans *Le Pour et Contre*[1]. C'est sans contredit ce qu'on a écrit de plus juste sur cet inimitable roman.

Mais à la suite de cette remarquable apologie, il y a un passage où la naïve vanité et certains mots ne laissent pas de faire sourire :

« Je ne dis rien du stile de cet ouvrage. Il n'y a ni jargon, ni affectation, ni réflexions sophistiques : c'est la nature même qui écrit. Qu'un auteur empésé et fardé paroît pitoyable en comparaison ! Celui-ci ne court point après l'esprit, ou plutôt après ce qu'on nomme ainsi. Ce n'est point un stile laconiquement constipé, mais un stile coulant, plein et expressif. Ce n'est partout que peinture et sentimens, mais des peintures vrayes et des sentimens naturels. »

***

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 20 octobre 1733.

« M. Buckley a obtenu une diminution ou exemption de la taxe du papier[2] et va gagner sur les souscriptions c'est ce que j'ai appris dans le petit journal du *Pour et*

1. T. III, n° XXXVI, p. 137 et *supra* dans notre Introduction, pp. 64-65.

2. Pour sa belle édition latine de l'histoire de De Thou.

Contre[1] qui ne vaut rien et que vous pouvez fort bien vous passer de lire, ouvrage d'un moine défroqué, et il faut que nous nourrissions sa défroque : *Per dio questo non sara*[2]. »

*
* *

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

« Aussi le *Pour et Contre* l'a [Rémond de Saint-Mard[3]] assez bien étrillé; moi qui n'y avait que faire on m'y donne des coups de pied dans le ventre... Au reste je dois cette aubaine à l'Abé Desfontaines et que lui et l'Abé Granet sont à présent les auteurs de *Le Pour et Contre*[4]. »

Déjà à la date du 14 septembre, le *Journal de la Cour et de Paris* donnait à entendre que l'abbé Desfontaines rédigeait le *Pour et Contre*, en disant que ce périodique n'était que le *Nouvelliste du Parnasse* sous un autre nom.

1. T. I, pp. 322-23.

2. Ms. 24414, f° 334, publié en partie par M. de Lescure.

3. T. I, p. 232, à propos de ses *Trois lettres sur la décadence du goût en France*, qui firent dire à Prevost : « Mais combien se plaignent de cette décadence qui en seroient peut-être les premiers auteurs s'ils avoient assez de talent pour faire des prosélytes? »

4. Ms. 24414, f° 214.

*
* *

Lorsque Dom Rivet publia le premier volume de l'*Histoire littéraire de la France*, en 1733, Prevost inséra dans le *Pour et Contre* une brève note[1] répétant ou prétendant répéter le jugement porté par les Anglais. A leur sens, l'*Histoire littéraire* était un ouvrage inférieur au Dictionnaire de Bayle.

Quelques mois après parut dans le même journal un autre article sur le livre de Dom Rivet, article où « il y a du *Pour*, il y a du *Contre*, du bien et du mal, des choses avantageuses et d'autres qui ne le sont pas[2] ».

Ce nouvel article n'est pas de Prevost, mais de l'abbé Desfontaines, auteur du nombre XXI où il se trouve. D. Rivet répondit dans l'avertissement du tome II de son *Histoire littéraire*, aux auteurs des objections, qualifiés par lui « d'écrivains qui, bien qu'ils parlent dans le même écrit sans se faire connoître par leur nom, ne laissent pas d'être connus avantageusement dans la république des Lettres ».

Les papiers de Saint-Germain-des-Prés conservés

1. T. I, n° xv, pp. 345-346.
2. T. II, n° xxi, pp. 136-134.

à la Bibliothèque nationale[1], renferment une lettre sur le même sujet, signée « P. m, de Saint Germain », et que pour cette raison le savant qui l'a publiée[2] pense avoir été écrite par l'abbé Prevost. C'est impossible. La lettre vient de La Haye, l'auteur y dit à Dom Rivet : « Si je vous pouvais être de quelque utilité je vous y offre mes très humbles services », et elle est nécessairement postérieure à mai 1733, date de la publication du tome Ier de l'*Histoire littéraire*. Or à cette époque, Prevost avait quitté la Hollande depuis cinq mois, pour n'y plus jamais revenir.

*
* *

Le Philosophe Anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland. Tome troisième : — Paris, Jacques Guérin, M DCC XXXIII.

In-12, 2 feuillets non chiffrés et 356 pages. Ce volume contient les livres IV et V.

Tome quatrième. Même éditeur et même date[3].

In-12, 2 feuillets et 304 pages ; contient le livre VI. Nous n'avons vu de cette édition parisienne de 1733 que les

1. Ms. 12803, f° 327 (et non 12804, f° 280).

2. M. Ulysse Robert *Documents inédits concernant l'Histoire littéraire de la France*, Paris, 1875, in-4°, pp. 37 et 168. Cette lettre d'ailleurs n'est aucunement de l'écriture de l'abbé Prevost.

3. Bibliot. nation., Y2 6795.

tomes III et IV, accompagnant les tomes I et II de 1731 et avec la même reliure en maroquin du temps. Cependant les tomes III et IV avaient déjà paru chez cet éditeur en 1732.

1732

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

De Paris, le 3 mai 1732.

« ... J'ose vous demander grâce pour *Cleveland*, ne le condamnez pas sur le titre. Ce n'est point un roman ordinaire. Vous savez qu'il est de l'autheur des *Mémoires d'un homme de qualité;* et ce dernier livre-ci, *Cleveland*, est bien supérieur. J'y trouve une prodigieuse imagination, un homme qui peint on ne peut pas mieux, qui connoît l'âme, les sentiments, le malheur, et qui exprime tout ce qu'ils sont avec une force, une énergie que je n'ai vûe nulle part : en vérité, cet homme-là écrit bien.

» Bien que ami de l'abbé Terrasson, j'aimerois mieux avoir fait un livre de *Cleveland* que *Sethos* tout entier[1]... »

Jean-Jacques Rousseau dit aussi :

« La lecture des malheurs imaginaires de Cleveland, faite avec fureur et souvent interrompue, m'a fait faire, je crois, plus de mauvais sang que les miens[2]... »

1. Bibliot. nation., ms. fr. 24412, f° 403.
2. *Confessions*, première partie, livre V, édition de Paris, 1828. T. II, p. 150. Écrit à Chambéry en 1732.

Il importe de rapprocher de ces deux opinions la critique publiée dans le *Pour et Contre* même. Nous en détachons les lignes suivantes :

« On dirait que l'auteur a juré de se baigner dans le sang et dans les larmes de ses héros et de repaître ses yeux du spectacle de leurs peines et de leur mort. Le philosophe Cleveland et l'aimable Mally Bridge font tous deux une fin déplorable. Le vertueux Lord Axminster finit dans la plus horrible misère le cours d'une vie traversée sans cesse. Les nègres, dont la nature et Cleveland avaient fait de si bonnes gens, sont emportés loin de leur patrie et dans un désert par une maladie contagieuse, et ceux qui ont échappé au fléau sont massacrés comme des bêtes par les sauvages. Madame Riding et une fille de Cleveland sont rôties vives et dévorées par ces barbares. Bridge meurt de la main d'un intime ami. Fanny, rongée par la jalousie, est plongée éternellement dans une morne tristesse. Cleveland est le plus malheureux de tous, mais il a la consolation de faire de longues et habiles réflexions sur ses chagrins : il faut avouer que voilà des caractères et des fictions bien étranges[1]. »

Cette critique fut insérée à l'époque où Prevost avait interrompu sa collaboration à ce journal. On y reconnaît le tour de l'abbé Desfontaines qui, d'ailleurs, passait alors pour rédiger le *Pour et Contre*[2].

1. *Le Pour et Contre*, t. II, n° XXX, p. 356.
2. Lettres de Mathieu Marais et de l'abbé Le Blanc au président Bouhier, *infrà*.

*
* *

Le Philosophe Anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland... Tome troisième : — A Paris, chez Didot... M DCC XXXII.

In-12 de 356 pages et deux figures. Il contient les tomes IV et V.

... *Tome quatrième :* — A Paris, chez Didot... M DCC XXXII.

In-12 de 314 pages et deux figures. Il contient le livre VI, se terminant par les mots : « que je révèle ici au Public. || Fin du quatrième Volume. || »

Il y a des exemplaires sous la même date au nom de Jacques Guérin, cessionnaire de la moitié du privilège.

*
* *

« *Le Philosophe Anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils de Cromwell... Tome cinquième :* — Paris, chez Didot, M DCC XXXII. In-12. »

Nous n'avons pu nous procurer cette première édition du tome V, ou, si l'on aime mieux, de la fin du livre VI et de tout le livre VII. L'existence de ce volume de 1732 nous est démontrée par cette suite, ainsi que par ce livre, qui se trouvent tous deux dans l'édition d'Utrecht de 1732 en quatre volumes, et par la déclaration de Prevost que ce qu'il avait publié de *Cleveland* en 1734 se terminait « à l'assassinat de Cleveland par Gelin », épisode qui ne se

trouve pas encore dans le tome IV, publié par Didot en 1732. Voir aussi le n° suivant :

*
* *

Le Philosophe || *Anglois*, || *ou* || *Histoire* || *de Monsieur* || *Cleveland, Fils naturel de Cromwell*, || *écrite par lui-mesme*, || *Et traduite de l'Anglois par l'Auteur des* || *Mémoires d'un Homme* || *de qualité. Tome cinquième.* || *Suite du Sixième livre.* || *Imprimée cette année.* ||

In-12, sans lieu ni date, deux feuillets pour titre et avis, et 1-319 pages. Ce volume renferme la fin du livre VI et tout le livre VII. L'Avis donne une « Restitution des retranchemens Faits à l'Édition de Paris », ce qui indique ici une contrefaçon publiée à l'étranger. D'ailleurs, ce ne sont ni les caractères, ni les ornements, ni le filigrane du papier de Guérin (grappe de raisin et N. S.). Quant au texte, il est évidemment celui de l'abbé Prevost, copié du tome V de Paris précité, mais qui nous reste à découvrir.

*
* *

Le Philosophe anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland... Enrichie de Figures en Taille-douce : — A Utrecht, chez Étienne Neaulme, M DCC XXXII [1].

In-12, 4 volumes. Tome I, XVIII et 266 pages; tome II,

1. Bibliot. nation., Y² 60613-616. Cette édition est annoncée dans *le Mercure de France*, n° de décembre 1732, pp. 2829-30. Voir aussi *le Nouvelliste du Parnasse*, t. IV, p. 38.

311 pages; tome III, 442 pages; tome IV, 309 pages, contenant les livres VI et VII, finissant par « quelques momens », et un feuillet pour *Aan den bockbinder*. Huit figures, tirées sur les planches mêmes de l'édition parisienne de 1731 et qui étaient sans doute aussi dans celle donnée en cette année à Utrecht par Étienne Neaulme. Nous présumons que, sauf la date, cette dernière est en tout semblable à la présente et que ce sont les feuilles non utilisées en 1731 qui ont servi en 1732. Quérard, citant l'édition sous cette dernière date, dit : « Utrecht (Paris) ». C'est une erreur. Si les figures sont identiques, les caractères et le papier proviennent de deux officines absolument distinctes.

Ces quatre volumes contiennent les livres I-VII et, conséquemment, le texte du tome V non daté décrit ci-dessus.

*
* *

Histoire métallique des XVII Provinces des Pays-Bas depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Bade, en 1716 : — La Haye, P. Gosse, J. Neaulme, P. de Hondt... M DCC XXXIII...

In-folio, les tomes I et II.

C'est une traduction du texte hollandais de Gérard Van Loon. Nous savons seulement, par la phrase suivante du *Pour et Contre*[1], que Prevost y collabora : « après avoir donné deux tomes in-folio de l'Histoire métallique des Pays-Bas ». Il eût dû ajouter : « en collaboration avec Van Effen ». Le *Journal de Trévoux*[2], rendant compte

1. T. VII (1735), p. 7, note.
2. Pour mars 1734, art. XXV, p. 475.

des trois volumes parus en 1732, omet de dire par qui ils furent traduits, renseignement qu'on ne trouve pas non plus dans l'ouvrage.

*
* *

« *Copie d'une Lettre écrite par l'Auteur de la Nouvelle Traduction de M. de Thou, à un de ses amis en France :* — In-4°. »

Voir la *Réponse du Nouvelliste à M. Prevost*, dans *le Nouvelliste du Parnasse*, tome II, pages 289-300, et *suprà*, page 158, le *Projet d'une nouvelle Traduction.*

Mémoires et Avantures d'un Homme de qualité, Qui s'est retiré du Monde : — A Amsterdam, Par la Compagnie, 1732.

Grand in-12, 8 vol., réclames au bas de chaque page. Les tomes VII et VIII contiennent l'*Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*, et sont le prototype de l'in-12 Pichon. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, p. 19, pour fac-similé, et n° 5, p. 50 pour description.)

« *Mémoires et Avantures d'un Homme de qualité qui s'est retiré du monde, avec les Aventures du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut :* — Paris, Delaulne, 1732, in-12, 8 tomes reliés. »

Ce titre, que nous empruntons au *Catalogue des livres de feue la marquise de Pompadour*, Paris, 1765, n° 1776, doit

représenter un amalgame des tomes I-IV de 1732, à la marque de la veuve Delaulne (*Bibliographie de Manon Lescaut*, p. 48), et des tomes V-VIII de l'édition amsterdamoise sous cette date. Les mots « *avec les Aventures, etc.* », sont une interpolation des libraires qui ont rédigé le catalogue.

1733

INTRIGUE GALANTE A LA HAYE

Bruzen de la Martinière à Desmaiseaux :

De la Haye, le 23 janvier 1733.

« D. Prevôt, moine bénédictin, connu ici sous le nom de M. d'Exiles, et par sa qualité de traducteur français de M. de Thou, s'est enfui d'ici il y a quelques jours. On vendit hier ses meubles devant sa porte. Ils n'étaient pas encore payés, et il laisse beaucoup d'autres dettes, surtout mille quatre cents ou mille cinq cents florins au libraire Neaulme. Les uns disent qu'il a pris la route de Londres, d'autres disent de Berlin[1]. »

Marais au président Bouhier.

« De Paris, le 7 février 1733.

» L'ex-bénédictin Prevost, après avoir donné le pre-

1. Ms. British Museum; catal. Ayscough (1782), t. II, p. 759, n° 138. Obligeamment communiqué par M. Maurice Tourneux.

mier tome de sa traduction [de De Thou], s'en est allé avec une fille et quatre ou cinq mille florins que les libraires lui avaient avancé *(sic)*. Je ne crois pas qu'il travaille au second tome à présent. Voilà la fin de tous ces moines [1]. »

C'est à La Haye que Prevost noua cette intrigue galante qui pesa longtemps sur sa réputation. Pour découvrir la vérité, il est nécessaire de relever les allégations dans l'ordre où elles se sont produites.

Le 7 février, comme nous venons de le voir, Mathieu Marais écrit au président Bouhier que Prevost s'en est allé, de La Haye, « avec une fille ».

Le 11 juillet, il annonce au président que Prevost est arrivé à Londres « avec une suivante », et il le traite de « ravisseur de filles ».

En 1734, Lenglet-Dufresnoy raconte que Prevost « s'est fait enlever de La Haye par une jeune fille ou femme ».

Ravanne donne de cette aventure un récit circonstancié, sinon véridique, et bien des années après. On le trouve dans la seconde édition de ses *Mémoires* [2], imprimée en 1751, mais du vivant de l'abbé Prevost :

1. Bibliot. nation., ms. français, 24415, f° 583.
2. Tome III, pages 176-179.

« Prév... ne fut pas long-tems à la Haye sans y faire une maîtresse, qui le consumoit si fort en dépenses et l'occupoit tellement, qu'il n'étoit pas possible que son travail le fît subsister... *Lenki* que tout la Haye connoissoit pour une véritable sangsue, qui avoit épuisé la plûpart de ses amans, se donnoit en ma présence des airs qui ne me convenoient point du tout... Je la relevai un jour en présence de son amant avec des airs de mépris et en des termes peu ménagés, qu'elle sentit parfaitement bien. Quelques larmes qu'elle appella à son secours, irritèrent Prév... qui voulut s'aviser de m'imposer silence. Il fut très-sage de se taire lui-même, quand je le lui imposai à mon tour.

» ... Je ne voyais plus Prév... qu'avec une politesse indifférente, et je ne balançai pas à lui dire que j'en agirois avec lui de la sorte, tandis qu'il verroit sa grispine, que j'honorois d'un souverain mépris. Cette ouverture ne lui fit aucune impression. Il en étoit si coëffé que, pour ne pas la désobliger, il se brouilla avec tous ceux qu'il avoit tout lieu d'estimer.

» ... C'est ce funeste aveuglement qui a failli à le conduire à une fin des plus tragiques. »

Brochant sur le tout, Bois-Jourdain rapporte le dire de quelque nouvelliste anonyme :

« En janvier 1733, Prevost est retourné de Hollande en Angleterre avec la nommée *Eccard*, qui a été douze ans à M. Goumoin, colonel suisse, au service des États, de qui il a plusieurs enfans et qui ensuite a fait profession publique de putanisme. »

Notons que Ravanne appelle la prétendue maîtresse de Prevost *Lenki*, tandis que le nouvelliste de Bois-Jourdain la nomme *Eccard*, et en fait une mère de famille. De toutes façons il n'y a pas dans cette aventure matière à qualifier Prevost de « ravisseur de filles ». Ce serait plutôt lui qui aurait été enlevé !

Par contre, Dom Dupuis dit que c'était « une demoiselle protestante d'une très haute naissance ». Écoutons maintenant les propres explications de l'abbé Prevost :

« Pendant mon séjour à la Haye, le hasard me fit lier connoissance avec une demoiselle de mérite et de naissance, dont la fortune avoit été fort dérangée par divers accidens qui n'appartiennent point au sujet. Un homme d'honneur, qui faisoit sa demeure à Amsterdam, lui faisoit tenir régulièrement une pension modique, sans autre motif que sa générosité. Elle vivoit honnêtement de ce secours, lorsque son bienfaiteur se trouva forcé par l'état de ses propres affaires, de retrancher quelque chose à ses libéralités. J'appris ce changement qui devoit la mettre dans le dernier embarras. J'en fus touché ; je lui offris tout ce qui étoit en mon pouvoir, et je la fis consentir à l'accepter. Diverses raisons m'ayant forcé quelques mois après à quitter la Haye, pour repasser en Angleterre, je lui fis connoître la nécessité de mon départ, et je lui promis que dans quelque lieu qu'elle voulût faire sa demeure, j'aurois soin de pourvoir honnêtement à son entretien. Elle n'avoit aucune raison d'aimer la Haye, où elle ne pouvoit vivre que triste-

ment, sans biens de la fortune. Elle me proposa de la faire passer à Londres, dans l'espérance qu'avec toutes les qualités et tous les petits talens qu'on peut desirer dans une personne bien élevée, je pourrois lui faire trouver, par l'entremise de mes amis, une retraite honorable et tranquille auprès de quelque dame de distinction : j'y consentis. Elle a mérité effectivement, par sa conduite et ses bonnes qualités, l'estime d'une infinité d'honnêtes gens, qui s'intéressent en sa faveur ; et moi, qui ne lui ai jamais trouvé que de l'honnêteté et du mérite, je n'ai pas cessé de lui rendre tous les bons offices qui aient dépendu de ma situation [1]. »

Ceci fut écrit à Londres et publié à Paris en 1734 dans un journal hebdomadaire très lu partout, *Le Pour et Contre*. Aucun des adversaires de Prevost n'y opposa un démenti, bien que les faits allégués fussent récents et de nature à être facilement contrôlés. Quant à lui, s'il ne revint pas sur le sujet pour répondre à Ravanne, dix-sept ans après, c'est que sans doute il considérait cette explication comme suffisante. Mais nous devons rappeler le portrait que Prevost trace de lui-même à cette date en réponse aux assertions de Lenglet-Dufresnoy :

« Ce Médor si chéri des belles est un homme de

1. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 39. Nous ne savons où Gustave Planche (*Revue des Deux Mondes*, t. XVI, 1838, p. 335) a trouvé que Prevost « par respect pour les vœux qu'il avait prononcés, refusa de l'épouser ».

trente-sept ou trente-huit ans, qui porte sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins; qui passe quelquefois des semaines entières sans sortir de son cabinet, et qui y emploie tous les jours sept ou huit heures à l'étude; qui cherche rarement les occasions de se réjouir; qui résiste même à celles qui lui sont offertes, et qui préfère une heure d'entretien avec un ami de bon sens, à tout ce qu'on appelle plaisirs du monde[1] et passe-tems agréables: civil d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant; d'une humeur douce, mais mélancolique; sobre, enfin, et réglé dans sa conduite. Je me suis peint fidèlement, sans examiner si ce portrait flatte mon amour-propre ou s'il le blesse[2]. »

Quant à sa fuite de La Haye, Ravanne la relate en ces termes:

« Outre l'argent que Lenki coûtoit à Prév..., il en perdoit beaucoup, qu'elle l'empêchoit de gagner, en lui prenant plus de temps qu'il n'en employoit au travail. C'est ainsi qu'il se dérangea si fort, qu'il se vit forcé de quitter la Haye, et par conséquent, d'abandonner son entreprise, dont la plus grosse partie lui avoit été payée d'avance. »

De son côté Bois-Jourdain dit:

« Prevost a emporté au libraire qui a imprimé le

1. « Il n'aimoit point le monde, un goût inné pour la retraite l'entraînoit invinciblement », dit Meusnier de Querlon, qui l'a beaucoup connu. *Hist. gén. des voyages*, t. XVIII, p. xxxij.

2. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 39.

premier volume de de Thou, mille six cents florins, et à celui d'Utrecht qui a imprimé le *Cleveland*, cent florins. »

C'est aussi, on l'a vu, ce que rapportent Bruzen de la Martinière et Marais, qui en triple le chiffre.

Lenglet-Dufresnoy, à son tour, accuse Prevost « d'avoir eu l'honneur de faire banqueroute[1] ».

Le fait de la dette est incontestable. Prevost l'avoue, mais dans des termes qui méritent d'être reproduits :

« Il (Lenglet-Dufresnoy) me reproche d'avoir laissé quelques dettes en Hollande. S'il peut prouver que je les aye perdu de vüe un seul moment, et que tous mes soins ne se rapportent pas au dessein de les payer, je me reconnois coupable. Mais si les promesses que j'ai faites à mes créanciers sont sincères, que je ne crains pas d'en prendre ici le Ciel et le public à témoins, je ne vois dans mes dettes qu'un accident ordinaire, et dont on n'a jamais fait un crime à personne. Ajoutez qu'elles font honneur à la bonté de mon âme, si elles n'en font point à mon œconomie ; car c'est une chose assez connüe, que ma fortune a toujours surpassé mes besoins, et que j'avois peu d'embarras à craindre pour moi-même, si j'eusse été moins sensible à ceux d'autrui[2] ! »

1. *De l'usage des romans, avec une bibliothèque des romans, par Gordon de Percel* (Lenglet-Dufresnoy) ; Amsterdam, 1734, in-12, t. II, p. 116.

2. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 40.

Ici encore, on le voit, l'abbé Prevost ne s'est pas déshonoré.

*
* *

SON PRÉTENDU CRIME

La suite de la fâcheuse aventure que nous venons d'examiner décèlerait une conduite bien autrement coupable si le récit qu'en donne Ravanne se trouvait être exact :

« Prevost s'en alla à Londres avec sa Lenki, où il éprouva les suites funestes de son amour effrené. Ne pouvant fournir aux dépenses de cette créature, il essaya de la soutenir aux dépens d'autrui ; mais ce coup d'essai faillit à lui coûter la vie. Elle lui fut conservée par ceux mêmes qu'il avoit voulu duper. »

Ces termes sont vagues ; mais le fait que l'acte dont Prevost est ici accusé « faillit à lui coûter la vie », nous porte à les rapprocher d'une autre allégation de Bois-Jourdain :

« Le premier volume de le *Pour et Contre* est de Prevost, et même une partie du second ; mais il n'a pu continuer à cause d'une mauvaise affaire qui lui est arrivée. Il s'est avisé de faire une fausse lettre de change vers la fin de l'année 1733, et la chose ayant été découverte, il a été arrêté.

» Il a été heureux que cette lettre de change soit tombée entre les mains d'un homme de sa connaissance, qui a bien voulu ne le pas poursuivre, et on ne sait depuis ce temps-là ce qu'il est devenu. »

L'abbé Le Blanc écrit de même, dans une lettre adressée au président Bouhier, le 4 février 1734 :

« Le M. Prevost d'Exiles a failli se faire pendre en Angleterre en faisant de fausses lettres de change [1]. »

Nous devons dire que c'est à la suite de critiques qui auraient été publiées contre un des ouvrages de l'abbé Le Blanc [2], dans le *Pour et Contre*, que celui-ci parle ainsi de Prevost. Jusque-là il ne s'était exprimé à son sujet que sur le ton de la sympathie, voire de l'enthousiasme.

Ce serait donc à un faux en écriture privée que Ravanne fait allusion; d'autant plus qu'à cette époque les lois anglaises punissaient ce crime de la peine de mort. Comme l'arrestation de Prevost n'eût pu être obtenue qu'à la suite d'un *affidavit* et d'un mandat d'amener *(warrant)*, nous avons fait chercher ces pièces dans les archives de l'Old Bailey, à Londres; mais elles ne renferment pas de documents antérieurs à 1750.

1. Lettre de l'abbé Le Blanc au président Bouhier, 4 février 1734, ms. franç., 24412, f° 430.
2. *Ibidem.*

L'accusation est trop grave pour ne pas devoir être examinée de très près.

Selon le nouvelliste de Bois-Jourdain, Prevost se serait enfui « vers la fin de 1733 » pour échapper aux poursuites criminelles. Les détails que donne Ravanne indiquent aussi que, d'après cet écrivain, le départ de Prevost de l'Angleterre coïncida avec les suites immédiates de l'acte qui menaçait de le conduire à la potence. Or, nous le voyons en janvier 1734[1] continuant de rédiger à Londres son *Pour et Contre*, lequel il n'avait interrompu que pendant trois numéros, et uniquement à la suite d'une « brouille avec son libraire de Paris », dit Marais [2]. Celui-ci, prévenu contre les moines en général et Prevost en particulier, et qui par sa position d'avocat au Parlement devait être bien informé, n'eût pas manqué de parler à cette occasion des prétendues fausses lettres de change. D'autre part, tout indique une résidence constante et paisible de Prevost à Londres jusqu'à son retour en France, l'automne suivant [3].

Pour ce qui est de Ravanne, les impossibilités relevées par nous dans son récit de la composition des premiers volumes de *Cleveland*, montrent

1. Lettre de Marais du 23 janvier 1734 *(infrà)*.
2. Lettre du 9 janvier *(infrà)*. Il s'agit de François Didot.
3. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 226.

qu'il est sujet à caution. Ce n'est pas non plus une bonne note de mordre la main qui vous a nourri. Enfin, d'après ses propres *Mémoires*, Ravanne ne retourna pas en Angleterre après 1731. Ce qu'il raconte des turpitudes que Prevost aurait commises à Londres en 1733 repose donc, non sur des faits arrivés à sa connaissance personnelle, mais sur des rapports dont le ton même porte à suspecter la véracité.

Quant aux autres assertions de Bois-Jourdain, presque toutes recèlent de grossières erreurs ou des mensonges :

« Prevost est fils du lieutenant de roi à Hesdin. »

Les lieutenants de roi étaient des gouverneurs de villes importantes. Le père de Prevost ne fut jamais que chargé de remplir les fonctions du ministère public près la juridiction du bailli.

« Le père de Prevost avait plusieurs enfans, à l'éducation desquels il a donné tous ses soins, mais qui n'ont pas réussi. »

En 1737, date des nouvelles à la main copiées par Bois-Jourdain, l'aîné des fils de Liévin Prevost, Norbert, était prêtre et mourut chanoine de la cathédrale de Cambrai. Le second était l'abbé Prevost. Le troisième, Jérôme-Pierre, était avocat en parlement, et il devint conseiller du roi et son lieutenant civil et criminel pour le bailliage

d'Hesdin. Le quatrième, Louis-Eustache, était officier d'infanterie et devint chevalier de Saint-Louis, conseiller du roi, ainsi que maître particulier des eaux et forêts. Le dernier, Bernard-Joseph, était religieux prémontré et professeur de théologie à l'abbaye de Saint-Jean. Jamais la réputation de l'un d'eux n'a été attaquée.

« Après le tome second, il n'a pu continuer le *Pour et Contre.* »

A l'époque de cette allégation (1737), Prevost avait publié depuis le tome second du *Pour et Contre*, huit autres volumes de ce journal, et il continuait ouvertement à le rédiger, à Paris même.

« On ne sait depuis ce temps-là ce qu'il est devenu. »

Dès l'année 1735, tout le monde savait que Prevost s'était réconcilié avec les Bénédictins, qu'il vivait à Paris, correspondait régulièrement avec nombre de personnages connus, et que Didot continuait à publier ses ouvrages. D'ailleurs, Prevost demeurait alors dans l'hôtel du prince de Conti, dont il était l'aumônier, et il fréquentait la meilleure société parisienne.

« Ce moine défroqué est toujours habillé comme un officier de cavalerie. »

Les portraits du temps, tous pris d'après nature, le représentent avec la soutane et le rabat. D'ail-

leurs, l'aumônier d'un prince du sang et prêtre religieux profès d'une abbaye de Bénédictins ne se fût pas exhibé de la sorte sans que les gazetins en eussent fait mention. Or, les rapports des agents chargés de la surveillance des prêtres ne mentionnent jamais Prevost.

Enfin, ce que Bois-Jourdain rapporte de la suite du De Thou et des tomes III et IV de *Cleveland* n'est qu'un tissu d'erreurs.

Il n'en faut pas davantage, à notre avis, pour n'accepter que sous toutes réserves les allégations répétées par ce compilateur, au moins à l'égard de l'abbé Prevost, et qui proviennent évidemment d'une gazette à la main.

Mais nous devons citer une phrase du *Voyage* de Charles Jordan, qui en juillet 1733 le rencontra dans le monde : « Je ne parlerai pas d'une action criminelle dont il (Prevost) s'est rendu coupable à Londres », lisons-nous dans ce livre.

A cette date, Prevost n'était en Angleterre que depuis six mois, et on ne s'explique pas comment un prêtre catholique qui aurait été l'objet de poursuites pour une « action criminelle » commise si récemment dans ce pays, eût pu continuer à y frayer avec la bonne compagnie. Jordan ne parle que d'après ouï-dire et en répétant des termes exagérés qui trouvent peut-être leur explication dans certaine plate épigramme. Elle ressemble

tellement à ce que Bois-Jourdain rapporte de l'abbé Prevost, sur la foi de son gazetier clandestin, qu'on est fondé à se demander si ce n'est pas un produit de la même plume :

Qu'est devenu l'auteur du *Pour et Contre*,
Maître Didot ? — Messieurs, je n'en sais rien.
— Nul ne le lit, et nul ne le rencontre;
Se serait-il refait Ignacien ?
Bénédictin ? Soldat ? Comédien ?
A-t-il enlevé femme ou fille ?
L'a-t-on mis dans quelque Bastille
Pour faux billets au libraire déçu ?
Est-il à Londres ? à Paris ? en Turquie ?
Répondez donc. Messieurs, dessus ma vie,
Ce que je sais, c'est qu'il n'est pas pendu [1].

Nous n'en retiendrons que ces deux vers :

L'a-t-on mis dans quelque Bastille
Pour faux billets au libraire déçu ?

L'allusion au libraire nous porte à ne voir dans ces « fausses lettres de change » qu'un fait très simple et fréquent : Prevost se sera cru autorisé à fournir une traite sur son éditeur, en compte de quelque roman non encore écrit ou livré. La lettre de change ayant été négociée, mais non acceptée, le détenteur aura porté plainte.

1. Pièce citée par M. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1885, p. 808.

Cela suffisait et suffirait encore aujourd'hui en Angleterre pour obtenir du magistrat un mandat d'amener. Il ne s'agirait donc en réalité que d'une dette, plus ou moins contestée. Quant à l'accusation de faux, le Grand Jury en eût eu connaissance, et si elle avait été motivée, la justice aurait certainement suivi son cours.

Prevost ne laissa pas l'insinuation de Jordan sans réponse :

« En me comblant d'éloges, et en me louant de mes civilités, lisons-nous dans le *Pour et Contre* [1], il empoisonna le compliment par un trait de satire, vague et sujet aux plus noires interprétations. Je me suis attendu depuis mon retour en France à ces galanteries de Messieurs les Protestants [2], et je ne suis pas fâché d'avoir l'occasion de m'expliquer sur la seule manière dont je veux répondre. S'ils prétendent décrier mon caractère,

1. T. VI, 1735, p. 229.

2. Cette phrase nous rappelle le langage que Prevost met sur les lèvres d'un personnage de ses romans, passage relevé par M. Brunetière : « Il y a peu de gens d'un caractère aussi critique que les protestants français d'Angleterre. Le zèle de la religion, qui leur a fait quitter leur patrie, les rend impitoyables pour le relâchement de la morale; et sans m'être jamais donné la peine d'examiner si ceux qui étoient si peu capables de supporter le désordre dans autrui, en étoient aussi exempts qu'ils exigeoient qu'on le parût dans leur société, j'avois reconnu par quantité d'exemples qu'on s'attiroit leur haine en choquant leurs principes ». *Campagnes philosophiques de M. de Montcal,* deuxième partie, p. 41-42. Jordan, qui était protestant, a dû fréquenter ses coreligionnaires à Londres.

je défie la calomnie la plus envénimée de faire impression sur les personnes de bon sens dont j'ai l'honneur d'être connu. S'ils en veulent à mes foiblesses, je leur passe condamnation, et ils me trouveront toujours prêt à renouveler l'aveu que j'ai déjà fait en public. Qu'ils les déguisent après cela sous toutes sortes de formes, je leur aurai beaucoup d'obligations s'ils peuvent contribuer à mon repentir. »

Les faits parlent plus haut que ces explications, trop dignes, à notre sens, et ils prouvent l'inanité des propos de Ravanne, de Bois-Jourdain et de Charles Jordan. C'est moins d'un an après ce prétendu crime, qui ne pouvait être un secret, puisque ce dernier y fait allusion en juillet 1733, dans un livre qu'il fit imprimer l'année suivante, que le cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, homme ardent, mais d'une si haute moralité, intercéda en faveur de Prevost; que le pape rendit à celui-ci sa place dans l'ordre des Bénédictins et que l'évêque de Belley, ainsi que l'abbé de Mathan le reçurent dans leur abbaye. Peut-on admettre que ces prélats eussent agi de la sorte pour un moine taré, pour un criminel, pour un faussaire? auraient-ils jamais voulu qu'il reprît sa situation dans l'Église? Verrions-nous Prevost à cette époque même choyé par la meilleure société de Paris, devenir l'aumônier d'un prince du sang et en rapports d'amitié

avec un magistrat du caractère de La Chalotais? Est-ce que Frédéric II, l'ami personnel de Jordan, son bibliothécaire, dont il prononça même l'éloge et qui avait lu son *Voyage*, aurait appelé Prevost à Berlin quelques années après, s'il avait cru à ces histoires?

Le simple bon sens montre qu'il ne put en être ainsi.

*
* *

SA TRADUCTION DE M. DE THOU

Histoire || *de ce qui s'est passé de plus remarquable* || *dans* || *toutes les parties* || *du* || *monde,* || *depuis M.D.XLV. jusqu'en M.DC.VII.* || *Écrite en latin* || *par Mre Jacques Auguste de Thou,* || *Baron de Meslay, etc., Conseiller d'État et Président à* || *Mortier au Parlement de Paris, sous les Rois* || *Henri III et Henri IV.* || *Traduite en françois,* || *Et augmentée d'un grand nombre de Passages considérables,* || *qui ont été retranchés dans les Éditions Latines.* || *Avec des notes* || *historiques, critiques et politiques.* || *Tome Premier.* || : — A la Haye, || chez P. Gosse et J. Neaulme. || M DCC.XXXIII. ||

In-4° de 717 pp. sans les pièces préliminaires, les additions et les corrections[1]. Dédié « à très haute et très

1. *Journal littéraire*, t. XX, p. 128.

puissante Impératrice Anne... par son très humble, très obéissant et très dévoué serviteur

« PREVOST D'EXILES. »

Ce titre, cette dédicace de quatre pages, l'avertissement des libraires, la préface (pages i-xxxiii) et un autre avertissement (pages xxxiv-xxxviii) comprennent tout ce qu'il nous a été donné de découvrir de cette publication[1]. Elle est aujourd'hui introuvable, bien que l'abbé Desfontaines dise qu'il fut imprimé un grand nombre d'exemplaires de ce premier volume.

Les feuillets préliminaires que nous venons de décrire se trouvent intercalés dans un exemplaire de la Bibliothèque royale de La Haye du tome premier de la traduction en français de De Thou publiée dans cette ville par Henri Scheurleer en 1740. Ils sont imprimés en caractères différents de la publication même de cet éditeur, et proviennent évidemment d'un tome premier mutilé de l'édition originale de 1733.

Quant au texte de la traduction de Prevost et à ses notes, on les retrouve intégralement, ce semble, puisque la pagination est aussi de 717 pages, dans l'édition précitée de Scheurleer. Après avoir déclaré, dans l'Avertissement, que

1. Grâce à l'obligeance de M. Kraeutler, de la Bibiothèque royale de La Haye.

les tomes II-XI, ainsi que la préface sont pris « de la traduction qui a été entreprise et exécutée en France, et qui y parut en 1734 sous le titre de Londres », c'est-à-dire celle de Le Mascrier, Le Beau, Desfontaines, etc.[1], en seize volumes in-quarto, laquelle tout le monde confond avec la traduction de Prevost, Scheurleer ajoute :

« On a eu la même facilité à se déclarer pour le premier volume, traduit et publié dans ce paiis [la Hollande] en 1733. On l'a conservé dans cette édition, parce qu'aucun motif n'obligeait de la mettre au rebut; on l'a préféré à celui de l'édition de France, parce qu'en les supposant égaux pour la fidélité et pour le stile, l'un l'emporte sur l'autre par les notes dont il s'est enrichi. »

Scheurleer a réimprimé ce volume probablement comme cessionnaire des droits de Gosse et de Neaulme, mais aussi en vertu d'un privilège des États de Hollande. Cette édition, à son tour, fut contrefaite à Basle, par Brandmüller en 1742,

1. « La traduction de M. de Thou faite par Prevost, auteur des *Mémoires d'un homme de qualité*, va paraître incéssamment. L'abbé des Fontaines va aussi en donner une pour laquelle il est payé de la Cour et qu'il a sous-fermée en habile homme à des auteurs faméliques dont le nombre n'est que trop grand. » *Journal de la Cour et de Paris*, p. 215 du manuscrit.

qui a également reproduit le tome premier de la traduction Prévost.

C'est l'œuvre d'érudition la plus importante de l'abbé Prevost et elle ne mérite que des éloges[1]. On doit regretter qu'il ne l'ait pas continuée. Ce fut par suite d'un différend avec les éditeurs. Rapportant que ceux-ci publiaient l'ouvrage par souscription en imposant le payement préalable du tome premier et du dernier, Prevost ajoute :

« Le seul risque qu'il y ait à présent pour les acheteurs, c'est que les volumes suivants ne soient pas travaillés avec autant de soin que le premier. Cette crainte est fondée sur le bruit qui s'est répandu que les libraires ne sont point en bonne intelligence avec le traducteur, et qu'ils ont pris le premier venu pour continuer son travail[2]. »

Ils ne publièrent pas les autres volumes. L'entreprise ne fut reprise que sept ans après, par Scheurleer, comme nous venons de le dire.

Desfontaines, qui avait intérêt à décrier la traduction de Prevost, pour que la sienne se pût mieux vendre, la décrit comme étant « chargée

1. Prevost a fait sa traduction sur le texte latin imprimé à Genève en 1720 et 1726, soi-disant par les soins de Michel de Lengelsheim (simple prête-nom de Pierre du Puy, associé à Nicolas Rigault), mais aussi sur un exemplaire apparemment annoté par De Thou.

2. *Le Pour et Contre*, t. I, page 149.

d'un fatras de notes prolixes, la plupart indécentes, et qu'elle fut trouvée d'un stile lâche, embarrassé, rompant et barbare[1] ». D'après la *Gallerie francoise*[2], Desfontaines se serait néanmoins servi du travail de Prevost.

Dans une de ses notes (livre VI, page 530, édition Scheurleer), répondant au reproche de Lenglet-Dufresnoy « d'avoir donné quelque part [?] le nom d'illustre à la maison de Thou », Prevost dit : « J'espère prouver dans le Supplément que j'ai promis [?] aux *Mémoires de M. de Thou*, que le nom d'illustre convient à son nom ». Nous ne savons si Prevost écrivit ou publia ce Supplément.

Son tome premier parut dans la première moitié de 1733, car dès le 7 juillet de cette année le syndic de la librairie en saisit à Paris un exemplaire arrivé de Hollande pour le duc de la Rochefoucault[3].

1. *Observations sur quelques écrits modernes*, t. XXIV, p. 313.
2. Paris, 1771, in-folio, cahier IV.
3. *Estat des Livres arrestez dans les visites faites par les Syndics et Adjoints;* Bibliothèque nationale, ms. français, 21.931. t. I, f° 265.

*
* *

LE POUR ET CONTRE

Le Pour et Contre. Ouvrage périodique d'un goût nouveau dans lequel on explique librement sur tout ce qui peut intéresser la curiosité du Public, en matière de Science, d'Arts, de Livres, d'Auteurs, etc. sans prendre aucun parti et sans offenser personne. Par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité : — A Paris, chez Didot... avec privilège du Roi. MDCCXXXIII.

In-12, de 360 pages, contenant les nos I-XV. Se débitait en une feuille de 24 pages, tous les lundis. A la fin de chaque semestre, l'éditeur réunissait en un volume les feuilles parues, et il y ajoutait un titre portant l'épigraphe suivante:

... Incedo per ignes
Suppositos cineri doloso. HORAT[1].

Nous ne connaissons pas cette publication à l'état séparé, ne l'ayant rencontrée qu'en volumes reliés, dont le premier porte la date de 1733, le dernier, celle de 1740. Le fascicule qui ouvre la série fut présenté par Didot et approuvé le

1. Bibliothèque nationale Z. 343. La série complète, dont le prix était de soixante-dix livres, se rencontre rarement.

24 mars 1733, mais après retranchement de « ce qui regarde les affaires ecclésiastiques ». Le privilège est du 17 juin. On ne visait pas tous les numéros au fur et à mesure de leur publication.

La collection complète se compose de 20 volumes, avec une table générale à la fin du dixième et du vingtième tomes. Nous n'avons vu que deux numéros portant pour chacun un permis séparé.

Le 21 juin 1733, le *Journal de la Cour et de Paris* annonce que Prevost « fait un petit ouvrage intitulé *Le Pour et Contre* dont la première brochure se débite actuellement », et au 13 juillet il dit : « *Le Pour et Contre* n'a pas beaucoup de vogue et ne remplace pas *le Glaneur*[2]. Le premier numéro ne fut annoncé dans *le Mercure de France* qu'au mois de juillet. Ce périodique en donna alors la préface et, dans le numéro de décembre, il loua « la manière fine, simple et aisée dont cet ouvrage est écrit ».

1. Registres de la Librairie, 21996, f° 142.

2. *Revue rétrospective*, t. V, pp. 402, 410. Il s'agit du *Glaneur historique, moral, littéraire et gallant*, par J.-B. de la Varenne; La Haye, t. I, p. 1731. Le t. II (1732, dernier paru), ajoute au titre: « et calotin ». *Le Glaneur françois* ne commença à paraître qu'en 1736, bien que Prault en eût obtenu l'autorisation dès le 6 juillet 1734. (MS. 21996, folio 117.)

*
* *

L'abbé Le Blanc au président Bouhier.

De Paris, le 26 juin 1733.

« ... Et à ce propos vous ai-je parlé d'un ouvrage périodique *Le Pour et Contre*, qui paroît toutes les semaines? Cette publication se fait à Londres bien qu'en français et s'imprime à Paris chez Didot. Le titre énonce qu'elle est de l'*Auteur des Mémoires d'un homme de qualité*. Mais c'est une imposture, il a trop d'esprit pour avoir mis la main à cet ouvrage, et dès la première feuille, je me doutai bien que c'étoit d'un nommé Thiriot, l'ami, le compagnon d'Alcide, de Voltaire, veux-je dire... La dernière feuille, qui est, je pense, la cinquième, vient de changer mes soupçons en certitude. Ce n'est d'un bout à l'autre qu'un éloge fade et impertinent du *Temple du Goût* et de son autheur[1]. »

*
* *

Voltaire à M. de Cideville[2].

« 1er juillet 1733.

» Avez-vous entendu parler d'une nouvelle brochure périodique que l'abbé Desfontaines donne sous le nom

1. Bibliothèque nationale, ms. franç. 24412, fo 424.
2. Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, conseiller au Parlement de Rouen, premier ami de Voltaire au Collège Louis-le-Grand.

de l'*Auteur des Mémoires d'un homme de qualité?* Il y dit du mal de *Zaïre*[1]. Il a cru qu'il lui était permis de me maltraiter... »

Du même au même.

14 juillet 1733.

« *Le Pour et Contre* dont je vous ai parlé n'est point de l'abbé Desfontaines, il est réellement du bénédictin défroqué, auteur de *Cleveland* et des *Mémoires d'un homme de qualité*. Je lui pardonne d'avoir dit un peu de mal de *Zaïre*, puisque vous en avez fait l'éloge :

Ne vous étonnez pas que je sache confondre
Un petit mal dans un grand bien[2]. »

*
* *

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 11 juillet 1733.

« Les nouvelles de Londres sont qu'on aura incessamment l'histoire de M. de Thou[3]. Un certain Prevost, ex-bénédictin, est arrivé là avec une suivante; il s'est

1. « Des expressions et des sentiments guindez; des O! des Ah! des vers sans âme, et qui feroient quelquefois de fort mauvaise prose, s'ils avoient perdu le petit relief de la cadence. » *Le Pour et Contre*, t. I, pp. 36-37.

2. *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXXIII, pp. 356 et 359 pour ces deux lettres.

3. Il s'agit de l'édition de Buckley; Londres 1733, 7 vol. in-folio.

avisé pour gagner du pain de faire un journal qui s'imprime en France sous le nom de *Pour et Contre*. Je ne l'ay pas encore vû, mais j'admire comment un moine défroqué et ravisseur de filles peut trouver le crédit de faire imprimer des bagatelles au milieu de Paris pendant qu'on refuse des permissions à des écrits savants et utiles [1]. »

*
* *

Le Président Bouhier à Marais.

De Montpelier, le 22 juillet 1733.

« On n'y connoît pas non plus le *Pour et Contre* du moine défroqué. Voilà les livres qu'on laisse imprimer en France, comme vous le remarquez fort bien [2]. »

*
* *

Voltaire à Thieriot.

24 juillet 1733.

« Remerciez, je vous prie, de ma part l'auteur du *Pour et Contre* des éloges dont il m'a honoré [3]. Je suis

1. Bibliot. nation., ms. franç. 24414, f° 208. Publié par M. de Lescure en 1868.

2. Bibliot. nation., ms. 25542, f° 154.

3. C'est à propos des *Lettres sur les Anglais*, article du *Pour et Contre*, t. I, pp. 241-248, où il s'agit surtout de la traduction anglaise dans laquelle ce que dit Voltaire de Luther et de Calvin : « écrivains qu'on ne lit plus aujourd'hui », est traduit par : « all of them wretched authors : — ce ne sont que de misérables auteurs ».

bien aise qu'il flatte ma vanité, après avoir si souvent excité ma sensibilité par ses ouvrages. Cet homme-là était bien fait pour me faire éprouver tous les sentiments. »

Du même au même.

28 juillet 1733.

« A l'égard du *Temple du Goût*, dites de ma part, mon cher ami, au tendre et passionné auteur de *Manon Lescaut*, que je suis de votre avis et du sien sur les retranchements faits au *Temple du Goût*[1]. »

*
* *

VOYAGE LITTÉRAIRE DE JORDAN.

Londres, juillet 1733.

« Je trouvai ce même jour M. *Prévost d'Exiles*. C'est un homme fin, qui joint à la connoissance des Belles-Lettres celle de la Théologie, de l'Histoire et de la Philosophie. Il a de l'esprit infiniment, et surtout cet esprit de développement si nécessaire dans les matières métaphysiques. Tout le monde connoît les agrémens de son stile. Je ne parlerai point de sa conduite, ni d'une action criminelle dont il s'est rendu coupable à Londres. Cela

1. Ces deux lettres sont dans les *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXXIII, pp. 363 et 368.

ne me regarde point. Je ne le considère que par rapport à ses talens. Cela n'est-il pas excusable dans un voyageur ? »

Août.

« J'eus une conversation fort agréable avec M. Prévôt, que l'on trouve tous les jours plus aimable, savant et spirituel. Il travaille à l'*État des Sciences en Europe*. Il est très capable de reüssir dans un pareil ouvrage, et de nous donner une belle histoire revêtue de tous les agrémens de sa diction [1]. »

» M. de Voltaire m'écrit... et se plaint que M. Prevot le traite un peu mal dans son *Pour et Contre*. Ce qui lui fait le plus de peine, c'est que M. Prevot critique les endroits qui roulent sur *Lock et Newton*. Ce Mr., dit-il, voudroit que j'eusse imité la *Pluralité des Mondes* de Fontenelle et que j'eusse le ridicule de dire de jolies choses sur la Règle de Kepler, et sur la Gravitation en Raison inverse des Quarrez de Distance [3]. »

*
* *

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 1er décembre 1733.

« A propos de cette S [allé] avez-vous vu ce qu'en dit

1. Nous ne savons si Prevost termina cet ouvrage. Jordan seul en parle.

2. T. XV, nº CCXVII, p. 337.

3. Charles-Étienne Jordan, *Histoire d'un voyage littéraire fait en 1733 en France, en Angleterre et en Hollande;* La Haye, 1735, petit in-8°, pp. 148, 169 et 186.

Le Pour et Contre, N° XVII, où il parle de la fille de M. Bernard? Le fait des cent louis donnés à la S. pour sa vertu est faux et cela se réduit à 4 louis[1]... »

1734

ARTICLE CONTRE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 9 janvier 1734.

« Il y a une anecdote sur le *Pour et Contre*. Le moine renié s'est brouillé avec le libraire de France[2]. Ce temps a été rempli par l'abbé Desfontaines qui a foit les nombres XX, XXI et XXII où il y a de bonnes critiques, et surtout le numéro XXII.

» L'auteur anglois ex-B[énédictin] avoit préparé un article sur l'affaire de l'Académie et un *Pour et Contre les avocats*, mais l'Académie a fait retirer cet article que j'ay vû et qui étoit très-mauvais[3]. »

La place à l'Académie de Gondrin d'Antin, évêque de Langres, étant devenue vacante par sa mort, Alexis Normant, un des plus grands

1. Ms. 24414, f° 483.
2. François Didot.
3. Ms. 24414, f° 493.

avocats dont le barreau de Paris puisse s'honorer, se porta candidat. Les lettres qu'il écrivit à l'évêque de Luçon et au cardinal de Rohan et que ceux-ci montrèrent au cardinal de Fleury, lui conquirent tous les suffrages. « L'Académie tenait cette affaire baclée » quand l'abbé de Mongault informa ses collègues qu'il courait un bruit que Normant ne ferait point de visites. Grand émoi dans la compagnie et ordre d'aller aux informations. Cela amusa Paris pendant quelques jours. Mécontente des réponses du candidat, l'Académie l'évinça, nommant à sa place Dupré de Saint-Maur, pour la traduction que celui-ci avait faite du *Paradis perdu* de Milton... sans avoir jamais su l'anglais[1] ! C'est à ce propos que l'abbé Prevost aurait écrit l'article mentionné par Marais et dont nous regrettons la perte[2]. Le numéro XXII du *Pour et Contre*, que prisait surtout le savant jurisconsulte, prend vivement à partie l'auteur anonyme (c'est François

1. Piron et Collé disent que la traduction fut faite par l'abbé de Boismorand, qui lui-même ne savait pas un mot d'anglais. C'était le professeur de Dupré de Saint-Maur qui traduisait mot à mot, ce dernier « rendoit les phrases à l'abbé et celui-ci mettoit leur françois en françois véritable. » *Journal de Collé*, t. I, p. 312.

2. Lettre de Marais au président Bouhier, 8 décembre 1733, ms. 24414, f° 481. Nous croyons cependant que c'était l'époque de la brouille de Prevost avec Didot et celle où Desfontaines rédigeait le *Pour et Contre*.

Bruys) de l'*Histoire des Papes*, parue à La Haye l'année précédente. Marais y relève une phrase aussi acerbe que juste[1], et il ajoute, parlant au président Bouhier : « Vous sentez bien, Monsieur, que ce n'est pas là de l'ex-bénédictin et que cela est digne de l'abbé [Desfontaines]. » Nous citons cette remarque de Marais comme preuve du caractère modéré des critiques de Prevost, selon ses adversaires eux-mêmes.

*
* *

Le Président Bouhier à Marais.

De Dijon, le 21 janvier 1734.

« Le *Pour et Contre* est ici et je le verrai un de ces jours. On me mande que cet ouvrage est présentement composé par l'abbé Desfontaines joint à un certain abbé Granet[2]. »

1. « C'est le livre le plus insensé qui soit jamais sorti de la plume d'un mauvais auteur » etc. ; *Le Pour et Contre*, tome II, page 145. L'édition hollandaise du *Journal des savans* pour juin et août 1752 prétendant que « le véritable auteur du fonds de l'*Histoire des Papes* est un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur » on s'étonne de ne pas avoir vu nommer à cette occasion le nom de l'abbé Prevost. Si elle s'était produite lors de la publication du livre, ses adversaires n'y eussent pas manqué.

2. Ms. 25542, f° 193.

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 23 janvier 1734.

« L'abbé Desfontaines a travaillé à quelques nombres du *Pour et Contre*. Mais il a cessé et cela est revenu au Dom Prevost qui n'est plus moine, mais qui est toujours resté catholique, et qui doit même sous peu repasser en France pour continuer cet ouvrage. Les bénédictins le laisseront faire, et je connois homme qui travaille à cette négociation[1]. »

Dans le tome III du *Pour et Contre*[2] on lit:

« Le public a reconnu que les dernières feuilles du *Pour et Contre* sont d'une autre main que la mienne... mes lecteurs me pardonneront ce long préambule que j'ai crû nécessaire pour renoüer avec eux un commerce qui ne sera plus interrompu. »

En prenant congé de ses lecteurs[3], Prevost les avertit « que la plus grande partie du second tome » n'était pas de lui. La *Gallerie françoise*[4] fixe le commencement de l'interruption à la page 83

1. Ms. 24414, f° 497.
2. N° XXXIII, 1734, p. 49.
3. *Le Pour et Contre*, t. XX, 1740, p. 335.
4. Cahier IV, 1772, dans la biographie rédigée par L.-F. Dupoirier.

du numéro XIX, soit au milieu de janvier 1734. Comme on l'a vu, Marais l'attribue à un dissentiment avec l'éditeur, François Didot.

L'abbé Leblanc au Président Bouhier.

De Paris, le 4 février 1734.

« Pour ce qui regarde le *Pour et Contre*, c'étoit le *Nouvelliste du Parnasse* sous un autre nom[1]. C'est une feuille volante qui se distribuoit toutes les semaines chez la Pissot[2], On vient de cesser de la donner, on m'a soupçonné d'en être cause sous prétexte de quelques injures grossières qu'on disoit de moi [3]. Ce qui est de vrai, c'est que je ne m'en suis plaint ni à Mr. le Garde des Sceaux ni à Mr. Rouillé, peut-être mes amis l'ont-ils fait pour moi, mais je n'en sais rien. Le P. Prevôt y avoit quelque part...

» Je vous dirai que Mr. Prevost d'Exiles a failli se faire pendre en Angleterre en faisant de fausses lettres de change. Le bel emploi pour un autheur[4]! »

Voir *infrà*, sous la date du 10 septembre 1735, une lettre de Prevost remerciant l'abbé Le Blanc de ses « assurances d'estime et d'amitié ».

1. Cette remarque se trouve aussi dans le *Journal de la Cour et de Paris* dès le 14 septembre 1733.

2. Veuve de libraire tenant boutique sur le quai de Conti.

3. Rien de semblable. *Le Pour et Contre.*

4. Ms. 24412, f° 430.

*
* *

Le Président Bouhier à Marais.

Le 2 mars 1734.

« J'ai enfin lû le premier volume du *Pour et Contre* qui m'a fort amusé, surtout en ce qu'on y lit des extravagances angloises. Pour les jugemens que portent les auteurs sur plusieurs ouvrages du tems, on voit bien qu'ils ne sont pas juges impartiaux. Mais le tout ensemble ne laisse pas de faire plaisir. Y a-t'-il un second volume [1] ? »

*
* *

PREVOST OBTIENT UN BREF DE TRANSLATION

C'est de Londres, à la fin de 1733, quand *Cleveland* et *Manon Lescaut* étaient dans toutes les mains et que, si l'on en croyait les nouvellistes, Prevost venait d'échapper à la potence pour avoir fabriqué de fausses lettres de change, qu'il adressa au pape une supplique de pardon. Ce simple fait montre l'inanité de ses prétendus crimes et de l'accusation d'avoir écrit des romans

1. Ms. 25542, f° 200.

frère dom Anthoine Prevost et en conséquence luy avons permis de jouir de l'effet d'iceluy et des grâces à luy accordées par notre Saint-Père le Pape et luy enjoignons de se retirer en l'abbaye de Notre-Dame de la Grennetière, grand ordre de Saint-Benoist où il y a observance régulière et claustralle et où il a obtenu le benevol et place monacale de M. l'evesque du Belley, abbé de la dicte abbaye, luy ordonnons d'y faire une nouvelle année de noviciat et d'y passer le reste de ses jours dans la régularité de son estat et cependant qu'il demeurera suspendu des fonctions de ses ordres et jeûnera tous les vendredis jusqu'à ce qu'il ait commencé son noviciat, et dans un esprit de pénitence il récitera tous les jours à genoux le pseaume *Miserere mei Deus* jusqu'à ce que son année de noviciat soit finie. »

Bien que la première condition prescrite dans cet acte, c'est-à-dire de faire un second noviciat, fût une règle générale [1], Prevost ne semble pas s'être pressé d'y obéir. Il s'y décida enfin, et ce fut à la Croix-Saint-Leufroy que des Bénédictins l'accueillirent.

C'était un petit monastère du diocèse d'Evreux, qui devait être de huit religieux et trois clercs, mais dont le nombre était alors réduit de moitié. On possède des détails assez curieux sur cette

1. Voir *Translation ad laxiorem* dans André, *Dictionnaire de Droit canonique* (Migne), t. II, p. 1163. C'est ainsi que D. Carpentier, à l'âge de quarante-quatre ans, dut faire un nouveau noviciat, au prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Paul d'Abbeville.

moins, n'hésitait pas à l'invoquer le cas échéant [1].

C'est ce qui eut lieu, par exemple, plus tard, lorsque Dom Carpentier, compagnon de Prevost à Saint-Germain-des-Prés, passa dans Cluny [2]. Tout porte à croire que les Bénédictins furent plus désireux de garder le continuateur de Ducange que l'auteur des *Mémoires d'un homme de qualité*, car non seulement ils n'interjetèrent pas appel comme d'abus, mais ils firent défaut quand on leur signifia la sentence de fulmination.

Nous détachons de cet acte les passages les plus saillants :

« L'an de grâce 1735, le troisième jour de février, en l'Officialité de Rouen, devant nous Pierre Bridelle, prestre, docteur de Sorbonne, prieur de Beaulieu, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, vicaire général...

» Nous avons conformément aux conclusions du promoteur général enteriné le bref de translation obtenu par

1. Pour tout dire, Saint-Maur reconnaissait que le Concile de Trente n'était pas reçu en France et ne pouvait être présenté que comme annonçant quel était l'esprit général de l'Eglise. Mais il l'appuyait d'arrêts du Conseil d'Etat.

2. *Mémoire pour Dom René L'Aneau, Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, et les Prieur et Religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, Appelans comme d'Abus. Contre D. Pierre Carpentier, Religieux de ladite Congrégation, Intimé.* Paris, 1741, in-4°. C'est surtout dans cet intéressant factum de Mannory, écrivain et légiste distingué, que nous avons puisé notre petite science sur la matière. Saint-Maur fut débouté.

procédure pour l'entérinement du bref : « Ordre de Saint-Benoît de l'ancienne observance », et la mention suivante relevée dans le pouillé du diocèse de Luçon de Dom Fonteneau [1], lèvent tous les doutes : « L'abbaye de Notre-Dame de Grènetière, O. S. B., vaut six mille livres, six religieux bénédictins non réformés ». C'était donc une de ces anciennes abbayes qui n'avaient pas adopté la réforme de 1621, et étaient placées sous la juridiction immédiate du pape ou de l'évêque diocésain et non réunies en congrégation.

Il n'y a aucune trace d'un séjour de Prevost dans cette abbaye, si tant est qu'il y fut jamais de sa personne. L'abbé Aillery dit, mais sans citer d'autorités, que « l'abbé Prevost habita plusieurs années la Grènetière et y composa quelques-uns de ses ouvrages ». Nous lisons même dans une publication du pays ce qui suit :

« On a cru reconnaître dans certaines descriptions champêtres des *Mémoires d'un homme de qualité* quelques sites des environs de la Grènetière, tels que la forêt du Parc-Soubise, la butte des Alouettes, dont se serait inspiré l'abbé Prevost » [2].

C'est fort douteux. Jusqu'en 1734, Prevost

1. L'abbé Aillery, *Pouillé de l'évêché de Luçon;* Fontenay-le-Comte, 1860, in-4°, p. 105.

2. *Échos du bocage vendéen;* Montaigut, 1885, p. 34.

vécut à Hesdin, à Paris, en Normandie, en Hollande et en Angleterre, et lorsqu'il fut matriculé à la Grènetière, les *Mémoires d'un homme de qualité* étaient imprimés entièrement et livrés à la publicité depuis quatre ans. D'ailleurs, la charge d'aumônier du prince de Conti qu'il obtient dès 1735, le dispensa régulièrement de la condition de résidence dans ce monastère.

*
* *

PREVOST EN FRANCE

Prevost à M. Duclai à Bamières.

Sans lieu ni date.

« Mon cher cousin

» C'est premièrement pour vous remercier du cheval que vous et ma tante avez eu la bonté de me prêter. Je l'ai gardé un peu plus longtemps que je n'avois pensé. Je fais du vôtre comme du mien en vous invitant à faire du mien comme du vôtre, quand je serai en situation. Secondement, c'est pour vous prier de retirer des mains de Villers les deux petits pistolets[1]. S'il fait son devoir, les ayant pris chez vous, il doit les y avoir remis à son

1. Ce cheval emprunté indique sans doute que Prevost voyageait dans une carriole, et les pistolets devaient être pour le protéger dans un pays frontière où les routes n'étaient pas très sûres.

arrivée. Je vous supplie de ne pas oublier cet article, je les rapporterai en allant vous voir. J'ai l'honneur d'être avec la plus sincère amitié, mon cher cousin, V. S. N. O. S. et cousin,

» L'ABBÉ PREVOST.

» Mes respects à ma tante. J'ai été à Aire[1] et à Saint-Omer, je n'en fais plus mistère. »

Cette lettre autographe[2] ne contient rien qui permette d'en fixer la date. Le fait que Prevost dit avoir été obligé de faire mystère de sa présence à Saint-Omer et à Aire, nous porte à croire qu'il l'écrivit lors de son retour secret en France, dans l'été de 1734, et pendant que ses protecteurs continuaient leurs démarches pour l'entérinement du bref de translation. C'est probablement de Calais où, d'après Ravanne, Prevost vint d'abord, que celui-ci fit cette visite en Artois. La lettre d'ailleurs n'a d'autre intérêt que de montrer des rapports constants de cordialité avec sa famille.

1. Il s'agit d'Aire-sur-Lys, où résidait une de ses tantes, Marie Prevost, qui était béguine.

2. Cet autographe, jusqu'ici inédit, appartient à M. le docteur Gaston Houzel, de Boulogne-sur-Mer, arrière-petit-neveu de l'abbé Prevost, et qui a eu l'extrême obligeance de le mettre à notre disposition.

*
* *

RETOUR DE PREVOST A PARIS

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 11 octobre 1734.

« L'ex-bénédictin Prevost est à Paris. Il a obtenu un bref pour passer dans Cluny. Sa première visite a été chez madame de Tencin comme de raison. Il continue son *Pour et Contre* qui le fait vivre et son *discernement* et ses *remarques judicieuses* contre le projet du Docteur Couraydo[1] sur l'Histoire du Concile de Trente sont loués dans le *Trévoux* de septembre (p. 1719)[2]. »

*
* *

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 17 octobre 1734.

« Le Dexilles (ou Dom Prevost) est à Paris : il s'est reconcilié avec les Bénédictins qui lui ont laissé prendre un bref de translation dans Cluni[3] et je ne scay s'il

1. *Sic pro* Le Courayer.
2. Ms. 24414, f° 321.
3. C'est une erreur, Prevost ne passa pas dans Cluny, même non réformé, mais chez les Bénédictins du grand ordre ne relevant d'aucune congrégation.

se reconciliera avec le Lenglet[1] qui l'a bien merché[2] dans sa Bibliothèque des romans. Il est plaisant de voir un duel de ces deux personages, il n'y faudroit plus que le docteur Courraydo (*sic*), mais il est docteur d'Oxford et travaille à sa traduction et à ses notes sur fra Paolo[3] qui vont bien réjouir les Anglois. C'est un second Calvin : je croy qu'il en donnera bien à nostre Prevost, qui a voulu critiquer son projet[4]. Ma foy tout cela seroit bon à prendre ou à brusler[5]. »

Le Président Bouhier à Marais.

Le 23 octobre 1734

« Il seroit en effet plaisant de voir un duel de l'abbé Lenglet et de D. Prevost d'Exiles, Ce sont deux hommes faits pour se battre ensemble[6]. »

1. Lenglet-Dufresnoy, *De l'usage des romans, avec une bibliothèque des romans*. Amsterdam, 1734, 2 vol. in-12, t. II, pp. 103 et 111. Publié sous le pseudonyme de Gordon de Percel. Ainsi que nous l'avons dit, Lenglet-Dufresnoy a bâtonné nombre de passages injurieux touchant Prevost, dans l'exemplaire revisé en vue d'une seconde édition.

2. Merchié ou merché, pour *marqué*.

3. *Histoire du Concile de Trente*, traduite par P.-Fr. Le Courayer ; Londres, 1736, 2 vol. in-f°. Ancien oratorien, il embrassa le protestantisme en Angleterre.

4. *Le Pour et Contre*, t. I, p. 168, t. III, (1734), pp. 298-305.

5. Une partie de cette lettre a été publiée par M. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XII, p. 162. Nous prenons notre texte, plus complet, du ms. de la Bibliothèque nationale, franç. 24414, f° 315.

6. Ms. franç. 25542, f° 352.

*
* *

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 28 novembre 1734.

« L'ex-bénédictin Prevost est icy très bien reçeu. On a augmenté en Hollande son *Philosophe Anglois* d'un cinquième volume, et il a trouvé place pour le désavouer et pour dire qu'il va en faire encore deux autres volumes. Le voilà déjà agrégé à notre littérature malgré sa renégation ; nous y mettrons au premier jour Kaouli-Khan, et ce seroit un livre curieux que l'histoire de tous ces renégats[1]. »

*
* *

« Le cardinal de Bissy avoit sur lui des vues auxquelles l'abbé Prevôt crut, sans manquer à la reconnaissance, ne devoir pas se livrer. Leur exécution cependant lui ouvroit un chemin sûr pour aller à la fortune[2]. »

Son Éminence voulait sans doute associer Prevost à Dom Thuillier pour écrire l'histoire de la constitution *Unigenitus*.

1. Ms. 24414, f° 340.
2. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xxvj et, *supra*, pp. 39-40 de notre Introduction.

*
* *

C'est par les détails suivants, difficiles à contrôler, que Ravanne termine son récit des aventures de l'abbé Prevost :

« Il [Prevost] sortit de Londres pour se retirer à Calais, où il s'arrêta *incognito* pour employer ses amis à lui ménager sa paix avec l'ordre monastique dont il avoit secoué le joug. Ses supérieurs se donnèrent eux-mêmes le soin d'obtenir du Pape ce bref, qui lui permettoit d'entrer dans un autre ordre, où chacun mène la vie qui lui convient.

» Lenki informée qu'il étoit en lieu de sureté ne tarda pas à le joindre. Leur union se renouvella à Paris avec autant d'ardeur qu'elle s'étoit faite à la Haye. En changeant d'état, il n'avoit point changé d'inclination... Heureux ! si Lenki ne lui avoit point fait quitter Paris.[1] »

*
* *

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 21 décembre 1734.

« Notre Prevost prépare aussi quelque ouvrage de sa façon et cela fera un beau trio d'autheurs[2]. »

1. Nous ne savons à quoi Ravanne fait ici allusion, car Prevost ne quitta Paris qu'en 1741, et certainement pas à cause d'une femme.

2. MS. 24414, folio 366.

Les deux autres auteurs auxquels Marais fait allusion, sont Lenglet-Dufresnoy et Crébillon fils.

*
* *

Vanderklotten, de La Haye, fait dans cette ville une contrefaçon hebdomadaire du *Pour et Contre*.

« D'un côté on le réimprimait chaque semaine en Hollande sans ma participation, avec des additions quelquefois fort ridicules[1]. »

*
* *

« *Le Philosophe anglais, ou Histoire de Monsieur Cleveland. Traduit de l'Anglais, enrichie de figures en taille-douce :* — Utrecht, 1734. six *(sic)* volumes in-douze. »

C'est ainsi que cette édition est décrite dans le catalogue de la vente Filheul, Paris, 1779, page 322, n° 1846[2]. Nous n'avons pas encore rencontré de *Cleveland* imprimé à Utrecht ou ailleurs en 1734 et composé de six volumes. Notons cependant que le tome I du petit in-12 utrechtois de cette année, conservé à la Bibliothèque nationale[3],

1. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 26, t. XX, p. 336.
2. Relié en veau fauve, vendu onze livres six sols. Le prix aujourd'hui serait d'environ 1 fr. 50 pour les six volumes.
3. Voir *infrà*, p. 234.

porte sur un feuillet de garde: « douze francs les six volumes. » Malheureusement l'exemplaire est incomplet des autres tomes. Ce que contenait ce tome VI nous l'ignorons.

Idem opus. « La Haye, 1734, IIX volumes, douze figures[1]. »

Pour arriver à ce chiffre « IIX », c'est-à-dire de huit volumes, en 1734, il faut supposer une tomaison séparée pour les sept parties légitimes et l'addition du tome V récemment fabriqué par Neaulme d'Utrecht.

*
* *

LE FAUX TOME V DE *CLEVELAND*

Étienne Neaulme s'ingéra de faire fabriquer une suite au roman de *Cleveland*, suite en un volume qui parut dans l'année 1734, et dont voici le titre et la description :

Le Philosophe || *Anglois*, || *ou Histoire* || *de Monsieur* || *Cleveland*, || *fils naturel de Cromwell ;* || *écrite par lui-même*, || *Traduite de l'Anglois* || *Enrichie de Figures en Taille-douce.* || *Tome cinquième.* || : — A Utrecht, || chez Étienne Neaulme, || M DCC XXXIV. ||

In-12 de 310 pages, avec deux figures. Bibliot. nation., Y² 60,627.

1. Georgi, *Allgemeines Europ. Büch-Lexic.*, t. V. p. 305.

Le format (environ 16 × 9 centimètres), la justification et les caractères de ce tome V étaient ceux des quatre tomes publiés par cet éditeur en 1732, de façon à pouvoir y être ajouté.

Peu après, on vit paraître, dans le *Journal littéraire* du Neaulme de La Haye[1], une annonce ainsi conçue :

« E. Neaulme, d'Utrecht, a publié depuis peu le cinquième et dernier tome de *Cleveland* ou du *Philosophe Anglois*. On reconnaît le premier auteur dans le commencement de ce volume. »

A la même époque, Neaulme d'Utrecht fit une nouvelle édition, très jolie et de format plus petit (13 × 7 centimètres) du *Cleveland*, en cinq volumes, dont le dernier donnait le texte fabriqué sur sa demande on ne sait par qui. De cette édition nous n'avons vu que les tomes I et V.

Le Philosophe || *Anglois*, || *ou Histoire* || *de Monsieur* || *Cleveland*, || *fils naturel de Cromwell ;* || *écrite par lui-même*, || *Traduite de l'Anglois* || *Enrichie de Figures en Taille-douce.* || *Nouvelle édition* || *Tome premier* || : — A Utrecht || Chez Étienne Neaulme. || MDCCXXXIV. ||

Très petit in-12, préface I-XXIV et 316 pages, avec deux figures provenant (comme celle du tome V) des cuivres

1. T. XXI, 2e partie (1734), p. 473.

mêmes qui ont servi pour les éditions de Paris 1731 et Utrecht 1732. Le tome V est de 330 pages et un feuillet pour « Avis au relieur — An den bockbinder », deux figures : cavaliers attaquant une voiture, et navire de guerre sous voiles[1]. Bibliot. nation., Y² 60617.

Ce faux tome V contient cinq livres, intitulés huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième. Ils sont différents, cela va de soi, de ceux que Prevost écrivit et publia quatre années après. Ici, le huitième livre commence par ces mots : « La mort tragique de Madame d'Orléans affligea tout le Royaume ». (Dans Prevost : « Recommencerai-je sans cesse à m'affliger ? ») Le douzième se termine par ceux-ci : « Je partis de Londres dès le vendredi, bien résolu de me renfermer chez moi et de n'être pas spectateur de tous les coups que l'on alloit porter à la République établie par les Loix et aux Droits du Peuple. FIN ». (Dans Prevost : « Elle nous satisfit dans ces termes. *Fin du Livre douzième.* ») Ajoutons que le tome V légitime (VI de l'édition de Paris) ne contient que trois livres : le huitième, le neuvième et le dixième.

Le 7 décembre 1734, le Syndic de la Librairie saisit à Paris dans un ballot venu de Hollande, à l'adresse du président Portail[2], un *Cleveland* en « cinq volumes. 12mo », vraisemblablement de l'édition que nous venons de décrire.

1. Ces deux tomes V sont d'une extrême rareté. Outre celui de la Bibliothèque nationale de Paris, il y en a un dans la Bibliothèque publique de Rouen, qui provient de Leber (Catalogue de vente, 1860, t. I, p. 319, n° 2057) et que, grâce à l'obligeance de M. Beaurain et à celle de M. le maire de Rouen, nous avons pu consulter à Paris même.

2. *Estat des livres arrestez*, f° 264. Cet exemplaire fut supprimé le 20 janvier suivant.

Le tome VII de *Cleveland*, écrit à La Haye, mais imprimé et publié d'abord à Paris en 1732, comme partie, ce semble, d'un tome V, se termine ainsi :

« Moi seul, misérable rebut de la fortune, j'étois destiné, après tant de malheurs et d'agitations douloureuses, destiné sans le prévoir et sans l'espérer, à des retours de joye et de félicité, dont je ne me croyois plus capable par idée même et par imagination. Mais il devoit encore en coûter extrêmement à mon cœur, avant que de les obtenir; et par la disposition ordinaire de mon sort, je devois les payer bien cher, après les avoir possédés quelques momens. »

Ceux qui connaissent les artifices de style et de composition des romanciers ne se tromperont pas sur la portée de cette phrase. Elle indique l'intention bien arrêtée chez l'auteur de continuer le récit des chagrins de *Cleveland*, mais aussi du bonheur qui en fut la récompense.

Pour des raisons difficiles à préciser, Prevost ne se mit pas aussitôt à l'œuvre; deux ou trois années même se passèrent avant qu'il pût se décider à continuer l'ouvrage, et c'est à une circonstance particulière que nous devons la suite de ce roman, cause principale de sa grande réputation au siècle dernier.

*
* *

POLÉMIQUE AVEC LES RR. PP. JÉSUITES

Le tome V de *Cleveland* fabriqué en 1734 par Neaulme contenait de vives attaques contre l'ordre des Jésuites, bafoué dans une personne affublée de leur robe. A la première nouvelle de cette supercherie, Prevost protesta dans son *Pour et Contre :*

« Les libraires d'Utrecht, dit-il, viennent de publier un cinquième tome du *Philosophe Anglois*, à la suite d'une nouvelle édition des quatre premiers, sans avertir le public que cette continuation n'est pas de moi... Mais comme le Droit naturel doit l'emporter sur le positif, les règles par lesquelles les libraires d'Utrecht se conduisent n'empêcheront point que l'intérêt que j'ai moi-même à ne pas passer pour l'auteur d'un livre que je n'ai pas composé ne me fasse déclarer ici que je n'ai aucune part au cinquième tome du *Philosophe Anglois* imprimé à Utrecht en 1734[1]. »

Prevost protesta de nouveau quelques mois après dans l'introduction du *Doyen de Killerine*, où il dit : « Ce qui est de moi finit à Saint-Cloud, à l'assassinat de Cleveland par Gelin ».

1. T. IV (1734), p. 30.

Nous ne croyons pas que ce tome V fut supprimé à l'instigation des PP. Jésuites, comme le dit Leber. C'est l'administration qui ordonna la suppression, soit à la demande des privilégiés, soit comme publication hollandaise. Les RR. PP. se contentèrent de répondre à ces attaques dans le *Journal de Trévoux*[1]. De là une lettre, inédite, que Prevost leur adressa et dont nous venons de rencontrer une copie du temps dans les papiers de Bachaumont.

« MM. RR. PP.,

« Je pense différemment de cet Athénien qui se foisoit un honneur d'estre en guerre avec d'illustres ennemis, quand je n'aurois pas naturellement beaucoup d'aversion pour touttes sortes de querelles, le seul goût que j'ay pour le mérite me portera toujours à le respecter, et l'on ne prend pas aisément des sentimens de haine pour ce qu'on respecte sincèrement ; si j'étois capable de haïr quelqu'un, il faudroit que j'eusse commencé par le mépriser. Avec ces dispositions, MM. RR. PP., qui ne me permettent d'avoir pour vous et pour la Compagnie que des sentimens de respect et d'affection[2], je n'ay pû voir sans chagrin qu'un facheux malentendû nous ait pensé mettre aux mains d'une manière violente et pour longtems. Je confesse que je ne m'étois crû blessé par la

1. Numéro de novembre 1735, p. 2382-90, dans les *Nouvelles littéraires*.

2. Voir à ce sujet le *Pour et Contre*, t. VIII, p. 353.

première attaque que j'ay reçüe dans votre Journal[1]. Élle m'avoit parüe peu ménagée, mal fondée, étrangère même au sujet, en un mot tout à fait injuste et offensante. Mais le droit qu'elle me donnoit de me plaindre ne devoit pas me faire publier ma réponse sans m'être informé si l'article étoit de vous. Je me suis défendu *en andabate*, les yeux couverts, ou du moins abusés par une fausse apparence; des coups portés dans les ténèbres n'ont pu estre fort réglés ny fort justes. Il est vray aussi, MM. RR. PP., que si je pensois moins à me reconcilier avec vous qu'à me justifier aux yeux du public, je pourrois dire en ma faveur qu'il étoit naturel de vous attribuer l'extrait. Tout autre ne s'y seroit-il pas trompé avec moy? Il paroissoit sous votre nom, sous vos enseignes, et j'avoüe que j'ignore encore à quelles marques j'aurois dû reconnoître qu'il n'étoit pas de vous. Permettez que je vous le représente, MM. RR. PP., il seroit à souhaiter pour l'intérêt du public et même pour le vôtre, que ces distinctions pussent se faire plus aisément. L'obscurité expose toujours à quelque méprise. Cependant il ne paroit pas que cette excuse eut été capable de vous satisfaire, puisqu'ayant prévû sans doute que je pourrois l'employer pour ma défense, elle ne vous a pas empêché de revenir à la charge dans votre journal d'octobre.

» Pour cette fois, MM. RP., je ne puis m'y tromper, la main qui m'attaque n'est pas déguisée. Vous

1. *Journal de Trévoux*. N° de novembre 1735, *loc. cit.* Prevost avait provoqué les RR. PP. dans son *Pour et Contre* (n° XCI, t. VI, p. 149) à propos de leur article louangeur sur l'*Histoire du Vicomte de Turenne* écrite par le chevalier Ramsay (Paris, 1735, in-4°).

m'acusez de chercher la guerre [1], et d'un autre côté vous paroissez si peu la craindre que vous en venez d'abord aux hostilités. Nouveau malentendu : jugez aujourd'huy si j'ay pû chercher la guerre, lorsque je vous déclare si naturellement que je la hais et que je vous aime. Sur le second point je ne suis pas fâché d'avoir cette occasion de vous expliquer mes sentiments. S'il paroissoit que ce fut par un dessein formé de me chagriner que vous eussiez levé l'étendart contre moy, soyez assurés, MM. RP., que toute ma répugnance pour la guerre ne m'empêcheroit pas de vous faire tête avec vigueur ; et comme on ne s'engage guères au combat sans quelque espérance de vaincre, je me flate que je partagerois du moins le succès. Mais dans l'idée où je suis que vous n'avez pensé qu'à repousser vous-mêmes quelques traits que j'ay fait tomber imprudemment sur votre journal, je vous offre la paix, et je ne sçaurois vous la demander avec trop d'instances et de civilités. Quelque parti que vous jugiez à propos de choisir, vous trouverez au moins de l'honneur et de la droiture dans ce procédé.

» N'ai-je pas pris les choses aussi trop sérieusement. et lorsque je parle d'attaque et d'hostilité, suis-je bien sûr que votre réponse mérite ces noms-là? De bonne foy, MM. RP., comme il n'est pas possible que vous me croyez l'auteur de la continuation de *Cleveland*, après le désaveu éclatant que j'en ay fait dès le moment qu'elle a parû, et dans un temps où je n'y étois obligé par aucun interest, après le jugement du public qui n'y a reconnu ny ma manière de penser et d'écrire, ni le dessein et les caractères des premiers tomes de mon ouvrage,

1. « Monsieur Prevost du fond de sa solitude vient de déclarer la guerre aux journalistes de Trévoux », *op. cit.*, p. 2382.

après le témoignage du libraire même que vous citez [1] sur la bonne foy d'autruy, et qui s'est expliqué tout différament avec des personnes d'honneur qui sont prêtes à l'attester, comme il est dis-je impossible que vous ayez pû me faire sérieusement un reproche si peu vraisemblable et qui est néanmoins la plus grave de vos accusations, j'aurois peut-être dû juger du fond de vos sentimens par ce seul trait, et regarder toutes ces prétendues hostilités comme un badinage.

» Dans cette supposition, qui seroit tout à fait flateuse pour moy, loin de trouver beaucoup de difficultés à la paix que je vous propose, il n'y auroit qu'à rire sans doute de tous nos projets de guerre et qu'à réparer les malentendus passés par une unité plus cordiale que jamais. Nous ne chicanerions pas un moment sur tout le reste, car je conviendrois volontiers qu'il entroit un peu de ressentiment dans la critique que j'ay faite de votre journal, et pour la note qui regarde *Saint-Ignace* [2],

1. « Nous lui pardonnerons même d'avoir eu recours à la fiction dans son cinquième volume du *Cleveland*, pour mettre sur la scène des Jésuites chargés de toutes les horreurs que la plus monstrueuse imagination est capable d'enfanter. Il a désavoüé ce volume, il est vrai, et il lui convenoit de prendre ce parti. Mais que répondrons-nous à ceux qui prétendent le retrouver dans son style, et qui citent en preuve le témoignagne d'un libraire de Hollande? » *Mémoires de Trévoux*, juillet 1735, p. 2386.

2. « Ce fameux instituteur des Jésuites conserva toujours tant de goût pour les combats, qu'après avoir fondé la Société, il battait cruellement ceux qui la composaient, et en fit expirer plusieurs sous ses coups. » Cette calomnie (empruntée à l'*Historia Jesuitica* de Rodolphe Hospinien) fut reproduite par Prevost dans la préface de son *de Thou*, ainsi que l'expression « le P. Daniel s'est exprimé sur bien des faits historiques en des termes qui sentent le Jésuite ». Mais c'est dans le tome XX (p. 126) du *Journal littéraire* que les RR. PP. ont relevé ces passages injurieux.

je ne balancerois pas à vous en faire des excuses, comme j'en ay demandé mille fois pardon à votre saint fondateur. De votre côté, MM. RP., les doutes sur la lettre de Mr. de Ramsay s'évanoüiroient, parce qu'il ne se refuseroit pas de rendre témoignage luy même à la vérité, ou qu'à son refus je m'offrirois sur le champ de vous faire reconnoître sa main dans l'original. Vous ne m'accuseriez plus d'avoir fait un confesseur de Henriette d'Angleterre du jésuite que j'ay introduit dans le *Cleveland*, parce qu'en prenant la peine d'ouvrir le livre, vous verriez que je ne luy ay donné nulle part ce titre. Enfin vous attendriez la conclusion de mon ouvrage pour vous croire assurés qu'il blesse l'honneur de votre Compagnie, et peut être qu'avec quelques notes d'explication vous reconnoîtriez d'avance que le document doit tourner à sa gloire.

» Si nous en étions là, MM. RP., je ne vois pas ce qui pourroit nous empêcher de reprendre la qualité d'amis, au grand regret peut être de quelques esprits également mal intentionnés pour vous et pour moy, qui se feroient un spectacle charmant de notre querelle, mais à mon extrême satisfaction je vous assure, et j'ose dire même à la vôtre, sur tous les honnestes gens doivent se ressembler par le cœur, et je m'imagine que vous n'aurez pas trouvé plus de plaisir que moy dans nos premiers bruits de guerre.

» Il dépendra de vous, MM. RP., de me faire connoître jusqu'à quel point je dois m'arrêter à cette idée. Vous vous êtes hâtés de me répondre lorsque vous m'avez cru prêt à rompre avec vous; l'honneur étoit apparemment votre motif, je ne doute point que la charité, la bienséance et le souvenir de nos anciennes liaisons n'en soient encore un plus pressant pour vous

faire expliquer ce que vous aurez pensé de mes propositions, c'est le motif qui m'a porté à vous les faire, et qui ne me permettra point d'attendre votre explication sans impatience. L. P. [1]. »

***

The Life And entertaining Adventures of Mr. Cleveland, Natural son of Oliver Cromwell, Written by Himself, Giving a particular Account of his unhappiness in Love, Marriage, Friendship etc, and his great Sufferings in Europe and America.... also some curious Particulars of Oliver's History and Amours; never before made publick : — London ; *Printed for* T. Astley, MDCCXXXIV.

In-12, 4 volumes de xv, 248, 277, 422 et 298 pages. Le tome V, en 292 pages, parut l'année suivante, sous la date de 1735.

British Museum, 12516. d. c. 23.

***

*Aventures du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut. Par M. de***. Auteur des Mémoires d'un homme de qualité :* — A Londres, chez les Frères Constant à l'Enseigne de l'Inconstance. M.DCC.XXXIV.

Petit in-8°, de xij et 309 pages; joli frontispice gravé

1. Bibliot. de l'Arsenal. Portefeuille de Bachaumont. *Mélanges, correspondance*, 3505, pp. 147-48. Ces initiales sont pour « L'abbé Prevost ».

sur cuivre. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, n° 9, pp. 27 et 55.)

***

*Les Aventures du Chevalier des Grieux, et de Manon Lescaut. Par Monsieur D*** :* — A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. MDCCXXXIV.

Grand in-12 de 4 feuillets et 379 pages. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, n° 10, p. 54.)

1735

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

De Paris, le 3 janvier 1735.

« Avez-vous lu ou lirez-vous la traduction de M. de Thou? On dit que ce livre-là ne fera pas si grande fortune qu'on se l'etoit promis. Je vis avant-hier M. Prevot (jadis le P. Prevot, bénédictin), qui y a travaillé[1]. C'est un homme bien malheureux, en vain a-t-il été en Angleterre; en vain est-il sorti de son couvent : *premit ipsum eadem causa quæ expedit*[2]. »

1. L'abbé Le Blanc confond la traduction de Le Mascrier, Desfontaines et autres, publiée en 1734, avec celle de Prevost, dont le premier tome seulement parut en 1733.

2. « La même cause qui l'accable l'anime. » Ms. 24412, f° 452.

*
* *

CORRESPONDANCE DE PARIS

Le 18 février 1735.

« *Le Pour et Contre* continue toujours, et son auteur est actuellement à Paris. Vous savez, Mr., que c'est dom Prevost dont je vous ay écrit autrefois la vie. J'ay diné avec luy chez Milord Quinston[1]. C'est un homme extrêmement aimable, et dont l'esprit est éttonnant, puisque sur quelque matière qu'on le mette, il en raisonne comme les maîtres de l'art les plus consommés et cela avec une simplicité et une modestie peu commune dans les sçavans. »

23 février 1735.

« Le fameux dom Prevost est toujours icy. Vous sçavez sans doutte qu'il a été deux fois jésuite, bénédictin, deux ans soldat et il n'a que vingt-huit [*sic pro* 38] ans. Tout le monde se bat icy à qui l'aura, et je suis sûr qu'il feroit fortune à se montrer à la foire. Il continue *le Pour et Contre* touttes les semaines[2]. »

Le manuscrit porte une note de la main de Monmerqué, attribuant ce journal à Berger (un

1. Le duc de Kingston. « Il entretenoit une actrice de l'Opéra, et c'étoit un des meilleurs pigeons de ce colombier. » L'abbé Le Blanc au président Bouhier, 5 juin 1733. MS. 24412, f° 421.

2. *Journal des Nouvelles de Paris de 1734 à 1738*. Bibliot. nation., ms. franç. 13694, f° 32.

des correspondants de Voltaire) et disant que ces nouvelles étaient adressées à M... Intendant de Lyon. Dans ce cas, ce serait Pierre Poultier, seigneur de Nainville, qui occupa le poste jusqu'en 1738; mais cette attribution est erronée[1].

L'accueil empressé qu'on fit à Prevost est reconnu par Mathieu Marais lui-même et se trouve incidemment confirmé par un vers de la *Réponse aux adieux de M. Gresset :*

Madame Harpin sur vous fixe son choix
Elle se donne un bel esprit au mois,
Soit goût, soit air, soit pure fantaisie
Elle vous montre à la Troupe choisie.
Vous y voilà, moderne rareté
Tel que Prêvot, préconisé, fêté[2].

*
* *

PIRON ET PREVOST

« L'abbé Prevost étant de retour à Paris, souhaita d'être admis dans le cercle savant de madame de Tencin. Il y trouva Piron la première fois qu'il y parut. La conversation tomba infailliblement sur *Gustave Vasa;* l'abbé voulut soutenir sa critique : « Vous m'avez

1. M. le comte E. de Barthélemy, dans son édition, assez fautive, de ce ms.; Paris, 1879, in-8°, introduction.

2. *Anecdotes ou Lettres secrètes* (de Bruzen de la Martinière), pour mars 1736, p. 225.

accusé[1], lui dit Piron, d'avoir pris dans vos *Mémoires d'un homme de qualité*[2] la situation la plus intéressante de ma tragédie[3] ; c'est vous, au contraire, qui l'avez prise dans l'abbé Vertot, mon auteur. — Moi, lui répondit l'abbé Prevost, je ne l'ai jamais lu. — Hé! qui diable vous a dit qu'on vous avait lu, vous? lui répliqua Piron. » Les rieurs ne furent pas pour l'abbé[4]. »

*
* *

SUPPRESSION DE LA *MANON LESCAUT*

18 juillet 1735.

« Ce lundy 18 juillet 1735, en exécution des ordres de M. le Garde des Sceaux, la suppression des Livres saisis portez au présent Livre depuis le mois de juin 1733, a été faite et ceux contrefaits ont été rendus aux Privilégiés, le tout conformément au procès-verbal dudit jour signé double par M. Gallyot et par nous, Syndic et adjoints, dont le double a été remis le lendemain 19 à M. Roüillé[5]. »

1. Dans *le Pour et Contre*, t. I, nº VI, p. 135.
2. T. III, liv. 3, p. 308.
3. Donna de Pastrino tient le poignard suspendu sur le sein de Donna Diana de Velez.
4. *Nouvelles littéraires*, de l'abbé Raynal, dans la *Correspondance de Grimm*, édition Tourneux, tome I, page 122.
5. *Estat des Livres arrestez*, ms. 21931, fº 266, verso. Voir *supra*, p. 175.

En marge de l'enregistrement de la saisie, faite à la date du 5 octobre 1733 (*suprà*, page 175), on lit : « Supprimé le 18 juillet 1735. »

*
* *

Prevost à l'abbé Le Blanc.

De l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, 10 septembre 1735.

« Vos nouvelles, mon cher Abbé, vos civilités, vos assurances d'estime et d'amitié, tout a été reçu avec beaucoup de reconnaissance et s'est fait lire avec grand plaisir. Vous avez deviné fort juste que quelque malin m'enverrait *la Ramsaïde*[1]. Il m'en est venu deux copies, l'une seule sous enveloppe, l'autre accompagnée d'un commentaire de cinq ou six lignes, dans lesquelles « on s'applaudit de pouvoir seconder l'inclination que j'ai à louer M. de R... en me procurant des mémoires pour un nouvel article du *Pour et Contre*[2] ». Sans connaître ceux qui m'ont fait cette galanterie, j'ai pris d'eux la même idée que de l'auteur de la pièce ; gens à brûler avec leurs écrits. Je suis surpris seulement que la Police, qui est si éclairée à Paris, ferme les yeux sur

1 *La Ramsaïde ou brevet de calotte pour M. de Ramsai*, dans les *Mélanges* de Bois-Jourdain, tome III, page 112 :

Encor que ce froid analiste
Vilipendé comme il le faut
Par Desfontaines et Prevost.

2. T. VI, p. 255, *seq.* à propos de l'*Histoire du vicomte de Turenne*, écrite par le chevalier Ramsay.

ce désordre. J'aime mieux croire qu'elle tend sourdement ses filets, et que tôt ou tard elle y prendra quelqu'un qui paiera pour tous les autres.

» Savez-vous, seigneur Abensaid [1], que c'est une charité digne d'un Mogol que de marquer quelquefois les nouvelles de Paris à un pauvre novice qui n'a plus d'autre amusement que son Bréviaire? Sérieusement, cher Abbé, je vous serais très obligé si vous pouviez dérober un quart d'heure par semaine pour m'écrire ce qui se passe autour de vous. J'ai quelques amis qui me rendent aussi ce bon office. Vous aurez la même part à mes prières, dont je crois à la vérité que vous ne vous souciez guère; mais n'avez-vous pas quelque petite sœur religieuse à qui cela fera plaisir? Je me souviens qu'étant dans la Congrégation de Saint-Maur j'avais une vieille tante [2] qui m'écrivait de lui ramasser toutes les parts de messe que je pourrais trouver et de lui faire de cela *un petit paquet spirituel* toutes les semaines.

» Vous me demandez comment se passe le temps. Je crains de vous le dire, de peur que cela ne vous paraisse cadrer assez mal à l'air béat que je viens de prendre. Je vis avec M. l'abbé de Machaux [3], qui fait parfaitement bonne chère. Nous avons belle et bonne compagnie de l'un et l'autre sexe, ducs et duchesses, etc., point tous les jours, mais si souvent qu'on ne sent pas les intervalles. Enfin si je suis dans le chemin du ciel, je trouve la voiture fort douce. Je ne

1. L'abbé Le Blanc est l'auteur d'une tragédie intitulée *Aben-Saïd*.

2. Marie Prevost, béguine à Aire.

3. Lire : de Mathan. Pour des détails sur cette abbaye, voir *suprà*, p. 224.

laisse pas de ménager assez mon temps pour donner une grande partie du jour au travail. Tout s'arrange ainsi fort agréablement, et je puis vous assurer sans exagération que vous me trouverez grossi de moitié à mon retour, Je compte que ce sera vers le 12 ou le 15 de novembre. Adieu, cher Abbé. Je suis du fond du cœur et avec une parfaite estime votre très humble et très obéissant serviteur.

» L'ABBÉ PREVOST.

» S'il arrivait quelque chose de considérable sur le Rhin[1], je vous demande en grâce de me le marquer aussitôt.

» La seule raison qui m'ait empêché de faire la feuille que vous savez, a été mon départ pour le noviciat et les circonstances de ma situation, qui ne me permettent point à présent d'entrer jusqu'à un certain point dans les affaires de théâtre. Sans cette raison, je vous demanderais en finissant comment vous gouvernez mademoiselle Gaussin[2]; mais cette curiosité conviendrait mal à un novice. R. S. V. P. »

Au dos :

« D'Évreux. Monsieur l'abbé Le Blanc, chez M. Lomier, marchand quincallier à la Tête noire, rue Dauphine, à la descente du Pont-Neuf.

» Paris[3]. »

1. Prevost fait allusion à la paix qui se négociait pour mettre fin à la guerre de la succession de Pologne.

2. Célèbre comédienne.

3. Lettre autographe de trois pages in-quarto, avec cachet brisé, mais laissant voir encore un écusson d'argent à la croix de gueules chargé de cinq coquilles d'argent (ou d'or), et surmonté d'une

*
* *

Voltaire à Thieriot.

De Cirey, le 4 octobre 1735.

« Vous êtes un des amis du *Pour et Contre*, engagez-le, je vous prie, à me rendre justice à cette occasion[1]... Engagez un peu l'abbé Prevost à entrer sagement dans ce détail en parlant de la *Critique des lettres philosophiques*... Il vous sera très aisé de faire insérer dans *le Pour et Contre* quelques réflexions sur les calomnies dont les gens de lettres sont souvent accablés. L'auteur pourrait, après avoir cité quelque exemple, parler de l'accusation générale que j'ai essuyée, au sujet des souscriptions de *la Henriade*... Il pourrait ensuite refuter les autres calomnies qu'on a entassées dans mon prétendu *Portrait*, en disant ce que j'ai fait en faveur de plusieurs gens de lettres, lorsque j'étais à Paris[2]... Tout cela dicté par la bonté de votre cœur et par la

couronne de marquis. Cabinet Alfred Bovet, vente Charavay, juin 1884, p. 266, nº 729.

Cette lettre, dont il n'a été publié jusqu'ici qu'un court extrait, se trouvait en copie parmi les papiers de Sainte-Beuve, dans un dossier qui nous a été très obligeamment communiqué par M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

1. A propos de *la Mort de César*.

2. Prevost ne fut jamais un de ces obligés, bien que, dans un moment de grande gêne, cinq ans après, il fît appel, mais inutilement, à la bourse de Voltaire. En somme, c'est plutôt celui-ci qui eut des obligations à Prevost.

sagesse de votre esprit, arrangé par la plume de l'auteur du *Pour et Contre* ne pourrait faire que très bon effet[1]. »

*
* *

Prevost à Thieriot.

De l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, novembre 1735.

« I receiv'd your *Magazines*, Jacob's works etc. and every thing shall be kept in good order to return in your hands when I'm at Paris. But why don't you send what you spoke to me of, concerning Mr. Voltaire and cardinal Alberoni's letter? You may be sure I shall make the best use of it which is in my power. Perhaps you are angry at me, for not having spoken of *Julius Coesar's death*, and the wrong edition of it; but Dear Sir if you remember that the same week I receiv'd your letter, your very same account of M. Voltaire's Tragedy was publish'd in the *Observations upon the modern Writings*, by no means you can't take ill that I would not be another's *Echo*, and humbly repeat what M. Desfontaines had told before me. There is no occasion wherein I'm not ready to declare myself one of Mr. Voltaire's admirers, though I'm told lately he has not spoke of me in the best terms of the world; but my heart if not my merit, is above these little trifles. I'm quite unkown to Mr. Voltaire, and I'm as bold as to say that no body who knows both my person and my way of thinking and living can hate or contemn me.

» You expect no news from a poor countryman, who

1. *Œuvres complètes*, t. XXXV, pp. 538-539.

thinks himself alone upon the earth, so out of use he is of seing men or women in the most solitary place of the world. When you have nothing better to do, could not you write to me, as bad and carelesly as you please, what you hear and see every day at Paris? I'm condemn'd to live here to the 10 th. of december, and no sollicitations could prevail on the Pope to lessen my spiritual punishement.

» Cleveland and that dear Fanny are not out of my mind, but great many friends of mine, on whoose counsels and wisdom I rely, advised me to publish no love-worcks til my retreat be over. T'is the only reason why the second part of Killerine has not been printed yet.

» No compliments for your Phychè *(sic)*, since you thinck it so dangerous for my repose. I wo'nt see her more neither, till I have got hundered thousand a year. Then I can love, and tell it and hope to be well received. Farewell, Dear Sir. Have you seen M. de Chester? Your humble servant,

» L'ABBÉ PREVOST »

TRADUCTION

« J'ai reçu vos revues, l'ouvrage de Jacob[1] et le tout sera gardé avec soin pour être rendu en vos mains quand

1. *The Works of Hildebrand Jacob, Esq., containing Poems on various subjects and Occasions, with the « Fatal Constancy », a Tragedy, and several pieces in Prose. The greatest Part never before published.* Londres, 1735, un volume in-8°. Prevost écrivit l'année suivante une critique du poème épique intitulé *Brutus*, et inséré dans cette collection. Elle fut publiée dans *Le Pour et Contre*, t. IX, page 190, n°s CXXVIII et CXXIX, sous la date du 10 octobre 1736.

je serai à Paris. Mais pourquoi ne m'envoyez-vous pas ce dont vous m'avez parlé concernant M. Voltaire et la lettre du cardinal Alberoni[1]? Vous pouvez être certain que j'en ferai le meilleur usage qu'il me soit possible. Peut-être êtes-vous fâché contre moi pour ne pas avoir parlé de *La Mort de Jules César* et de l'édition fautive qui en a été faite[2], mais, cher monsieur, si vous vous rappelez que dans la semaine même où j'ai reçu votre lettre, votre propre compte rendu de la tragédie de M. Voltaire fut publié dans les *Observations sur les écrits modernes*[3], vous ne pourrez d'aucune façon prendre en mauvaise part que je ne veuille pas être l'*Écho* d'un autre et répéter humblement ce que M. Desfontaines avait dit en ma présence. Il n'y a pas d'occasion où je ne sois prêt à me déclarer un des admirateurs de M. Voltaire bien qu'on m'ait informé récemment qu'il n'a pas parlé de moi dans les meilleurs termes du monde[4]; mais mon cœur, sinon mon mérite

1. Cette lettre d'Alberoni se rapporte au *Charles XII* de Voltaire à qui elle est adressée, de Rome, le 10 février 1735, et que Prevost publia dans le *Pour et Contre*, t. VII, p. 317.

2. *La mort* || *de* || *Cesar*, || *tragédie* || *de M. de Voltaire.* || *représentée pour la première fois au Collège* || *d'Harcourt, le 11 Aoust 1735.* || *Première E'dition* || A Amsterdam || M.DCC.XXXV || In-4°, 50 pages et un feuillet blanc (Bibliot. nation. Y th, 12295, et Catalogue Rothschild). « Est-il vrai qu'il l'ait fait jouer dans un collège? Cela ravale bien la majesté de son cothurne. Une tragédie sans femme ne sçaurait guère réussir sur notre théâtre. » Le Président Bouhier à Marais, 1er octobre 1735, ms. franç. 25542, f° 329.

3. *Lettres de M. *** à l'Auteur des Observations sur les écrits modernes*, datée du 5 novembre 1735, et publiée dans *Le Pour et Contre*, t. III, p. 81-88, lettre XXXIV.

4. Voir *infrà*, p. 260, la lettre de Voltaire à ce sujet.

est au-dessus de ces petites vétilles. Je suis entièrement inconnu de M. Voltaire, et j'ai la hardiesse de dire que quiconque connaissant ma personne et manière de penser et de vivre ne saurait me haïr ou me mépriser.

» Vous n'attendez aucunes nouvelles d'un pauvre campagnard, qui se croit seul sur terre, et si déshabitué de voir hommes ou femmes dans l'endroit le plus solitaire du monde. Quand vous n'aurez rien de mieux à faire, ne pourriez-vous m'écrire, aussi mal et aussi négligemment qu'il vous plaira, de ce que vous voyez et entendez tous les jours à Paris? Je suis condamné à vivre ici jusqu'au 10 décembre[1], et aucune sollicitation n'a pu déterminer le pape à commuer ma punition spirituelle.

» Cleveland[2] et cette chère Fanny[3] ne sont pas hors de ma pensée, mais beaucoup de mes amis, dont je prise les conseils et la sagesse, m'engagent à ne pas publier d'ouvrages d'amour avant que ma retraite ne soit terminée. C'est la seule raison pour laquelle la seconde partie de Killerine[4] n'a pas encore été imprimée.

» Aucun compliment pour votre Psyché[5] puisque

1. Pour la fin de son second noviciat.

2. Prevost fait allusion à la suite du roman de ce nom, dont deux volumes parurent en 1731 et les deux suivants en 1732; mais il ne mit son projet à exécution que longtemps après, en 1738.

3. Fanny, fille de lord Axminster, l'amante de Cleveland.

4. La seconde partie du *Doyen de Killerine,* bien que prête pour l'impression en novembre 1735 (comme nous le voyons par cette lettre), ne parut qu'en 1739.

5. Il s'agit de mademoiselle Sallé, danseuse de l'Opéra, aimée de Thieriot et dont Voltaire parle souvent dans sa *Correspondance.* Voir sur cet amour forcément platonique le *Nouvelliste du Parnasse,* t. I, p. 202, où dans l'exemplaire annoté de la Biblio-

vous la trouvez si dangereuse pour mon repos. Je ne la reverrai pas non plus jusqu'à ce que je possède cent mille [livres] par an. Je pourrai alors aimer et le dire et espérer être bien reçu. Adieu, cher monsieur. Avez-vous vu M. de Chester[1]? Votre humble serviteur,

» L'ABBÉ PREVOST »

Selon l'usage du temps, cette lettre était pliée en quatre, et comme elle ne fut pas envoyée sous enveloppe, l'adresse du destinataire est écrite au verso du second feuillet, dans le pli central, et de la sorte :

De Gaillon.

Monsieur
Monsieur Thiriot L'aîné[2]
rue du Roule, à
L'Empereur
à Paris[3]

thèque nationale, on lit, en marge : « Thieriot, un petit fat. » Voir aussi le *Pour et Contre*, t. V, nº LXXVII. Mademoiselle Sallé revint de Londres à Paris le 2 juillet 1735. *Nouvelles de la Cour et de la Ville*, p. 50.

1. Il est beaucoup question d'une *madame* de Chester dans la lettre de Prevost à Bachaumont du 9 novembre 1741 *(infrà)*.

2. Nicolas-Claude Thieriot, né en 1696, mort en 1772. L'amitié de Voltaire pour lui date du jour où ils furent collègues dans l'étude de Me Alain, procureur à Paris en 1714. C'est la seule fois que nous l'ayons vu qualifier d' « aîné ».

3. Cette lettre faisait partie des papiers de Thieriot conservés à l'île de Noirmoutier et que M. Jacobsen publia à Paris en 1820. Nous avons acquis ce curieux autographe à la vente de la collection Sensier, faite par Étienne Charavay le 14 février 1878, numéro 525 du catalogue.

On ne s'explique pas très bien pourquoi l'abbé Prevost correspondait en anglais avec Thieriot, à moins que ce ne soit pour la même raison donnée par Voltaire à ce dernier lorsqu'il lui écrivait dans cette langue: « for the same reason that Abbot Boileau wrote in latin; I mean that I should not be understood by many over curious people: — Comme l'abbé Boileau, qui écrivait en latin, c'est-à-dire pour n'être pas compris par beaucoup de gens trop curieux. »

Cette lettre fut écrite après le 5 novembre 1735 puisqu'il y est question de la défense de *La Mort de César* de Voltaire, qu'écrivit Thieriot sous cette date, et avant le 10 décembre suivant, jour où devait se terminer le second noviciat prescrit à l'abbé Prevost par l'official du diocèse de Rouen, en conséquence du bref de translation.

*
* *

Le Président Bouhier à Marais.

De Dijon, le 20 décembre 1735.

« Mais j'apprens une autre métamorphose bien plus étrange. C'est que l'auteur du *Pour et Contre* rentre aux Bénédictins, et qu'il y fait un second noviciat. Je crois qu'il fait bien pour lui. Mais le public en sera fâché. Car il faudra renoncer à tous les ouvrages com-

mencés, ou annoncés, et nous n'aurons plus de jolies nouvelles angloises[1]. »

Le Président Bouhier se trompait, Prevost continua le *Pour et Contre* pendant cinq années encore.

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 28 décembre 1735.

« Je sçay l'histoire du P. Prevost. Il devoit entrer dans Cluny, mais il ne se pressoit pas, on l'a pressé d'y faire son noviciat. On a obtenu un bref pour l'abréger, il n'a été que de quinze jours, après quoy il est revenu nouveau profès, et il rentre dans *le Pour et Contre*, dans les ruelles angloises, dans le doyen de Killerine et dans tous ses romans du passé, ce qui fait son quatrième vœu[2]. »

C'est à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy que Prevost fit ce noviciat, qui dura plus de quinze jours, car nous l'y voyons établi depuis quelque temps déjà au 10 septembre 1734, et y séjournant encore à la fin de novembre suivant. D'ailleurs dans sa lettre à Thieriot[3] il dit être « condamné à vivre à l'abbaye jusqu'au 10 dé-

1. Ms. 25542, f° 345.
2. Ms. 24414, f° 450.
3. *Suprà*, p. 254.

cembre et qu'aucune sollicitation n'a pu déterminer le pape à commuer sa punition spirituelle ». Cette peine très bénigne, qui était plutôt une obligation prescrite par la daterie, lui avait été imposée non par le pape, mais par l'official de Rouen.

***

Voltaire à Thieriot.

Le 28 décembre 1735.

« Je n'ai jamais, mon cher ami, parlé de l'abbé Prevost que pour le plaindre d'avoir une tonsure, des liens de moine, honteux pour l'humanité, et de manquer de fortune. Si j'ai ajouté quelque chose sur ce que j'ai lu de lui, c'est apparemment que j'ai souhaité qu'il eût fait des tragédies, car il me paraît que le langage des passions est sa langue naturelle. Je fais une grande différence entre lui et l'abbé Desfontaines : celui-ci ne sait parler que de livres ; ce n'est qu'un auteur, et encore un bien médiocre auteur, et l'autre est un homme. On voit par leurs écrits la différence de leurs cœurs, et on pourrait parier, en les lisant, que l'un n'a jamais eu affaire qu'à des petits garçons, et que l'autre est un homme fait pour l'amour. Si je pouvais rendre service à l'abbé Prevost, du fond de ma retraite, il n'y a rien que je ne fisse ; et si j'étais assez heureux pour revenir à Cirey en sûreté, je tâcherais de l'y attirer.[1] »

1. *Œuvres complètes*, t. XXXIII, p. 577.

*
* *

*Trois nouveaux contes de fées. Avec une préface qui n'est pas moins sérieuse. Par Madame D*** :* — Paris, Didot, MDCCXXXV.

In-12, lxij et 220 pages et 2 feuillets pour l'approbation. Bibliot. nation. Y² 8815. Le privilège est du 10 février 1734. Dans le catalogue de Didot ajouté au tome X du *Pour et Contre*, il est dit que la préface est « par l'auteur des *Mémoires d'un homme de qualité* ». Quant aux contes, ils sont de Catherine Cailleau, comtesse de Lintot.

*
* *

Le Doyen de Killerine, Histoire morale, Composée sur les Mémoires d'une illustre Famille d'Irlande, et ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile et agréable. Par l'auteur des Mémoires d'un Homme de qualité : — A Paris, chez Didot, Quay des Augustins. MDCCXXXV. Avec Approbation et Privilège du Roy.

In-12, xiv et 252 pages et 2 feuillets pour privilège du 10 février 1734, accompagné de l'approbation du 8 juillet 1735. Cependant, d'après les registres de la librairie, 21996, nº 2305, fº 189, le ms. fut présenté par Didot le 14 décembre 1734, distribué à Maunoir comme œuvre de « Mr. Prevost » et appouvé le 28 suivant. Le prix du volume, relié, était de 2 livres.

On lit dans la préface :

« Mon dessein est de donner la deuxième partie dans six semaines, et de continuer ensuite d'en faire paraître

un tous les mois. Tout l'ouvrage consistera en douze parties, qui composeront à la fin de l'année six volumes. »

Voir à ce sujet les *Observations sur les écrits modernes*, de l'abbé Desfontaines, 22 juillet 1735, t. II, pp. 84 et 92, et le *Mercure de France* pour août 1735, p. 1797. Mais bien que la seconde partie fût écrite dès octobre 1735[1], elle ne parut que quatre ans après. C'est ce qui fit dire à Lenglet-Dufresnoy, dans ses additions manuscrites :

« Ce roman devoit avoir douze volumes, mais le public n'a pas permis que l'auteur ait été plus loin que le premier. »

Concernant la suite de ce roman, suite pour laquelle on ne put obtenir le permis d'imprimer, nous ne savons pourquoi, car c'est un ouvrage qui ne pouvait porter ombrage à personne, au contraire, voir *infrà*, sous les années 1739 et 1740.

C'est dans la préface que se trouve le pénible aveu que nous avons relevé dans notre introduction[2].

1. Lettre à Thieriot, *suprà*, p. 254.
2. *Suprà*, p. 42.

La principale raison que cependant Prevost donne pour avoir entrepris d'écrire ce roman, est « l'envie de se rendre utile », et il l'appuie de considérations qui montrent un sentiment religieux aussi sincère qu'éclairé :

« Ce motif, dit-il dans sa préface, est tellement propre à former de bons historiens, qu'il doit rendre l'auteur sincère dans son récit, modeste dans ses expressions, et non seulement sage et raisonnable, mais solidement chrétien dans ses principes de morale ; il doit empêcher de flatter et d'approuver le vice dans les personnes mêmes qui sont les plus chères, et faire tourner les événements les plus profanes à l'instruction de tous les âges, de toutes les conditions et, par conséquent, à l'honneur du Ciel et à l'avantage de notre Société. »

Le Doyen de Killerine, histoire morale Composée sur les Mémoires d'une Illustre Famille d'Irlande, et ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile et agréable. Par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité : Première partie : — M.DCC.XXXV.

In-12, sans lieu d'impression ni nom d'imprimeur, la préface paginée 5-12, l'avant-propos, 13-16, le texte, 17-264, ni privilège ni approbation. Caractères plus petits et fleurons différents de ceux de l'édition ci-dessus.

*
* *

Tout pour l'Amour, ou le monde, bien perdu. Tragédie traduite de l'Anglois par l'Auteur des Mémoires d'un homme de qualité : — A Paris chez Didot, Quai des Augustins... MDCC. XXXV. Avec approbation et privilège du Roi.

In-12 de 135 pages. Bibliot. de l'Arsenal.

C'est *All for love, or the world well lost*, de John Dryden. Prevost fit d'abord paraître cette traduction dans *le Pour et Contre*, tome VII (1735) pages 123-240.

On voit figurer le présente réimpression sous forme de brochure dans les catalogues de Didot jusqu'en 1741, avec l'addition sur ce titre de : « *ou la mort d'Antoine et de Cléopâtre* », au prix de vingt-quatre sols.

*
* *

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Amsterdam, chez J. Wetstein et G. Smith, M.DCC.XXXV.

Petit in-12, 7 tomes, parfois reliés en trois volumes. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, n° 12, pp. 55-56.)

1736

Marais au Président Bouhier.

De Paris, le 9 janvier 1736.

« Le cas de M. Prevost est revenu sur l'horizon, il a fini ses seconds vœux, et il luy est arrivé une bonne fortune car M. le Prince de Conti l'a nommé son aumônier honoraire, mais cependant sans gages, sans logement et sans messe; cela lui servira contre ses moines, contre ses créanciers et quelques ennemis étrangers qui n'osent pas l'attaquer avec ce titre. *Le Pour et le Contre* recommence et il est singulier que le public soit à la merci de pareilles têtes. [1] »

Chez Louis-François de Bourbon, prince de Conti, le désordre était tel qu'avec « un revenu augmenté de cinq cent mille livres annuelles, ses domestiques n'étaient pas payés, chez lui on y mourait de faim et on n'y était pas chauffé l'hiver [2] ». C'est sans doute la raison pour laquelle

1. Ms. 24,414, f° 451.

2. D'Argenson, *Journal et Mémoires*, édition Rathery, t. VIII, p. 406, sous la date du 4 janvier 1755; mais cette incurie datait de loin. Comme le dit encore d'Argenson : « Il se pique d'imiter Philippe d'Orléans, régent du royaume, qui négligeait aussi ses affaires pour ne se mêler que de hautes sciences et de politique ». Voir également un gazetin du 2 mars 1741. Papiers de la Bastille, Arsenal, ms. 1659.

Prevost ne recevait pas d'appointements, mais il était logé [1], et au palais même. Le titre d'aumônier de ce prince équivalait, nous voulons bien le croire, à ce que dans le langage familier du temps on appelait être « le barbier de l'infante ». Il ne faut cependant pas conclure de ce fait que l'anecdote, racontée pour la première fois un demi-siècle après, soit authentique. Nous ne l'avons pas rencontrée avant 1785. C'est dans une des lettres adressées au grand-duc de Russie par La Harpe, écrivain peu scrupuleux et l'inventeur de la prédiction lugubre et apocryphe prêtée par lui à Cazotte. Il donne l'anecdote dite de la messe, en ces termes :

« Le feu prince de Conti était plus facile à vivre sur cet article : il voulût avoir pour aumônier l'abbé Prevost, le faiseur de romans : *Monseigneur*, dit l'abbé, *je n'ai jamais dit la messe. — Cela ne fait rien*, dit le premier, *moi je ne l'entends jamais* [2]. »

Lorsque Prevost devint aumônier du prince, ce fut sur sa propre demande, pour être dispensé

1. Sa lettre du 8 octobre 1738 *(infrà)* est datée de l'hôtel de Conti, et dans celle du 15 janvier 1740 *(infrà)*, il écrit à Voltaire: « avec la protection d'un prince du sang qui me loge dans son hôtel... »

2. La Harpe, *Correspondance littéraire;* Paris, 1801, t. III, lettre CXXVI (non datée), p. 282.

de vivre dans un monastère jusqu'à la fin de ses jours. Ordonné prêtre dès 1726, et prédicateur zélé à Evreux et à Paris, il est difficile d'admettre que Prevost n'eût jamais dit la messe. Enfin, le prince de Conti, en janvier 1736, n'avait que dix-huit ans : âge un peu tendre, même sous Louis XV, pour parler avec cette désinvolture, quand on était prince du sang.

La version citée le plus souvent est celle qu'Imbert de Boudeaux a écrite, avec tout aussi peu de vérité, dans sa *Chronique scandaleuse :*

« L'abbé Prevost voulant devenir aumônier d'un très grand seigneur, employa auprès de lui les personnes les plus distinguées. Quand il fut présenté au prince, celui-ci lui dit : il faut que vous ayez bien des connaissances, car tout Paris n'a parlé que de vous; mais enfin, à quelle place prétendez-vous? Mon aumônier est un de mes officiers dont j'ai le moins besoin, puisque je n'entends jamais la messe. — C'est précisément pour cela que j'ai l'honneur de vous demander cette place, et que je la crois faite pour moi, puisque, si vous n'entendez jamais la messe, moi je n'en dis jamais [1]. »

Cette repartie, qui traîne dans tous les ana, a le défaut de faire passer Prevost pour badin et irréligieux. Rien de plus erroné qu'une telle

1. *La Chronique scandaleuse*, Paris, 1789, t. IV, p. 64. Cette anecdote ne figure pas encore dans l'édition de 1783.

opinion. Prevost a eu des liaisons que son caractère de prêtre lui interdisait, bien qu'elles fussent assez dans les mœurs du temps, mais jamais par ses écrits et, autant que nous le sachions, par son langage, il n'a blessé le respect dû au culte et à la religion. D'ailleurs il est loin d'avoir été noté de son temps, comme, par exemple, Voltaire, Piron, Procope, Voisenon et tant d'autres, pour ses saillies. Prevost était un tendre et un mélancolique [1], à pensées et à maximes, mais non à bons mots. On peut même dire qu'il manquait d'esprit, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à cette expression.

En 1736, il avait déjà écrit trois romans, et les plus célèbres de tous : *Manon Lescaut*, *Cleveland* et la première partie du *Doyen de Killerine*. Si l'on veut se rendre compte de ce qu'étaient alors ses sentiments religieux et sa façon de les exprimer, il suffit, pour la *Manon*, de se rappeler le caractère de Tiberge ; pour *Cleveland* et *Killerine*, de lire les préfaces de ces deux ouvrages.

1. « L'abbé Prevost, né mélancolique », dit Meusnier de Querlon, *Hist. gén. des voyages*, t. XVIII, p. XXII. « D'une humeur douce mais mélancolique » ; *le Pour et Contre*, t. IV, p. 41. « Son goût le portait au sérieux et il n'était plus le même lorsqu'il voulait plaisanter » ; *Nécrologe* de 1767, p. 74. Ses traits mêmes étaient empreints de mélancolie : « Ses sourcils et ses autres traits étaient fort marqués, son air sérieux et mélancolique... » Mayeul Chaudon, *Nouv. dict. histor.*, 1769, t. III, p. 650.

On doit aussi tenir compte du fait que La Harpe et Imbert de Boudeaux, qui furent les premiers à raconter cette anecdote, sont sujets à caution. L'un pour avoir inventé de toutes pièces la prédiction sur la Révolution dont nous avons déjà parlé; l'autre, pour être l'auteur du conte atroce où Prevost est dit avoir tué son père.

Le propos prêté au grand romancier convient mieux à l'abbé Desfontaines, qui résigna sa cure de Thorigny pour ne pas avoir à dire la messe [1].

Il ne paraîtra pas hors de propos de rappeler ici une autre histoire racontée par Condorcet [2] et par Chamfort [3].

« M. le Chancelier d'Aguesseau ne donna jamais de privilège pour l'impression d'un roman nouveau, et n'accordoit même de permission tacite que sous des conditions expresses. Il ne donna à l'abbé Prevost la permission d'imprimer les premiers volumes de *Cleveland* que sous la condition que Cleveland se feroit catholique au dernier volume. »

Les privilèges d'impression ne relevaient pas du chancelier, mais bien du garde des sceaux, fonctions remplies de 1727 à 1737 par Chauvelin et

1. *L'Esprit de l'abbé Desfontaines*. Londres, 1757, in-12, t. I, dans la préface de Cl.-Mar. Giraud.

2. *Œuvres complètes de Voltaire*, 1883, t. I, p. 213.

3. Chamfort, *Œuvres complètes*, Paris, 1808, in-8°, t. II, p. 287.

qui, en conséquence, accorda le privilège pour *Cleveland* le 21 avril 1731. Le cardinal de Fleury, à cette époque, seul eût pu imposer une condition de ce genre à un homme de lettres. De plus, comme Prevost le dit au rédacteur de la *Bibliothèque Belgique*, en réponse à l'objection qu'il était impossible de deviner que Cleveland deviendrait bon chrétien : « Je réponds que cela est annoncé dans la préface et dans cent endroits de l'ouvrage. »

*
* *

Le 9 janvier 1736, le Syndic saisit à Versailles un exemplaire de la *Suite des Mémoires d'un homme de qualité*, en deux volumes, lesquels furent supprimés le 5 septembre suivant[1].

*
* *

VOLTAIRE ET PREVOST

Voltaire était attaqué avec violence dans sa personne et sa probité par nombre de gazetiers et de pamphlétaires presque tous aujourd'hui oubliés. Il ressentait leurs imputations avec une juste colère et il aurait voulu que Prevost y

1. Ms. 21931, f° 283.

répondît dans le *Pour et Contre* par des « réflexions au sujet des calomnies dont les gens de lettres sont souvent accablés ». Dès octobre 1735, Voltaire chargeait Thieriot de tenter une démarche à cet effet. On doit croire que celui-ci (sa lettre est perdue) ne partageait pas cette manière de voir et que, pour l'en dissuader, il cita l'exemple de l'abbé Prevost, répondant toujours à de telles attaques avec calme et dignité. En réponse, Voltaire écrivit à Thieriot une lettre où nous relevons les passages suivants :

De Cirey, le 26 février 1736.

« L'exemple de l'abbé Prevost ne me paraît pas fait pour moi. Je ne sais s'il a dit ou dû dire : *Je suis un honnête homme*, mais je sais, moi, que je le dois dire... Que m'importe que Dom Prevost qui n'a pas d'ennemis ait écrit quelque chose ou non sur son compte ? Que me fait son aventure d'une lettre de change à Londres ? Qu'il se disculpe devant les jurés ; mais, moi, je suis attaqué par des écrivains indignes ; je dois leur répondre hardiment... si Dom Prevost voulait entrer dans ces détails, dans une feuille consacrée en général à venger la réputation des gens de lettres calomniés, il me rendrait un service que je n'oublierais de ma vie... Si donc je suis assuré que le *Pour et Contre* parlera aussi fortement qu'il est nécessaire, je me tairai, et ma cause sera mieux entre ses mains que dans les miennes, mais il faut que j'en sois sûr...

» *P.-S.* Madame la marquise du Châtelet veut absolument que mon apologie paraisse en mon nom : cela n'empêcherait pas les bons offices du *Pour et Contre*[1]. »

Voltaire à Thieriot.

Du 4 mars 1736.

« Je viens de voir la feuille de l'abbé Prevost[2] ; je vous prie de l'assurer de mon amitié pour le reste de ma vie. Je lui écrirai assurément[3]. »

Du même au même.

Le 20 mars 1736.

« J'ai lu, mon cher Plénipotentiaire, la critique que fait M. Prevost de nos *Américains*[4]. Il ne la fait pas assurément en homme de l'autre monde, mais comme un Français très poli. Les Desfontaines doivent dire :

Nous seuls en ces climats nous sommes les barbares[5].

» Je suis encore plus obligé à M. Prevost de ses critiques que de ses louanges. Il ne faut être que le *Mercure galant* de Visé, pour louer, mais pour critiquer avec

1. *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXXIV, p. 39.
2. *Pour et Contre*, t. VIII, p. 38, éloge d'*Alzire*, et insertion de la lettre de Voltaire aux comédiens français.
3. *Œuvres complètes*, t. XXXIV, p. 44.
4. *Le Pour et Contre*, tome VIII, page 97,
5. *Alzire*, acte premier, scène première.

finesse et sans blesser, il faut avoir l'esprit bien délicat et bien poli. Je ne suis pas de son avis sur bien des choses, mais mon estime pour lui a redoublé par le même endroit qui rend d'ordinaire les auteurs irréconciliables[1]. »

*
* *

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

De Paris, le 27 août 1736.

« L'abbé Prévot est las de travailler à son *Pour et Contre* peut-être parce que le Public rebuté s'est lassé de le lire. Elle va cesser[2], mais ce n'est que pour en donner un autre sous le titre de l'*École du Goût*. Il y a aussi trois mois qu'il a aussi fait marché avec mon imprimeur des trois derniers volumes de *Cleveland*. Cependant il ne livre pas le manuscrit, et si vous voulez que je vous dise ce que j'en pense, je crois qu'ils ne sont pas faits[3]. »

1. *Œuvres complètes*, t. XXXIV, nº 582, p. 58.

2. Le *Pour et Contre* dura, sans interruption, plus de quatre années encore et ne cessa qu'à la fin de 1740, parce que son rédacteur fut obligé de quitter la France.

3. Ms. 24412, fº 473. Cette phrase nous rappelle ce que dit de Lesage un nouvelliste à la main : « Il y a six ou sept ans que la Ribou a avancé cent pistoles sur le quatrième volume de *Gil Blas*, qui n'est point encore fini et ne le sera pas de sitost ». *Journal de la Cour et de Paris*, 24 janvier 1733, p. 62 du ms. Il fut publié deux ans après, en 1735, mais le ms. était prêt depuis longtemps, puisque l'approbation pour le tome IV est du 19 octobre 1733.

*
* *

Prevost traduit *The Conscious Lovers*, comédie de Steelle, sous le titre de *L'Amour confident de lui mesme*, regrettant de ne pouvoir trouver un titre plus exact, *Conscii Amantes*, par exemple. Cette traduction ne fut pas publiée séparément. Elle se trouve dans le tome VIII (1736) du *Pour et Contre*. C'est la meilleure comédie de Steele et son plus grand succès à la scène. Elle fut représentée pour la première fois à Londres en 1722.

*
* *

PREVOST ET LE PRÉSIDENT BOUHIER

A propos de quatre épigrammes anglaises que Prevost avait reçues de Londres, il développa, sous le couvert de son correspondant, dans le *Pour et Contre*[1], la théorie que « toute langue qui a besoin d'un recours aussi puéril que la rime pour être propre à la poésie, trahit par là son imperfection et sa faiblesse ». C'était une critique à l'adresse de la langue française. Selon lui, « ôter la rime, c'est rendre un service signalé au Par-

1. T. VI, nos LXXVIII et LXXIX.

nasse français, en le délivrant d'une contrainte qui sert mal à l'harmonie poétique, et qui nuit presque toujours à la force et à la beauté de la poésie ». Il ajoute que la traduction des odes d'Horace par le P. Sanadon, du Tasse par Jean-Baptiste de Mirabaud et de Milton par Dupré de Saint-Maur « peut passer pour autant de poèmes français non rimés, et la récompense glorieuse que les auteurs en ont recueillie marque combien la nation s'en fait honneur ». Joignant enfin un exemple à ces idées, c'est-à-dire un essai de poésie sans rimes, Prevost inséra dans son journal une fable allégorique intitulée *La Raison et le Bel esprit.*

Le président Bouhier, qui lisait attentivement et non sans plaisir le *Pour et Contre*[1], crut devoir répondre à Prevost, mais sans le nommer, dans la préface de sa traduction en vers d'un poème de Pétrone et de deux épîtres d'Ovide[2]. Le magistrat lettré, à qui « la Poésie paraissait, au regard de la Prose, une certaine danse de paroles, inventée pour le plaisir de l'oreille », discuta les raisons du prétendu critique anglais, mais en

1. Lettres du président Bouhier à Marais, 2 mars 1734 et 20 décembre 1735, *suprà*, pp. 221, 258.

2. *Poëme de Petrone sur la guerre civile entre César et Pompée, avec deux Epîtres d'Ovide, le tout traduit en Vers français ;* Amsterdam, Changuion, 1737, in-4°, traduction anonyme.

termes très courtois. Prevost, à son tour, répondit au président Bouhier[1], avec non moins de politesse, mettant fin à un débat littéraire aussi instructif qu'élégamment conduit.

*
* *

The Life And entertaining Adventures of Mr. Cleveland, Natural Son of Oliver Cromwell, Written by Himself. Giving a particular Account of his Unhappiness in Love, Marriage, Friendship, etc, and his great Sufferings in Europe and America. Intermixed with Reflections, describing the Heart of Man in all its Variety of Passions and Disguises; also some curious Particulars of Oliver's History and Amours, never before made publick. In Two Volumes: — Dublin: Printed by S. Powell, for William Heatly, Bookseller, at the Bible and Dove in College-Green. M DCC XXXVI.

In-12, deux tomes de xij, 371 et 420 pages. British Museum, 12511. b. 6.

Voici la traduction de ce titre en français:

La Vie et les Aventures de M. Cleveland, fils naturel d'Olivier Cromwell, écrites par lui-même, et renfermant une description détaillée de ses infortunes en amour, mariage,

1. *Le Pour et Contre*, t. X, n° CXLVI, pp. 241 *seq.*

amitié etc., et ses grandes souffrances en Europe et en Amérique. Mêlées de réflexions montrant le cœur humain dans tous les genres de passions et de formes, et aussi des détails curieux concernant l'histoire et les amours d'Olivier inédits jusqu'ici.

*
* *

Le 31 décembre 1736, le privilège pour les *Mémoires d'un homme de qualité* est renouvelé pour six ans en faveur de Guérin, privilège cependant qui ne porte que sur les tomes I-VI [1]. C'est pourquoi lorsque la veuve Delaulne publie son édition de 1738, en conséquence d'une rétrocession faite par Guérin, les tomes V-VII portent la fausse rubrique d'Amsterdam, bien qu'imprimés dans son officine de la rue Saint-Jacques.

A ce propos, notons la grande surprise du public en apprenant, par les propres déclarations de Prevost [2], que ces aventures étaient imaginaires. De là d'amers reproches consignés surtout dans les *Remarques au sujet du livre intitulé : Mémoires d'un homme de qualité. Extrait d'une lettre de*

1. Ms. 21.996, f° 252.

2. *Le Pour et Contre,* t. VI, p. 353. « J'avoüe que ne m'étant proposé que de faire goûter quelques maximes de morale à la faveur d'une narration agréable, j'y ai mêlé quantité de choses pour lesquelles je ne demande pas d'autre foi que celle de l'imagination. »

M. Le N..., publiées dans le *Mercure de France* pour août 1736, page 1814. Voir la réponse de Prevost dans le *Pour et Contre*[1]. Il y voit la main d'une femme.

***

Le Doyen de Killerine... : — A Utrecht, chez Etienne Neaulme, M DCC XXXVI.

In-12, un volume de 314 pages et ne contenant que la première partie, divisée parfois en deux tomes. C'est à tort que Dom Dupuis (*Abrégé*, p. xlvj) donne six volumes à l'édition de 1736, car la seconde partie ne parut qu'en 1739 et la dernière en 1740.

« Roman ou non, ce livre est bien écrit, plein de sentiments raisonnables et généreux, et on peut dire que le titre n'exagère que bien peu en disant qu'il est orné de tout ce qui peut rendre une lecture utile et agréable. Ce seroit pourtant assez que cette partie. Un volume de près de quatre cents pages pour l'Histoire d'un Doïen de Killerine est du moins autant qu'il en faut[2]. »

1. T. IX, n° CXXV, p. 341.
2. *Journal littéraire*, t. XXIII, p. 215.

*
* *

« *Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwel, nouvelle édition augmentée; par l'Auteur des Mémoires d'un homme de qualité.* In-douze, cinq volumes, 1736. dix l. »

Nous ne connaissons cette édition, évidemment parisienne, que par le *Catalogue des livres imprimés chez Didot et de ceux dont il a nombre,* ajouté au tome X (1736) du *Pour et Contre.* Il est difficile de savoir en quoi cette « augmentation » consiste, car toutes les éditions des sept premiers livres de *Cleveland* arrivés à notre connaissance présentent le même texte. Didot fait probablement allusion au tome V, contenant la fin du livre VI et tout le livre VII, jusqu'alors imprimé chez lui séparément et ici réuni aux autres. Il importe de se souvenir que la suite légitime (c'est-à-dire le livre VIII et les suivants) ne commença à paraître qu'en 1738. Or, dans l'avertissement de l'édition publiée à cette date, Prevost regrette « de n'avoir pu retoucher quelques endroits des premières parties qui ont paru en France et à l'étranger ».

Cette édition n'est peut-être que la suivante, car le catalogue des livres de la marquise de Pompadour porte au numéro 1833 : « *Cleveland.* Utrecht (*Paris*), 1736, in-douze » ; mais il ajoute : « huit tomes reliés en quatre », et ici, comme dans le suivant, il n'y en a que cinq en tout.

Le Philosophe anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils de Cromwell... Nouvelle édition : — A Utrecht, chez Etienne Neaulme, M DCC XXXVI.

In-12, cinq volumes de xxij et 367, 312, 216, 247 et 333 pages. Cette édition est sans figures. Ici le tome V a été obtenu en faisant deux volumes des livres IV et V au lieu d'un seul. Cette édition a sans doute été copiée sur celle précitée de Didot en cinq tomes. Il est à noter que Neaulme cette fois n'a pas republié le tome V illégitime de 1734. Bibliot. nation., Y² 60 629-33 ; Arsenal, 15657.

Le Philosophe anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils de Cromwell... — A Amsterdam Chès J. Ryckhoff le Fils, libraire. M DCC XXXVI.

In-12, quatre volumes de 210, 418, 433 et 454 pages. Bibliot. nation., Y² 60636.

1737

Mémoires et avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A La Haye, Chez M. G. Merville et J. Vander Kloot, Libraires. M. DCC XXXVII.

In-12, six volumes avec une seule pagination de 479 pages pour les tomes I-III, et une de 500 pour les tomes IV-VI.

Nous ne savons pas si la *Manon Lescaut* s'y trouve. (Catalogue Rossi, Rome, 1896, n° 842.)

Suite des Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie. M DCC XXXVII.

Grand in-12, en deux volumes, de cinq feuillets préliminaires, 220 et 170 pages. Ces deux volumes ne contiennent que la *Manon Lescaut* (*Bibliographie de Manon Lescaut*, n° 13, p. 56).

Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut. Nouvelle Édition : — A Amsterdam, Par la Compagnie, 1737.

Grand in-12, en deux volumes de quatre feuillets et 201 et 153 pages. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, n° 14, p. 57.)

*
* *

Le 23 juillet 1737, le Syndic saisit un *Cleveland* en quatre volumes brochés, contrefaçon hollandaise, et le 20 août suivant, un autre en cinq volumes est saisi à Bordeaux. Ces exemplaires sont remis aux privilégiés, c'est-à-dire à Didot et à Guérin[1].

1. Ms. 21931, f°s 296 et 298.

1738

Le 2 janvier 1738, la seconde partie du *Doyen de Killerine* est présentée par Didot à l'autorisation et immédiatement refusée, sans avoir été lue, ce semble, car le nom du rapporteur est resté en blanc[1].

*
* *

Voltaire à l'abbé Prevost.

Juillet 1738.

« Je viens, monsieur, de recevoir par la poste une de vos feuilles périodiques dans laquelle vous rendez compte d'une nouvelle édition des *Éléments* de Newton[2]... Comme je crois avoir, à propos de cet ouvrage, quelque chose à dire qui ne sera pas inutile aux belles-lettres, souffrez que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre feuille les réflexions suivantes[3]... »

1. Ms. 21996, f° 275.

2. *Le Pour et Contre*, t. XV, pp. 231 et 387. Voir aussi t. XVIII, p. 41.

3. *Œuvres complètes*, t. XXXIV, p. 520. Il n'est question dans ces réflexions que de Voltaire et des *Éléments de Newton*.

Voltaire à l'abbé Moussinot.

Le 4 août 1738.

« Je vous prie de faire porter ce paquet ci-joint à M. l'abbé Prevost, dont on peut savoir la demeure chez Didot, le libraire. Je serais fort aise que cet abbé, à qui j'ai déjà envoyé un de mes livres, fût de mes amis ; le meilleur moyen, c'est que vous lui parliez et que vous l'assuriez de mon estime et de l'envie de l'obliger. Il s'agit qu'il imprime ce manuscrit dans le *Pour et Contre*[1]. »

*
* *

PREVOST ET LE CARDINAL DE ROHAN

Prevost à Dom Guillaume Le Sueur.

De l'hôtel de Conti, 8 octobre 1738.

« Vous m'avez donné, mon Révérend Père, des espérances que j'entretiens avec plaisir, et je me crois intéressé à vous en rappeler le souvenir. Il seroit [si] flateur pour moi qu'elles pûssent se remplir, que je me suis déjà ouvert là-dessus à M. le Prince de Conti, pour m'assurer de son consentement. Il me l'accorde de la meilleure grâce du monde. Outre l'honneur de m'emploier pour la Maison de Rohan, je considère de quel avantage il seroit pour ma tranquillité et ma réputation

1. *Le Pour et Contre*, p. 542, n° 913.

de pouvoir sortir de ce labyrinthe de bagatelles où l'état de ma fortune me tient renfermé malgré moi. Les études dont je me suis occupé toute ma vie ne devoient pas me conduire à faire des *Clevelands*. Quelle obligation ne vous aurois-je pas, mon Révérend Père, si vous pouviez contribuer par vos soins à m'ouvrir une autre carrière. Je recommande cette entreprise à votre amitié et je me flate qu'à votre retour vous aurez quelque chose de favorable à m'apprendre. Permettez que je vous charge de faire agréer mes très humbles respects à M. l'abbé de Vantadour. Je vous demanderois grâce auprès de monseigneur le cardinal de Rohan, si j'osois me flater que mon nom ne lui fût pas inconnu, et qu'il se souvînt que j'ai eu l'honneur de lui être présenté au Louvre par M. Rouillé[1]. Croiez-moi s'il vous plait, mon Révérend Père, avec toute la reconnoissance et l'amitié que je vous dois, votre très humble et trés obéissant serviteur.

» L'ABBÉ PREVOST.

» A l'Hôtel de Conti, 8 octobre 1738.

(Au dos.)

« Au Révérend Père le révérend Père dom Guillaume Le Sueur, religieux bénédictin, près Son Éminence Monseigneur le cardinal de Rohan. A Saverne[2]. »

1. Antoine-Louis de Rouillé, comte de Jouy, chargé du département de la Librairie. »

2. Il y a à cette lettre autographe un cachet à la cire rouge portant deux E, dont un retourné (probablement pour *Exiles*), un P et d'autres lettres indéchiffrables. Vente Charon, 22 mars 1847, numéro 381 ; vente Chambry, 7 mars 1881, achetée par M. Wilfrid Broleman, et très obligeamment communiquée par madame Broleman, sa veuve.

Dom François-Guillaume Le Sueur[1], à qui cette lettre est adressée, avait été associé à Dom Vincent Thuillier pour écrire l'histoire de la constitution *Unigenitus* sous les yeux des cardinaux de Bissy et de Rohan. Dom Thuillier étant mort, le cardinal de Rohan voulut travailler lui-même à ce grand ouvrage, et demanda au général de l'Ordre que dom Le Sueur fût autorisé à résider avec lui à Saverne, pour qu'ils pussent le continuer ensemble[2]. C'est dans ces conditions que le savant bénédictin intercéda en faveur de Prevost. Bien que celui-ci, comme on le voit par cette lettre, fût en rapport avec l'abbé de Ventadour, qui joua un rôle considérable dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*[3], ainsi qu'avec dom Thuillier et Dom Le Sueur, ce n'était pas, ce semble, pour collaborer à un travail de ce genre que le cardinal de Rohan se montrait disposé à l'employer. Bien que les démarches du cardinal de Bissy indiquent une arrière-pensée dans ce sens, nous croyons qu'il s'agissait plutôt d'une histoire de la

1. Dom Le Sueur naquit à Mézières, fit son noviciat à Jumièges en 1715 et mourut à Saint-Germain-des-Prés le 7 février 1748.

2. Nous empruntons ces renseignements au Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés, Bibliot. nation. ms. franç. 16861, f° 150.

3. « On trouve mauvais parmi un certain nombre de docteurs de Sorbonne de ce qu'on ait chanté dans l'église un *Te deum* d'actions de grâce pour la convalescence de M. l'abbé de Ventadour, parce qu'il avait travaillé à la révocation de l'appel. » Gazetin du 28 novembre 1740. Archives de la Bastille, manuscrit 10.167.

maison de Rohan, en opposition à l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau, « le grand pourfendeur des prétentions généalogiques des Rohan ». Le projet n'aboutit pas, et ce fut Dom Morice qu'on chargea de la tâche.

C'est certainement à l'honneur de Prevost que Dom Le Sueur, religieux bénédictin d'un si beau caractère, se soit efforcé de le placer auprès du cardinal de Rohan à cette époque.

*
* *

Voltaire au marquis d'Argens.

27 novembre 1738.

« M. Prevost me disait que vous étiez en Suisse et qu'il ne savait pas votre adresse. Il m'a lui-même sacrifié aux Ledet[1], et depuis longtemps il ne m'écrit plus, quoique j'aie toujours été prêt à lui rendre service[2]... »

*
* *

CONTINUATION DE *CLEVELAND*

L'article du *Pour et Contre*[3] de 1734, où Pre-

1. Libraires d'Amsterdam qui publièrent une édition des œuvres de Voltaire en 1737.

2. *Œuvres complètes*, t. XXXV, p. 54.

3. Le *Pour et Contre*, t. IV, p. 30, et *suprà*, page 238.

vost déclare ne pas être l'auteur du tome V de *Cleveland* publié à Utrecht en cette année, se terminait par cette phrase :

« J'ajoute que la publication de ce volume ayant fait cesser les principales raisons qui m'empêchoient de finir l'Ouvrage, je reprendrai la plume incessamment pour le continuer jusqu'à la fin. Cette suite comprendra deux volumes, et je m'efforcerai de les rendre dignes de l'accueil que le public a fait aux premiers. »

La lettre écrite à Thieriot par Prevost en novembre 1735 *(suprà)* montre qu'à cette date il n'avait pas commencé d'écrire la suite de *Cleveland*, mais que le projet existait toujours dans son esprit : « Beaucoup de mes amis, disait-il, m'engagent à ne pas publier d'ouvrages d'amour avant que ma retraite ne soit terminée ». Cette retraite prit fin le mois suivant, mais la suite de son roman ne parut que trois années après, en 1738. Malheureusement, nous n'avons pas encore rencontré l'édition parisienne et légitime qui fut faite en cette année du tome VI.

Le catalogue de Didot ajouté au tome XX du *Pour et Contre*, porte l'annonce suivante :

Histoire de M. Cleveland, fils de Cromwell, nouvelle édition. 5 volumes, in-12, 10 livres.

Continuation de l'histoire de M. Cleveland, tome 6, 7 et 8, in-12, 10 livres 10 sols.

Ce catalogue ne se trouve que dans un volume imprimé en 1740, mais ces deux titres indiquent la publication à Paris avant cette date des tomes 6, 7 et 8, non toutefois en même temps, car autrement Neaulme d'Utrecht ne les eût pas datés, le sixième de 1738, le septième et le huitième de 1739. Cependant tous les exemplaires complets du *Cleveland* de 1731-1739 que nous avons examinés (plusieurs avec les huit volumes en reliure pareille et de l'époque) étaient composés de l'édition parisienne pour les quatre premiers tomes et pour les autres de celle d'Utrecht.

C'est dans cette édition de 1738-1739 que parut le volume écrit par Prevost pour remplacer le tome V fabriqué par Neaulme à Utrecht en 1734. Ce nouveau volume ne porte pas le chiffre V, mais bien VI, parce qu'il fait suite à l'édition légitime de Paris, dont les sept premiers livres furent publiés en cinq tomes, tandis que dans celle d'Utrecht ces sept livres étaient en quatre tomes seulement.

Ici, le tome VI contient les livres 8, 9 et 10, et commence ainsi : « Livre huitième. Recommencerai-je sans cesse à m'affliger, et l'image de mes anciens malheurs me sera-t'elle toujours présente ! » Il se termine par ces mots : « Mais M. de R... comprit qu'il devoit s'attendre à tous

les témoignages d'affection et de zèle que je lui avois fait espérer d'un ami si généreux. Fin du sixième tome ».

***

Le Philosophe Anglois, ou Histoire de M. Cleveland..., tome sixième : — A Utrecht, chez Etienne Neaulme, M.DCC.XXXVIII.

In-12, titre et quatre feuillets pour avertissement portant au dernier verso une table d'errata et la notice suivante :

« *N. B.* Il est bon d'avertir qu'on n'a mis *tome sixième* à la tête de ce volume que pour s'accommoder à la dernière édition des premières parties, qui se vendent chez Prault fils et chez Didot, quoique la première édition de l'ouvrage qui s'est faite à Utrecht en 1732, ne soit qu'en quatre tomes, qui contiennent exactement la même chose. »

Ce volume contient les livres 8, 9 et 10, écrits par Prevost pour remplacer le faux tome V de ce même Neaulme en 1734. On lit dans l'*Avertissement*, qui est anonyme, mais évidemment écrit par Prevost :

« J'exige de l'imprimeur qu'il y joigne cette courte préface :

» De quantité d'éditions des premières parties, qui ont paru » en France et dans les pays étrangers, il ne s'en est pas fait » sous mes yeux, et n'ayant pas même été consulté, j'ai eu le » chagrin de ne pouvoir suivre le conseil de mes amis, ni ma » propre inclination, qui me portoient à retoucher quelques » endroits dont j'ai sû que diverses personnes ont fait des » plaintes... »

***

Le Philosophe Anglois, ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell... Tome cinquième, ou tome sixième pour ceux qui ont le tome V d'un autre Auteur : — A La Haye, chez Jean Neaulme, MDCCXXXVIII.

In-12 de quatre feuillets pour *Avertissement* et 304 pages. Bibliot. nation., Y² 60642.

Le « tome V d'un autre auteur » auquel il est fait allusion est le tome V de Neaulme, Utrecht, 1734.

***

« *Le Philosophe Anglois, ou Histoire de M. Cleveland..... 1738 : — Sine loco*, huit volumes, fig. »
(Georgi, *loc. cit.*)

***

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du Monde : — A Paris, chez la Veuve Delaulne... M.DCC.XXXVIII.

Tomes I, II, III, IV. Les tomes V, VI, VII et VIII, quoique provenant de la même officine, portent : « A Amsterdam. Aux dépens de la Compagnie », et M.DCC.XXXVIII.

Grand in-12 (*Bibliographie de Manon Lescaut*, no 15, pp. 57-58).

Les tomes VII et VIII contiennent la *Manon Lescaut*, avec une seule pagination, mais deux titres distincts portant un fleuron composé de 28 étoiles typographiques.

***

Memoirs of a Man of Quality. Written originally in the French Tongue by himself, after his Retirement from the World. Now first published in English : — London. Printed and sold by J. Wilford, behind the Chapter-House in St-Paul's Churchyard. MDCCXXXVIII.

In-12. Trois volumes (vu seulement le tome I, qui est de un feuillet et 299 pages). British Museum, 837, b. 5.

1739

VOLTAIRE ET *LE POUR ET CONTRE*

Voltaire à Thieriot.

18 janvier 1739.

« Il est très sur qu'un mot de vous dans *Le Pour et Contre*, si vous n'êtes point brouillé avec Prevost, vous eut fait et vous ferait un honneur infini; car rien n'en fait plus qu'une amitié courageuse[1]. »

1. *Œuvres complètes*, t. XXXV, p. 125.

Du même au même.

19 janvier 1739.

« Tout le monde est indigné ici de l'exemple de dom Prevost, que vous citez toujours. Quand quelque dom Prevost aura refusé dix mille livres de pension d'un prince souverain, quand il aura donné quelquefois et partagé souvent le profit de ses ouvrages, quand il aura donné des pensions à plusieurs gens de lettres, quand il aura fait des ingrats et la *Henriade*, alors vous pourrez me citer dom Provost. N'en parlons plus...

» J'ai dicté tout cela bien à la hâte : J'ajoute qu'on nous écrit, dans le moment, que votre malheureuse lettre à madame du Châtelet va être publiée dans le *Pour et Contre* [1]. Ah ! mon ami, serait-il vrai ? Ce serait le plus cruel outrage à madame du Châtelet et à toute sa famille. De quoi vous êtes-vous avisé [2] ? Quelle malheureuse lettre ! Qui vous la demandait ? pourquoi la montrer ? S'il en est temps, volez chez le *Pour et Contre*,

1. « A propos de Thiériot, sans ma confiance en votre amitié, je serois bien inquiète. Tout le monde nous mande qu'il fait imprimer dans le *Pour et Contre* la lettre qu'il m'a écrite. » *Lettres inédites de la marquise du Châtelet à M. le comte d'Argental;* Paris, 1806, in-8°, lettre du 22 janvier 1739, p. 151.

2. « Je sens que si Thieriot osoit me manquer de respect au point de faire imprimer sans mon aveu une lettre qu'il m'a écrite. je m'en plaindrois publiquement et l'en ferois repentir toute sa vie. S'il l'avoit donnée à dom Prevost, il faudroit la retirer, je paierois plutôt les frais de l'impression pour la supprimer. » *Op. cit.*, 19 janvier 1739, p. 144. Il n'y a pas trace dans le *Pour et Contre* de cette lettre de Thieriot.

brûlez la feuille, payez les frais, mais je ne crois pas que cela soit vrai [1]. »

Il s'agit du pamphlet que l'abbé Desfontaines venait de publier [2]. Ce que Voltaire appelle « l'indignation de tout le monde » contre Prevost n'existait que dans son imagination, ou sous sa plume. Il ne pouvait lui pardonner d'avoir assisté à un dîner d'hommes de lettres chez le marquis de Loc-Maria où l'abbé Desfontaines leur avait lu sa *Voltairomanie* [3].

*
* *

Dans une histoire de l'abbaye de Dammartin, on lit ceci :

« En 1739, tandis que le procureur Bruno Bécourt était à Paris pour obtenir l'élection, le frère Jérôme Prevost osa briguer la dignité abbatiale et ne craignit point de recourir à l'intrigue, chaudement appuyé par son frère, un ex-bénédictin. Il mit tout en œuvre pour réussir dans ses coupables desseins; les plus grands seigneurs de la cour sollicitèrent en sa faveur, mais

1. *Œuvres complètes*, t. XXXV, p. 127.

2. *La Voltairomanie, ou lettre d'un jeune avocat, en forme de mémoire, en réponse au libelle du sieur de Voltaire intitulé :* « le Préservatif ». *S. l.*, 1738, in-12.

3. *Lettre de M. de Burigny à M. l'abbé Mercier de Saint-Léger*, Londres, 1780, in-8o, p. 17.

leurs démarches restèrent infructueuses, car il parut trop jeune au cardinal de Fleury qui nomma Bruno Bécourt (20 août 1739)[1]. »

Ce « Jérôme » Prevost est, dit-on, Bernard-Joseph, né en 1708, mort en 1766, le plus jeune des frères du célèbre écrivain, et qui devint abbé de Blanchelande, au diocèse de Coutances, où il soutint des procès, notamment contre le seigneur de Gerville, depuis 1757 jusqu'à sa mort[2]. Naturellement, l'« ex-Bénédictin » dont il est ici question est Antoine-François. Il est possible qu'on ait fait confusion avec Jérôme, oncle du célèbre écrivain, et qui était alors religieux à Dammartin.

*
* *

PREVOST PERD SON PÈRE

« Le vingt trois de septembre mil sept cent trente neuf est décédé administré des sacremens de notre mère la Sainte Église, Me Lievin Prevost, conseiller du roy et son procureur au baillage et ville d'Hesdin[3], âgé de soixante treize ans : son corps a été inhumé le lendemain dans cette église, par moy soussigné Curé

1. *Histoire de l'abbaye de Dammartin, Ordre de Prémontré, au diocèse d'Amiens*, par le baron A. de Calonne; Arras, 1875, in-8o p. 80.

2. Archives de la Manche. Obligeantes recherches de M. Dolbec, archiviste.

3. Le bailliage d'Hesdin était jadis fort important, et sa juridiction devait s'étendre jusque vers Doullens.

et Doyen de cette paroisse en présence de Me Jérome Prevost, avocat en parlement et de sieur Eustache Prevost, officier, ses fils soussignés. Lesquels ont déclarés savoir écrire de ce interpellés.

» (Signés) Jerome Prevost, religieux et professeur de l'abbaye de Dompmartin; Prevost, avocat; Prevost de Gorguesson et Prevost[1]. »

Le premier Jérôme cité dans cet acte est le troisième fils du décédé ; Eustache fait double emploi avec le témoin Prevost de Gorguesson, et est le quatrième fils. L'autre Jérôme, professeur de l'abbaye de Dammartin, est le frêre aîné du défunt. Nous ne savons qui est le dernier Prevost. L'aîné des fils, Norbert, prêtre séculier, et Antoine-François, qui est le nôtre, étaient l'un, sans doute, à Cambrai, l'autre à Paris. Leur absence s'explique probablement par une mort soudaine, quoique prévue, du père de famille. Il était infirme depuis longtemps[2].

*
* *

PREVOST QUITTE *LE POUR ET CONTRE*

Dans le numéro CCXLII du *Pour et Contre*, page 97 du tome XVII, on lit : « Je ne sais

1. Actes de l'état civil conservés au greffe du tribunal civil de Montreuil-sur-Mer.

2. Lettre adressée par Liévin Prevost le 9 août 1803 au rédacteur de la *Décade philosophique*, t. XXXVIII, p. 312.

quelle espèce de remerciement je dois à ceux qui prétendent que les deux dernières feuilles du *Pour et Contre* sont de la même main que les autres. » Cette phrase est de l'écrivain qui dans le premier semestre de 1739 succéda à Prevost comme rédacteur de ce journal. Nous ignorons son nom.

Le tome XVIII parut sous les initiales M. D. S. M. (Mr. Le Fèvre de Saint-Marc) et avec l'exergue :

> Humanitati qui se non accomodat,
> Plerumque pœnas oppetit superbiæ.
> (*Phedr.*, lib. III, fab. XVI.)

C'est dans le second semestre d'octobre 1739 que Saint-Marc prit la direction de ce journal. « Le continuateur de cet ouvrage, qui étoit entré dans la carrière par la seconde feuille du tome XVIII (numéro CCLIV), s'est trouvé obligé d'abandonner son entreprise [1]. » Le numéro CCLXIX est le dernier sorti de sa plume.

*
* *

Le Philosophe Anglois ou Histoire de M. Cleveland, fils de Cromwell... Tome septième : — Utrecht, chez Étienne Neaulme, M. DCC. XXXIX.

In-12 de 360 pages; contient les livres XI, XII et XIII. Bibliot. nation., Y² 60650-51.

1. *Le Pour et Contre*, t. XIX, p. 48.

Le Philosophe Anglois ou Histoire de M. Cleveland... Tome huitième : — M.DD *(sic)* C.XXXIX.

In-12 de 372 pages; contient les livres XIV et XV, qui terminent l'ouvrage, malgré l'avis suivant :

« Le manuscrit de M. Cleveland ne contient que ce qui se trouve renfermé dans les sept volumes dont celui-ci fait la conclusion. C'est dans cet état que je l'ai reçû de son frère. Mais les événements de sa vie chrétienne ont été écrits par ses enfants et seront donnés quelque jour au public. »

Le *Mercure de France* pour avril 1739, p. 719, annonce ces deux volumes comme étant à Paris chez Prault fils, quai de Conti, *à la Charité.*

Bien que publication hollandaise, Prevost semble y avoir eu des droits d'auteur, car la délégation de « plus de huit cents livres » donnée par lui l'année suivante à madame de Chester était sur Prault fils.

*
* *

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A Amsterdam. Par la Compagnie, 1739.

Grand in-12, huit volumes. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 16, p. 58.)

*
* *

Le Doyen de Killerine... Seconde partie : — A La Haye, chez Pierre Poppy. MDCCXXXIX.

In-12 de 239 pages. Bibliot. nation., Y² 60420, et Y² 7617. Le *Mercure de France* pour avril 1739, p. 719, annonce la seconde partie comme étant en vente chez Didot.

Le Doyen de Killerine... Seconde partie : — A. La Haye, Chez Pierre Poppy. M.DCC. XXXIX.

In-12, 239 pages. Cette édition est différente de la précédente. Le caractère en est plus petit et les fleurons sont autres. Sur le titre, au lieu d'un soleil enjolivé, deux simples ornements typographiques.

Le Doyen de Killerine... Troisième partie : — M.DCC.XXXIX.

In-12, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression. 239 pages.

Le Doyen de Killerine... Troisième partie : — M.DCC.XXXIX.

In-12, 239 pages. Cette édition est différente de la précédente. Le caractère en est plus petit. Sur le titre, le fleu-

---

Mémoires et Aventures d'une dame de qualité qui s'est retirée du monde. (Par l'abbé Cl.-Fr. Lambert). La Haye, 1739, trois volumes in-12.

ron, au lieu de représenter un soleil enjolivé est composé ici de seize petits ornements typographiques.

1740

PREVOST OFFRE SES SERVICES A VOLTAIRE

Prevost à Voltaire.

De l'Hôtel de Conti, le 15 janvier 1740.

« Je souhaiterais extrêmement, monsieur, de vous devenir utile en quelque chose. C'est un ancient sentiment que j'ai fait éclater plusieurs fois dans mes écrits, que j'ai communiqué à M. Thieriot dans plus d'une occasion, et qui s'est renouvelé fort vivement depuis l'affaire de Prault[1]. Je ne puis soutenir qu'une infinité de misérables s'acharnent contre un homme tel que vous, les uns par malignité pure, les autres par un faux air de probité et de justice et qu'ils s'efforcent de communiquer le poison de leur cœur aux plus honnêtes gens.

» Il m'est venu à l'esprit que le goût du Public, qui s'est assez soutenu jusqu'à présent pour ma façon

1. Il s'agit de Prault fils, libraire. Voir la lettre de Voltaire au lieutenant de police, au sujet de la publication clandestine d'un *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers, par M. de Voltaire*, et l'extrait des registres du Conseil d'État, 4 décembre 1739, *Œuvres complètes*, t. XXXV, pp. 350-52.

d'écrire, me rend plus propre qu'un autre à vous rendre quelque service. L'admiration que j'ai pour vos talents, et l'attachement particulier dont je fais profession pour votre personne, suffirait bien pour m'y porter avec beaucoup de zèle, mais mon propre intérêt s'y joint, et si je puis servir, dans quelque mesure, à votre réputation, vous pouvez être aussi utile pour le moins à ma fortune.

» Voilà deux points, monsieur, qui demandent un peu d'explication : elle sera courte, car je n'ai que le fait à exposer.

» 1° J'ai pensé qu'une *Défense de M. de Voltaire et de ses ouvrages*, composée avec soin, force et simplicité, pourrait être un fort bon livre, et forcerait peut-être une fois pour toutes, la malignité à se taire. Je la diviserais en deux : l'une regarderait sa personne, l'autre, ses écrits ; j'y emploierais tout ce que l'habitude d'écrire pourrait donner de lustre à mes petits talents, et je ne demanderais d'être aidé que de quelques mémoires pour les faits. L'ouvrage paraîtrait avant la fin de l'hiver.

» 2° Le dérangement de mes affaires est tel que, si le ciel, ou quelqu'un inspiré de lui, n'y met ordre, je suis à la veille de repasser en Angleterre. Je ne m'en plaindrais pas si c'était ma faute ; mais depuis cinq ans que je suis en France, avec autant d'amis qu'il y a d'honnêtes gens à Paris, avec la protection d'un prince du sang qui me loge dans son hôtel, je suis encore sans un bénifice de cinq sous. Je dois environ cinquante louis, pour lesquels mes créanciers réunis m'ont fait assigner etc., et le cas est si pressant qu'étant convenu avec eux d'un terme qui expire le 1er du mois prochain, je suis menacé d'un décret de prise de corps si je ne

es satisfais pas dans [illegible]
opulentes, avec lesquelles [illegible]
nourrir si j'en connais [illegible]
demander cette somme, [illegible]
'obtenir.

» Il est question de savoir si M. [illegible]
engagé par sa générosité et par son zèle [illegible]
de lettres, moitié par le dessein que j'a[illegible]
à son service, voudrait me délivrer d[illegible]
barras où je me sois trouvé de ma vie. [illegible]
digne de lui et la seule nouveauté de [illegible]
affaires un homme qui ne peut s'aider de la [illegible]
l'un prince du sang, et j'ose dire l'amitié [illegible]
me paraît une amorce singulière. Au reste [illegible]
manières de restituer : l'une, en sentimen[illegible]
naissance, et je serais réduit à celle-[illegible]
surprenait, car je ne possède pas u[illegible]
mais je suis dans un âge, je jouis d'u[illegible]
permettent une longue vie ; l'autre [illegible]
est de donner à prendre sur mes [illegible]
me servir avec mes créanciers [illegible]
mais des tapissiers et des [illegible]
peu de payer n'y trouver [illegible]
homme de lettres [illegible]
ressource.

» Je finis, monsieur [illegible]
fort extraordinaire. [illegible]
le plaisir à me [illegible]
autant vous [illegible]
prière si quelque [illegible]
à pénétrer, [illegible]
favorablement [illegible]
cas, veuillez [illegible]

plus dévoués serviteurs et de vos admirateurs les plus passionnés.

» ABBÉ PREVOST.

» *P.-S.* Vous vous imaginerez bien que c'est le récit que Prault m'a fait de vos générosités qui m'a fait naître les deux idées que je viens de vous proposer. »

(Au dos.)

« Brabant. Monsieur de Voltaire, rue de la Grosse-Tour, à Bruxelles[1]. »

La grande pénurie dont témoigne cette lettre étonne au premier abord, car le père de Prevost était mort depuis quatre mois seulement, laissant de la fortune. Mais son fils ayant fait vœu de pauvreté, vœu qui se trouvait confirmé par sa rentrée dans l'Ordre de Saint-Benoît, il ne pouvait hériter, au moins à son propre profit. Voltaire dit que « les Bénédictins ne font pas expressement vœu de pauvreté : ils ne s'engagent qu'à obéir à leur abbé[2] ». Cela revenait au même, à

1. Lettre autographe qui nous a été fort obligeamment communiquée par madame C. Laisné, veuve d'un arrière-petit-neveu de l'abbé Prevost. Elle se trouve dans les *Œuvres complètes* de Voltaire, dès l'édition de Kehl, t. LXX, 1789, pp. 205-207, parmi les pièces justificatives. Lorsque Beaumarchais acquit de Panckoucke les papiers de Voltaire, il fit offrir d'échanger les lettres que celui-ci avait reçues contre celles qu'il avait envoyées. C'est de la sorte, sans doute, que les Prevost obtinrent la lettre décrite ci-dessus. La réponse de Voltaire est reproduite plus loin.

2. *Essai sur les mœurs*, chapitre XX.

en juger par les actes de renonciation que les novices signaient par-devant notaire en faisant profession [1]. D'ailleurs, sa part d'héritage dut aller directement à ses trois frères : Liévin, sorti de chez les Jésuites et devenu prêtre séculier, Jérôme, l'avocat, et Louis-Eustache, l'officier d'infanterie ; Bernard, le Prémontré, étant dans le même cas qu'Antoine-François.

*
* *

Voltaire à Prevost.

De Bruxelles, juin 1740.

« Arnauld fit autrefois l'apologie de Boileau et vous voulez, monsieur, faire la mienne. Je serais aussi sensible à cet honneur que le fut Boileau ; non que je sois aussi vain que lui, mais parce que j'ai plus besoin d'apologie. La seule chose qui m'arrête tout court est celle qui empêcha le grand Condé d'écrire des mémoires. Vous voyez que je ne prends pas d'exemples médiocres. Il dit qu'il ne pourrait se justifier sans accuser trop de

1. « Par devant les notaires garde-nottes du Roy, notre Sire, au Châtelet de Paris : La jouissance des biens immeubles qu'il viendroit à acquérir ou lui écheoiroient cy après par succession, donation ou autrement, entrera dans la maison commune sans qu'il puisse s'entremettre du maniement ny en prendre aucune administration d'autant plus qu'il a promis de vivre en commun sans pouvoir jouir d'aucuns fonds ny avoir aucune chose en son particulier » etc. Bibliot. nation., Ms. fr. 18820.

monde : *Si parva licet componere magnis*[1]. Je suis à peu près dans le même cas [2]...

» Il y a un article dans votre lettre qui m'intéresse beaucoup davantage, c'est le besoin que vous avez de douze cents livres. M. le prince de Conti est à plaindre de ce que ses dépenses le mettent hors d'état de donner à un homme de votre mérite autre chose qu'un logement. Je voudrais être prince ou fermier général pour avoir la satisfaction de vous marquer une estime solide. Mes affaires sont actuellement fort loin de ressembler à celles d'un fermier général, et sont presque aussi dérangées que celles d'un prince. J'ai même été obligé d'emprunter deux mille écus de M. Bronod, notaire ; et c'est de l'argent de madame la marquise du Châtelet, que j'ai payé ce que je devais à Prault fils ; mais sitôt que je verrai jour à m'arranger, soyez très persuadé que je préviendrai l'occasion de vous servir avec plus de vivacité que vous ne pourriez la faire naître. Rien ne me serait plus agréable et plus glorieux que de pouvoir n'être pas inutile à celui de nos écrivains que j'estime le plus. C'est avec ces sentimens très sincères que je suis, Monsieur[3], etc. »

1. Virgile, *Géorgiques*, IV, 176.

2. Les passages que nous omettons ne se rapportent qu'aux ennuis de Voltaire à cause des souscriptions de la *Henriade*, dissipées par Thieriot et que Voltaire dut rembourser, et à ses démêlés avec l'abbé Desfontaines, sans que Prevost y soit pour rien. Voir les lettres de Voltaire des 6 janvier 1733 et 3 décembre 1744.

3. Voltaire, *Œuvres complètes*, Kehl, t. LIII, p. 299.

*
* *

Prevost à Dom Hourdel.

De Paris, le 1er février 1740.

« Prevost apprend qu'un certain Dom Hourdel [1] est venu le demander à l'hôtel de Conti, et il s'empresse d'écrire à Dom Hourdel pour le prier de lui prêter la somme de trois cent dix-huit livres, qu'il s'engage de rembourser à raison de deux louis par mois, à prendre chez ses libraires. Mais le moine répond qu'il ne lui a fait visite qu'à la requête de son frère, l'avocat [2], « en » raison des bruits désavantageux qui se sont répandus » à Hesdin » ; que, pour les importunités de ses créanciers, « il se plaît à croire qu'elles entrent dans les » desseins de Dieu pour le remettre dans la voie du » salut [3]. »

1. Dom Hourdel ne figure pas dans la *Matricula* de Saint-Maur.

2. Jérôme-Pierre, non encore nommé à la place de son père, procureur du roi au bailliage d'Hesdin.

3. Nous empruntons à l'excellent article de M. Brunetière (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 15 février 1885, p. 810) cette analyse de ces deux lettres, dont nous n'avons pu retrouver les originaux. En copies du temps, elles passèrent à la vente Laverdet, le 23 novembre 1861, furent achetées par Vignières, et après avoir figuré à la vente Renouard (n° 578 ?), furent revendues par Laverdet, le 30 mars 1863, n° 235.

*
* *

DÉMARCHES AUPRÈS DU ROI DE PRUSSE

Prevost à Voltaire.

De l'Hôtel de Conti, le 25 novembre 1740.

« C'est un devoir de sa reconnaissance de le remercier de ses bons offices auprès du roi et de l'excès de bonté et de politesse avec lequel il le lui apprend... Mais croira-t-il qu'après avoir désiré fort ardemment ce qu'il a obtenu pour lui [1], et le désirant même encore avec la même ardeur, il se trouve arrêté par deux détails qu'il désespère de surmonter? L'un qu'il apprend de M. de Chambrier, à qui il a communiqué son dessein... que la librairie n'était point à Berlin sur le même pied qu'à Paris, il ne peut se flatter que le revenu de son travail suffise, comme à Paris, pour le faire subsister honnêtement. Ainsi, il ne peut s'exposer aux embarras qui lui seraient inévitables sans une ressource si nécessaire. M. de Chambrier [2] lui a bien parlé de quelques postes qui conviennent à un homme de lettres, tels que celui de bibliothécaire de Sa Majesté, ou de secrétaire pour les langues françaises et latines. Mais ces emplois sont remplis sans doute...

1. Les archives royales de Prusse, à Berlin et à Charlottenbourg, ne contiennent aucun document se rapportant à cette négociation ou à l'abbé Prevost.

2. Le baron le Chambrier, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse en France, de 1728 à 1749.

« Qu'il est humiliant pour la Philosophie de ne pouvoir se mettre au-dessus des besoins du corps... » Tous les efforts qu'il a faits depuis deux ou trois mois pour arranger ses affaires et se disposer à quitter la France sans reproche, n'ont pu lui faire parvenir à se délivrer de toutes ses dettes. D'ailleurs, se met-on en chemin sans les commodités nécessaires pour un long voyage? Le détail l'effraye. Il lui faudrait quatre ou cinq mille francs pour s'arranger. Encore ne fait-il pas réflexion qu'au premier pas qu'on fait en sortant de France, la valeur des espèces diminue de moitié. « Ne serait-il pas ridicule que j'arrivasse à Berlin sans être en état d'y faire du moins le rolle que je fais ici parmi les honnêtes gens ; et ne le serait-il pas encore plus que j'attendisse du Roy de France les secours sans lesquels je ne puis entreprendre raisonnablement le voyage?... Voilà, monsieur, les difficultés qui m'arrêtent. Je serais parti si j'avais pu les vaincre, et je vous proteste, comme je le faisais hier à M. de Chambrier, que je prendrai le chemin de la Prusse lorsque j'en aurai le pouvoir[1]. »

*
* *

Bachaumont à Prevost.

Vers 1740.

« Quelques amys que j'ay et que leur amitié pour moy a sans doute trop prévenue en ma faveur, disent

1. Extrait du *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes ;* vente faite par Laverdet, 23 novembre 1861, p. 108, n° 487, et de la *Revue des autographes*, n° 97, pour février 1886. Vente Renouard, juin 1865, n° 578 ; ventes Laverdet, 30 mars 1863, n° 235, et en 1886.

quelquefois en badinant que je suis par ma façon de penser et d'écrire une espèce de Spectateur anglois. Pleut à Dieu qu'ils eussent raison ! Quoy qu'il en soit je suis dans l'habitude de leur écrire quelques fois dans une espèce de tournure qui ne tient pour estre de l'Anglois qu'en mauvaise part, mais que leur amitié pour moy et mes motifs leur fait prendre en bonté et avec indulgence. Je souhaite beaucoup, Monsieur, que la même chose m'arrive avec vous et par les mêmes raisons. Dans cette espérance je prends la liberté de vous envoyer une lettre que j'écrivis il y a quelques jours à un de mes agréables correspondants. La voicy :

« Mon cher amy,

» J'ay souvent eu occasion de penser que le commun des hommes fait plus d'attention au contenant qu'au contenû. Je pourrois apporter plusieurs exemples considérables qui prouveroient ma proposition. J'en choisis un entre plusieurs pour des raisons particulières trop longues à vous raconter. Le voicy : Je fus il y a quelque tems chez un abbé de condition et membre d'une de nos plus célèbres académies. J'étoys ce jour là, je ne sçais par quel hazard vétu de noir et sans épée. Ses domestiques me prirent sans doute comme j'en jugeay à la façon dont ils me reçurent pour un marchand. Et peut-être pour un créancier de leur maître, car ils me laissèrent dans la cour et sans lumière, au froid et à la pluye. Ils luy dirent selon touttes les apparences qu'un homme vetu de noir et sans épée le demandoient. Le maitre à cette description jugeant apparament de moy comme ses domestiques se contenta de dire qu'il attende. Désobligé et ennuyé d'attendre si longtems je m'en

alloy. A quelques jours de là je m'avisoy, vous en devinez peut-être les raisons, de m'habiller en abbé, c'est-à-dire en manteau et rabat, et je retournoy à l'endroit où j'avois esté si mal reçeu quelques jours auparavant. Voicy ce qui m'y arriva. Dez que les domestiques me virent avec mon accoutrement d'abbé, ils m'ouvrirent les deux battants des portes, me conduisirent dans le bel appartement, me présentant un fauteuil, du feu et des bougies. Apparament qu'ils me prirent pour ce que mon habit indiquoit et peut-être m'élevèrent dans leur esprit jusques à la qualité de confrère de leur maître, car qu'il y-a-t-il de plus grand pour le valet d'un académicien qu'un académicien? Quoy qu'il en soit je fus annoncé dans le moment. Le maître ne me fit point attendre et me reçeu avec la plus grande politesse. De là trouvez-vous, mon cher amy, que j'aye tort d'avoir avancé que le commun des hommes juge souvent le contenu par le contenant, ou pour mieux dire, n'en faut-il pas conclure qu'il faut autant que l'on peut se conformer aux usages du pays où l'on est?

» B. »

Cette lettre, non datée et d'une puérilité qui étonne de la part d'un homme d'esprit, n'est peut-être qu'un article pour quelque journal littéraire. Elle se trouve dans les portefeuilles de Bachaumont conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. n° 3505.

*
* *

PREVOT REPREND *LE POUR ET CONTRE*

Le tome XIX porte pour exergue :

Curamus quidquid dignum,
Sapiente Bonoque est. (Horat.)

Le nom de l'auteur ne figure plus sur le titre, mais il se laisse deviner par la remarque à la page 49 où il est dit que « le nombre CCLXX et d'un autre qui sait l'Anglois et quelques autres langues comme le premier auteur. »

Prevost rédigea également, dans le second semestre de 1740, le tome XX et dernier du *Pour et Contre*[1]. A la page 335 on lit ceci :

« Je suis parvenu à la fin du vingtième tome de cet ouvrage, où je me suis toujours proposé de borner ma course. D'autres occupations m'ayant forcé de l'interrompre deux fois. J'avertis que la plus grande partie du

1. En 1764, on réimprima des extraits du *Pour et Contre* sous le titre de *Contes, aventures et faits singuliers, etc. Recueillis de M. l'abbé Prevost :* — A Londres, et à Paris, chez Duchesne... M.DCC.LXIV. In-12, deux volumes, de 383 et 399 pages. Sur cette publication, voir l'*Année littéraire*, t. V, 1764, p. 312.

Ces deux volumes furent réimprimés en 1767, pour être insérés dans le tome I de la *Bibliothèque de Campagne, ou les amusements du cœur et de l'esprit.*

second tome, et le dix-septième et le dix-huitième entiers ne sont pas de moi. »

La cause de cette interruption est évidemment son départ de France par l'ordre de M. de Maurepas.

*
* *

Conte sur l'aventure de l'abbé Prevost, qui quitta son sermon prêchant aux Quinze-Vingts, parce qu'il fut interrompu par plusieurs coups de sifflet. (1740.)

Aux Quinze-Vingts prêchait un abbé d'importance,
Avec zèle, avec éloquence,
Sa marchandise il débitait:
Il fut interrompu par un coup de sifflet.
On peut penser quelle fut sa surprise
D'entendre siffler dans l'église.
Il écoute un moment, puis reprend son discours;
Autre coup de sifflet en interrompt le cours.
Alors l'abbé perd patience.
Quelle audace, quelle insolence!
S'écria-t-il, quel indigne siffleur
Ose profaner le temple du Seigneur?
Tremble, crains, malheureux, que d'une telle offense
Dieu ne prenne bientôt une juste vengeance.
Il dit: mais le siffleur n'entendit pas raison,
Sourd à la sage remontrance,
Pour la troisième fois répéta sa chanson.
A ce coup-ci plein de colère
Sans finir son sermon, l'abbé sort de sa chaire.
Les auditeurs irrités
Cherchent aussi de tous côtés

L'auteur de cette sifflerie
Qui passait fort la raillerie.
Sur un banc de l'église on vit qui sifflait.
Soudain on s'en saisit pour l'aller mettre en cage.
Savez-vous ce que c'était ?
Un merle du voisinage[1].

Peut-être ce conte indique-t-il qu'en 1740, Prevost prêchait encore à ses heures, dans des églises de Paris. Nous avons fait des recherches sur ce sujet ; malheureusement les archives de l'archevêché de Paris ont été détruites en 1832.

*
* *

Histoire d'une Grecque moderne. Première Partie : — A Amsterdam, chez François Desbordes (Paris-Didot ?) près la Bourse. M.CC *(sic)* XL.

In-12, deux volumes, le premier de 232 pages, le second, qui porte au titre la même erreur et *Seconde Partie*, est de 244 pages. Bibliot. nation., Y² 42105-6.

« J'ai commencé la Grecque à cause de ce que vous m'en dites : on croit en effet que mademoiselle Aïssé en a donné l'idée, mais cela est bien brodé, car elle n'avoit que trois ou quatre ans quand on l'amena en France[2]. »

1. De Bois-Jourdain, *Mélanges*, t. III, p. 135.
2. Lettre de madame de Staal à M. d'Héricourt, 3 janvier 1741, t. II, p. 384.

*
* *

Histoire de Marguerite d'Anjou, Reine d'Angleterre. Par M. l'abbé Prevost, Aumônier de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty. Première partie: — A Amsterdam, chez François Desbordes, vis à vis la Bourse. M.DCC.XL.

In-12, deux volumes sous la même date, contenant quatre parties. Le tome I est de xxiv et 171 pages, le tome II, de 198 pages. Bibliot. nation., Y² 374-5. L'ouvrage fut présenté par Didot à l'approbation et distribué au rapporteur Dauchet le 1er juillet 1740[1]. La fausse rubrique d'Amsterdam montre qu'il n'obtint qu'une permission tacite.

« Je parle à tort et à travers, ne connaissant que le titre; j'adopte celui que vous donnez à Marguerite d'Anjou dont j'ai lu une partie; mais je blâme l'auteur de donner cet amphibie pour une véritable histoire[2]. »

*
* *

Le Doyen de Killerine... Quatrième partie. — M DCC XL.

In-12, sans lieu d'impression, 232 pages. Bibliot. nation., Y² 60462.

1. Registres de la librairie, 21997, folio 30.
2. Lettre de madame de Staal à M. d'Héricourt, 8 octobre 1740; édition de 1821, t. II, p. 382.

Le Doyen de Killerine... Quatrième partie : — M.DCC.XL.

In-12, 232 pages. Cette édition est différente de la précédente. Le caractère en est plus petit. Sur le titre, le fleuron, au lieu de représenter un soleil enjolivé, est composé de seize petits ornements typographiques.

Le Doyen de Killerine... Cinquième partie : — M DCC XL.

In-12, *s. l.*, 260 pages. A la fin, on lit : « La sixième partie, qui sera la dernière, paroîtra incessamment. »

Le Doyen de Killerine... Cinquième partie : — M.DCC.XL.

In-12, 240 pages. Cette édition est différente de la précédente. Le caractère en est plus petit; sur le titre, fleuron composé de six ornements typographiques.

Le Doyen de Killerine... Sixième et dernière partie : — M DCC XL

In-12, *s. l.*, 280 pages. Les six parties renferment douze livres et non douze volumes, comme le disait Lenglet-Dufresnoy ; mais Prevost, au lieu de les avoir publiés à la fin de 1735, comme il le promettait, mit cinq ans à compléter son œuvre.

Le catalogue de Didot, inséré à la fin du tome XX du *Pour et Contre*, publié en 1740, porte :

« Le *Doyen de Killerine*, quatre volumes, 8 l.
Conclusion du *Doyen de Killerine*, t. V et VI, 4 l. »

Voir aussi le *Mercure de France* pour décembre 1739, page 2839.

Le Doyen de Killerine... Sixième et dernière partie : — M.DCC.XL.

In-12, 280 pages. Cette édition diffère de la précédente. Le caractère en est plus petit; sur le titre, fleuron composé de six ornements typographiques.

1741

PREVOST EXILÉ

Prevost à Bachaumont.

De Paris, le 25 (ou le 26) janvier 1741.

« Je me croyois à la veille de surmonter tous mes embarras et de finir toutes mes affaires, de reparoître dans le monde et de fuir heureusement la malignité en faisant voir à découvert tous les secrets de ma solitude qui consistent en beaucoup de travail, d'innocence, de repos, de simplicité, *et ecce iterum*. Je suis forcé de quitter aujourd'huy le Royaume par une avanture sans exemple. Ceux qui douteroient de mon innocence l'apprendront de M. le Prince de Conty, de M. de Maurepas et de tous ceux qui sont au fait de mon affaire. Leur protection m'assure que mon absence sera courte. Conservez-moi votre amitié, monsieur, qui m'est plus précieuse que je ne le puis dire, et engagez, s'il vous plaît,

madame Doublet et M. le chevalier de Garsault à me regarder toujours comme un homme tout à vous. Je vous donnerai de mes nouvelles [1]. »

De son côté, Dom Dupuis, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Son humanité, qui ouvroit son cœur et sa bourse à tous les malheureux, ne fut pas assez sur ses gardes vis-à-vis d'un de ses condisciples. Cet homme, né avec de l'esprit, se trouvoit à Paris, chargé d'une famille, et sans moyen pour la faire subsister. Le besoin lui fit imaginer une espèce de gazette qui contenoit les petites nouvelles journalières de la capitale. Un ouvrage si délicat ne pouvoit plaire à tout le monde. On s'en plaignit ; l'autheur fut arrêté. Cet homme qui avoit reçu de l'abbé Prevost des secours pécuniaires, avoit cru devoir les reconnaître en lui faisant passer les feuilles de sa gazette ; souvent il alloit lui en présenter la minute, dans l'espérance qu'il en rectifieroit le style et la diction. L'abbé lui refusoit ses corrections; cependant un jour il eut la foiblesse de corriger de sa main quelques fautes de style. L'auteur interrogé déclara que cette correction étoit de la main de l'abbé Prevôt. Le ministre laissa à ce dernier le temps de sortir du royaume ; et la générosité de M. le Prince de Conti lui en facilita les moyens [2]. »

1. Bibliothèque de l'Arsenal. Portefeuilles de Bachaumont, 3505, f° 145 ; copie du temps, portant : « Reçue ce Jeudy, 26e janvier 1741, au matin. » Publiée par M. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XII, p. 204. Notre texte est pris de l'original.

2. *Abrégé*, pp. xxx-xxxj. Voir aussi, *infrà*, la lettre de Prevost du 19 octobre 1741.

27 janvier 1741.

« Depuis quelque temps il se distribue à Paris une gazette à la main remplie de chroniques scandaleuses. Les facteurs ont été arrêtés et mis en prison. Un d'eux a dénoncé l'abbé Prevost pour lui en avoir fourni trois. En conséquence, l'abbé Prevost a reçu ordre de sortir du royaume, et il est parti ce matin pour Bruxelles. »

17 février 1741.

« L'abbé Prevost a écrit à tous ses amis qu'il partoit inocent, que M. le Prince de Conti et M. de Maurepas en pouvoient répondre. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'il n'a pas eu mauvaise intention : il ne vouloit qu'obliger un facteur à qui un auteur ne donnoit plus de gazette à copier ; il a compté luy donner du pain en luy en faisant à sa guise. Il faut avouer que c'est une pauvre teste. »

Ces deux passages sont extraits d'une série de nouvelles à la main [1], copiées évidemment sur le *Registre de la paroisse*, c'est-à-dire les notes recueillies quotidiennement dans le salon de madame Doublet ; car on retrouve dans l'un d'eux la substance de la lettre adressée par Prevost à Bachau-

1. Bibliot. nation., Ms. franç. nouv. acq., 4088, f°s 104 et 114. L'adresse de la personne à qui ces nouvelles étaient envoyées par l'agence de renseignements, se lit encore au dos des lettres : « Madame de Souscarière, au château de Breuillepont à Pacy, par Vernon. »

mont le 25 janvier. Il y a même une ou deux de ces lettres où madame Doublet envoie des compliments à la destinataire.

Dans les *Mémoires* du duc de Luynes il est dit : « qu'un nommé Gauthier fut mis à la Bastille par l'ordre de M. de Marville pour les écrits faits » en 1740 par un nommé l'abbé Prevost [1] », et il en serait sorti au bout de six semaines.

Les seuls documents provenant des archives de la Bastille que nous ayons trouvés où il soit question d'un Gauthier emprisonné pour des écrits à cette date, sont deux gazetins, ou notes adressées par des agents de la police secrète à leur chef et données comme renseignements recueillis « tant dans les palais, qu'en différens caffés, promenades publiques que maisons particulières ».

La première de ces notes est du 31 décembre 1740 et porte ce qui suit :

« On regrette fort dans le caffé de Procope le sieur Gauthier qui fournissoit à ceux qui fréquentent cet endroit toutes les pièces fugitives. Il avoit soin de les envoyer à Du Lys, fameux juif de Hollande qui lui donnoit douze cents livres par an. »

La seconde, datée du 22 janvier 1741, est ainsi conçue :

1. *Mémoires du duc de Luynes;* Paris, 1860, t. XVI, p. 21.

« Le sieur Gauthier qui étoit à la Bastille en est sorti et est exilé à cinquante lieues de Paris. Il fut dénoncé à la police comme ayant des correspondances avec les étrangers et particulièrement le sieur Du Lys, fameux juif de Hollande de qui il recevoit douze cents livres de gratification chaque année [1]. »

Ni dans l'une ni dans l'autre de ces notes, ni dans aucun rapport de police, nous n'avons trouvé une mention quelconque de l'abbé Prevost. L'exil de celui-ci, néanmoins, est constant et la cause qu'il en donne ne va pas entièrement à l'encontre de ces gazetins.

* * *

« Il alla à Bruxelles où les premiers seigneurs de cette cour l'accueillirent avec distinction. Un d'eux le logea et lui fournit pendant son séjour, toutes les choses nécessaires et agréables [2]. »

1. Archives de la Bastille, Ms. 10,167-68. Du Lys et son valet Joinville furent condamnés à être rompus vifs comme ayant soudoyé deux soldats aux gardes pour bâtonner le musicien Francœur, amant de la Pélissier, de l'Opéra, avec qui elle avait trompé Du Lys. Ils ne purent mettre le projet à exécution, et Joinville seul fut roué en place de Grève, son maître étant resté en Hollande. On s'étonna que la Pélissier n'eût pas été punie, comme ayant eu des rapports avec un israélite, ce qui était, paraît-il, défendu par la loi en France, au siècle dernier. *Journal de Barbier*, t. I, p. 343.

2. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xxxj.

*
* *

PREVOST A BRUXELLES

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

De Paris, le 5 février 1741.

« ... L'abbé Prevost est à Bruxelles. Il y avoit une lettre de cachet pour le mettre à la Bastille. Monseigneur le prince de Conti qui en a été averti luy a donné vingt-cinq louis pour déguerpir. Il s'est trouvé l'autheur d'une gazette à la main où toutes les aventures de Paris les plus scandaleuses étoient détaillées et où les fausses trouvoient place comme les vrayes...[1] »

*
* *

Le 2 juillet 1741, Prevost écrit à Baculard d'Arnaud au sujet d'une violente satire contre ce dernier. Cette lettre, que nous n'avons pu nous procurer, a probablement été écrite de Bruxelles[2].

1. Ms. 24412, folio 546. Une partie de cette lettre a été publiée par M. Ravaisson, *op. cit.*, tome XII, page 206.

2. Vente des autographes du Dr Michelin, de Provins, Charavay, 3 février 1868, numéro cent cinquante-six, acheté par Rathery, soixante-dix francs, et revendu à la vente de celui-ci, le 23 avril 1876, n° 664.

***

PREVOST A FRANCFORT

« L'élection de l'empereur [1] se faisoit à Francfort; il y accompagna son bienfaicteur [2]. M. le maréchal de Belle-Isle l'y honora de sa protection, de ses bontés et même de sa confiance [3]. »

Prevost à M. de Maurepas [4].

De Francfort, le 19 octobre 1741.

« Monseigneur,

» Ma disgrâce ne m'a pas rendu importun ; j'ai senti au contraire, qu'ayant eu le malheur de déplaire à la Cour, je devois expier l'imprudence de ma conduite par ma patience et ma soumission, et quoique le Ciel me soit témoin que je n'ai effectivement que de l'imprudence à me reprocher, je me suis condamné moi-même sur

1. Charles-Albert, électeur de Bavière, sacré empereur sous le nom de Charles VII, à Francfort, des mains de son frère l'archevêque de Cologne, le 21 février 1742.

2. Le seigneur de la cour d'Autriche qui avait accueilli Prevost à Bruxelles.

3. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xxxj. Ce qu'il dit du maréchal de Belle-Isle se trouve confirmé par la lettre de Prevost du 9 novembre 1741, *infrà*.

4. Cette lettre ne porte pas de suscription, mais elle a été adressée au comte de Maurepas, comme on le voit par la lettre de Prevost à Bachaumont du 9 novembre 1741, *infrà*.

les apparences, sans penser à faire valoir la simplicité de mes intentions et l'innocence de mon cœur. Mais si huit mois d'éloignement et de silence peuvent vous paroître une satisfaction suffisante, je me flatte, monseigneur, que votre bonté achèvera de se laisser toucher, en considérant que mon caractère est tout à fait exempt de malignité ; que, dans plus de quarante volumes que j'ai donnés au public, il ne m'est rien échappé qui soit capable d'offenser, et que l'accident même qui fait mon crime n'a été qu'un aveugle sentiment de charité et de compassion pour un malheureux camarade d'école que j'ai voulu secourir dans sa misère, après l'avoir aidé longtemps de ma bourse.

» M. le curé de Saint-Sulpice et mademoiselle de Rafé, au Palais Bourbon, qui l'ont assisté aussi à ma recommandation, ne me refuseront pas ce témoignage. Ne doutez pas, monseigneur, que mon infortune me soit une leçon dont l'effet durera autant que ma vie. S'il y manquoit encore quelque chose, au moins du côté du public, je suis prêt à me retirer pour quelque temps dans une communauté de Paris ou dans ma famille, qui demeure en pays d'Artois, et je m'y occuperai à composer quelque livre utile qui puisse être regardé comme un surcroit de satisfaction. Enfin, monseigneur, souffrez que je tire un peu d'avantage de la conduite que j'ai tenue depuis huit mois d'absence, soit à Bruxelles, soit à Francfort. J'ai vécu dans le commerce et avec l'estime de tout ce qu'il y a de personnes de distinction ; et, si vous permettez cette liberté, je n'aurai point d'embarras à vous fléchir, quand il ne me faudra que le témoignage et la protection des ambassadeurs réunis de toute l'Europe. Mais ma principale confiance est dans votre bonté, dont j'ai ressenti bien des marques personnelles, et

dont je m'efforcerai assurément de me rendre digne par l'usage que je ferai désormais de ma plume [1]. »

Une phrase à noter est celle où Prevost se déclare prêt à se retirer dans sa famille. Contrairement à une opinion répandue, il ne cessa jamais d'être en de bons termes avec tous ses parents.

Prevost à Bachaumont.

De Francfort, le 9 novembre 1741.

« J'ai reçu toutes vos lettres, mon cher monsieur, et vous allez lire les raisons qui ont retardé ma réponse.

» 1° Ayant écrit à M. de Maurepas, j'ai voulu prendre quelques jours pour attendre le succès de ma supplique et vous la communiquer. Vous me demandez ce qu'elle contenait. Le voici mot pour mot [2].

» J'ignore par qui cette lettre a été présentée, quoiqu'elle dût l'être par M. de Caylus; mais c'est M. le duc d'Harcourt qui a été chargé de la réponse. Il a écrit au chevalier son frère qui est ici avec M. de Belle-Isle, que M. de Maurepas le chargeait de me faire savoir que je pourrais me rendre dans ma famille en attendant qu'il trouvât l'occasion de faire consentir M. le Cardinal à mon retour dans la capitale, et que, comptant que je ne don-

1. Lettre autographe, communiquée par Feuillet de Conches à Sainte-Beuve en novembre 1853, et publiée par celui-ci dans ses *Causeries du lundi*, t. IX, p. 107-8. Vendue par Laverdet, le 7 décembre 1854, n° 756, et achetée par lui-même pour le compte d'un amateur.

2. Ici, dans la copie fournie par M. Laisné à Sainte-Beuve et que nous avons sous les yeux, on lit : « Voir l'imprimé ». C'est une référence de Sainte-Beuve à la lettre précitée du 19 octobre 1741.

nerais aucun nouveau sujet de plainte, il me promettait qu'on me laisserait tranquille. J'ai la réponse de M. le duc d'Harcourt qui devient ainsi pour moi une espèce de passe-port.

» 2° Je vous ai marqué, mon cher monsieur, que M. le maréchal de Belle-Isle avait écrit pour moi au Cardinal. J'attendais aussi la réponse de ce tout puissant ministre. Elle n'est pas encore arrivée, mais M. le maréchal qui part après demain pour se rendre en Bohême m'a promis de me la communiquer dans quelque lieu qu'elle lui vienne. Peut-être achèvera-t-elle ma réconciliation, et dans ce cas je tarderai peu à regagner Paris ou du moins l'Ile-Adam ; car je sais que M. le prince de Conti s'y est retiré dans le dessein d'y passer l'hiver ; il m'a fait l'honneur de m'écrire de sa propre main et de m'assurer dans les termes les plus aimables qu'il est toujours plein de bonté pour moi.

» Vous savez à présent pourquoi j'ai tardé à vous répondre. Il me reste à vous expliquer le parti auquel je m'arrête. Toutes réflexions faites, les avantages qu'on m'accorde en Prusse ne balancent point dans mon estime l'agrément de rentrer en France. Je serai fort doucement dans ma famille. Mon oncle est mort. Je ne sais s'il m'a laissé une pension, car avec mon indifférence pour les biens de la fortune, j'ai négligé jusqu'ici d'écrire à mes frères, mais connaissant leur naturel, je suis d'autant plus sûr d'en être bien reçu que leur situation est devenue extrêmement aisée par l'héritage de mon oncle[1].

1. Les deux seuls oncles que Prevost possédât, du côté paternel, étaient Jérôme, prieur de l'abbaye de Dommartin, et Antoine, curé doyen d'Hesdin, l'un et l'autre décédés en 1741. L'héritage ne pouvait venir que de ce dernier, prêtre séculier, à moins que l'abbé Prevost n'eût un oncle du côté maternel, ce que nous ignorons.

D'ailleurs, madame de Chester étant mariée et partie pour la province, un travail médiocre me mettra toujours en état de n'être incommode à personne. Je suis donc résolu d'aller droit au bon pays d'Artois, et je ne remettrai pas mon départ plus loin qu'au commencement du mois prochain. J'aurai le temps d'ici-là de recevoir la réponse de M. le Cardinal et je perdrai peu en renonçant aux offres du roi de Prusse, puisque c'était moins l'inclination que la nécessité qui me les avait fait accepter. Une lettre de remerciement me rendra quitte avec lui.

» Il est donc vrai, mon cher monsieur, que madame de Chester[1] est devenue madame Dumas? Je l'ai appris d'elle-même. C'est, comme vous le dites, ce qui pouvait arriver de plus heureux et pour elle et pour moi. Je suis bien éloigné de me croire absolument dispensé de prendre intérêt à son sort, et je chercherai au contraire toutes les occasions de lui être bon à quelque chose; mais je suis fâché qu'elle vous ait fait des plaintes de moi. Je ne le mérite, en vérité, pas, et vous en conviendrez lorsque je vous aurai dit que, malgré mes besoins pressans, je lui ai laissé à mon premier départ de Paris plus de huit cents francs à recevoir chez Prault. A la vérité, je ne lui ai rien envoyé depuis, mais c'est le pouvoir qui m'a manqué. J'ignore au reste ce qu'elle a voulu dire par les dettes qu'elle a payées pour moi.

» L'affaire des bustes[2] est en assez bon train; mais dans

1. Nous n'avons pu découvrir qui était madame de Chester. Il est question d'un M. de Chester dans la lettre de Prevost à Thieriot; *suprà*, pp. 254, 257.

2. Ce sont les douze bustes représentant les douze premiers empereurs romains, attribués au Bernin, et découverts en 1737 dans la galerie du château du Bouchet, appartenant à la famille d'Ar-

la nécessité où tout le monde est ici de faire de la dépense, je doute que cela puisse se conclure avant la fin de la diète d'élection. J'en ai fait parler à M. le comte de Bruhl, ministre du roi de Pologne, et j'en ai parlé moi-même à divers autres seigneurs. Le goût ou pour mieux dire l'envie d'acquérir ne manque à personne, mais chacun aime son argent pour le besoin qu'il en a. Au reste, l'offre de cent pistoles que me fait M. d'Argental ne servira qu'à faire honneur à sa générosité. Je ne mets point à prix un service d'amitié, et le plaisir de le rendre sera mon unique salaire. Comptez que je presserai le succès de cette affaire avant mon départ.

» Les nouvelles de Francfort qui peuvent être marquées dans une lettre sont celles que vous verrez dans la gazette. Vous sentez les raisons que j'ai de remettre le récit des autres à mon arrivée à Paris. Mes plus respectueuses tendresses à madame Doublet. Si je me revois bientôt à Paris libre comme je serai alors de suivre l'inclination de mon cœur, elle ne se plaindra point que je la néglige. Ménagez-moi, je vous prie, pour cet heureux temps une parfaite réconciliation avec le très-cher et très-honoré chevalier. Ce ne sera pas dans ma façon de sentir et de penser qu'il y aura le moindre changement à faire pour cela.

» Voilà une longue lettre qui l'est encore trop peu pour mille choses qui me restaient à vous dire. Je les remêts à la première ; ce qui ne doit point empêcher, mon cher monsieur, que vous ne me marquiez votre

gental. Leur propriétaire cherchait à les vendre, et il avait aussi chargé Voltaire d'engager le roi de Prusse à les acheter. (Lettre de Voltaire du 12 juillet 1740, Kehl, t. LIII, p. 301 ; *Le Pour et Contre*, t. XVI, pp. 22 et 333.)

pensée sur tout ce que je viens d'écrire. Vous me croyez bien tout à vous sans que j'allonge mon feuillet pour trouver place à le dire[1]. »

*
* *

Dans le journal de Pierre Narbonne, on lit, sous la date du 18 décembre 1741 :

« Le sieur Prevost, ci-devant attaché à la maison d'Orléans, s'étant rendu à Francfort pour observer ce qui se passerait au sujet de l'élection de l'Empereur, y composa plusieurs lettres qu'il fit paraître sous le titre de : *L'Espion turc à Francfort pendant la Diète et le couronnement de l'empereur Charles VII, électeur de Bavière*[2]. Les lettres satyriques déplurent à beaucoup de personnages, et le magistrat de Francfort en empêcha la continuation. L'on fit des recherches pour découvrir l'auteur, mais l'on pense que ce ne fut qu'en apparence, et qu'on facilita son évasion[3]. »

Le nouvelliste vise évidemment l'abbé Prevost, tout en confondant Orléans avec Conti. Mais cette

1. Lettre jusqu'ici inédite, dont une copie fournie par un membre de la famille de Prevost à Sainte-Beuve, se trouvait parmi les papiers de celui-ci. Cette copie nous a été fort obligeamment communiquée, avec tout le dossier, par M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. On ne sait ce que l'original est devenu.

2. Londres, 1741, in-12.

3. *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV*, Paris, 1866, in-8°, p. 560.

attribution est controuvée, bien qu'il fût alors à Francfort. L'auteur de l'*Espion turc* est, selon Barbier, le comte de Vitt.

*
* *

*Mémoires pour servir à l'histoire de Malte, ou Histoire de la jeunesse du commandeur de ***, par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité :* — A Amsterdam, chez François des Bordes, vis-à-vis la Bourse, MDCCXLI.

In-12, deux volumes de 231 et 205 pages. Bibliot. nation., Y 2 60607-8. *Le Mercure de France* pour février 1741, annonce cet ouvrage comme se trouvant en vente chez Didot. C'est probablement la raison pour laquelle le catalogue de la marquise de Pompadour, n° 1790, donne à cette édition la rubrique de *Paris*.

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

De Paris, le 5 février 1741.

« ... Je ne sais si vous avés vu son dernier ouvrage. Il est misérable. Il a pour titre *Mémoires pour servir à l'histoire de Malte*, et qui le croiroit au titre? C'est un roman ou plutôt ce sont des histoires de catins et d'escrocs; aussi a-t-on bien dit que l'autheur avoit oublié dans son titre et qu'il falloit dire *Mémoires pour servir à l'histoire des B*** de Malte*[1]. »

1. Ms. franç. 24412.

Nous devons reconnaître que cette critique, est assez juste, quoique exagérée. Aussi regrette-t-on d'y retrouver, et deux fois, le coup de foudre de l'*Histoire du chevalier des Grieux*, décrit en des termes différents, mais non moins bien :

« Je lui trouvai plus de charmes qu'une femme n'en a jamais réunis. Ce fut l'impression d'un seul moment, et l'effet en devint tout d'un coup si terrible que ne pensant pas même à m'en défendre, je m'approchai d'elle avec une avide impatience, comme si tout mon bonheur eut déjà consisté à la voir de près, à la contempler, et à ne plus m'éloigner d'elle un moment.

. . . . . .

» Cette passion, que je ne connaissois que depuis un instant, me faisoit déjà sentir que je n'avois point d'autre bonheur à désirer. Tous les momens que j'avois passés sans aimer me paroissoient une perte continuelle du seul bien auquel la nature m'avoit rendu sensible[1]. »

*
* *

Histoire de Marguerite d'Anjou, 1741 ; selon Georgi, *op. cit.*, t. V, p. 320.

Le 7 août 1741 le syndic de la Librairie saisit trente-trois exemplaires de l'*Histoire de Marguerite d'Anjou*, en quatre parties.

1. T. I, pp. 60 et 63.

*
* *

Histoire d'une Grecque moderne : — A Amsterdam, chez François Desbordes, Libraire près la Bourse. M.DCC.XLI.

In-12, deux volumes de 228 et 244 pages, deux parties. Bibliot. nation. Y² 42107-108.

Histoire d'une Grecque moderne. Par Mr. l'Abbé Prevost, Aumônier de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty : — A Amsterdam, chez Jean Catuffe. M.DCC.XLI.

In-12, deux volumes de 232 et 246 pages. *British Museum*, n° 244 *bb*.

*
* *

Le Philosophe anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils de Cromwell... Nouvelle édition : — A Utrecht, chez Étienne Neaulme. M.DCC.XLI.

In-12, six volumes, tous sous la même date et contenant les quinze livres. Dans cette édition, le livre V, qui, dans l'édition de 1731, s'arrêtait au mot « douleur » à la page 356 du tome III, englobe une partie du livre VI. Bibliot. de l'Arsenal, 15658.

Le 10 janvier 1741, le syndic saisit deux exemplaires du *Cleveland*, « in-12, sept volumes ».

*
* *

The Life and entertaining adventures of Mr. Cleveland Natural Son of Oliver Cromwell written by himself. Giving a particular Account of his Unhappiness in Love, Marriage, Friendship, etc., and his great Sufferings in Europe and America. Intermix'd with Reflections, describing the Heart of Man in all its Variety of Passions and Disguises; also some curious Particulars of Oliver's History and Amours, and several remarkable Passages in the Reign of Charles II never made publick. Originally printed in Five Volumes. The Second Edition in Three Volumes: — London. Printed for T. Astley, at the Rose in St-Paul's Church yard, 1741.

In-12, trois volumes de XII et 282, 276 et 291 pages. Bibliothèque du Congrès, à Washington.

*
* *

Le Doyen de Killerine : — A Paris, chez Didot, Quay des Augustins, près le pont S. Michel, à la Bible d'Or. MDCCXLI. Avec Approbation et Privilège du Roi.

In-12 de XIV et 252 pages. Bibliot. nation. Y² 60459. Nous n'avons pu nous procurer les autres volumes sous cette date. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (ex-

bibliot. de Choisy-le-Roi), maroquin aux armes, le tome II est de 1739 et le tome III de 1740.

Idem opus, 1741. Amsterdam, trois volumes in-12, d'après Georgi, *op. cit.*, t. V, p. 215.

*
* *

Campagnes philosophiques, ou Mémoires de M. de Montcal, Aide-de-Camp de M. le Maréchal de Schomberg, contenans l'Histoire de la Guerre d'Irlande. Par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de Qualité... : — A Amsterdam, Chez Desbordes, près la Bourse. M.DCC.XLI.

In-12, quatre parties en quatre volumes, de 4 feuillets et 169, 176, 175 et 162 pages.

Le *Mercure de France* pour avril 1741, p. 760, annonce la publication des quatre volumes.

1742

RETOUR DE PREVOST A PARIS

L'abbé Le Blanc au Président Bouhier.

De Paris, le 2 septembre 1742.

« M. Prevost est de retour à Paris. Il doit donner

incessamment une *Histoire de Cicéron*, traduite de l'Anglais [1]. »

*
* *

Prevost perd son frère aîné.

Né à Hesdin le 28 février 1696, Liévin-Norbert Prevost entra au Noviciat des Jésuites à Paris, le 8 septembre 1712. L'année suivante, son frère, Antoine-François, vint l'y rejoindre. Liévin-Norbert se destina à l'enseignement et devint professeur de cinquième (1714-1715), de quatrième (1715-1716), de troisième (1716-1717), à Alençon; de quatrième (1717-1718), de troisième (1718-1719), de seconde (1719-1720), à Arras. Il répéta sa philosophie à Paris (1720-1721), y fit ses quatre années de théologie (1721-1725), fut ordonné prêtre en 1725 et sortit de la Compagnie, le 23 septembre de cette année. Peu avant sa mort, il devint chanoine de la cathédrale de Cambrai, mais mourut avant son installation, en 1742, à l'âge de quarante-six ans.

C'était un esprit ordinaire. Voici les notes à son sujet copiées sur les registres de la Société :

« Judicium mediocre, — judicium dubium, — curiosus rerum non suarum, — profectus in litteris mediocris,

1. Ms. 24412, f° 562.

quia vacat rebus non suis, — habet tamen talentum, si docilis fuisset et non dissipatus[1]. »

*
* *

Histoire de Manon : — A la Haye, Chez Pierre Gosse. M.D.C.C.XLII.

Grand in-12, un volume de 268 pages. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 17, p. 59.)

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du Monde : — A Amsterdam et à Leipzig, chez Arkstée et Merkus. MDCCXLII.

Petit in-12, sept volumes. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 18, p. 59.)

*
* *

Le Doyen de Killerine : — A Amsterdam, chez François Changuion. MDCCXLII.

In-12, six volumes. *British Museum*, 125 11, *a a*.

1. Obligeante communication des RR.PP. de Rochemonteix et Sommervogel. C'est évidemment un résumé de notes provenant de plusieurs sources ; de là un apparente contradiction dans les deux premières. Voici ce qui nous paraît être le sens : Jugement suffisant. — Je n'ose me prononcer sur la valeur de son jugement. — Occupé de choses qui ne le regardent pas. — Bonne moyenne en littérature, quoiqu'il s'adonne à des occupations étrangères. Il a pourtant du talent, mais il manque de docilité et se livre à la dissipation.

*
* *

*Mémoires pour servir à l'histoire de Malte, ou Histoire de la jeunesse du commandeur de ***, Par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité :* — A Utrecht, Chés Étienne Neaulme. M.DCCXLII.

Très petit in-12, deux volumes de 221 et 196 pages; deux parties. Bibliot. nation., Y² 7855-6.

*
* *

*Histoire de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, par M. l'abbé P*** :* — A Paris, chez Prault fils, Quay de Conty. M.DCC.XLII.

In-12, deux volumes de 400 et 426 pages. Le privilège est du 4 août 1741, mais « approuvé par permission tacite » le 5 janvier précédent. (MS. 21997, f° 39.) Le livre est annoncé dans le *Mercure de France* pour mai 1742, p. 1153.

« Style ingénieux et éloquent, mais ni un roman ni une histoire », dit justement l'abbé Desfontaines[1].

1. *Observations sur les écrits modernes*, t. XXVIII, p. 283.

un attachement qui ne m'a pas permis de quitter que je ne fusse au bout que j'ai trouvé avec regret[1]. »

*
* *

The Dean of Coleraine a Moral History, Founded on the Memoirs of an Illustrious Family in Ireland. Translated from the French : — London. Printed for T. Cooper, at the Globe in Pater-noster Row. M DCCXLII.

In-12, trois volumes de 290, 280 et 286 pages et deux feuillets. Bibliothèque du Congrès à Washington. Il y a au British Museum un exemplaire de cette édition, mais portant : *Printed for C. Davis against Gray's Inn Gate in Holbourn...*

1. Lettre de madame de Staal à M. d'Héricourt, 17 juin 1742, t. II, p. 392. Voir aussi la *Correspondance de Grimm*, t. V, p. 245, VI, p. 253.

En histoire littéraire, les imitations et les parodies de titres sont des indications de succès. Nous relèverons conséquemment, sous leur date, toutes celles que nous avons pu rencontrer.

Mémoires d'une fille de qualité par M. D. L. P.: — s. l. MDCCXLII, deux parties en un volume in-douze. Le titre de départ porte : *Mémoires d'une fille de qualité retirée du monde.* Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, la lettre D sur les deux titres a été grattée. Ces initiales semblent désigner M. de la Place; mais la *France Littéraire* de 1769, t. I, p. 214, et II, p. 402, nous apprend que l'auteur est l'abbé Guillot de la Chassagne. Il paraît, d'après Quérard, y avoir eu une seconde édition en 1755.

nombre d'additions et de corrections. Et comme on aime à connoître le caractère de ceux dont il est fait mention dans un livre qu'on lit, l'auteur a bien voulu nous communiquer les portraits de quelques personnes dont il parle dans cette histoire. Ces portraits n'ont point été insérés dans les cinq éditions qu'on a faites de l'original, parce que l'auteur s'en est avisé trop tard. »

La première édition de *Pamela*, en anglais, fut faite à Londres en 1741-42. Aux termes du passage que nous venons de citer, la traduction de Prevost serait à certains égards plus complète que les éditions anglaises faites jusqu'alors. Par « portraits » cependant, il ne faut pas entendre des planches gravées.

« On est révolté contre l'auteur des *Observations*[1] pour avoir fait l'apologie de *Pamela* et fort surpris qu'on ait accordé un privilège pour l'impression d'un ouvrage dont la préface fait l'éloge des Anglois et insulte la nation[2].

» C'est un roman anglois traduit en françois par un anglois, mal écrit, chargé de détails qui devroient être fort ennuyeux, présentant souvent des objets infiniment désagréables. Cependant j'ai lu les quatre tomes avec

1. L'abbé Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes*, t. XXIX, p. 70 et 193-213.

2. *Chroniques du règne de Louis XV*, dans la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 471, 22 août 1742.

Charles-Louis de La Fontaine, né le 25 avril 1720, mourut le 15 novembre 1757, après avoir vécu à Château-Thierry de 1743 à 1746[1].

« Démosthène était bègue, si je ne me trompe. Cela doit encourager le petit-fils de M. de La Fontaine[2]. »

*
* *

Histoire de Cicéron, tirée de ses écrits et des monumens de son Siècle; Avec des Preuves et des Éclaircissemens : — A Paris, chez Didot ... MDCC.XLIII. Avec Approbation et Privilège du Roy.

In-12, quatre volumes. L'approbation est du 17 janvier 1743, le privilège, du 15 février suivant et il porte : « Traduite de l'Anglois par M. Prevost ». C'est une traduction de l'ouvrage de Conyers Middleton, lequel parut à Londres en 1741.

Voir le *Journal de Trévoux*, décembre 1743, p. 3020; mars 1744, p. 469, et avril suivant, p. 667.

*
* *

« *Le Philosophe Anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland. 1743.* »

In-12, s.l., huit volumes, figures, selon Georgi, *loc. cit.*

1. *Année littéraire*, 1758, t. II, p. 11.
2. Le Président Bouhier à Marais, 3 novembre 1735. MS. 25542, f° 335.

*
* *

« *Pamela ou la Vertu récompensée, traduit de l'Anglois. Nouvelle édition, enrichie de figures :* — Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. MDCCXLIII.

» In-douze, quatre volumes, quatre frontispices (le même pour chaque volume) et vingt-neuf figures par Pont[1]. »

Nous ne saurions dire si c'est cette édition ou la suivante qui figure dans un catalogue de Didot de 1744 avec la mention : « Troisième édition, quatre volumes in-12, 8 livres ».

*
* *

Pamela, || *ou* || *la vertu* || *récompensée* || *Traduit de l'Anglois* || : — A Amsterdam, || Aux dépens de la Compagnie. || MDCC.XLIII. ||

Grand in-12, quatre volumes de douze feuillets et 216, 264, 248 et 247 pages; sans figures ni frontispices. Bibliot. nation., Y² 11508-511.

L'ouvrage, quoique daté de 1743, était déjà en vente chez les Guérin, chez Didot et chez Prault, en 1742, les quatre volumes, au prix de six livres, brochés. Desfontaines, *Observations*, t. XXIX, pp. 70 et 193-214.

Les titres originaux des romans de Richardson sont typiques. Voici la traduction de celui de *Pamela :*

Pamela ou la vertu récompensée. Série de lettres familières d'une très jolie demoiselle à ses parents, et ensuite, lorsqu'elle

1. Cohen, *Guide de l'amateur de livres à figures du XVIIIe siècle.*

fut dans une position élevée, entre elle et des gens influents et de qualité touchant des sujets extrêmement importants et récréatifs de la vie du monde comme-il-faut. Publiées afin de cultiver les principes de la vertu et de la religion dans l'esprit des jeunes gens des deux sexes.

*
* *

Pamela ou la vertu récompensée. Traduit de l'Anglois : — A Londres, et se vend à Leipzig chez J. F. Bassompierre, Imprimeur et Libraire en Neuvice. J. Delorme de la Tour, Marchand Libraire, près du Palais. MDCCXLIII.

In-12, quatre volumes de douze feuillets et 294, 336, 328 et 320 pages. Dans chaque tome un joli frontispice signé *S. Fokke, 1742,* et sur le titre une vignette représentant deux hommes dans une barque, pêchant au filet, et la devise : *Socio ditata labore.* Bibliot. nation., Y² 11506.

1744

PREVOST A M. DE LA CHALOTAIS

De Paris, le 31 juillet 1744.

« Que diriez-vous monsieur de la liberté que je prens de vous demander votre protection pour un de mes amis ? Vous me ferez la grâce d'en conclure que j'ai parfaitement connu votre bonté et que j'y prens

beaucoup de confiance. Ce sentiment est fort ancien, car il y a plus de dix ans que j'ai reçû les premières marques de votre amitié chez M. le marquis de Locmaria[1]; mais je n'ai pas besoin d'efforts pour le rappeller, parce que ma reconnaissance a servi fidèllement à l'entretenir. M. d'Hermilly[2], porteur de ma lettre, est un homme connu par son *Histoire d'Espagne*[3] et par quelques autres ouvrages. C'est d'ailleurs un caractère admirable. Je rens ma recommandation inutile en vous la présentant sous de si bons titres : mais dans le désir que j'ai de l'obliger, je ne serai pas fâché qu'il doive une partie de vos bons offices au goût que vous avez pour le mérite ; assez content d'avoir trouvé l'occasion de me renouveller un peu dans votre souvenir et de vous témoigner le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» L'ABBÉ PREVOST.

» Vous aurez à Rennes, dans huit ou dix jours, M. de

1. Jean-Marie du Parc, marquis de Locmaria, mort le 5 octobre 1745, à l'âge de trente-sept ans. Il était en correspondance avec Voltaire et légua cinquante mille écus à Joly de Fleury, sa bibliothèque à M. de la Fautrière, conseiller au Parlement, et cinq cents livres de rentes viagères à Procope (Ms. 13702, f° 95). « Le fou le plus incommode et le fléau le plus terrible que j'aie vu de ma vie, qui ennuye et excède à présent ceux qui sont en Enfer, en Purgatoire, ou en Paradis. » Montesquieu, *Lettres familières*, 1767, p. 84, sous la date du 31 mars 1747 (?).

2. Vaquette d'Hermilly, né à Amiens en 1710, mort à Paris en 1778. Il contribua au *Pour et Contre* (tome IX, page 341) par des extraits de Lope de Vega. (Raynal, *Nouvelles littéraires*, tome II, page 132.)

3. Ce n'est qu'une traduction de l'*Historia de España* de Juan de Ferreras.

Locmaria avec mylord Stafford et le docteur Procope[1], c'est-à-dire joieuse et très aimable compagnie. Je dîne aujourdhui chez mylord Stafford, avec qui je vais boire d'avance au plaisir qu'il aura de vous voir[2]. »

*
* *

Lettres de Cicéron à M. Brutus et de M. Brutus à Cicéron, avec une préface critique, des notes et diverses pièces choisies. Pour servir de supplément à l'histoire et au caractère de Cicéron : — A Paris, chez Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or. MDCCXLIV. Avec Approbation et Privilège du Roy.

In-12, de cxxvj et 424 pages. Le privilège est du 15 février 1743, mais l'approbation du 15 avril 1744 seulement ; selon l'imprimé, mais les Registres de la Librairie, 21997, f° 80, portent : « 8 août 1743 ». Bibliot. nation., Z 634 ** A.

La préface est une réponse à Tunstall, qui avait attaqué l'authenticité de ces lettres. Bien que Pre-

1. Michel Coltelli, dit Procope-Couteau, médecin et littérateur, né à Paris en 1684, mort à Chaillot en 1753, fils de celui qui fonda le *Café Procope*.

2. Lettre autographe ayant appartenu à M. le vicomte de Falloux, et trouvée dans les papiers de La Chalotais, son grand-père par alliance. Elle a été publiée par M. J. Grille, dans ses *Miettes littéraires, biographiques et morales*, Paris, 1853, t. II, p. 341. L'original se conserve à la bibliothèque de la ville d'Angers. Notre texte est pris sur l'autographe même.

vost n'y ait pas réfuté de façon décisive les objections de l'écrivain anglais, il fait preuve dans ce travail d'une érudition et d'un sens critique dont les Bénédictins n'auraient pas à rougir. L'abbé Desfontaines dit de cette préface qu'elle est « très judicieuse et digne d'un homme aussi éclairé et aussi spirituel[1] ».

On remarque dans l'*Avertissement* la phrase suivante :

» Quoique la langue angloise me soit très familière on s'imagine bien que pour traduire moi-même un ouvrage de Cicéron, c'est au seul texte latin que je me suis attaché. »

Le jugement de l'abbé Desfontaines est aussi à relever :

« Il (Prevost) avoit la plume exercée et légère, et s'est fait une brillante réputation par plusieurs ouvrages. Il dit dans sa préface[2] des lettres de Cicéron à Brutus, que le long exercice qu'il a de l'art d'écrire lui laisse peu d'embarras pour l'expression ; mais il auroit dû se défier un peu de cette féconde et ingénieuse facilité... [3]».

Voir les *Mémoires de Trévoux* pour juin 1744, page 980.

1. *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, t. II, p. 169.
2. C'est dans l'*Avertissement*, p. vj.
3. *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, t. II, p. 185.

*
* *

Voyages du capitaine Robert Lade en différentes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique : contenant l'Histoire de sa fortune et ses Observations sur les Colonies et le Commerce des Espagnols, des Anglois, des Hollandois, etc. Ouvrage traduit de l'Anglois : — A Paris, chez Didot, Quai des Augustins, à la Bible d'Or. M.DCC.XLIV. Avec Approbation et Privilège du Roy.

In-12, deux volumes de XVI et 370 et 360 pages ; grande carte pliée d'une partie de l'Amérique septentrionale, dressée par Bellin en 1743 et gravée par Desbrulins. En plus, *Carte marine pour les voyages du capitaine Robert Lade en Afrique, Asie et Amérique; Lattré, sculp. 1743.* Le privilège est du 28 juin 1743. Bibliot. nation., G 25,194.

Voir le *Mercure de France* pour novembre 1744, pages 133-143. Quant au *Journal de Trévoux*, il y remarque « des histoires qui ne dépareraient pas *Cleveland*[1] ». A vrai dire, ce voyage, qui aurait été accompli sur le *Depfort* en 1722, est complètement apocryphe et une invention de l'abbé Prevost.

*
* *

« *Le Doyen de Killerine* :—La Haye, 1744, six volumes. »

Titre copié dans le catalogue de Charcan et Villard,

1. *Journal de Trévoux*, février et mars 1745, pages 334 et 528.

Amsterdam, 1746. Ce même catalogue mentionne aussi une édition d'Amsterdam en six volumes, mais sans en donner la date.

*
* *

Le Philosophe Anglois, ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils naturel de Cromwell, écrite par lui-même. Traduit de l'Anglois, Nouvelle édition et enrichie de figures en Tailles-douces : — A Amsterdam et à Leipzig. Chez Arkstée et Merkus. MDCCXLIV.

Petit in-12. L'exemplaire que nous avons sous les yeux a appartenu à Marie-Antoinette. Il ne comprend que six volumes, de XIX et 316, 368, 244, 272 (tome V manque), 411 et 439 pages. Les planches sont celles des éditions de 1731 et 1732, tirées sur les mêmes cuivres. Bibliot. nation. Y² 60658. L'exemplaire de la marquise de Pompadour, nº 1834, était en sept volumes.

*
* *

Wunderbahre Begebenheiten Eines Ritters von Malta Worinnen Nebst dessen wehrhafftigen Liebes- und Lebens-Geschichten auch viele Besondere Nachrichten zur Historie von Malta enthalten sind, aus dem Frantzösischen ins Teutsche übersetzt : — Franckfurt und Leipzig, 1744. In der Knochischen Buchhandlung.

In-8º de trois feuillets et 390 pages; la dernière chiffrée par erreur 389. *British Museum*, 12511. D. 25.

Traduction allemande des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Malte.*

***

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité : — *Suivant la copie de Paris*, chez J.-Rod. Thurneisen *(sic)*, 1744.

Petit in-12, sept tomes reliés en quatre volumes, édition faite sur la contrefaçon de 1731 (*Bibliographie de Manon Lescaut* B, p. 11), et avec le même frontispice gravé à la date de 1613. Nous ne connaissons cette édition bâloise que par Georgi, *op. cit.*, t. V, p. 255, et un catalogue de Munich, où le frontispice est décrit comme représentant « le portrait de l'auteur en costume fantastique ».

Idem opus. Amsterdam, 1742-1744, sept volumes in-12, d'après Georgi.

1745

LES PORTRAITS DE L'ABBÉ PRÉVOST

Voici le signalement de Prevost que donnèrent les supérieurs de Saint-Maur lors de sa fuite de Saint-Germain-des-Prés, en octobre 1728. Il avait alors près de trente-deux ans :

« C'est un homme d'une taille médiocre, blond, yeux bleus, bien fendus, teint vermeil, visage plein. »

Dom Dupuis parle de « l'heureuse physionomie dont la nature avoit favorisé Prevost[1] », et Querlon ajoute que « la nature l'avait avantagé d'une de ces figures heureuses qui préparent agréablement les voies dans toutes les sortes de société ».

Contrairement à l'idée qu'on s'en fait, Prevost était enclin à la mélancolie. Il dit lui-même « porter sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins[2] ». L'académicien Gaillard, qui le connut personnellement, s'exprime sur ce sujet à peu près dans les mêmes termes :

« Sa physionomie avoit aussi un caractère où on lisoit une partie de l'humeur sombre et chagrine qui a dû inspirer ses romans tragiques[3]. »

C'est également ce que rapporte l'ex-Bénédictin Mayeul Chandon, qui, âgé de vingt-six ans à la mort de Prevost et vivant dans la même ville, a dû se rencontrer avec lui :

« L'abbé Prévôt annonçait par sa figure le caractère propre de ses ouvrages. Ses sourcils et ses autres traits étaient fort marqués, son air sérieux et mélancolique[4]. »

1. Abrégé, p. viij.
2. *Le Pour et Contre*, t. IV, p. 41.
3. *Encyclopédie methodique*, Paris, 1790, p. 396 du *Dictionnaire historique*.
4. *Nouveau Dictionnaire historique*, Paris, 1769, t. III, p. 650.

Meusnier de Querlon dit aussi que Prevost était « né mélancolique [1] ».

On doit croire cependant qu'il ne promenait pas dans le monde une mine attristée. Autrement Jean-Jacques Rousseau n'eût pas dit de Prevost qu'il « n'avait rien dans l'humeur ni dans sa société du sombre coloris qu'il donnait à ses ouvrages [2] ». Les portraits de l'époque lui donnent d'ailleurs une physionomie très avenante. En voici la liste :

Portrait gravé sur cuivre, planche mesurant 225 par 176 millimètres. Dans une bordure ronde, Prevost tourné de trois quarts à droite, en soutanelle avec petit manteau, dans une bibliothèque; à gauche, une sphère. Au bas du portrait, un cartouche sur lequel on lit :

Antoine François Prevost.
Aumônier de S. A. S. Mgr
le Prince de Conti
dessiné à Paris d'apres nature et Gravé à Berlin par G. F. Schmidt, Graveur du Roy, en 1745.

Ce portrait a été fait exprès pour être placé en tête du tome premier de l'*Histoire générale des Voyages*, de l'édition in-4°.

1. *Hist. gén. des Voyages*, t. XVIII, p. xxxij.
2. *Confessions*, édition de Paris 1728, t. II, p. 150.

Il en existe une copie en contre-partie signée seulement : *J. V. Schley. sculps. 1746*, faite, croyons-nous, pour la contrefaçon hollandaise du recueil de voyages de Prevost.

Le portrait dessiné et gravé par Schmidt a été regravé, mais de format réduit, du vivant du modèle, et publié dans la *Suite de Desrochers*, avec les quatre vers suivants, signés : « Madame Moraine ».

Ecrivain délicat, critique ingénieux
Je ne puis mieux vanter ton mérite sublime
Qu'en publiant qu'un de nos Demi-Dieux
Le grand Conti te protège t'estime

Ficquet a également regravé ce portrait en format réduit pour une des suites d'Odieuvre, postérieure à celle de l'*Europe illustre*, publiée avec texte par Dreux du Radier en 1755. Cette planche porte, au bas, *G. F. Schmidt delinea.*, *Ficquet Sculp.*, et *A Paris, chez Odieuvre, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou Dauphine, la dernière porte cochère.*

Vient maintenant un portrait assez recherché, mais qui ne ressemble pas tout à fait à celui de Schmidt :

Portrait gravé sur cuivre; planche mesurant 137 par 87 millimètres. Prevost est tourné de trois quarts à droite, en soutanelle avec petit

manteau, dans un cabinet de travail, sans sphère. Au-dessous, un cartouche portant l'inscription suivante :

Antoine François Prevost
Aumônier de S. A. S. Mgr le Prin. de Conti. Dessiné par C. N. Cochin le fils et gravé par J. G. Will 1746.

Cette estampe accompagne l'édition in-12 de l'*Histoire générale des Voyages*. Les autres portraits gravés ne sont que des copies ou des imitations de Schmidt ou de Cochin.

Dans la famille se trouve, peinte à l'huile, une effigie de l'abbé de Blanchelande, mais on n'en connaît pas d'authentique de Prevost en peinture ou en dessin [1].

1. On nous a montré dernièrement un portrait d'abbé, attribué à Chardin et offert en vente comme étant celui de Prevost. Celui-ci n'a revêtu la soutane qu'à dater de 1735, à l'âge de trente-huit ans. Avant, il porta des vêtements civils (en Hollande et très probablement à Londres), ou le froc et le scapulaire des Bénédictins (1720-1728). Or ce portrait était celui d'un jeune ecclésiastique en soutanelle, dont les traits ne ressemblent aucunement à ceux des effigies gravées de l'abbé Prevost.

*
* *

Lettres de Ciceron, Qu'on nomme vulgairement familières; traduites en françois sur les Éditions de Grævius et de M. l'abbé d'Olivet. Avec des notes continuelles. Par M. l'Abbé Prevost, Aumônier de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty. — A Paris, chez Didot, Libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or, M.DCC.XLV. Avec Approbation et Privilège du Roi.

In-12, t. I, II et III. Le privilège, pour neuf ans, est du 8 mai 1744, mais l'approbation, du 12 mars précédent (MS. 21997, f° 89). Bibliot. nation. Z, 13611. Pour la suite de l'ouvrage, voir *infrà*, sous l'année 1747.

Cf. le *Mercure de France*, pour août 1745, p. 125; les *Mémoires de Trévoux*, pour mai 1747, et l'abbé Desfontaines, *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, t. X, p. 94.

*
* *

Histoire de Marguerite d'Anjou, Reine d'Angleterre : — Amsterdam, 1745.

In-8°, deux volumes. British Museum, 292, *b*. 21.

*
* *

*Die Begebenheiten eines rechtschaffenen Mannes, oder die Geschichte des Grafen von *** aus dem Französischen des Verfassers von Cleveland :* — Stockholm und Leipzig bey Gottfried Kiesewelter, 1745.

In-12, t. I, titre et 280 pages.

Le tome II ne parut que neuf ans après. Il porte en sus du titre ci-dessus : « Mit Konigl. Poln. und Chur — Sächs allergnädigster Freyheit », avec le même nom d'imprimeur et la date de 1754. Titre et 301 pages. Cette édition ne contient pas la *Manon Lescaut*. Bibliot. de l'Arsenal, 16226 *bis*.

***

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du Monde : — A Amsterdam. Par la Compagnie, 1745.

Grand in-12 en huit volumes. (*Bibliogr. de Manon Lescaut*, n° 20, p. 61.)

***

Mémoires d'un Honnête Homme : — A Amsterdam, M.DCC.XLV.

In-12, deux parties avec paginations séparées, de XIV et 199 et 179 pages, réunies en un seul volume. Le titre de la deuxième partie porte : *Honneste Homme*. Au titre de la première, une vignette sur cuivre ; à celui de la deuxième, un fleuron baldaquiné. Bibliot. nation. Y² 52423-24.

« Le goût de l'abbé Prevost le portait au sérieux, et il n'était plus le même lorsqu'il voulait plaisanter. Rien n'est plus médiocre, peut-être, que les premières pages de ses *Mémoires d'un honnête homme*, parce qu'il y veut peindre des objets qu'il ne connaissait pas, tels que des soupers libertins et des aventures de petites maisons [1]. »

1. *Nécrologe* de 1767, p. 74.

« Ce livre eut peu de cours à sa naissance et ne mérite guère d'être tiré de l'oubli », dit Dupoirier [1]. Le livre fut néanmoins réimprimé plusieurs fois en 1746 et 1753, même avec une suite, qui est d'un M. de Mauvillon. On y rencontre ce que nous appelons des berquinades, mais elles sont rachetées par la grâce du style. En voici un exemple :

« J'avois seize ans, et je ne connoissois d'hommes que mon père, mes frères et mes cousins. Je dis mes cousins germains, car je sortois d'un couvent d'où l'on ne permettoit point qu'il en approchât d'autres. Un jour que j'étois à me promener seule dans le jardin de notre maison de campagne, j'apperçus un oiseau d'une beauté ravissante, qui voltigeait sur le mur sans paroître effrayé de me voir. Je m'avançois pour l'observer. Il prit si doucement son vol, qu'ayant disparu aussitôt, je m'imaginai qu'il ne pouvoit être bien loin de l'autre côté du mur. Il y avoit une porte qui donnoit sur la campagne. Je l'ouvre. J'apperçois mon bel oiseau qui marchoit fort lentement. Je cours, plein d'espérance. Il se laisse prendre. Quel fut mon contentement ! Comme j'allois rentrer, je vois paroître un jeune homme, qui m'avoit été caché par un buisson. Il me dit d'un air gracieux, qu'ayant perdu son oiseau, il étoit charmé de le retrouver entre mes mains. Je l'aurois rendu, quoiqu'à regret. Mais je fus bien surpris de m'entendre dire : Qu'il y demeure entre ces divines mains; et plut au Ciel que

1. *Gallerie françoise*, cahier IV; 1772.

j'eusse le même sort toute ma vie ! Dans mon étonnement, je regardai ce jeune homme avec plus d'attention. Sa figure étoit touchante. Il profita de cet instant pour m'apprendre qu'il m'aimoit, qu'il brûloit de me le dire, et qu'ayant observé le tems de mes promenades, l'amour lui avoit inspiré cet innocent artifice. J'avois pris son oiseau. Il me prit à son tour. C'est-à-dire, que m'ayant fait consentir à recevoir ses soins, il devint mon mari, avec l'aveu de mon père [1]. »

1746

L'abbé Prevost à M. de Marville.

26 janvier 1746.

« Monseigneur,

» J'eus l'honneur il y a quinze jours de me présenter à vous en qualité d'historien [2]. Permettez que je prenne aujourd'hui celle d'avocat, pour une malheureuse femme qui se voit réduite à la plus déplorable extrémité si vous n'avez pitié de sa situation. Elle a recours à mes sollicitations, sans autre titre que l'infortune. Son mari, qui se nomme D'Oazan, après avoir été arrêté pour le

1. T. I, p. 134.

2. Probablement au sujet de l'*Histoire générale des Voyages*, entreprise par l'ordre du chancelier d'Aguesseau, et qui était sous presse.

jeu, et sans autre offense, est exilé à cent cinquante lieues de Paris. Les frais d'une longue prison dérange tellement ses affaires, que ne pouvant enmener sa femme ni lui donner de quoi vivre à Paris, il est forcé de la laisser dans la dernière misère. Quelques jours de délai pourroient le mettre en état de regler mieux sa maison. Il est sorti de Paris pour obéir à l'ordre du roi. Permettez-lui, Monseigneur, d'y rentrer pour sept ou huit jours. S'il y demeure un moment de plus, on le livre à toute la rigueur de votre justice. Un mot que vous me ferez l'honneur de m'adresser lui serviroit de sauf conduit.

» La philosophie dont je fais profession ne m'a point accoutumé à demander souvent des grâces. Aussi en reçois-je peu, et l'on s'en apperçoit bien à ma fortune. Mais je me flate que M. le comte de Maurepas, qui se connoit si bien en caractères et en sentimens, ne me croira point indigne de la première faveur que je prens la liberté de lui demander. Qui sait même si ce sera la dernière. Pardonnez les espérances où je m'égare et faites moi l'honneur d'agréer les sentimens du profond respect avec lequel je suis,

» Monseigneur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur.

» L'ABBÉ PREVOST.

» A Paris. 26 janvier 1746, chez Didot, libraire, quai des Augustins [1]. »

1. Lettre autographe et inédite, découverte par M. Paul d'Estrée dans les papiers de la Bastille, et que nous avons copiée d'après les obligeantes indications de cet érudit, sur l'original conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 11567. Dans le même dossier se

Prevost à M. Boucher de l'Estang.

De Chaillot (?) le 30 juillet (1746?).

« Un autre commenceroit, mon très cher monsieur, par vous assurer que ce n'est pas ma faute. Je suis de meilleure foi. Ma lenteur à vous répondre est un très ridicule effet de ma paresse; et si j'entreprenois de me purifier, je serois démenti par mes remords. Quelle présomption de vous avoir promis une lettre tous les quinze jours! En vérité, j'en meurs de honte. Tirons le rideau, et regardez moi, s'il vous plaît, d'un autre côté, par lequel je crois valoir un peu mieux; c'est-à-dire par le fond inviolable de tendresse et d'attachement que j'ai pour mes amis, entre lesquels vous êtes assurément sur la première ligne. Voilà le bouclier dont je me couvre pour parer à tous les reproches que je mérite. Madame de Créqui n'en feroit pas tant, et de votre part et de la

trouve la note suivante adressée par M. de Marville à M. le comte de Maurepas :

« L'abbé Prevost qui a écrit la lettre ci-jointe au Ministre, demande un sursis à l'ordre du Roy qui relègue le S. Dozan hors Paris. C'est un joueur de profession, fréquentant tous les tripots, associé avec les joueurs qui font des dupes et c'est ce qui a déterminé à le faire arrêter. Sa liberté ne luy a été accordée qu'à condition de s'éloigner de Paris; il a fait sa soumission d'obéir aux ordres de Sa Majesté et cependant il n'en a rien fait. Le sursis que demande l'abbé Prevost, à compter de la datte de sa lettre, est plus qu'expiré, et je crois qu'il ne convient point de luy en accorder, mais au contraire qu'il faut le faire arrêter pour desobéissance. »

En marge, on lit, de l'écriture de Marville :

« M. Rossignol. Si le sieur Dozan est encore à Paris, M. de Maurepas dit qu'on pourroit le faire arrêter; 8 février 1746. »

sienne, si ses beaux et grands yeux noirs vouloient se tourner de ce côté là. Je regrette qu'elle n'entende pas la langue romaine pour lui citer ces deux vers de notre bon Horace :

Vellem in amicitia sic erraremus, et isti
Errori nomen virtus possuisset honestum [1].

» La belle vertu que de savoir un peu fermer les yeux sur les foibles de ses amis !

» A présent que je crois ma paix faite avec vous, je veux vous raconter mes petites affaires. Je commence par vous apprendre que j'ai quitté depuis trois semaines le séjour de Paris, la grand'ville. A cinq cent pas des Thuilleries s'élève une petite colline, aimée de la nature, favorisée des cieux, etc. C'est là que j'ai fixé ma demeure pour trois ans, par un bail en bonne forme, avec la gentille veuve ma gouvernante, Loulou, une cuisinière et un laquais. Ma maison est jolie, quoique l'architecture et les meubles n'en soient pas riches. La vue est charmante, les jardins tels que je les aime. Enfin, j'y suis le plus content des hommes. Cinq ou six amis, dont je me flate que vous augmenterez le nombre à votre retour, y viennent quelque fois rire avec moi des folles agitations du genre humain. Ma porte est fermée à tout le reste de l'univers.

» Qu'en dites vous, mon cher philosophe? Le voilà rempli, ce plan dont je vous ai tant de fois entretenu et que vous exécuterez peut-être aussi quelque jour dans votre château d'Ecluselle. Tôt ou tard les gens sensés prennent le goût de la solitude. Ils perdent trop à vivre

1. Vers 43 et 44 de l'*Epître aux Pisons*.

hors d'eux mêmes. Je vous y attens un jour ou l'autre. Cependant comme vous êtes accoutumé depuis trois mois au tumulte militaire, je crains qu'aujourd'hui ma résolution ne vous paroisse un peu folle. Je serai plus sûr de votre façon de penser à la fin de la campagne, lorsque je vous tiendrai chez moi, ou dans votre rüe Pot de fer; car je ne me prive pas du plaisir de voir mes amis chez eux comme dans ma retraite.

» A propos de vos occupations guerrières, je compte qu'étant un peu plus libre en revenant de Flandres qu'à votre départ de Paris, vous ferez l'honneur au lieutenant-général d'Hédin [1] d'aller prendre chez lui quelques jours de repos. Je lui ai annoncé votre visite, comme celle d'un de mes meilleurs amis et du bon droit de madame la marquise de Créqui. Vous le chagrineriez beaucoup si vous le priviez du plaisir de vous recevoir. Pour faire les choses galamment, il faudra que vous alliez voir avec lui le château d'Hémon [2], qui n'est qu'à deux très petites lieües de Hédin. Je vous promets de ne pas dire ici que c'est moi qui vous en ai fait naître l'idée. Je n'ai pas vû madame de Créqui depuis que je suis à la campagne, mais je fais demander souvent de ses nouvelles, et j'avois eu l'honneur de dîner chez elle deux jours avant mon départ. Je reçois d'elle avant-hier un billet que je serois bien fâché de vous montrer, parce qu'il vous persuaderoit que vous êtes beaucoup mieux que moi dans son esprit.

» Je n'ai pas de nouvelles agréables à vous marquer. La mort fait ici plus de ravages que dans votre camp.

1. Le propre frère de Prevost.

2. Une branche de la maison de Créqui était en possession de la seigneurie d'Hémont.

Mais pourquoi renouveler nos douleurs par des récits que vous devez avoir entendu de mille côtés? Lundi prochain je verrai passer à cent pas de chez moi un grand préservatif contre l'ambition et l'amour du monde. On assure que le Roi retourne à l'armée dans huit jours, et que M. le Dauphin ne le suivra pas, comme on se l'étoit d'abord imaginé. L'opinion publique est que le Ciel fera servir notre malheur à la paix générale, par de nouveaux arrangemens. Cependant on parle beaucoup de l'approche du Prince Charles avec quarante cinq mille hommes, et du dessein qu'il a de tenter le sort d'une bataille. Grâces au Ciel, la conduite de nos armées est en bonnes mains. Et les dispositions de la providence par dessus tout. — Je vous embrasse tendrement, très cher ami; et des deux bras, c'est-à-dire la petite veuve de l'un et moi de l'autre. Revenez en bonne santé. C'est ce que je vous demande aussi instamment que la justice de me croire tout à vous.

» L'ABBÉ PREVOST. »

30 juillet.

« J'oubliois bien le meilleur, comme dit Frontin. C'est l'eau à la fleur d'orange. Il vous en coûtera une enveloppe, M. le Commissaire de la maison du Roi. Voici ce que j'ai reçu pour vous, il y a cinq ou six jours : « Si M. de l'Estang se souvient encore de moi, » je vous prie de lui faire part de mon petit triomphe. » Je ne lui envoie point ma pièce parce que je sais qu'il » est à l'armée de Flandres; mais vous lui écrivez, sans » doute, étant fort de ses amis. »

» Voilà mot pour mot, monsieur, ce qui vous regarde. Voici à présent de quoi il est question, dans les termes

mêmes de la dame, que je vais copier simplement : « Je vous compte trop de mes amis, monsieur (c'est à » moi qu'elle écrit), pour ne vous pas faire part d'un » succès que je viens d'avoir dans ma patrie. J'ai rem- » porté le premier prix de Poésie, qui ait été donné à » une nouvelle académie qu'on vient d'établir à Rouen [1]. » Depuis quelques années je travaille à un poème que » j'ai été souvent tenté de vous montrer. Je n'ai ozé. » L'habitude de faire des vers m'a donné l'envie de » travailler pour le prix en question, et j'ai réüssi... Je » vous envoie deux exemplaires de ma pièce [2], que je » vous prie de prendre chez M. de Voltaire. Ils sont à » votre adresse, etc. »

» Après avoir ajouté quelque chose de flateur pour moi, on me prie d'appuier dans le monde l'essai d'une Muse naissante. Enfin j'ai été tout à fait surpris; comme vous le savez sans doute, de voir au bas de cette lettre le nom de madame du Bocage, qui est actuellement à Dieppe. Je ne lui ai point encore fait réponse, parce je n'ai point encore reçu sa pièce; mais vous jugez bien que je n'épargnerai rien pour entrer dans ses vues et pour lui marquer mon admiration. »

Cette lettre autographe, qui provient des papiers de madame de Créquy, a été publiée avec des notes

1. Poème sur la fondation du prix alternatif entre les belles-lettres et les sciences par M. le duc de Luxembourg. *Mercure de France* pour septembre 1746, pages 1-8. Il fut conféré à madame Duboccage le 12 juillet précédent.

2. Il s'agit très probablement du *Paradis Perdu, poème imité de Milton*, que madame Duboccage fit paraître en 1748, sous la fausse rubrique de Londres.

utiles par M. de Montaiglon [1], d'après l'original, que possédait M. Benjamin Fillon [2]. Elle est adressée à M. Boucher de l'Estang, commissaire à la conduite de la première compagnie des mousquetaires du roi, c'est-à-dire, chargé de la partie comptable et administrative. Notre copie est prise sur l'original même que nous a fort obligeamment communiqué le propriétaire actuel de cet autographe précieux, M. Henry Meilhac.

*
* *

Histoire Générale des Voyages, ou Nouvelle Collection de toutes les Relations de Voyages par Mer et par Terre, qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues : — Paris, chez Didot ... M DCC XLVI.

In-4°, le tome I, de 999 pages, le tome II de viij et 654 pages et 1 feuillet pour avis au relieur.

Le nom de Prevost ne figure que dans le privilège, lequel est du 23 janvier 1745 et porte : « Traduit de l'Anglois par M. l'abbé Prevost ». Didot, dans le catalogue inséré à la fin du tome I, dit : « Traduit de l'Anglois par l'ordre de

1. Dans son édition de *Manon Lescaut*, Paris, 1875, pp. 306-310.

2. Achetée par un libraire à la vente de cet amateur en 1878. Cependant l'*Inventaire des autographes*, 1879, t. II, p. 67, n° 1073, marque cette pièce comme réservée. Elle est in-4° de 4 pages, sur papier filigrané MGIS.

Monseigneur le Chancelier de France », qui était Daguesseau. L'ouvrage complet est en vingt volumes, contenant 393 cartes et planches.

Voir le *Mercure de France*, novembre 1746, p. 113, où il est dit que deux éditions in-4° de cette collection furent faites en quelques mois. Voir également les numéros de septembre 1745, pp. 95-103, et juin 1746, p. 114, ainsi que les *Mémoires de Trévoux*, t. XXXVIII, pp. 204, 209, 316.

Les tomes I-VII inclusif de cet ouvrage sont une simple traduction[1] faite par l'abbé Prevost des tomes I-IV de la *New General Collection of Voyages and Travels*, rédigés par John Green, et publiés à Londres de 1745 à 1747, d'abord en livraisons hebdomadaires. On les lui envoyait de Londres à mesure qu'elles sortaient de la presse, malgré l'état de guerre régnant entre les deux pays, et sous l'enveloppe du chancelier Daguesseau. Ces fascicules, réunis en volumes, furent connus en Angleterre sous le nom de *Collection d'Astley*, du nom de l'imprimeur.

« Un riche financier offrit de faire tous les frais de l'impression : c'eût été pour l'abbé Prevost un profit de plus de cent mille livres. Il préféra d'en laisser tout l'avantage à son Libraire, avec qui, chose rare, il a continué de vivre dans la plus parfaite intelligence jusqu'à sa mort[2]. »

1. « Je n'ai pas d'autre gloire à prétendre ici que celle d'un simple traducteur. »

2. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xxviij.

Le *Nécrologe* de 1767 et Querlon[1] disent que ce financier était M. de la Boissière, fermier général.

La bévue que cite M. Lalanne[2], se trouve en effet dans le tome I, p. 229, de l'édition in-4°.

Idem opus. Édition in-12, tomes I-IV.

Elle est annoncée dans le *Mercure de France* pour août 1746. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, G 24494, le tome I est de 1749, mais les tomes II-IV, sont datés de MDCCXLVI.

*
* *

Mémoires d'un honnête homme : — A Londres, chez Moyse Chastel, MDCCXLVI.

In-12, 2 parties avec pagination séparée, de XIV et 156 et 140 pages, réunies en un seul volume. Les erreurs signalées dans les listes d'*errata* de l'édition de 1745, sont corrigées dans celle-ci. Bibliothèque nationale, Y² 52425-6.

*
* *

Mémoires et Avantures d'un Honnête Homme : — A Amsterdam, chez Paul Gauthier. M.DCC.XLVI.

In-12 de XVI et 304 pages. (British Museum, 837.b.7.)

Aux 7 mars 1746 et 17 octobre 1747, les syndics en saisirent à Paris des exemplaires.

1. *Histoire générale des Voyages*, t. XVIII, p. XXXVIJ.
2. Notre introduction, *suprà*, p. 49.

1747

Lettres de Cicéron, qu'on nomme vulgairement familières... Tomes IV et V : — Paris, Didot, M D CC XLVII.

In-12 de viij et 566 et 570 pages. Les lettres de Cicéron à Quintus, son frère, promises dans le tome III, sont à la fin de ce tome V.

« Lorsque les trois premiers volumes de cette traduction parurent, l'abbé Desfontaines, dans ses feuilles périodiques, en parla d'une manière qui n'étoit pas aussi favorable que le méritent et l'ouvrage et les talens de l'auteur. Sans s'arrêter ici à répondre aux objections qui lui furent faites alors, M. l'abbé Prevôt nous instruit à ce sujet d'une anecdote littéraire, qui est la meilleure réponse qu'il pût faire à son critique.

» Je devois, dit-il, être bien moins offensé de cette » critique, que satisfait de me voir traiter avec tant de » ménagement. L'auteur m'avoit annoncé fort honnête- » ment la guerre par un billet que je conserve encore. » Je crois devoir au public pour la consolation d'une » infinité d'auteurs maltraités, qui ont crû pouvoir se » plaindre de la rigueur avec laquelle ils étoient jugés.

» Voici les termes :

» *Je vais rendre compte, monsieur, de vos Lettres* » *familières de Cicéron, je vous prie de trouver bon* » *qu'en rendant justice au mérite de la traduction et des*

» *notes, je ne laisse pas de faire mon métier. Alger meurt*
» *de faim, quand il est en paix avec tout le monde*[1]. »

A notre avis, il ne semble pas que le langage de l'abbé Desfontaines comporte absolument le sens de tentative d'extorsion ou de menace qu'on lui prête. Il a pu vouloir dire que le critique, pour être lu, était forcé de critiquer quand même.

*
* *

Histoire générale des voyages : — Paris, Didot, M D CC XLVII. Tomes III et IV.

In-4° de viij et 638 et 648 pages.

1. T. IV, p. viij, et *Mercure de France*, mars 1747, p. 113. Cette lettre est atténuée dans la version de l'abbé Raynal, *Anecdotes littéraires*, Paris, 1750, t. II, p. 449, et dans ses *Nouvelles littéraires*, t. I, p. 294, qu'on cite généralement.

Mémoires d'une fille de qualité qui ne s'est pas retirée du monde. Paris, 1747, 3 (ou 4 ?) volumes in-12. Traduit en anglais, Londres, 1757. Attribué au chevalier de Mouhy par la *France littéraire* de 1769, t. I, p. 348, II, p. 402. Comme la plupart des romans de cet écrivain, suppôt de police à ses heures, celui-ci est devenu d'une rareté extrême. Nous n'avons pu nous le procurer et ne pouvons dire si la parodie n'existe pas seulement dans le titre.

1748

Histoire générale des voyages : — Paris, Didot, M D CC XLVIII. Tomes V et VI.

In-4° de viij et 564 pages pour le tome V et x et 607 pages pour le tome VI.

1749

Histoire générale des voyages : — Paris, Didot, M D CC XLIX. Tome VII.

In-4° de 624 pages.

Idem opus. — Paris, Didot, MDCCXLIX.

In-12; tomes I-IV (Bibliothèque Mazarine).

*
* *

Mémoires et Avantures d'un Homme de Qualité, Qui s'est retiré du monde. Tome premier : — A La Haye chez M. G. Merville et J. Vander Kloot, Libraires. M. DCC. XLIX.

Grand in-12 de 520 pages pour le t. I et 540 pages pour le t. II. Le British Museum, (12511.cc.10) ne possède que les

tomes I et II, lesquels nous supposons être les premiers d'une édition dont nous avons décrit le tome III, sous la date de 1751, dans notre *Bibliographie de Manon Lescaut*, N° 23, page 63.

*
* *

Nous notons une saisie de la *Marguerite d'Anjou* et du *Doyen de Killerine* en trois volumes, opérée par le syndic, à Paris, le 18 mars 1749. Sous la même date, il saisit également un exemplaire des *Mémoires d'un homme de qualité*, en six volumes in-12, qu'il remet aux privilégiés. Cet exemplaire ne devait pas contenir la *Manon Lescaut*.

1750

J.-J. ROUSSEAU ET L'ABBÉ PREVOST

« Mais avant ces temps de douleurs, combien j'en ai passé chez lui (M. Mussard[1]) d'agréables avec les amis d'élite qu'il s'étoit faits! A leur tête je mets l'abbé

1. Mussard était un parent et compatriote de Rousseau. Joaillier retiré des affaires dans une maison de campagne à Passy, il avait la passion de la conchyliologie. C'est ce qui nous fait croire qu'il est le naturaliste suisse, François Mussard (1693-1753) mentionné par Sénebier, tome III, page 170. Voir une lettre de lui, Passy, 16 mars 1755, dans le *Mercure de France* de cette date.

Prévôt, homme très aimable et très simple, dont le cœur vivifioit les écrits, dignes de l'immortalité, et qui n'avoit rien dans l'humeur ni dans la société du sombre coloris qu'il donnoit à ses ouvrages[1]. »

Manuel lexique, ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde..: — A Paris, chez Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or. M DCC L. Avec approbation et privilège du Roy.

In-12, 2 volumes. Le permis d'imprimer, en date du 15 avril 1749, porte : « par Monsieur l'abbé Prevost, Aumônier de S. A. S. Monseigneur le prince de Conty ». Bibliothèque nationale, X 13,816. Dans l'*Avertissement* de l'édition de 1770, on lit :

« Cet ouvrage n'étoit dans son origine que le répertoire d'un Homme de Lettres [M. l'abbé Prevost], qui se trouvant engagé, par le cours de ses études, à traiter quantité de matières différentes, jettoit par écrit les mots obscurs ou douteux, à mesure qu'il avoit occasion de les éclaircir, et ne se proposoit que la facilité de les retrouver au besoin, pour son propre usage. »

En réalité, c'est le Dictionnaire anglais de Thomas Dyche en français, comme Prevost le dit lui-même.

Voir le *Journal de Trévoux*, décembre 1749, page 2596, et les *Nouvelles littéraires* de l'abbé Raynal, 15 juin 1750, tome I, page 438.

1. J.-J. Rousseau, *Confessions*, part. II, liv. VIII, t. XVI, p. 176 des *Œuvres complètes*, Paris, 1828, in-8°.

***

Histoire générale des voyages... Tome VIII : — Paris, Didot, M DCC L.

In-4° de 3 et 652 pages.

Le patronage accordé jusqu'ici à la collection d'Astley étant venu à lui manquer, le public sur le continent préférant se procurer la traduction de Prevost, Green abandonna l'entreprise. Prevost, encouragé par le chancelier d'Aguesseau ainsi que par M. de Maurepas, et à l'instigation de François Didot qui avait réuni de nombreux souscripteurs pour une édition en quinze volumes, se chargea de la suite, comme Green l'eût faite, en se livrant à un travail de compilation et de traduction, aussi difficile que laborieux, sans l'aide de personne. C'est donc avec ce tome VIII que commence l'œuvre entièrement individuelle de l'abbé Prevost. Voir les explications intéressantes de la préface.

***

Le Doyen de Killerine.. : — Paris, Didot, M DCC L.

In-12, 3 volumes. (British Museum, 12511.d.5.

1751

Lettres anglaises, ou Histoire de Miss Clarisse Harlove : — A Londres, chez Nourse, libraire, dans le Strand. MDCCLI.

In-12, 12 parties reliées en 6 volumes. Tome I, 2 parties de 326 et 240 pages et 5 planches d'Eisen. Tome II, 287 et 238 pages et 4 planches d'Eisen Tome III, 227 et 225 pages et 4 planches d'Eisen. Tome IV, 283 et 286 pages, une planche anonyme et une de Pasquier. Tome V, 277 et 282 pages et une planche anonyme et une de Pasquier. Tome VI, 366 et 687 pages et une planche anonyme et 2 de Pasquier, se terminant par un feuillet pour table d'errata concernant les tomes IV, V et VI seulement. Bibliothèque nationale Y² 62760-61. Le catalogue Pompadour, nº 1908, porte la présente édition sous la rubrique de « *Paris* ».

Cette traduction fut présentée à l'approbation par Lormel libraire à Paris, distribuée à l'abbé Tremblet le 17 juin 1740 et, ce semble refusée. (Registres de la Librairie, 21997 folio 194.) Ce fut sans doute à cause de l'origine anglaise de ce roman, la France étant alors en guerre avec l'Angleterre. Voici la traduction du titre original de Richardson :

Clarisse ou l'histoire d'une demoiselle, contenant les affaires les plus importantes de la vie privée, et montrant surtout les malheurs qui peuvent résulter de fautes commises par les parents et leurs enfants au sujet du mariage.

Nous ne connaissons qu'un seul ouvrage de l'abbé Prevost portant une dédicace. C'est le premier volume de la traduction de De Thou dédié

à l'impératrice Anne. La phrase suivante de l'introduction de *Clarisse Harlowe*, cependant, est presque une dédicace de ce beau roman à madame de Graffigny :

« Si j'étois dans l'usage de mettre un nom célèbre à la tête de mes livres, mon choix ne seroit pas incertain. Grandeurs, richesses vous n'obtiendrez pas mon hommage. Je supplierois l'illustre auteur de Cenie et des Lettres péruviennes d'adopter Clarisse Harlowe. »

Prevost a fait un certain nombre de suppressions, quelques-unes regrettables, par exemple le préambule du testament de Clarisse qui est d'une éloquence touchante et qu'il eût si bien rendu en français. Diderot néanmoins n'a pas eu raison de s'écrier : « Vous qui n'avez lu les ouvrages de Richardson que dans votre élégante traduction française, et qui croyez les connaître, vous vous trompez[1]. » Prevost, au contraire, a allégé le récit parfois prolixe et souvent insupportable de Richardson. Cependant Voltaire n'est pas non plus dans le vrai lorsqu'il écrit : « Il est cruel

1. Éloge de Richardson par Diderot, publié d'abord dans le *Journal étranger*. Il est possible que cette phrase ait provoqué la publication d'un tome VII, faite à Lyon, par les frères Perisse, en 1762 (Bibliothèque nationale Y² 62784, in-12), lequel contient les lettres posthumes et le testament de Clarisse, supprimés par Prevost. Mais ce volume ne doit pas lui être attribué. C'est l'œuvre de Suard (Quérard).

pour un homme aussi vif que je le suis, de lire neuf volumes entiers dans lesquels on ne trouve rien du tout... *Clarisse* et *Pamela* ont réussi parce qu'ils ont excité la curiosité du lecteur à travers un fatras d'inutilité[1]. » Exciter la curiosité du lecteur est la première tâche du romancier et il ne saurait l'accomplir avec « rien du tout. »

Prevost nous paraît avoir atténué le ton souvent ironique des lettres de Lovelace à Bedford. Ce n'est pas à regretter, bien que ce ton soit celui d'un roué et que la langue française se prête à l'air moqueur de façon plus légère que la langue anglaise. Il s'est d'ailleurs montré aussi intelligent traducteur que parfait écrivain dans sa traduction de ce roman célèbre. Citons comme exemple une scène assez difficile à rendre :

« ... J'ai eu plus de peine à la retenir que je ne puis te le représenter, et je n'ai pû l'empêcher à la fin de glisser d'entre mes bras, pour tomber à genoux. Là, dans l'amertume de son cœur, les yeux attachés sur les miens, les mains levées, les cheveux épars (car sa coiffure de nuit étant tombée dans le débat, sa charmante chevelure s'était déployée en boucles naturelles, assez pour cacher officieusement les beautés de son cou et de ses épaules), le sein agité par la violence de ses soupirs et de ses sanglots, comme pour aider ses lèvres trem-

1. *Œuvres complètes* de Voltaire, t. XL, p. 350 et t. XLV, p. 263.

blantes à plaider pour elle; là, dans cette humble posture, après avoir fait un effort sur sa douleur pour retrouver le pouvoir de parler, elle a imploré ma compassion et mon honneur, avec cette force d'expression qui distingue cette admirable fille, dans son langage, de toutes les femmes que j'ai jamais entendues. Regardez-moi, cher Lovelace (usant ses propres termes) je vous supplie à genoux de me regarder comme une malheureuse créature, qui n'a que vous comme protecteur, qui n'a que votre honneur pour défense. Par cet honneur, par votre humanité, par tous les serments que vous m'avez faits, je vous conjure de ne pas me rendre un objet d'horreur à moi-même, et pour jamais méprisable à mes propres yeux [1]. »

L'abbé Raynal nous renseigne sur le premier effet produit à Paris :

« L'abbé Prevost vient de traduire en France un manuscrit intitulé *Lettres angloises*. Ce long ouvrage dont il ne paraît encore que la moitié, fait beaucoup plus de bruit à Paris qu'il n'y a de succès... J'ai éprouvé dans la lecture de ce livre une chose qui n'est pas peu ordinaire, le plaisir le plus vif et l'ennui le plus assommant [2]. »

1. Lettre CCVI; édition de 1751, t. V, p. 81. Comparez avec l'édition anglaise de 1759, t. IV, p. 368-69.

2. *Nouvelles littéraires*, 25 janvier 1751 ; dans la *Correspondance de Grimm*, édition Tourneux, t. II, p. 24.

Voir deux excellents articles critiques dans les *Observations sur la littérature moderne*, par l'abbé Joseph de La Porte; Londres,

*
* *

Histoire générale des voyages... Tome IX : — Paris, Didot, MDCCLI.

In-4 de 9 et 646 pages.

*
* *

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — Suivant la Copie de Paris, Chez J. Rod. Tourneisen, M DCC LI.

Petit in-12, 7 vol. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 22, p. 62).

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde : — A La Haye, chez M.-G. Merville et J. Vander Kloot, Libraires. M DCC LI.

Grand in-12, 3 volumes, ni avis ni lettre. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 23, p. 63.)

1751, in-12, t. IV, p. 109 *Seq.*, VII, p. 220 *Seq.* Nous y remarquons ce passage :

« Pour Lovelace son unique projet est de triompher de la vertu de sa maîtresse. Dans toutes ses lettres il n'est question que de cet indigne complot. On s'attend qu'un homme si rusé et si artificieux fera jouer quelque machine extraordinaire. On est tout surpris de voir qu'il employe l'opium, pour le succès de son entreprise. Un sot en aurait pu faire autant. »

Mémoires et aventures d'un bourgeois qui s'est avancé dans le monde. La Haye, (Paris, Musier, dit Barbier), 1751, 2 volumes in-12. En anglais, Londres, 1757. Ouvrage de J. Digard (de Kerguette), selon la *France littéraire* de 1769, t. II, p. 402. Présenté à l'approbation et distribué à M. de Cahusac le 5 février 1750, et ce semble, refusé.

1752

« Il paraît aujourd'hui un M. Coste *(sic)* qui a publié en Anglais les premiers volumes de l'histoire de sa nation et qui va donner incessamment la suite. Cet écrivain qu'on dit profond et exact manque d'esprit. Le chancelier a chargé M. l'abbé Prevost, un des hommes de France qui écrivent le mieux, de traduire cette histoire et d'y ajouter cet air lié, correct et élégant, que nous exigeons dans les ouvrages de cette nature. Ce célèbre écrivain va commencer cet important travail. Il est seulement à craindre qu'il ne se hâte trop d'en finir. C'est sa méthode; il se contente le plus souvent de donner du médiocre, quoiqu'il soit né pour atteindre la perfection[1]. »

Il s'agit évidemment non d'un historien anglais appelé Coste, qui n'existe pas, mais de Thomas Carte, dont les tomes I, II et III de sa *General History of England* parurent à Londres en 1747-1752, et le quatrième après sa mort en 1755. Il ne fut pas donné suite à ce projet de traduction. Carte travailla beaucoup à Paris, à la Bibliothèque royale, sous l'abbé Sallier. C'est probablement vers 1752 qu'il revint en France.

1. *Nouvelles littéraires* de l'abbé Raynal dans la *Correspondance de Grimm*, édition Tourneux, t. I, p. 230.

*
* *

The Dean of Coleraine. A Moral History, Founded on the Memoirs of an Illustrious Family in Ireland. Translated from the French. In Three Volumes : — London. Printed for C. Davis against Gray's Inn Gate in Holbourn ; C. Hitch and L Hawes, in Paternoster Row. M. DCC. LII.

Le tome II porte le titre suivant :

Moral History. Founded upon the Memoirs of an Illustrious family of Ireland. And Embellished with whatever may render the Reading of it profitable and agreeable. Written in French by the Author of the Memoirs of a Man of Quality. And now done into English. Utile Dulci.

In-12, 3 vol. de 290, 280 et 286 pages et 1 feuillet.

British Museum, *12.511,bb,20*. Cette traduction fut réimprimée « carefully corrected and improved », à Londres, par F. Jullion, en 1780, trois volumes. Ce serait l'œuvre d'un M. Erskine, disent Halkett et Laing.

*
* *

Histoire générale des voyages...: — Tome X. Paris, Didot. M DCC LII.

In-4 de 6 et 688 pages.

*
* *

Lettres || *angloises,* || *ou Histoire de Miss Clarisse Harlove* || : — A Londres, || Chez Neause, Libraire, dans || le Strand. || M.DCC.LII.

In-12, 12 parties en 6 volumes ; figures. Bibliothèque nationale, Y² 62,77883.

A en juger par les tomes IV-VI) (les seuls que nous ayons vus), cette édition a été faite avec les mêmes feuilles et les mêmes planches que celle de 1751 (*Suprà,* p. 372). Les faux titres et titres seuls ont été réimprimés, avec fleurons différents et le nom de l'éditeur épelé « Neause » au lieu de Nourse, dans tous les volumes, évidemment pour dissimuler la supercherie.

1753

GRANDISSON

Dans un des registres des privilèges et permissions simples de la librairie[1], on lit ceci : « Mars, 29, 1753. N° 992. Ms. *Histoire du Ch^er Charles Grandison.* Présenté par M. l'abbé Prevost. » C'est-à-dire qu'à cette date Prevost présenta à l'approbation pour permis d'imprimer, sa traduc-

1. Ms. 21.998, folio 76.

tion du *Grandisson* de Richardson ; mais comme en regard il n'est point fait mention ni de rapporteur désigné, ni d'autorisation, et qu'on ne retrouve plus aucune allusion à cet ouvrage dans les registres de la librairie, il faut croire que le permis fut refusé et sans qu'on ait même pris connaissance du manuscrit. Ajoutons que le travail de Prevost ne parut qu'en 1754 et sous la rubrique d'Amsterdam, sans nom d'imprimeur.

Ce qu'il importe surtout de signaler, c'est que l'original anglais fut publié pour la première fois seulement en 1754 et qu'une version française sortit des presses de Gœttingue avant celle de Prevost[1]. Cette anomalie s'explique par deux faits, l'un qu'en 1753 il circulait déjà en Angleterre des éditions clandestines de ce roman[2]; l'autre, que Richardson fit hommage dès 1753 des quatre premiers volumes, au moins, à de ses amis ou protecteurs[3]. Bien qu'en rapports personnels avec Richardson, qui même dix ans auparavant lui

1. « Une traduction du même ouvrage, imprimée à Gœttingue, qui représente l'Anglois, non seulement avec toutes ses longueurs, mais littéralement rendu en François. » Préface de l'édition de 1755, *infrà*.

2. *The case of Samuel Richardson, of London, Printer, on the invasion of his property in the history of Sir Charles Grandisson before Publication by certain Booksellers ;* Dublin, 1753, in-folio,

3. Lettre de Lord Chesterfield à David Mallet, citée par Allibone. D'ailleurs une partie au moins du roman circulait dès 1751. *Correspondance de Richardson*, Londres, 1804, t. IV, p. 50.

avait communiqué pour la traduction de *Pamela*, des parties inédites, nous croyons que cette fois Prevost s'est servi d'une contrefaçon anglaise et qu'il l'a traduite en très peu de temps, comme on le voit par cette date du 29 mars 1753.

*
* *

ÉDITION DÉFINITIVE DE *MANON LESCAUT*

Histoire du Chevalier des Grieux, et de Manon Lescaut. Première partie. — A Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie. M.DCC.LIII.

Petit in-8°, deux parties en deux volumes. Le tome I, deux feuillets pour faux-titre et titre, onze pages pour *avis*, une page pour *nota* et trois cent deux pages, suivies de un feuillet pour *fautes à corriger*. Tome II, deux feuillets pour faux-titre et titre portant *seconde partie*, et deux cent cinquante-deux pages; huit figures en tout. De plus amples détails sur cette importante édition se trouvent dans notre *Bibliographie de Manon Lescaut*, pp. 35-37 et 63-65.

Edition légitime et définitive, imprimée par François Didot. Elle présente de notables changements dans le texte[1], lesquels ne sont pas tous heureux. On y trouve aussi quelques additions, les incidents de l'Italien, et du miroir, par exemple.

1. Toutes ces variantes ont été patiemment relevées par M. A. de Montaiglon, édition Glady, 1875, pp. 351-372. Une variante à noter particulièrement est la suivante : dans l'édition de 1731, Prevost dit de Manon (p. 29) qu'elle « n'était point de qualité, quoique d'assez bonne naissance ». Dans l'édition de 1753 p. 32, on lit: « étant d'une naissance commune ».

Il y a une contrefaçon sous la date de 1753, mais faite postérieurement à 1772, qui, à cause de la ressemblance, mais bien que ne renfermant pas de figures, a été prise pour l'original. *(Bibliographie de Manon Lescaut*, n° 25, pp. 65-66.)

*
* *

*Mémoires d'un Honnête Homme revûs, corrigés, augmentés d'un second volume, et imprimés sur un nouveau manuscrit de l'auteur, publié par M. de M*** :* — A Dresde, 1753, chez George Conrad Walther, Librairie du roi.

In-12, 2 volumes. Bibliothèque de l'Arsenal, et catalogue Destailleurs, n° 1334, pour un exemplaire aux armes du duc de Bouillon. M. de M*** serait M. de Mauvillon (Quérard).

*
* *

Histoire générale des voyages... Tome XI: — Paris, Didot, MDCCLIII.

In-4, de 2 et 722 pages.

1754

LE PAPE POURVOIT PREVOST D'UN PRIEURÉ

Le 20 juillet 1754, Benoît XIV pourvut l'abbé

Prevost du prieuré de Saint-Georges de Gesne ou Gennes, au diocèse du Mans, et celui-ci, par mandataire, en prit possession le 26 septembre suivant :

« Le 26 septembre 1754, devant Guillaume Sablé, notaire royal apostolique au Mans, mais transporté *ad hoc* en la paroisse de Gennes, diocèse du Mans, comparaît vénérable et discret Me Jean Chedhomme, prêtre curé de la paroisse de Brée, même diocèse du Mans, comme procureur par procuration passée devant les notaires de Paris, de dom Antoine François Prévost, prêtre religieux profès de l'abbaye de Notre-Dame de la Grenetière de l'ordre de Saint-Benoist au diocèse de Luçon, aumônier de Son Altesse le Prince de Conti, demeurant à Paris, rue Meslé, paroisse de Saint-Nicolas des Champs, et pourvu par le Pape Benoist XIV alors séant, du prieuré simple et régulier de Saint-Georges de Gennes par provisions données à Rome à Sainte-Marie-Majeure, le 11 des calendes d'août, l'an quatorzième de son pontificat, sur la résignation faite dudit prieuré en faveur dudit dom Prevost par dom Gilles Le Mesle, prêtre et aussi religieux profès dudit ordre de Saint-Benoist.

Lequel dit sieur Chedhomme, en conséquence desdites provisions et des lettres de visa ainsi accordées sur icelles par l'Évêque du Mans, Monseigneur de Froullay, le 23 septembre 1754, au nom dudit dom Prevost, prend possession dudit prieuré de Gennes, avec les solennités accoutumées en pareil cas, en présence de vénérable et discret Me Mathurin Pantonnier, prêtre curé de la paroisse de Gennes, Me Pierre Joannaux, prêtre vicaire de ladite paroisse, de François Denis,

bourgeois, Sébastin Denis, marchand, François Genisset, tisserant, et de plusieurs autres habitants de Gennes[1]. »

Le prieuré de Saint-Georges de Gennes, ou Gesnes *(Sanctus Georgius de Gesnâ)*, relevait du comté-pairie de Laval, mais était un membre dépendant de l'abbaye et doyenné d'Evron. Et comme cette abbaye avait joui jusqu'alors de la seigneurie de paroisse et, en vertu de son droit de présentateur, toujours nommé un de ses religieux prieur commendataire, elle fit opposition à l'acte précité, par Dom Pierre Dubois, le même jour, 26 septembre 1754.

Il appert du pouillé du diocèse du Mans, que le revenu du prieuré de Gesnes était estimé 2 000 livres, plus la moitié des dîmes de la paroisse, la dîme de Châlon (village avoisinant), trois grandes métairies, un moulin, prairie et rentes en grains, même paroisse. Il ne faudrait cependant pas s'exagérer l'importance de cette énumération. Le prieuré était nécessairement grevé de charges, telles que les appointements du suppléant de Prevost, qui ne semble jamais avoir fait acte de présence à Gesnes, l'entretien de

1. Archives départementales de la Sarthe. Registre G. 396, 65e registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans, f° 163, recto. Insinuation du 7 octobre 1754. Très obligeamment communiqué par M. Chavanon, archiviste de la Sarthe.

l'église, etc. Aussi croyons-nous qu'il ne touchait pas beaucoup de ce chef.

L'habitude de cacheter les lettres avec de la cire nous engage à donner ici les armes de ce prieuré, comme moyen d'identification. Elles étaient d'*azur à trois burelles d'argent, chargé d'un léopard lionné de gueules, au chef d'argent chargé d'une aigle d'or.*

*
* *

Manuel Lexique... nouvelle édition considérablement augmentée.. : — Paris, Didot, M D CC LIV.

In-12, 2 vol. Édition faite en vertu d'un nouveau privilège, daté du 21 décembre 1754. Bibliothèque nationale.

« Son *Manuel lexique* est utile et lui fera plus d'honneur que tous ses romans.[1] »

*
* *

Die Begebenheiten eines rechtschaffenen Mannes... — Stockholm und Leipzig bey Gottfried Kilsewelter. 1754. Mit Konigl. Poln. und Chur-Sachs allergnadigster Freyheit.

In-12, de 302 pages. Bibliothèque de l'Arsenal.
C'est le tome II de la traduction allemande des *Mémoires*

1. Article signé C dans le supplément de l'*Encyclopédie*, 1787, t. III, p. 360.

d'un homme de qualité dont le tome I fut publié en 1745 (*suprà*, p. 353). Il ne contient pas la *Manon Lescaut*.

*
* *

Histoire générale des voyages... Tome XII : — Paris, Didot, M DCC LIV.

In-4 de 20 et 659 pages.

1755

PREVOST DIRECTEUR DU *JOURNAL ÉTRANGER*.

Au mois de janvier 1755, Prevost écrit : « Ils m'ont offert la direction de leur journal. Je l'accepte avec toutes les lois qu'ils m'imposent[1] ».

Le gouvernement était animé à l'égard des publications périodiques de meilleurs sentiments que par le passé, à en juger par un rapport du 25 mars 1745. Nous lisons dans cette pièce, à propos d'une demande d'autorisation pour le *Spectateur littéraire* : « Monseigneur ne veut accorder aucune permission pour ces sortes d'ouvrages, le *Journal des Sçavans* doit suffire[2] ».

1. *Avertissement de M. l'abbé Prevost sur la continuation du Journal étranger;* en tête du n° de janvier 1755.
2. Ms. 22140.

Un privilège fut accordé pour quinze ans au sieur De la Marche le 9 novembre 1752[1], et la Société du *Journal étranger* se constitua le 20 janvier suivant. C'est Grimm qui en eut d'abord la direction[2]. Le premier numéro parut en avril 1754, et la publication se continua, sauf pendant l'année 1759, jusqu'en septembre 1762, au nombre de quarante-cinq volumes in-12. La remarque de Querlon que Prevost en composa neuf est erronée. Il y écrivit seulement pendant neuf mois et y débuta par une introduction à la partie historique, que Grimm critiqua[3] en détail.

*
* *

« L'abbé Prevost acheta à la vente de Pasquier, Député du Commerce de Rouen, en mars 1755, une Sainte-Famille avec un évêque, morceau de la meilleure manière de Véronèse, de 38 pouces sur 31, 6.600 ou 6.800 livres[4]. »

Le seul catalogue annoté de cette vente que nous ayons pu trouver[5] mentionne deux tableaux de Véronèse, l'un vendu 1.500 livres, l'autre 800

1. Ms. 22998, f° 60.
2. Raynal, *Nouvelles littéraires*, t. I, p. 352,
3. Grimm, *Correspondance*, t. II, p. 469-473.
4. Charles Blanc, *Trésor de la Curiosité*, 1857, t. I, p. 75.
5. Bibliot. nation., V, 36 (1367) 8°.

seulement, et sans citer l'abbé Prevost comme acheteur ou autrement.

*
* *

Au mois de septembre 1755, Prevost quitta la direction du *Journal étranger* en plein succès, dit Fréron, son successeur :

« J'ignorois les raisons qui pouvoient engager M. l'abbé Prevost à quitter une carrière qu'il fournissoit avec tant de succès... sa retraite n'étoit fondée que sur des engagements antérieurs et considérables qu'il avoit pris envers le public et ses libraires, et qu'il vouloit remplir[1]. »

Dupoirier est plus explicite :

« On dit que son libraire, appréhendant que la suite de l'Histoire des voyages ne fut retardée par cette nouvelle entreprise, la lui fit abandonner, en lui donnant 10.000 francs[2]. »

*
* *

Nouvelles lettres angloises ou Histoire du chevalier Grandisson, Par l'Auteur de Pamela et de Clarisse : — A Amsterdam. M.DCC.LV.

In-12, 3 vol. contenant cinq parties, de xvj et 217, 473,

1. *Avertissement de M. Fréron*, nº de septembre 1755.
2. *Gallerie françoise*, loc. cit.

242, 460 et 234 pages, reliées parfois en 5 tomes. Bibliot. nation. Y² 2122-26, Réserve, exemplaire de Marie-Antoinette.

La traduction française « du même Ouvrage imprimée à Göttingue, qui représente l'Anglois avec toutes ses longueurs », à laquelle Prevost fait allusion dans sa curieuse introduction, anonyme, est celle de Gabriel Joel Monod[1].

« Mais son[2] chef-d'œuvre est le roman de Grandisson que l'abbé Prevost vient de traduire et dont on dit avec raison que c'était un second Nouveau Testament et le Christ réapparu sur la terre[3]. »

Voir Grimm, *Correspondance*, 15 janvier 1756, t. III, p. 161, le *Journal encyclopédique*, février 1756, pp. 32-38, et pour la suite du roman, *infrà*, sous l'année 1756.

1. *Histoire de Sir Charles Grandisson... En sept volumes. Ouvrage traduit de l'Anglois :* — Göttingue et Leide. MDCCLVI, In-12, vignette signée *A. Delfes*, 1775. Bibliot. nation., Y² 12116-2. Celle-ci doit être une seconde édition de Monod.

2. C'est-à-dire le chef-d'œuvre non de Richardson, mais de la Société formée en Angleterre pour ne donner que des romans vertueux.

3. D'Argenson, *Mémoires*, Paris, 1825, in-8°, p. 437.

*
* *

The History of a Fair Greek Who was taken out of a Seraglio at Constantinople, And brought to Paris by a Late Embassador at the Ottoman Port : Interspersed with the surprising Adventures of several other Slaves. By Abbot Provost, Almoner to his Serene Highness the Prince of Conti. The Second Edition : — London : Printed for J. Hodges, at the Looking-glass, facing St. Magnus Church, London-Bridge, M.DCC.LV.

In-12 de ii et 284 pages. Bibliot. du Congrès à Washington, et British Museum, 12510.b. 20.

*
* *

The History of Margaret of Anjou, Queen of England. Translated from the French of The Abbe Prevost. In two Volumes : — London, Printed for J. Payne, in Pater-noster row. M.DCC.LV.

In-12, 2 vol. de 19 et 228, et 314 pages.

British Museum, 10659, a a 7.

*
* *

*Memorie dell' Auventure d'un huomo di qualita ò del marchese Di*** Tradotto dal Francese in lengua toscana da Don Clemente Romani, nativo romano, attuale maestro della sua materna lingua, com' anche della Spagnuola in Giena.:* — Giena, a spese de Giovanni Guglielmo Hartung MDCCLV.

In-8° de 1396 pages, formant 6 vol., divisés en trois tomes. Bibliot. nation., Y² 60.690-92.

1756[1]

Nouvelles lettres angloises ou Histoire du chevalier Grandisson..: — A Amsterdam, M.DCC.LVI.

In-12, 3 parties reliées en 3 vol. de 275, 260 et 331 pages, qui constituent les trois dernières parties de l'ouvrage, dont les cinq premières parurent en 1755. Bibliothèque nationale,

1. Le catalogue des livres de la marquise de Pompadour indique au n° 3439, parmi les écrivains qui rédigeaient le *Journal encyclopédique*, Liège, 1756-1759, « MM. Rousseau de Toulouse, Prevost, de Morande et autres ». Mais c'est à tort que Barbier et tous les dictionnaires biographiques voient dans ce Prevost, l'auteur de *Manon Lescaut*. C'était J. Prevost, né à Meaux en 1723. Ulysse Capitaine, *Recherches historiques et bibliographiques sur les écrits périodiques liégeois;* Liège, 1850, in-12, p. 53.

Y² 2,427-29 et 12,110-113. Voir le *Journal Encyclopédique*, février 1756, pp. 32-38, et Grimm, *Correspondance*, 1er avril 1758, t. IV, p. 24.

*
* *

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité Qui s'est retiré du monde. Nouvelle édition Revue et considérablement augmentée sur quelques manuscrits trouvés après sa mort : — A Amsterdam, et se trouve à Paris chez Martin, rue Saint-Jacques, Desaint et Saillant, rue Saint-Jean-de-Beauvais, Poirion, rue Saint-Jacques, Durand, rue du Four, Hochereau Pissot, rue de Conti. M.DCC.LVI.

Petit in-12, 6 vol. Ne contient pas la *Manon Lescaut*. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 28, p. 68.)

*
* *

Die Begebenheiten eines rechtschaffenen... 1756.

In-8º, sept parties, d'après Heinsius, *Allgem. Bücher Lexikon*, t. IV, *Romane*, col. 141.

Ce serait une seconde édition faite d'après celle qui parut en 1745 et 1754 (*suprà*, pp. 353 et 385).

*
* *

Mémoires du marquis G. ou la vie d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde. Traduit de l'anglais en langue russe par Ivan Ielaguin : — Saint-Pétersbourg, 1756.

In-8º. Imprimé en langue et en caractères russes, ainsi

que le titre, dont ceci est la traduction littérale. Nous n'avons vu de cette version que la première partie, en 164 pages. Bibliot. nation., Y² 60698.

*
* *

Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut : — A Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, M.DCC.LVI.

Petit in-12, 2 vol. de 11 et 257 et 210 pages (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 27, p. 67).

*
* *

« *Geschichte der Manon Lescaut und des Ritters Grieux aus dem Französischen übersetzt :* — 1756, Leipzig, Weidmanns, in-8º. » D'après Georgi, *op. cit.*, 3e supplément, p. 272.

*
* *

Histoire générale des voyages... Tome XIII : — Paris, Didot, M DCC LVI.

In-4 de 6 et 658 pages.

1757

Le Philosophe Anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland, fils de Cromwell : — A Amsterdam, Chés J. Ryckhoff, Fils, Libraire, M DCC LVII.

In-12, 8 vol. Nous n'avons vu de cette édition que les

tomes V, VI, VII et VIII, de 192, 300, 284 et 288 pages. Le tome VI commence par le 8e livre authentique. Bibliot. nation., Y2 60668-71.

On continua probablement à réimprimer *Cleveland*, mais entre cette édition et celle qui fut publiée dans ses *Œuvres choisies*, Paris, 1783-85, 39 vol. in-8°, nous n'avons rencontré qu'une édition, sous la rubrique de Londres, 1777, 6 vol. in-12, avec figures.

*
* *

Histoire générale des voyages... — Tome XIV : — Paris, Didot, M DCC LVII.

In-4, de 8 et 763 pages.

Au sujet de la note qui termine ce volume, à la page 763, il importe de lire la pièce anonyme, mais écrite par l'abbé André, et intitulée : *Lettre à M. l'abbé Prevôt, auteur de l'Histoire des voyages, pour servir d'addition aux relations et autres pièces concernant les missions du Paraguay. Paris, 1er octobre 1758* (in-8°). Nous y relevons la phrase suivante : « On dit que vous avez été Jésuite. C'est une erreur de votre premier âge et qui prouve, ce que tout le monde sait, que vous avec beaucoup d'esprit, et cela aux yeux des plus grands connoisseurs. »

Rien pour 1758.

1759

Prevost perd son frère, Louis-Eustache, veuf de dame Marie-Magdeleine Prevost, ancien maître particulier de la maîtrise[1] d'Hesdin, demeurant au village d'Obin ou Aubin, décédé le 19 février 1758, à Hesdin, chez son frère Jérôme-Pierre, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Il fut officier d'infanterie, mais ni au régiment de Fontanges[2] ni à celui d'Auxerrois, comme on le croit généralement, car son nom ne se trouve pas porté sur les rôles conservés au Ministère de la Guerre. Il est aussi dit avoir été chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

*
* *

Histoire générale des voyages... Tome XV : — Paris, Didot, M DCC LIX.

In-4, de 7 et 728 pages.

1. Fonctionnaire de l'État ayant juridiction sur les martelage et vente des bois, prés, marais et pêcheries, ainsi que la police et la conservation des eaux et forêts.

2. Ce régiment, d'ailleurs, fut licencié en 1714, alors que Louis-Eustache n'était âgé que de dix ans.

La souscription n'ayant été que pour quinze volumes de texte, Didot et Prevost arrêtèrent ici leur publication. Elle fut immédiatement reprise, mais sous la rubrique supposée d'Amsterdam, avec le titre de *Suite de l'Histoire générale des voyages*, et continuée jusqu'au tome XX, par Deleyre, Meusnier de Querlon et de Sugny.

« Madame la Duchesse d'Aiguillon[1], en parlant de l'*Histoire des voyages*, dit un jour à M. l'abbé Prevôt : « Vous pouviez faire mieux cet ouvrage ; mais personne » ne pouvait le faire aussi bien.[2] »

Plusieurs critiques reprochent à Prevost d'avoir conduit son œuvre sans beaucoup de méthode. C'est une répétition atténuée des observations de La Harpe, intéressé à la déprécier, ne fût-ce que pour faire valoir l'abrégé de cette collection même que ce dernier publia de 1780 à 1804. On n'y trouve, selon lui, nul choix, nulle sobriété dans l'emploi des matériaux, et l'ouvrage, en outre, pèche par un manque absolu d'ordre et de méthode[3]. Ce langage est exagéré. D'autre part, nous

1. Anne-Charlotte de Crussol de Florensac, veuve d'Armand-Louis, duc d'Aiguillon, qu'elle aida, dit-on, dans ses ouvrages, et qui a laissé quelques traductions.

2. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. xxxviij.

3. *Abrégé de l'histoire générale des voyages*. Paris, 1780, in-8°, t. I, préface, pp. v-vi.

ne connaissons guère de recueils de voyages qui échappent entièrement à ces défauts. Et quant à La Harpe, on n'a qu'à comparer les vingt et un premiers volumes de son *Abrégé* avec le travail de Prevost, pour se convaincre qu'il est loin de l'avoir amélioré.

Dans une lettre adressée par le Président de Brosses à M. de Fargès en avril 1761, on lit ce qui suit :

« Si j'avais à me plaindre de plagiat, ce ne serait pas ici, mais bien de ce qu'on vient de faire dans le 17e tome du grand recueil des *Voyages* (le dernier qui ait été publié par l'abbé Prevost [*sic*]), dont une bonne partie est tirée de mon *Histoire Australe*. On a fort bien fait de s'en servir ; mais il ne fallait pas copier mot à mot des centaines de pages, sans l'indiquer ni la citer. Cela ne me paraît pas honnête [1]. »

Nous avons lieu d'être surpris que le Président de Brosses ait ainsi parlé à la légère. Le dernier volume publié par l'abbé Prevost n'est pas le 17e, mais le 15e, lequel ne traite que des voyages au Nord-Ouest et au Nord-Est pour la découverte d'un passage aux Indes Orientales, et des Antilles, c'est-à-dire l'inverse du sujet de l'*Histoire Australe* du savant magistrat et sans qu'il s'y trouve un

1. Foisset, *Le Président de Brosses ;* Paris, 1842, in-8°, p. 552.

seul mot emprunté à son livre. Le tome XV renferme les voyages de Cowley et d'Anson, lesquels sont aussi décrits par le Président de Brosses. Mais nous n'y avons pas trouvé « les centaines de pages tirées de son *Histoire Australe* ». En tout cas, les chapitres incriminés proviennent de la contrefaçon hollandaise[1] du recueil de Prévost, à laquelle celui-ci est resté complètement étranger, et qui fut mise à contribution, des années après, par Delcyre, Meusnier de Querlon et leurs collaborateurs pour compléter le tome XI de l'édition de Paris ou y ajouter.

Par contre, on remarque une certaine ressemblance entre les éléments employés dans ce tome XI et ceux des deux volumes de l'*Histoire des navigations australes* du Président de Brosses. Or ce dernier ouvrage ne fut approuvé que le 29 décembre 1755 et livré au public en 1756, c'est-à-dire plus de deux ans et demi après que le tome XI de Prevost se trouvait dans toutes les mains[2].

1. A La Haye, chez Pierre de Hondt.

2. Ce volume fut imprimé au printemps de 1753, reçu à l'approbation le 22 juillet suivant et mis en vente de suite.

*
* *

Mémoires et Avantures d'un homme de qualité, Qui s'est retiré du monde. Nouvelle édition Revue et considérablement augmentée sur quelques manuscrits trouvés après sa mort. Tome septième. Contenant la première partie de l'Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut. — A Amsterdam et à Leipzig, chez Arkstée et Merkus, M DCC LIX. Avec Priv. de S. M. le Roi de Pol. Elect. de Saxe.

Petit in-12 allongé, 8 vol. (*Bibliographie de Manon Lescaut*, nº 29, pp. 68-69.)

*
* *

Merkvierdige Begivenheder med en Person of Stand som har unddiaget sig fra Verden. En moralsk Roman oversat of Frandsken: — Imprimatur B. Möllmann. Kjobenhavn. Trykt udi H. K. M. priv. Bogloykkerie, 1759.

In-8º, 6 vol. Les tomes I, II, III, de 172, 147 et 255 pages, seuls sont datés de 1759; le tome IV, 136 pages, est de 1760, les tomes V et VI, de 226 et 237 pages, portent la date de 1774. Le titre dans ces six volumes est gravé sur cuivre et placé sur une sorte d'affiche tenue par une main qui sort des nuages; au-dessous, un paysage. Bibliothèque royale de Copenhague.

Cette traduction anonyme en langue danoise des *Mémoires d'un homme de qualité* est l'œuvre de Johan Jorgen Jensenius. Il y a une autre édition des tomes I-III, de l'époque.

*
* *

Historie om en Grækinde i de nyere Tider. Udgiven paa Fransk af M. L'abbé Prevost, nu oversat i det Danske Sprog : — Kjobenhavn, 1759. Trykt hos Directeuren Bogbrykkerie, Nicolaus Christian Hopffner.

In-8°, 1 vol. de 75 pages pour préface du traducteur anonyme de l'*Histoire d'une Grecque moderne* en danois, et pp. 8-368. Bibliothèque royale de Copenhague.

*
* *

Den Engelske Philosoph, eller Clevelands Cromwels naturlige Sons Historie. Forste Bog of det Franske oversatt ved A. C. von Passow, fod Materna: — Kiobenhavn-Trykt og forlagt af Nicolaus Moller, boende i Fridericksberg-Gaden, 1759.

In 8°, 4 vol. de 5 ff. et 292 pages, 295-564, 567-844 et 847-1100 pages. Portrait gravé de Madame de Passow, qui mourut après avoir traduit en danois le tome I. La suite fut traduite par Joh. Herman Mejer; mais les tomes V-VIII ne parurent qu'en 1768[1].

1. Obligeante communication de M. le Dr. Bruun, d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague.

A ce sujet, nous devons indiquer les traductions que l'on continua à faire de *Cleveland*. Sont arrivées à notre connaissance les suivantes :

De Engelsche Filosoof, of Historie van den Heer Cleveland... Tweede druk : — Te Dordrecht, by Abr. Blussé, 1765, in-8°, 3 vol., figures bien gravées.

Weltweise, d. englische, od. Historie d. Hern Clevelands... : — Rostock, Koppe (Stiller), 1777, in-8°, d'après Heinsius.

Il Filosofo Inglese o sia la storia del Signor di Cleveland figliuolo naturale di Cronvello, Scritta de lui medesimo. Traduzione dal Francese. Editione quarta corretta ed amendata... : — In Venezia, appresso Giuseppe Piotto, 1790, in-12, 7 vol.

Cleveland... Translated by Cl. Nelly : — Leipzig, 1832 ; petit in-8°, 3 vol., d'après Graesse.

1760

Histoire de la maison de Stuart, sur le trône d'Angleterre : par M. Hume... : — A Londres. MDCC.LX.

In-4°, 3 vol. Cet ouvrage a été republié sous la même date,

mais in-12. Le nom du traducteur n'est pas donné dans le livre, mais c'est bien l'abbé Prevost.

« L'auteur de ce bel ouvrage en le remerciant [Prevost] d'avoir fait connoître en France cette production, fait dans sa lettre une remarque que ce judicieux anglois regarde comme le plus bel éloge : « dans le grand nombre de volumes que vous avez donnés au Public, lui écrit-il, il ne vous est rien échappé contre les mœurs, ni contre le prochain [1]. »

Cette lettre ne se trouve pas dans la Correspondance de Hume, mais il est question de Prevost et de cette traduction, dans une lettre adressée par l'historien anglais au Dr. Robertson, 12 mars 1759, où il dit avoir appris par Helvétius que l'abbé Prevost, « le célèbre auteur des Mémoires d'un homme d'Honneur *(sic)*, était occupé à traduire la *Maison de Stuard* [2] ».

Dès le 20 septembre 1760, la marquise du Deffand écrivait à Voltaire l'impression que cette traduction lui avait causée [3]. Grimm reproche à Prevost d'y négliger son style [4].

1. Dom Dupuis, *Abrégé*, p. XL.

2. *Life and Correspondance of Hume*, par Burton, Edimbourg, 1846, in-8°, t. I, p. 408.

3. *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XL, p. 553.

4. *Correspondance*, t. V, p. 245, t. VI, p. 253.

*
* *

Le Monde moral, ou Mémoires pour servir à l'Histoire du Cœur humain. Par M... ancien Résident de France dans plusieurs Cours étrangères... : — A Genève, MDCCLX.

Petit in-8°, 2 vol. de viij et 267 pages pour le t. I. Au titre on lit : *Successerunt... magis alii homines, quàm alii affectus et alii mores.* (Tacit. *Histor.* lib. 2.) Bibliot. nation. Y² 7857 et 54085-86.

Ce roman devait faire partie d'un ouvrage considérable, mais Prevost fut forcé de l'interrompre, dit Dom Dupuis, pour travailler à l'histoire de la Maison de Condé. Deux parties parurent après sa mort, en 1764.

« *Le Monde moral.* Voilà le titre d'un nouveau roman de M. l'abbé Prevost, dont il n'a publié que deux parties, mais qu'il continuera aussi longtemps que le public le voudra. C'est une compilation d'historiettes du temps, mais si plates, si mal écrites, qu'on a de la peine à se persuader qu'elles vinssent de l'auteur de *Cleveland* [1]. »

1. Grimm, *Correspondance*, 1er avril 1760, t. IV, p. 223, et pour la suite de ce roman, 15 juillet 1764, t. VI, p. 38.

1762

PREVOST A CHANTILLY

« M. l'abbé Prevost, qui passe une partie de l'année dans le Canton [1], attaché à sa retraite par la beauté du séjour, par le plan de ses études (il compose actuellement l'Histoïre de la Maison de Condé et de Conty) et sans doute encore plus par les témoignages particuliers de bonté dont S. A. S. [2] l'honore, est prié de le complimenter à son arrivée [3]; il accepte avec empressement l'honorable invitation, et ne s'effraye pas plus qu'eux des bornes étroites du tems....

» On attendit l'Orateur. Il manquoit dans l'assemblée. On le cherche, il paroît quelques moments après, mais essouflé de sa marche. Sa demeure étant à quelque distance du Château, il avoit été trompé par la vitesse du Prince. Il perce la foule, déjà fort grossie, il se présente, et n'espérant plus se faire entendre, il exprime respectueusement ses intentions et son regret. S. A. répondit obligemment qu'elle ne le tenoit pas quitte, et qu'elle désiroit par écrit ce que les circonstances ne

1. Cette phrase semble indiquer que Prevost ne demeurait pas constamment à Saint-Firmin.

2. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736-1818).

3. A son retour de la guerre de Sept Ans, le 27 novembre 1762.

permettoient plus de prononcer. Ce dernier étoit un ordre, auquel il s'empressa d'obéir [1]. »

Cette relation est suivie d'une analyse, faite par Prevost lui-même, des deux compliments « qu'il avoit tenu prêts, pour se régler sur le tems ». C'est le seul écrit badin que nous connaissions de lui. Nous en détachons quelques extraits :

« Ici le vieil orateur, qui se piquoit autrefois de chanter, auroit entonné gaiment deux ou trois couplets de sa façon, c'est-à-dire très mauvais (car la nature ne l'a pas fait poète), mais vrais et naïfs, sur l'air d'un vieux Noël, qui est la gaité même.

S'étonne-t-on qu'on danse
Dans l'heureux Chantilly?
De nos vœux pour la France
L'augure est accompli :
Une double victoire,
En cinq jours deux combats;
C'est marcher à grands pas.

***

Au héros de sa Race
Brûlant de ressembler,
Valeur, prudence, audace
CONDÉ fait rassembler :

1. *Le Triomphe de Chantilly ou Lettre de M. Quin à M... sur les fêtes qu'on y a données depuis trois mois.* In-8°, s.l. n.d., de 29 pages; p. 15. Quin était inspecteur général des jardins au service du prince de Condé. Il figure au nombre des témoins dans l'acte mortuaire de l'abbé Prevost.

Dans son lustre sixième,
A grand'peine effleuré,
C'est un Héros lui-même,
Fait pour être adoré.

***

Aussi tout rend hommage
A ses brillans progrès :
Mais c'est notre avantage,
De l'adorer de près;
Quand chacun au passage,
Va, court, le regarder,
Chantilly, ton partage
Est de le posséder [1].

» Les Anglois, fort bons juges du mérite héroïque et capables de le sentir dans leur vainqueur même [2], ont fait sur S. A. quatre Vers les plus jolis du monde, que j'ai reçus depuis peu de jours :

A' round this head by glory crown'd,
See tender swarms of Cupid's play;
In th' Heroes-heart, so must he own'd,
Both Fame and love shall ever sway.

» J'essairois de les traduire, si j'étois meilleur Poëte. Hazardons :

1. Ce sont les seuls vers composés par Prevost qui nous soient parvenus.

2. « La cavalerie anglaise eut beaucoup à souffrir dans l'action du 30 août. » Note de Quin, qui fait allusion sans doute à la bataille de Johannisberg.

Sur cet auguste front, couronné par sa gloire,
Vous voyez voltiger les Ris et les Amours [1];
Le temple de Cythère et celui de Mémoire
Dans le cœur des Héros s'assortiront toujours. »

Il est possible que l'original anglais, tout comme la traduction, soit de la main même de Prevost. Sa lettre à Thieriot montre qu'il savait assez bien la langue anglaise pour composer ces quatre vers.

*
* *

Prevost à son cousin Duclay.

De Saint-Firmin, 18 décembre 1762.

« Votre lettre, Mon Cher Cousin, m'a trouvé dans ma petite retraite, que je ne quitterai pas même aussitôt que je me le proposais. On m'écrit qu'en vain me rendrai-je à Paris avant la fin du mois, et que les affaires ne recommencent qu'après la fin de janvier, c'est à dire après les Rois. Il en sera de la vôtre comme de la mienne ; ainsi prenons la patience qui convient aux malheureux plaideurs. Je sais par cœur le fond de vos intérêts. Je verrai le rapporteur à mon arrivée qui sera le 30 ou 31 décembre, et je vous servirai, cher cousin, de cœur et d'âme.

» Je ne sais si mon frère a envoyé à Mainoult le mémoire à consulter que je lui ai demandé, en tout cas

1. « L'anglois porte *de tendres essains d'Amours;* mais cette expression paroît molle pour le sujet ». Note de Prevost.

j'ai chargé l'ami Arnoult d'ouvrir la lettre et de présenter le mémoire à quelques célèbres médecins de mes amis que je lui ai nommés. Je recevrai peut être ici ou en arrivant à Paris le résultat de ces consultations et je l'enverrai au lieutenant général[1]. S'il a quelque foi dans les recettes de famille, vous en trouverez une sur les vides de cette lettre dont l'excellence est garantie par le témoignage des plus honnêtes gens[2]. Comme rien n'est plus simple ni moins dangereux dans les circonstances et dans les suites, je ne balancerai pas dans la situation de mon frère et m'en servir promptement. Les ingrédients se trouvent partout, et s'ils manquaient dans votre province, je les ferais passer par le même carosse au 1er avis.

» Je vous embrasse, cher cousin et suis, avec toute l'amitié possible, votre très humble et dévoué serviteur.

» L'ABBÉ PREVOST[3]. »

*
* *

Mémoires pour servir à l'histoire de la vertu. Extraits du Journal (sic) *d'une jeune Dame :* — A Cologne, M DCC LXII.

In-12, 4 vol., de 279, 338, 304 et 339 pages. Bibliot. nation., Y² 52699.

1. Son frère, Jérôme-Pierre, lieutenant général civil et criminel pour le bailliage d'Hesdin.

2. Cette ordonnance, transcrite entièrement de la main de l'abbé Prevost, se trouve jointe à la lettre ; mais elle est sans intérêt.

3. Lettre autographe et inédite dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de madame C. Laisné, veuve d'un arrière-petit-neveu de l'abbé Prevost.

Au commencement de 1761, il parut à Londres, sans nom d'auteur, un roman dédié à Richardson, intitulé *Memoirs of Miss Sidney Biddulph*, en 3 volumes, écrit par Frances Sheridan, la mère du célèbre Richard Brinsley Sheridan. Il eut beaucoup de succès[1]. Prevost le traduisit en français. C'est le présent. On semble avoir cru que le livre même était son œuvre :

« Mr. l'abbé Prevôt reparoit sur les rangs, il nous donne aujourd'hui *Memoires pour servir à l'histoire de la vertu*, tirés du manuscrit d'une Dame. C'est une traduction de l'Anglois. Ce roman est inférieur aux autres de sa composition, il a pourtant une grande vogue pour les avantures extraordinaires et compliquées dont il est rempli ; c'est le livre du jour[2]. »

En même temps, René Robinet fit aussi une traduction de cet ouvrage, mais sous son véritable titre : *Mémoires de Miss Sidney Bidulph, extraits de son Journal*[3]. Plus tard Mrs Sheridan ajouta une suite en deux volumes, que Robinet traduisit également. Quant à Prevost, il s'en tint à sa première publication.

1. *London Monthly Review* pour avril 1761.

2. Bachaumont, *Mémoires secrets*, 30 avril 1762, t. I, p. 82. Voir aussi Grimm, *Correspondance*, 1er juin 1762, t. V, p. 98.

3. Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, M DCC LXII, 3 vol. in-12. La *France littéraire* de 1769, t. II, p. 400, dit que la traduction est de Robinet, mais elle donne la date de 1763 et le format in-8°.

*
* *

Le Doyen de Killerine... Paris, M DCC LXII.

In-12, 3 vol. (Répertoire méthodique de la librairie Morgand ; 1893, n° 5121.)

On continua à publier *Killerine* jusqu'en 1828[1].

1763.

PREVOST ET LE PRINCE DE CONDÉ.

Quin, le surintendant des jardins de Chantilly, dit, nous venons de le voir, que Prevost fut chargé d'écrire l'histoire des maisons de Condé et de Conti. Dom Dupuis, de son côté, ajoute qu'il y travaillait encore à l'époque de sa mort. C'est ce que répète le *Nécrologe* pour 1767 (p. 77); mais il n'y a aucune trace de ce travail, nous dit-on, dans les archives de Mgr. le duc d'Aumale à Chantilly. C'est sans doute parce que les papiers du château furent dispersés et en partie détruits à la Révolution[2].

1. Catalogue de la librairie Claudin, n° 42449.
2. Maurice Tourneux, dans *Les Lettres et les Arts*, n° de décembre 1886.

Nous avons vu que le prince de Condé honorait Prevost de sa considération. On retrouve l'expression de ce sentiment dans une lettre adressée de Paris à un neveu de Prevost, et signée H. de Bourbon, où nous relevons le passage suivant :

« ... Je suis aise, Monsieur, de vous donner dans cette occasion des témoignages de l'estime particulière que je conserve à la mémoire de M. l'abbé Prevost votre oncle, et vous ne devez pas douter de celle que j'aye pour vous. Je n'aye pas perdu de temps pour engager S. A. S. à parler à M. le Chancelier[1]... »

Cette lettre n'a d'autre date que : « A Paris, le 12... » Le destinataire est Alphonse P. de Courmières, ou son frère Lievin, et la mention d'un chancelier, qui ne peut être que René-Nicolas de Maupeou, montre qu'elle fut écrite avant 1790. L'Altesse Sérénissime est le prince de Condé précité, mort en 1818, tandis que « H. de Bourbon » est évidemment son fils, Louis-Henri-Joseph, qui, âgé de sept ans en 1763, pouvait parfaitement avoir gardé un bon souvenir de l'abbé Prevost.

1. Autographe obligeamment communiqué par M. Prevost de Courmières. Cette lettre est de l'écriture de M. Monin de Marnay, qui y a également apposé sa signature.

*
* *

Prevost à M. Du Clay, de Capelle.

De Saint-Firmin, le 30 mai (*sic pro* avril) 1763.

« Je fus très allarmé, Cher Cousin, par une lettre de ma Belle-sœur, qui m'apprenoit que mon Frère[1] a reçu les derniers secours de l'Église, et donne peu d'assurance de guérison. Cependant un peu plus de réflexion par les termes me persuade que par une louable précaution, et que sa situation n'est pas différente de la peinture qu'il m'en fait lui-même dans la dernière lettre, qui n'est pas d'un tems éloigné. Il n'y a pas d'exemple qu'on soit mort d'un asthme simple, quelque fâcheuse que soit cette maladie. On meurt de l'hydropisie ; mais mon Frère ne me dit pas que la sienne soit augmentée. Sa Femme ne me le dit pas non plus, et le tems s'étant fort adouci depuis deux ou trois jours, ne peut on pas espérer que les hydrogogues, qui ont produit de si bons effets avant l'hiver, recommenceront à bien opérer ? Vos médecins savent sans doute que la cendre de genêt est un spécifique admirable auquel feu M. le Maréchal de Saxe a dû sa guérison.

» Je compte que vous recevrez ma lettre lundi prochain, ou mardi au plus tard. Si vous me répondez sur le

1. Ce frère était Jerôme-Pierre Prevost, avocat conseiller du Roy, son lieutenant général civil et criminel pour le bailliage d'Hesdin, et mort depuis deux jours lorsque Prevost recevait cette lettre.

champ, comme je vous le demande en grâce, j'aurai votre réponse vendredi. Elle me déterminera, soit à partir sur le champ, soit à remettre mon départ au mercredi suivant. Je vous embrasse, Monsieur et Cher Cousin, et je suis du fond du cœur votre très humble et très dévoué serviteur.

» L'ABBÉ PREVOST.

» A M. du Clay[1] de Capelle.

» De Saint-Firmin par Chantilly, le 30 mai *(sic)* 1763[2]. »

La date du 30 mai est évidemment erronée puisque dans cette lettre Prevost dit avoir été « hier très allarmé par une lettre de sa belle-sœur qui lui apprenait que son frère avait reçu les derniers secours de l'Église », et que les registres de catholicité prouvent que ce frère (Jérôme-Pierre) mourut le 28 avril 1763. C'est « avril » qu'il faut lire, et la lettre arriva à Hesdin deux jours après le décès.

*
* *

Prévost perd son frère puîné, Jérôme-Pierre, « conseiller du Roi, son Lieutenant général civil et criminel ès ville et bailliage d'Hesdin, et maître

1. Ce nom indique qu'il était cousin du côté maternel. Capelle est un village à 6 kilomètres d'Hesdin.

2. *Isographie des Hommes célèbres,* Paris. 1828-1830, t. II.

particulier des eaux et forests de laditte ville, époux de dame Marie-Marguerite Blondin, décédé à Hesdin, le 28 avril 1763, âgé d'environ soixante-deux ans[1]. »

C'est par lui que la lignée directe des Prevost s'est continuée jusqu'à nos jours.

*
* *

Almoran et Hamet, anecdote orientale publiée pour l'instruction d'un jeune monarque. Première et Seconde Partie : — A Londres, MDCCLXIII.

Petit in-8° de 302 pages et 1 feuillet pour errata. Bibliot. nation. Y² 9209.

C'est une traduction de l'ouvrage écrit en anglais par le rédacteur en chef de *The Adventurer*, le docteur John Hawkesworth, et publié à Londres en 1761.

Fréron donna immédiatement une analyse étendue et favorable de la traduction de Prevost : « Elle est d'une de nos meilleures plumes, M. l'abbé P***. On en trouve des exemplaires chez Lourmel, rue du Foin[2]. »

1. Registres de catholicité de l'église paroissiale d'Hesdin.
2. *L'Année littéraire*, 1763, t. IV, pp. 105-124. Voir aussi Grimm, *Correspondance*, 15 juillet 1763, t. V, p. 342.

*
* *

Mémoires pour servir à l'histoire de la Vertu, Extraits du Journal d'une jeune Dame : — A Cologne, MDCC. LXIII.

In-12, 4 vol. de 203, 228, 226 et 228 pages. Bibliot. nation, Y² 52703-6. Voir *suprà*, p. 409.

*
* *

Lettres de Mentor à un jeune seigneur, traduites de l'Anglois par M. l'abbé Prevost : — A Londres, chez Paul Vaillant, M D. CCLXIV.

In-12 de lx et 278 pages. Bibliot. nation. R. 20674.

Malgré les mots « traduits de l'Anglois », c'est un ouvrage original de l'abbé Prévost et digne d'attention, tant pour le style que pour les idées, alors nouvelles et hardies qu'il renferme. Les trois lettres traitant de l'influence de la liberté sur le goût montrent que Prevost ne cessa pas de posséder son talent d'écrire. Combattant l'opinion assez commune alors que « la justesse et le raffinement du goût se trouvent plus généralement dans les nations où le gouvernement est absolu », il dit :

« Les Romains conservèrent longtemps une rudesse

de caractère qui leur faisait mépriser le rafinement et l'élégance.... Mais lorsque leur constitution fut pleinement établie, lorsque l'éloquence y fut en honneur, lorsque Carthage et le monde entier fléchirent devant l'aigle romaine; lorsque les gouverneurs des états conquis apportèrent à Rome d'immenses trésors et que les familles élevées dans l'opulence devinrent capables, non seulement de cultiver, mais d'animer par la récompense tout ce qu'elles connaissaient d'élégant et d'exquis; enfin quand les Muses eurent abandonné la Grèce, qui cessa d'être le siège de la liberté, alors les Romains, sous la direction des savans qui leur vinrent de cette région, commencèrent à rechercher les élégances du goût, à chérir les arts, à polir et rafiner l'ancienne rudesse de leur style et de leurs manières. »(P. 135).

Voir une lettre de Grimm[1] où il est question « de l'original de ce livre qui a le plus grand succès en Angleterre, tandis qu'en France, personne n'a regardé la traduction ». Cet ouvrage n'existe pas en anglais!

C'est le dernier écrit de Prevost, et nous devons maintenant récapituler son œuvre.

1. *Correspondance*, 15 avril 1766, édition de Maurice Tourneux, t. VII, p. 25.

*
* *

LISTE COMPLÈTE DE SES ŒUVRES

Mémoires d'un homme de qualité, comprenant *Manon Lescaut*	7	vol.	in-12.
Cleveland	8	—	—
Histoire métallique des Pays-Bas: Traduction en collaboration	2	—	in-folio.
Le Pour et Contre. Sur 20 volumes	17	—	in-12.
De Thou, traduction du latin	1	—	in-4°.
Le Doyen de Killerine	6	—	in-12.
Histoire de Marguerite d'Anjou	2	—	—
Histoire d'une Grecque moderne	2	—	—
Mémoires pour l'histoire de Malte	2	—	—
Les Campagnes philosophiques de Montcal	2	—	—
Histoire de Guillaume le Conquérant	2	—	—
Pamela, traduction de l'anglais	4	—	—
Histoire de Cicéron, traduction de l'anglais	4	—	—
Lettres de Cicéron à Brutus, traduction du latin et de l'anglais	1	—	—
Lettres familières de Cicéron. Traduction	5	—	—
Voyages de Robert Ladc	2	—	—
Mémoires d'un honnête homme	2	—	—
Histoire générale des voyages, sept volumes de traductions et huit volumes de rédaction originale	15	—	in-4°.
Clarisse Harlowe, traduction de l'anglais	6	—	in-12.
Manuel lexique	2	—	—
Grandisson, traduction de l'anglais	6	—	—
Mémoires pour l'histoire de la vertu, traduction de l'anglais	4	—	—

Histoire de la maison de Stuard. Traduction.	6 vol.	in-12.	
Journal étranger	1	—	—
Le monde moral	2	—	—
Almoran et Hamet. Traduction.	1	—	—
Lettres de Mentor.	1	—	—

Cette récapitulation donne 112 volumes ou tomes, dont 65 d'écrits originaux et 47 traductions. Elle indique, comme nous l'avons déjà dit, une grande fécondité, mais non la production prodigieuse citée dans tous les recueils d'anecdotes littéraires, surtout si l'on songe que c'est l'œuvre de trente-cinq années de travail (1728-1763) et que les trois quarts sont de petits in-douze, imprimés en gros caractères. Comme le dit M. Brunetière, Prevost n'a pas plus écrit que beaucoup de ses contemporains, que le marquis d'Argens, par exemple, ou que Fréron, ou que Joseph de La Porte, ou que Restif de la Bretonne, sans parler de Voltaire.

Il passe aussi pour avoir été « aux gages des libraires[1] ». Cette expression impliquerait de nombreux articles dans des recueils périodiques et des travaux de revision ou d'arrangements d'œuvres autres que les siennes, pour des imprimeurs ou des éditeurs, de Paris, d'Amster-

1. Grimm, *Correspondance*, t. VI, p. 38, Palissot dit aussi : « Il s'était loué, pour ainsi dire à un libraire » ; *Mémoires*, 1803, t. II, p. 284.

dam et de La Haye. Il n'y a pas traces d'occupations de ce genre dans la vie littéraire de l'abbé Prevost. Ses besoins d'argent l'ont probablement obligé à écrire sur commande quatre ou cinq de ses romans et à faire la plupart de ses traductions ; mais nous croyons qu'il écrivait généralement à ses heures et ce qui lui venait à l'esprit.

*
* *

ÉCRITS FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A L'ABBÉ PREVOST

De bonne heure on publia sous le nom de l'abbé Prevost des romans auxquels il n'eut aucune part. Trompés par l'homonymie, les bibliothécaires lui attribuent aussi des écrits qui ne sont pas sortis de sa plume et que nous voyons figurer parmi ses œuvres dans les bibliographies et les catalogues. Citons quelques exemples :

Selon Quérard[1], dès 1723 on aurait attribué à Prevost les *Mémoires d'un comte et de son fils*, qu'il désavoua. C'est une erreur quant à la date. Prevost, il est vrai, dit : « On publia bien l'an passé sous mon nom les *Mémoires d'un comte et de son fils*, auxquels je n'ai pas la moindre part »; mais cette déclaration se trouve dans le tome XX

1. *France littéraire*, t. VII, p. 343.

du *Pour et Contre* (p. 336), publié en 1740. C'est donc en 1739 et non en 1723, que cette supercherie fut commise[1].

C'est à tort que Prevost figure sur le catalogue de plusieurs bibliothèques publiques comme l'auteur de la *Lettre à M. l'abbé Lebeuf touchant M. Jean Hennuyer*, in-12, s. d. (vers 1746). Elle est de l'abbé Henri Prevost[2], qui mourut déchiré en pièces par des chiens[3].

Il en est de même à l'égard de l'*Oraison de M. de Chartres.*

Lycoris ou la courtisane grecque, Paris, 1741, et Amsterdam, Arkstée, 1746, 2 vol. in-12. Attribué à Prevost par Georgi, *op. cit.*, t. V, p. 320. C'est l'œuvre d'Antoine Bret.

L'école de l'homme, ou parallèle des portraits du siècle et des tableaux de l'Écriture sainte : — Londres, 1752, 3 vol. in-12.

Même attribution erronée selon une note manuscrite du temps sur l'exemplaire de M. Maurice

1. L'ouvrage cependant n'est mentionné dans le *Mercure de France* pour la première fois que dans les numéros de novembre (p. 149) et décembre (pp. 121-22) 1744, comme étant en vente chez Barrois, mais imprimé chez Pierre Marteau, à Amsterdam, 3 vol. in-12.

2. *France littéraire* de 1769, t. I, p. 360.

3. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 305.

Tourneux. Ce livre a été écrit par un nommé Génard ou par un soldat aux gardes appelé Dupuis (Barbier).

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Prevost qui collabora au *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau n'est pas le nôtre, mais J. Prevost, né à Meaux en 1723.

Suite de l'Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut. Troisième partie : — A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, MDCCLXII. In-12, 2 vol. [1].

On ne saurait s'imaginer un roman plus insipide que cette *Suite*, qui est à la fois un livre mal écrit, une fraude et un sacrilège littéraire. Ce n'est que dans l'édition rubriquée Liège, en vente à Avignon, 1777, 2 vol. in-8°, qu'on voit figurer sur le titre : *Par l'auteur de Cleveland.* Injustement attribué à Chauderlos de Laclos (très honnête homme, malgré les *Liaisons dangereuses*), c'est, dit Quérard, un nommé de Courcelles qui aurait fabriqué ce mauvais bouquin.

1. « Cet écrit, publié à Amsterdam en 1760 par M.-M. Rey, a reparu dans [l'ancienne] *Revue de Paris*, et il a été réimprimé en 1847, in-18, chez l'éditeur Sartorius », dit Quérard (*Supercheries*, t. III, 1re partie, col. 247.) Nous n'avons pas rencontré cette édition de 1760.

Les nouveaux mémoires d'un homme de qualité. Par M. le M... de Br. : — La Haye et Paris, 1774, 2 vol. in-12.

Œuvre combinée d'un avocat appelé Marchand et de Restif de la Bretonne (Quérard).

L'ouvrage catalogué au British Museum sous le titre de *Nouveaux Mémoires et Avantures d'un homme de qualité*, Paris, 1765, in-8°, n'est que le *Tableau de la vie* (décrit ci-après, page 423) et dont c'est le faux titre.

Mémoires et Avantures d'un Homme de qualité qui s'est retiré du monde. Édition augmentée de la suite de l'Histoire de Manon Lescaut et son Retour en France : — La Haye, 1786, 3 vol. in-12. Cité par M. de Montaiglon. Nous ne savons ce que c'est.

On lit dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont à la date du 25 juin 1764 :

« Il paraît un roman en six parties, intitulé l'*Homme*, qu'on donne pour un ouvrage posthume de M. l'abbé Prevôt. C'est un amas d'avantures bizarres, extraordinaires, fruit d'une imagination déréglée, et qui paraît n'avoir été composé que dans l'accès d'une fièvre brûlante. » (Voir aussi Grimm, *Correspondance*, t. VI, p. 38.)

Il s'agit sans doute du livre suivant :

*L'Homme ou le Tableau de la vie, histoire des passions, etc., trouvée dans les papiers de feu l'abbé P*** :* — Francfort, 1765, in-8°, 6 parties. Publié aussi sous le titre de : *Tableau de la Vie ou Histoire des Passions, des Vertus et des Crimes de tous âges. Par l'abbé Prevost :* — Paris, aux dépens de la Compagnie, 1765, in-12, 2 vol. figures.

Traduit en italien :

L'uomo o sia memorie, ed avventure del Co. di Senneval. Scritte dal celebre abbate Prevot... Tradizion del Francese del sig. Abbate Marco Fassandoni : — In Venezia, 1768. In-8° (Bibliothèque de l'Arsenal). Attribué par Barbier à Paul Barret.

H. Kayser, dans son *Index Locupletissimus Librorum*, 1834, t. III, p. 399, cite, en se trompant, parmi les œuvres de l'abbé Prevost :

Éléments de Politesse et de Bienséance, ou la civilité qui se pratique parmi les honnêtes gens... Strasbourg, 1766; imprimé plusieurs fois, in-12.

Le Temple de l'Amour et de l'Hymen.

Ce dernier ouvrage ne peut être que le *Temple de l'Hymen dédié à l'Amour* (par Sylvain Maréchal), Genève et Paris, 1771, in-12.

Rosel ou l'Homme heureux : — Paris, 1776, in-8°. C'est de François Le Prevost d'Exmes et non d'Exiles.

*La nièce de Tekeli, roman historique trouvé dans le couvent d'O***, en Hongrie, le lendemain de la bataille de Raab, rédigé par l'abbé Prevost et publié par MM. *** :* — Paris, 1823, 4 vol., petits in-8°.

On lit dans la préface :

« Il est facile de reconnaître, dès les premières lignes de cet ouvrage, l'imagination et la chaleur, l'énergie et le sentiment qui caractérisent toutes les productions du Richardson français. Une mort déplorable et imprévue l'empêcha de terminer ces intéressants Mémoires, dont la première partie parut à Genève en 1761. »

D'après Quérard, cette supercherie est l'œuvre d'un nommé Janninet. Quant à la première partie « parue à Genève en 1761 », nous ne l'avons pu découvrir, et c'est certainement une autre invention de ce Janninet.

*
* *

PREVOST ET FRANÇOIS DIDOT

« Souvent il disparaissait pendant plusieurs années, dit Ambroise-Firmin Didot, puis il revenait tantôt de

Hollande, tantôt de quelque couvent, et rapportait des manuscrits qu'il donnait à imprimer à mon bisaïeul. La feuille d'impression lui était payée un louis, somme considérable alors. Nous possédons des traités signés au cabaret, au coin de la rue de la Huchette, selon l'usage du temps[1] ».

Cette prétendue existence vagabonde, avec des éclipses de plusieurs années, est encore une légende. Les rapports personnels de l'abbé Prevost avec François Didot ne commencèrent qu'à la fin de 1735, lors de son retour à Paris. Sa correspondance et les ouvrages sortis de sa plume qui furent publiés sans discontinuation chaque année, montrent que, sauf pendant vingt mois passés à Bruxelles et à Francfort, comme exilé, en 1741-1742, il vécut constamment à Paris, à Chaillot ou à Saint-Firmin, jusqu'à sa mort.

C'est, bien sûr, une autre fable ce qui a été raconté à l'excellent M. Reinwald, aujourd'hui décédé, de qui nous le tenons, que l'abbé Prevost passait beaucoup de son temps avec des filles dans un café de la rue Christine, où son éditeur venait chercher de la copie qu'on lui arrachait à grand'peine, après qu'il l'eut écrite séance tenante sur une table de l'établissement. Il y aurait même un volume imprimé par François Didot

1. *Encyclopédie moderne*, Paris, 1851, t. XXVI, p. 836, note.

qui n'est pas terminé. Ce dernier, perdant patience, mit *Finis* au milieu d'une phrase, n'ayant pu obtenir la fin. Malgré nos recherches, nous n'avons pas eu la bonne fortune de rencontrer ce livre, que nous croyons être, d'ailleurs, absolument imaginaire.

Empruntons encore à M. Didot un détail qui n'est pas non plus confirmé par les faits :

« Il avait la naïveté d'un enfant pour tout ce qui concernait sa personne; aussi afin d'exempter la fin de sa carrière de tout souci, ma bisaïeule[1] l'avait recueilli dans sa maison de campagne de St.-Firmin, près de Chantilly. Pour lui éviter l'ennui des comptes et les embarras résultant de son défaut d'ordre et de sa prodigalité, un crédit lui était ouvert chez le boulanger et chez le boucher[2]. »

Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'époque de sa mort, Prevost demeurait à Saint-Firmin depuis plusieurs années dans une maison appartenant à la veuve de Me Claude-David de Genty, avocat en parlement : « maison très agréable par elle-même et plus encore par ses entours, tranquillement au sein des lettres et de l'amitié, écrivant toujours par goût et par habitude et jouissant de lui-même[3] ».

1. Marguerite Didot, veuve de François.
2. *Encyclopédie moderne*, loc. cit.
3. Gaillard, *op. cit.*

MORT DE L'ABBÉ PREVOST

Le premier qui rapporte l'événement est un nouvelliste à la main, en ces termes :

« Ce 1er décembre 1763, M. l'abbé Prevost, très connu dans la République des lettres par les ouvrages qu'il a donnés, a été trouvé mort dans le Parc de Chantilly d'une attaque d'apoplexie qui l'y a surpris en se promenant[1]. »

Le second est Louis Petit de Bachaumont, ami de Prevost, qui écrit le lendemain :

« La littérature vient de perdre M. l'abbé Prevost, mort il y a quelques jours subitement en allant à une maison de campagne qu'il avoit près de Chantilly[2]. »

1. Nouvelles à la main. Bibliot. Mazarine, ms. 2388, relié aux armes du duc de Penthièvre, p. 306.
2. *Mémoires secrets*, Londres, 1777, in-8°, t. I, p. 233.

Trois jours après, la *Gazette de France* dit un peu plus longuement :

« L'abbé Prevost, qui s'est rendu célèbre par un grand nombre d'ouvrages d'esprit et d'imagination, est mort le 25 du mois dernier d'une attaque d'apoplexie, dont il a été frappé en allant à une maison de campagne qu'il avoit à quelques lieues de cette capitale[1]. »

L'abbé Jean-Louis Aubert, qui avait des relations personnelles avec Prevost, annonça, lui aussi, ette mort le 7 décembre 1763 :

« Les lettres viennent de faire une perte considérable en la personne de M. l'abbé Prevost d'Exilles, aumônier de S. A. Mgr. le Prince de Conti. Cet écrivain, recommandable à toutes sortes d'égards, et qui s'est acquis une réputation brillante, tant par la beauté et l'élégance de sa plume, que par le prodigieux nombre d'ouvrages curieux et intéressans qu'il a composés, est mort subitement le 25 novembre dernier, en revenant à une maison de campagne qu'il avoit à St-Firmin, près de Chantilly. Il est très vraisemblable que sa mort a été occasionnée par une goutte remontée : ce qu'il y a de certain (et nous en avons nous-mêmes été témoin), c'est que depuis plusieurs mois il souffroit des douleurs de goutte très vives à une jambe, sur laquelle, de l'avis de personnes expérimentées, il avoit appliqué quelque tems avant sa mort, différentes herbes

1. *Gazette de France*, 5 décembre 1763, nº 97, p. 420.

qui, en soulageant la partie affligée, ont pu faire remonter cette humeur dans la poitrine[1]. »

Quant à Antoine de La Place, à qui tout à l'heure il nous faudra revenir, nous le voyons répéter textuellement dans son *Mercure de France* la notice de la *Gazette;* c'est-à-dire (fait à noter d'ores et déjà) qu'il attribue aussi la mort de l'abbé Prevost « à une attaque d'apoplexie[2] ».

Pour Meusnier de Querlon, ami personnel de l'auteur de *Manon Lescaut*, celui-ci « mourut d'un coup de sang ou d'une goutte remontée[3] ».

Charles Collé, écrivant peu après (entre 1763 et 1772), rapporte ainsi la mort de Prevost :

« A la fin de ses jours, il avait obtenu un petit bénéfice; il les a abrégés en voulant se faire passer la goutte. Il s'appliqua un topique qui l'en délivra effectivement, mais en le faisant mourir subitement[4]. »

Laurent Dupoirier, dans la *Gallerie françoise*, publiée en 1771, dit seulement :

1. *Affiches, Annonces et Avis divers pour l'année 1763* (Paris), 8 décembre, p. 844.

2. *Mercure de France*, février 1764, p. 233.

3. *Histoire des Voyages*, Paris, 1768, t. XVIII, p. xxxvj.

4. *Journal historique;* Paris, Didot, 1868, in-8°, t. II, p. 326. Ce passage a été relevé par Honoré Bonhomme sur le manuscrit, aujourd'hui détruit, de la Bibliothèque du Louvre. Il ne se trouve pas dans l'édition de Barbier, Paris, 1806-1807.

« En retournant à St-Firmin, près de Chantilly, lieu de sa résidence, l'abbé Prevôt mourut d'apoplexie le 23 novembre 1763. »

Enfin Dutens le fait mourir de la même façon, mais dans le bois de Boulogne[1].

*
* *

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que durant au moins dix ans les contemporains de Prevost, amis ou adversaires, croyaient et répétaient qu'il était simplement mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Mais dix-neuf années après, en 1782, on vit apparaître un nouveau récit de sa fin, sous forme de glose à l'épitaphe suivante, — l'une et l'autre l'œuvre d'Antoine de La Place :

DE L'ABBÉ PRÉVOST D'EXILES

Ci-gît, qui, toujours énergique,
Intéressant et pathétique;
Mais toujours sombre, et respirant la mort,
Semble, dans ses Écrits, avoir prévu son sort.

Voilà l'épitaphe; maintenant, voici la glose :

« Vers la fin de 1763, l'abbé Prévost ayant été trouvé dans la forêt de Chantilli, au pied d'un arbre, sans parole et sans aucune espèce de sentiment, fut porté chez le Curé de ..., qui le regardant comme mort,

1. *Mémoires d'un voyageur qui se repose;* Paris, 1806, t. II, p. 282.

envoya appeler la justice de ... pour constater l'état du cadavre, et en attendant qu'elle arrivât, le déposa dans son Église. Mais en procédant, quelques heures après, à l'ouverture du corps, le premier coup de scalpel ne prouva que trop sensiblement au Chirurgien et aux Officiers de cette Jurisdiction, que le prétendu défunt, non seulement ne l'étoit pas, mais que les secours que d'abord l'on auroit pu lui administrer, étoient, pour lors, devenus inutiles. Quels remords pour l'Opérateur ! Quels regrets pour les amis de sa victime !

» L'Auteur de cet Ouvrage tient cette anecdote de M. l'Abbé de Blanchelande, frère du défunt, qui vint huit ou dix jours après le consulter sur ce qu'il y avoit à faire dans une si cruelle occasion, et qui[1] lui répondit : gémir et se taire[2]. »

Bernard d'Héry, en 1783, à son tour raconte :

« Le 23 novembre 1763, comme il s'en retournait seul à Saint-Firmin, par la forêt de Chantilly[3], il fut frappé d'une apoplexie subite et demeura sur la place. Des paysans qui survinrent par hasard, ayant aperçu son corps étendu au pied d'un arbre, le portèrent au

1. *Sic*, pour « il » évidemment.

2. *Recueil d'épitaphes, ouvrage moins triste qu'on ne pense*. Par M. D. L. P., Bruxelles, 1782, in-12, t. I, p. 152.

3. L'*Annuaire statistique du département de l'Oise*, 1861, p. 46, dit que ce fut dans la forêt de Compiègne. Après avoir raconté que le chirurgien s'était « hâté d'enfoncer le fer dans les entrailles » de Prevost, l'auteur de cet annuaire ajoute : « La comtesse *(sic)* de Condé, qui lui était très attachée, se chargea des frais de ses funérailles, qui eurent lieu à l'église de Chantilly ». Ces détails sont purement imaginaires.

curé du village le plus voisin. Le curé le fit déposer dans son église, en attendant la justice, qui fut appelée, comme c'est l'usage, lorsqu'un cadavre a été trouvé. Elle se rassembla sur-le-champ avec précipitation, et fit procéder par le chirurgien à l'ouverture du corps. Un cri du malheureux, qui n'était pas mort, glaça d'effroi les assistants. Le chirurgien s'arrêta, il était trop tard; le coup porté était mortel. L'abbé Prevost ne rouvrit plus les yeux que pour voir l'appareil cruel qui l'environnait, et de quelle manière horrible on lui arrachait la vie. Il expira sous le scalpel au même instant[1]. »

Ce biographe est Pierre Bernard d'Héry, âgé seulement de huit ans quand mourut l'abbé Prevost. Il ne cite aucune autorité; mais en comparant son récit avec celui de La Place, on voit qu'il ne fait que le paraphraser. Nous n'avons donc jusqu'ici, en réalité, qu'une source unique de cette histoire : le *Recueil d'épitaphes, ouvrage moins triste qu'on ne pense.*

Antoine de La Place, directeur du *Mercure de France*, de 1762 à 1764, était bien placé pour recueillir des renseignements. Or, dans son journal, au mois de février 1764, loin de faire allusion à un incident aussi extraordinaire que ce coup de scalpel et si propre à intéresser tous ses lecteurs, La Place, quoique « de son naturel

1. *Œuvres choisies de l'abbé Prevost*, Paris, 1784-1785, in-8°, t. I, p. 26.

grand hâbleur », comme dit La Harpe[1], ne fait que reproduire le récit de la *Gazette de France* et laisse l'abbé Prevost mourir tout simplement d'apoplexie. Pour ces détails étranges, dix-neuf ans plus tard, il dit les avoir appris « de M. l'abbé de Blanchelande, frère du défunt ». Or, nous montrerons bientôt que l'abbé de Blanchelande, frère en effet de l'abbé Prevost, n'a pas pu tenir le propos que cet anecdotier lui prête.

A l'appui de cette version nouvelle, on ne saurait trouver que certaine note, communiquée à Sainte-Beuve en 1853, par mademoiselle Rosine Prevost, qui l'avait écrite sous la dictée de son père, M. Liévin Prevost de Courmières, neveu de l'abbé :

« Il est dit expressément dans cette note, lisons-nous dans ses *Causeries du lundi*, qu'un jour que l'abbé Prevost revenait de Chantilly à Saint-Firmin où il habitait, une attaque d'apoplexie l'étendit au pied d'un arbre dans la forêt ; que des paysans qui survinrent le portèrent chez le curé du village le plus voisin ; qu'on rassembla avec précipitation la Justice qui fit procéder sur-le-champ à l'ouverture du cadavre, et qu'un cri du malheureux, qui n'était pas mort, arrêta l'instrument et glaça d'effroi les spectateurs[2]. »

Cette note, au premier aspect, réclame l'attention : elle fut dictée par un propre neveu de

1. *Cours de littérature*, Paris, Didot, 1840, grand in-8°, t. II, p. 721.
2. *Causeries du lundi*, 1859, t. IX, p. 109.

l'abbé Prevost [1] ; mais ce n'est pas le neveu qui assista à ses obsèques. Celui-ci, nommé Alphonse [2], était l'oncle et non le père de mademoiselle Rosine Prevost, et ce n'est pas lui, nous le prouverons, qui a fourni ces renseignements. La note, au surplus, est rédigée dans les mêmes termes, ou peu s'en faut, qu'avait employés Bernard d'Héry. Ne serait-ce pas un écho devenu comme article de foi pour avoir été souvent répété ?

RÉCIT DE BERNARD D'HÉRY	RÉCIT DE LIÉVIN PREVOST
« ...des paysans qui survinrent... le portèrent au curé du village le plus voisin... la Justice... se rassembla sur le champ avec précipitation, et fit procéder... à l'ouverture du corps. Un cri du malheureux, qui n'était pas mort, glaça d'effroi... »	« ...des paysans qui survinrent le portèrent chez le curé du village le plus voisin... la Justice qui fit procéder sur le champ à l'ouverture du cadavre... un cri du malheureux qui n'était pas mort... glaça d'effroi... »

Non seulement le langage est le même, mais des circonstances importantes de ce double récit sont démenties par une pièce authentique : l'acte mortuaire que nous reproduisons plus loin. Tout d'a-

1. Liévin-Louis-Jacques-Jérôme Prevost de Courmières, né en 1741, mort en 1801, seigneur de la Cour d'Humières et de Gorguechon. Lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Hesdin, marié à Augustine Dupond de Blingel. Il était fils de Jérôme-Pierre, frère cadet de l'abbé Prevost.

2. Alphonse Prevost de Courmières, frère cadet de Liévin-Louis. Né en 1748, mort en 1838 à Hesdin. Lieutenant-colonel au 18e régiment de dragons, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

bord, l'événement ne peut être arrivé « un jour que l'abbé Prevost revenait de Chantilly à Saint-Firmin », ni « dans la forêt de Chantilly »,— non plus que dans le parc,— pour la simple raison que ce fut à la Croix de Courteuil, située à 2 kilomètres *au delà* de Saint-Firmin, lorsqu'on arrive de Chantilly, et séparé de la forêt par des champs cultivés.

Ensuite, d'après ces trois derniers récits qui s'emboîtent l'un dans l'autre, et pour cause, — Antoine de La Place, Bernard d'Héry, Liévin Prevost, — à peine le corps de Prevost a-t-il été apporté au village voisin, que les habitants vont querir la Justice à Chantilly, laquelle se rassemble « avec précipitation » et fait procéder « sur le champ » à l'autopsie. Ce « village le plus voisin » est Courteuil, qui se trouve à 5 kilomètres seulement de Chantilly. Selon La Place et ses imitateurs, il ne dut donc se passer que peu de temps entre la découverte du corps et entre l'arrivée de la Justice à Courteuil et le prétendu coup mortel. D'ailleurs La Place dit, en propres termes, qu'on procéda « quelques heures après à l'ouverture du corps ».

Or les paysans apportèrent à Courteuil Prevost inanimé « le vendredi vingt-cinq novembre », et c'est seulement le « lendemain vingt-six dudit mois, ayant expiré », qu'il fut « visité par les

officiers de la Justice de Chantilly ». C'est-à-dire que le curé de Courteuil ne convoqua les magistrats qu'un jour après l'arrivée du corps dans le presbytère. Le chirurgien accompagnait les gens de justice, et c'est eux qui lui commandèrent de procéder à l'autopsie.

Va-t-on parler d'une léthargie qui aurait duré jusqu'au lendemain du jour où les paysans virent tomber Prevost? Mais, aux termes mêmes des détails qui sont la seule base de ce conte macabre, les magistrats et le chirurgien furent appelés immédiatement après la découverte du corps sur la route, et « quelques heures » seulement s'écoulèrent entre cette funèbre rencontre et le premier coup de scalpel; c'est-à-dire le 25 novembre et non le jour suivant. De plus, l'épitaphe authentique (citée plus loin) fixe la mort à cette date : *obiit 25 novembris*, tandis que l'acte mortuaire donne celle de l'arrivée des gens de justice et de l'autopsie, explicitement, comme nous venons de le dire au : « lendemain vingt-six dudit mois ».

*
* *

Arrivons maintenant à deux relations très curieuses qui nous mettrons sur la voie de la vérité.

Auger, de l'Académie française, termine ainsi une notice biographique sur Gaillard, son confrère, mort en 1806 :

« Sa maison étoit assez voisine de celle où l'abbé Prevost, tombé seulement en apoplexie, avoit fini misérablement sous le scalpel d'un chirurgien qui l'avoit cru mort. L'abbé Prevost avoit eu cette attaque dans la même forêt [de Chantilly] où Mr. Gaillard avoit été atteint de paralysie ; Mr. Gaillard que ce rapprochement frappoit, et qui avoit d'ailleurs à craindre que la première de ces maladies ne le conduisit à l'autre, avoit demandé que l'on gardât son corps pendant trois jours sans l'ouvrir ni l'enterrer. On a eu religieusement égard à cette recommandation[1]. »

Une première erreur, c'est de placer la prétendue scène du scalpel dans la maison de Saint-Firmin, alors que l'abbé Prevost est mort à Courteuil. Ensuite, pourquoi ne pas s'être conformé au récit même de Gaillard? Le voici :

« L'abbé Prévôt, sur la fin de sa vie, s'étoit retiré à Saint-Firmin, à la tête du canal de Chantilly, dans une maison très agréable par elle-même et plus encore par ses entours ; il y vivoit tranquillement au sein des lettres et de l'amitié, écrivant toujours par goût et par habitude, et jouissant de lui-même, lorsqu'à la fin de

1. Gaillard, *Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne;* 2e édition, Paris, 1807, t. I, p. xxxv.

l'année 1763, il fut trouvé mort d'apoplexie ou d'indigestion sur le chemin de Saint-Firmin à Saint-Nicolas d'Acy, près de Senlis, maison de bénédictins où il était allé dîner [1]. »

Le récit d'Auger, en ce qui se rapporte à la mort de l'abbé Prevost, est donc controuvé. D'autre part, Gaillard avait trente-sept ans lors de cet événement. Une lettre, citée plus loin, indique des rapports personnels avec lui, et il vécut au moins quinze ans à Saint-Firmin même. C'était un historien très consciencieux. Enfin son récit est corroboré par différentes relations de témoins oculaires, publiées depuis longtemps et qui ont néanmoins échappé jusqu'ici aux biographes du grand romancier. En voici une assez curieuse :

« L'abbé Prevost acheta sur la fin de ses jours une maison de campagne à Saint-Firmin, village près de Chantilly. De là, il allait quelque fois diner à Saint-Nicolas d'Acy, chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes [2], à une petite lieue de Senlis. Ce fut en revenant de dîner à ce couvent qu'il fut frappé d'apo-

1. *Encyclopédie méthodique*, 1790, t. IV, p. 396 du *Dictionnaire historique*.

2. Les religieux du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy n'étaient pas des bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, mais bien des clunistes réformés (Papiers de Dom Grenier, t. 192, *voce Aciacum*), et dont le monastère relevait de Saint-Martin-des-Champs.

plexie et mourut sur le chemin de Saint-Nicolas à Chantilly, derrière le jardin de l'abbé de Saint-Leu, curé de Courteuil. Celui-ci, aidé de sa domestique, releva aussitôt le corps du défunt, et le porta dans son presbytère, où, sans délai, se rendit don *(sic)* Preslier [1], procureur des moines de Saint-Nicolas, muni d'une poche pleine d'écus. Arrivé à Courteuil, il dit en entrant au presbytère : « Je viens chercher le corps de » l'abbé Prevost. — Vous ne l'aurez pas pour trois rai- » sons, dit le curé : 1° parce qu'il avait jeté le froc aux » orties ; 2° parce qu'il appartenait à une congrégation » différente de la vôtre ; 3° parce qu'il est mort hors de » votre couvent. — J'ai prévu, répond le procureur, » tous ces difficultés, et voici de quoi les lever. » En même temps, il jette loin du corps du défunt la poignée d'écus dont il s'était muni. A l'instant le curé saute sur les écus et le moine sur le défunt ; puis, à l'aide d'un domestique, il l'emporte à Saint-Nicolas.

» C'est l'abbé de Saint-Leu [2], lui-même, qui a raconté, il y a plus d'un demi-siècle, cette anecdote au soussigné, lequel lui répondit : « Il faut avouer que c'était bien » digne de vous deux. »

» L'abbé Prevost fut inhumé dans l'église des Béné-

1. Dans l'État général et nominatif des Bénédictins de Cluny dressé en 1790 (Archives nation., cartons D XIX, 10), figure Dom Jean Preslier, ayant fait profession dans la congrégation de Cluny en 1735, et âgé de soixante-dix-sept ans en 1790. (Obligeante recherche de Dom Dubourg.) Dom Preslier avait donc 50 ans lors de la mort de l'abbé Prevost. Voir aussi la *Matricula monachor. strictæ observantiæ* (de Cluny). Bibliot. de l'Arsenal, ms. 990, f° 67.

2. L'abbé de Saint-Leu fut curé de Courteuil de 1760 à 1784. L'abbé Hyacinthe Loyez, son vicaire, lui succéda ; mais moins d'un an après, l'abbé Legat devint curé de cette église.

dictins et son épitaphe[1] y était encore lorsque le couvent fut vendu.

» Certifié véritable par le soussigné, propriétaire et maire à Courteuil en 1793.

» *Signé :* LEGAT[2]. »

Le fait que le récit de l'abbé de Saint-Leu se trouve ici rapporté plus d'un demi-siècle après avoir été entendu, peut expliquer la légère inexactitude qu'on y relève : l'arrivée « sans délai » de Dom Preslier et la prise de possession immédiatement après par celui-ci du corps de l'abbé Prevost. Quant à la scène des écus, elle est possible, mais il faut la reporter au lendemain, ou au surlendemain, lorsque les restes quittèrent en effet Courteuil.

Les autres circonstances sont confirmées par une pièce officielle : un extrait du registre des actes de l'état civil de Courteuil, pour l'année 1763, déposé dans cette commune et aux archives

1. Voir à la fin du présent chapitre le texte authentique latin de cette épitaphe, pris sur place par l'abbé Afforty pour D. Grenier.

2. *Revue de l'Oise;* Paris, t. I, n° de juillet 1838, p. 131. Obligeamment indiqué par M. Maurice Tourneux. Antoine-Joseph Legat, né à Riom en 1752, fils d'un contrôleur général des finances de la généralité d'Auvergne. Il fut curé de Courteuil du 6 janvier 1785 au 23 octobre 1792, époque à laquelle il quitta la soutane, se maria et se fit maître de pension à Chantilly. Il fut maire ou adjoint au maire de cette ville jusqu'au 25 thermidor de l'an VI et y mourut le 30 janvier 1844, âgé de quatre-vingt-onze ans. (Obligeantes recherches de M. l'abbé Clozier, curé de Courteuil et d'Apremont).

du tribunal civil de l'arrondissement de Senlis (Oise). En voici le texte exact et complet :

« L'an mille sept cent soixante-trois, le vendredy vingt-cinq du mois de novembre a esté trouvé au lieu dit la Croix de Courteuil, sur le territoire de cette paroisse, expirant et frappé d'un coup de sang, le corps de dom antoine-françois prevost, agé de soixante trois ans [*sic pro* 66] aumônier de S. A. S. Mgr le prince de Conty, prieur et seigneur temporel et spirituel de gêsne au bas maîne, diocèse du Mans demeurant depuis quelques années dans la paroisse de St-Firmin, chés dame Catherine Robin, veuve de Claude David de Genty [1], avocat en parlement; le quel ayant expiré dans notre maison presbytérale [2] a esté le lendemain vingt six dudit mois visité par les officiers de la justice de Chantilly d'où cette paroisse dépend, il a esté cons-

1. Dans une lettre écrite par Gaillard, de l'Académie française, le 26 juin 1791, de Saint-Firmin, et adressée à M. Prevost, maître des Eaux et Forêts, neveu de l'abbé Prevost, on lit : « J'ai reçu votre lettre le lendemain de la mort d'une femme qui était très attachée à la mémoire de l'abbé Prevost, Madame Gentille; elle était fort de nos amies. J'ai une petite habitation dans ce même lieu de St-Firmin. Votre zèle pour venger la mémoire d'un oncle illustre me parait très convenable et je le partage. »

Cette madame « Gentille » est peut-être la veuve de l'avocat « de Genty », dont il est ici question.

2. L'acte de décès diffère ici du récit fait par l'abbé de St-Leu à Legat « que Prevost mourut sur le chemin » : circonstance corroborée par la lettre de l'abbé de Blanchelande et d'autres témoignages. Le curé de Courteuil a pu prendre pour un reste de vie des signes reflexes, ainsi que la chaleur du corps et le fait qu'il paraît répondre aux excitations qu'on lui imprime et, en conséquence, tenter des efforts pour ranimer le cadavre, comme cela se voit constamment dans des cas semblables.

taté par la dite visite que le dit dom prevost éstoit mort d'une apoplexie, lequel a esté ce jourdhuy vingt-sept du present mois transferé et déposé de ce lieu par nous curé soussigné, entre les mains des prieur et religieux de St Nicolas d'Acy les Senlis ordre de St Benoist, congregation de Cluny, lesquels vu que le dit dom prevost étoit prestre et religieux profès de l'abbaye de la Grenetière au diocèse de Luçon ont demandés que le corps dudit deffunt fut inhumé dans leur maison ce que nous leurs avons accordé. — Le Convoy et transport jusqu'au dit St Nicolas fait en présence du sieur Alphonse de Courmiere soussigné, neveu dudit deffunt, du sieur Quin, inspecteur des jardins de S. A. S. Mgr le prince de Condé et des curés voisins soussignés.

» *Alphonse Prevost Decourmière, Dieu, curé de St. Firmin, Quin, Tannier, curé de St-Léonard, Chomel, curé d'Aumont, De Saint-Leu, curé de Courteuil*[1]. »

Voici, enfin, le texte intégral et authentique, pris sur l'original, d'une lettre écrite par l'abbé de Blanchelande, ce frère de l'abbé Prevost de qui La Place prétend avoir reçu, « huit ou dix jours » après l'événement, sa funèbre et bizarre anecdote :

A Hesdin le 1er 10bre 1763.

« Quand on reflechit sur les evennemens de ce bas

1. Cette pièce a été publiée par Sainte-Beuve, nous ne savons où d'abord, puis en 1854, dans ses *Nouvelles Causeries du lundi*, t. IX, pp. 109-10. Elle est aussi dans l'*Athenæum* de Paris, pour nov. 1853, n° 46, p. 1093. Notre texte est pris sur l'original.

monde, monsieur et cher cousin[1], on ne doit guerres s'y attacher. Si l'on y respire instant, il semble que ce ne soit pour se préparer à quelque nouvelle peine. Vous pensés bien que ce prélude est pour vous disposer à une nouvelle que je ne dois pas vous annoncer cruement, parceque je connois votre sensibilité et que l'amitié nous a toujours uni plus fortement encore que la proche parenté. Courmières[2] écrit à Mr. l'avocat Dupond[3] que le 26 de ce mois son oncle fut se promener après midi au prieuré de St. Nicolas [4], qui est une communauté de bénédictins réformés à trois quarts de lieue de chés lui. Il étoit seul. A son retour se trouvant vis à vis de quelques hommes qui passoient dans le chemin, il leur cria : à moi mes amis, je me meurs. Puis il dit : Seigneur pardonnés moi mes fautes et sur le champs il mourut. Je ne crois pas vous devoir laisser aprendre cette affligeante nouvelle par la voix publique. Nos neveux [5], et surtout Courmières, perdent beaucoup. Cette perte arrivée après celle de leur père[6], leur est, par cette raison morne, plus dommageable. Vous perdés aussi un parent qui vous estimoit, et aimoit beaucoup. La résignation aux volontés du ciel est la source des consolations pour les chrétiens. Joignons-y l'espérance que le ciel lui a fait miséricorde.

1. M. du Clay, de Capelle, cousin du côté maternel.

2. Alphonse Prevost de Courmières, qui assista aux obsèques de son oncle et signa à l'acte de décès comme témoin. Il faisait ses classes à Paris ; ce qui explique sa présence à l'enterrement.

3. Dupont de Blingel, beau-père du frère d'Alphonse Prevost.

4. Le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy.

5. Alphonse, précité, et Liévin, son frère aîné.

6. Jérôme, frère cadet de l'abbé Prevost, mort le 28 avril précédent.

Ses dernières paroles en donnent la confiance. J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait dévouement

» Monsieur et cher cousin

» Votre très humble et obéissant serviteur.

» f. prevost abbé de blanchelande.

» J'ai l'honneur de saluer mon cousin votre fils, et mes cousines. Ma Sœur [1] et ma nièce [2] vous présente à tous leurs très humbles civilités [3]. »

Cette lettre confirme en toute sa partie essentielle la première version d'Antoine de La Place, et détruit la seule apparence vérité sur laquelle reposait le conte imaginé à plaisir dix-neuf années après l'événement. L'abbé de Blanchelande n'a pu dire à La Place que Prevost avait expiré sous le scalpel d'un chirurgien, ayant écrit à son cousin, quelques jours auparavant, qu'il était mort frappé d'apoplexie foudroyante sur la grande route !

Autre chose. L'abbé de Blanchelande était à Hesdin lorsque La Place prétend avoir reçu ses confidences à Paris, nécessairement, où il vivait.

1. C'est-à-dire sa belle-sœur, Marguerite, veuve de Jérôme, née Blondin.

2. Marie-Florence, fille de Jérôme, qui épousa Le Merchier de Bois-Hutin, et dont la descendance s'eteignit en 1847.

3. Nous devons cette pièce capitale à l'obligeance éclairée de deux membres de la famille : d'abord en extrait, par M. Liévin Prevost de Courmières, ensuite par l'original complet de la lettre même, que M. le Dr. Gaston Houzel, de Boulogne-sur-Mer, à qui le précieux autographe appartient, a bien voulu nous communiquer.

La Place prétend que l'abbé de Blanchelande lui raconta cette histoire « huit ou dix jours après l'événement ». Prevost est mort le 25 novembre ; c'est donc au 3 ou au 5 décembre qu'il faudrait fixer leur entrevue. Or, non seulement Blanchelande n'était pas présent aux obsèques, mais, installé à Hesdin le 1er décembre, c'est là qu'il apprit la mort de son frère, et seulement par la lettre de son neveu Alphonse. Et la version que donne cette lettre est diamétralement opposée au récit que La Place attribue à l'abbé de Blanchelande. D'ailleurs, rien ne fait supposer que l'abbé dût quitter Hesdin immédiatement après l'avoir écrite, ni surtout pour aller à Paris.

Admettons provisoirement qu'il soit parti le jour même. Le trajet d'Hesdin à Paris ne pouvait se faire en moins de quatre jours, et encore le départ devait-il coïncider avec celui de la diligence qui avait lieu seulement une fois par semaine et de Montreuil-sur-Mer[1]. L'abbé n'a donc pu se trouver dans la capitale le 3 décembre.

1. *État ou Tableau de la ville de Paris* (par Sèze), Paris, 1761 et 1765, in-8o, p. 367. Voici nos éléments de calcul : De Saint-Firmin, en 1763, Prevost écrit à son cousin (qui était à Capelle ou à Hesdin) : « Vous recevrez ma lettre lundi prochain, ou mardi au plus tard. Si vous me répondez sur-le-champ, j'aurai votre réponse vendredi. » Le courrier mettait conséquemment de quatre à cinq jours pour franchir la distance d'Hesdin à Paris et l'on doit croire qu'une voiture particulière, et à plus forte raison la diligence, en prenaient davantage.

S'il y était le 5, on doit supposer qu'il se mit en route le jour même où sa lettre à M. Duclay fut écrite ; que la diligence partait justement ce jour-là ; que les renseignements contredisant son premier récit furent recueillis en chemin, et qu'il n'eut rien de plus pressé, au débotter, que de les communiquer à La Place. C'est inadmissible. Enfin, pourquoi voyons-nous ce journaliste publier, en février 1764, que Prevost était simplement « mort d'apoplexie », quand, d'après ses propres déclarations, il aurait su le contraire depuis près d'un mois ? La Place avait d'ailleurs beau jeu pour mentir : quand il lança son extraordinaire histoire, l'abbé de Blanchelande était mort depuis seize ans.

*
* *

Reste à savoir si La Place a inventé la chose de toutes pièces, ou bien s'il n'a pas, avec ses goûts de romancier et sa hâblerie habituelle, développé dans le sens tragique une matière fournie par la réalité.

« Autrefois, dit Nysten, on donnait le nom d'apoplexie foudroyante à presque tous les cas de mort subite, en particulier à ceux dus à la rupture d'un anévrisme[1]. » Or c'est précisément

1. *Dictionnaire de médecine et de chirurgie ;* édition de Littré et Robin, Paris 1855, p. 95. Nysten est né en 1771.

le cas de l'abbé Prevost. Nous allons en donner la preuve, et le lecteur pourra peut-être y découvrir des éléments que La Place aurait interprété à sa manière. Mais ce n'est qu'une vague supposition de notre part.

Dans la notice nécrologique donnée par l'*Almanach Historique et Géographique de l'Artois pour l'année bissextile 1764* [1], — rédigé au plus tard en décembre 1763, — se trouvent des renseignements identiques à ceux que nous a fournis la lettre de l'abbé de Blanchelande et d'autres qui les complètent :

« Ce célèbre écrivain [l'abbé Prevost] partit le jour de sa mort, après avoir diné, d'une maison qu'il habitoit à St-Firmin, pour aller seul et à pied se promener jusqu'à Saint Nicolas, Prieuré de Bénédictins de l'ordre de Cluni, situé à trois petits quarts de lieue de sa demeure. Comme il s'en retournoit, des paysans qui travailloient près du chemin, s'appercurent qu'il chanceloit et coururent à lui. Il leur dit : *A moi, mes amis je me meurs;* et il ajouta : *Seigneur pardonnez-moi mes fautes;* mais il tomba mort avant que ces paysans eussent pu le joindre. Son corps ayant été ouvert, on trouva dans la poitrine une grosse veine rompue, dont le sang avoit inondé cette partie. »

On pourrait à peine citer deux ou trois cas de rupture des grosses veines de la poitrine indépendante d'une contusion ou d'un effort violent. Il

1. Amiens, in-18, p. 213.

n'y a pas non plus d'exemple de rupture vraiment spontanée non précédée par une circonstance spéciale telle qu'un bain froid (Portal) ou un accès de fièvre pernicieuse algide (Senac). Par contre, les simples ruptures d'anévrismes, surtout à un certain âge, sont fréquentes. Le rédacteur de l'*Almanach d'Artois*, qui n'était pas médecin, a dit, comme le vulgaire, « une grosse veine », quand il fallait dire « une artère ».

Le sérum qui jaillit sans doute lorsque le chirurgien introduisit les deux branches de son sécateur sous les dernières côtes, a pu faire croire à des témoins peu familiers avec les pratiques de l'autopsie, que le flot était produit par un coup de scalpel porté à un homme encore vivant. Mais, somme toute, il est infiniment plus probable que La Place a complètement inventé son horrible anecdote.

Ce qui précède était écrit et à la veille d'être imprimé, lorsque nous reçûmes un dernier document qui corrobore et complète les preuves accumulées dans notre travail.

Les *Affiches du Beauvaisis* ayant réédité cette fable, l'abbé Varnau protesta immédiatement, dans les *Affiches de Senlis*[1], n° du 12 mars 1785,

1. *Affiches pour la ville de Senlis*, Compiègne. An. MDCCLXXXV. A Senlis chez N. L. F. Des Rocques, imprimeur-libraire. Ce périodique était rédigé par l'abbé Varnau, grand chantre et chanoine

contre ce récit macabre et mensonger. Sa protestation énonce les faits suivants, qui sont décisifs :

« M. Regnard, avocat au Parlement, juge châtelain de Chantilly et dépendances pour S. A. S. Mgr le Prince de Condé, m'a remis la minute du procès-verbal dressé le 26 et non le 23 novembre 1763 pour constater la cause et l'heure de la mort du feu sieur abbé Prévôt, né à Hesdin dans l'Artois en 1697.

» La pièce authentique que j'ai sous les yeux a été dressée sous les ordres de mondit sieur Regnard accompagné pour lors de MM. Duquêne, Procureur Fiscal, Lanier, greffier, Leroy, huissier, Truyart, docteur en médecine, et Caftérès, chirurgien.

» L'on y voit en substance la vérité de ce qui suit :

» Le 25 novembre 1763, sur les cinq heures du soir, le sieur abbé Prevot fut frappé d'une apoplexie qui le renversa par terre sans mouvement et sans vie sur la route de St-Firmin à Senlis, vis à vis la croix de la Paroisse de Courteuille et non au pied d'un arbre dans la Forêt de Chantilly.

» M. de St Leu, curé de ladite paroisse, instruit de cet accident, se porta aussitôt en ce lieu avec plusieurs personnes et fit transporter dans son presbytère le corps dudit sieur Prévôt qu'on essaya de rappeler à la vie par tous les moyens et secours usités en pareil cas.

» Tous les remèdes employés pendant plusieurs heures étant inutiles et le Sr. Prévôt reconnu mort par tous

de la cathédrale de Senlis. Le seul exemplaire arrivé à notre connaissance appartient à M. le baron Ed. de Pontalba, à Senlis, et l'extrait que nous en donnons nous a été fort obligeamment communiqué par M. l'abbé Eugène Müller, le savant archéologue.

les assistants, le curé fit porter le cadavre à l'Église, pour y rester la nuit du 25 novembre.

» Le lendemain 26, mondit Sr. Regnard, juge, accompagné des personnes susdites, se rendit de Senlis à Courteuille, où, instruit de ce que dessus, il fit enlever de l'Église le corps de M. Prévôt, mort dès la veille, et fit procéder dans la maison d'un particulier à l'ouverture du cadavre.

» En faisant cette opération, l'on trouva dans la poitrine un épanchement très abondant de sang causé par la rupture de l'aorte et autres gros vaisseaux.

» Cette quantité de sang jointe à celle d'un fluide extraordinaire et fétide qui stagnoit dans l'estomach annonça très évidemment aux gens de l'art et à tous les spectateurs la vraie cause de la mort subite de M. l'abbé Prévôt, dont la vie ne pouvoit résister au coup de foudre qui le frappa. »

Le « fluide extraordinaire et fétide qui stagnoit dans l'estomach » provenait des matières alimentaires ingérées peu de temps avant la mort et qui avaient subi, le lendemain, un commencement de putréfaction : autre preuve positive que le décès précéda le coup de scalpel.

*
* *

L'abbé Prevost n'est donc pas mort de ce que nous appelons aujourd'hui une attaque d'apoplexie, ni d'une indigestion, ni d'une goutte

remontée, encore moins, tué par quelque ignare chirurgien. *Il est mort de la rupture d'un anévrisme.*

Il ressort aussi de ces documents plusieurs faits qui vont à l'encontre d'autres légendes concernant l'auteur de *Manon Lescaut.*

Prevost n'est pas décédé, comme le rapportent presque tous ses biographes, le 23 novembre 1763, ni en revenant de Chantilly, mais le 25, alors qu'il marchait en sens inverse, à Courteuil.

Il ne fut pas transporté, ainsi que le raconte Ambroise-Firmin Didot, chez la veuve de son éditeur : « dans la maison de ma bisaïeule, à Saint-Firmin, après l'affreux accident qui termina si fatalement sa longue carrière[1] ».

Nous ne savons si, comme le disent Bachaumont, Querlon, La Place et Legat, Prevost était propriétaire à Saint-Firmin, mais on a ici la preuve qu'à l'époque de sa mort il ne demeurait ni dans une maison lui appartenant, ni chez Madame Didot. On voit par l'acte de décès que c'était chez « dame Catherine Robin, veuve du sieur Claude-David de Genty, avocat en parlement », dans une propriété qui, semble-t-il, existe encore[2].

Un fait plus important à noter, c'est que

1. *Encyclopédie moderne*, tome XXVI (1851), p. 836.

2. Ce serait la maison possédée aujourd'hui par M. Alphonse Turquet. Nous n'avons pu vérifier le fait.

Prevost n'est pas mort, comme certains récits pourraient le faire croire, dans un état voisin de l'indigence, ou à la charge de madame Didot. Il était alors, au contraire, en possession d'un prieuré qui rapportait plus de 2000 livres annuellement, chargé d'un important travail historique par le prince de Condé et locataire d'une jolie maison de campagne, entouré d'amis.

Enfin, loin qu'il ait rendu l'âme hors du giron de l'Église, « en moine défroqué », le clergé se disputa son corps, et ce furent les Bénédictins, à l'ordre desquels il n'avait pas cessé d'appartenir, qui voulurent lui donner une sépulture sous les dalles de leur église même.

Dans la nef de l'église du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, à gauche en entrant par la porte principale et près de celle-ci, on lisait encore, à l'époque où le monastère fut démoli, sous la Révolution, l'épitaphe suivante :

HIC JACET D. ANTONIUS PREVOST
SACERDOS MAJORIS ORDIN. S. BENEDICTI
MONACHUS PROFESSUS QUAM PLURIMIS
VOLUMINIBUS IN LUCEM EDITIS INSIGNITUS,
OBIIT 25. NOVEMBRIS 1763.
REQUIESCAT IN PACE[1].

1. « Ici gît Dom Antoine Prevost, prêtre de l'ordre majeur de Saint-Benoît, moine profès, connu pour les très nombreux ouvrages qu'il a mis au jour. Il mourut le 25 novembre 1763. Qu'il repose

en paix. » (Papiers de Dom Grenier, Bibliot. nation., ms. franç., *Picardie*, vol. 192, f° 63).

De ce prieuré, il ne reste plus qu'une maison de campagne ordinaire. On n'y trouve aucun souvenir de Prevost. Quelques pierres tombales sont venues de là aux églises de Saint-Nicolas et de Courteuil. La sienne n'est malheureusement pas du nombre. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. l'abbé Eugène Müller.

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNAGES MENTIONNÉS

A

AGUESSEAU (l'archidiacre d'), 38.
AGUESSEAU (d'), 356, 364, 371.
AIGUILLON (le duc d'), 396.
AIGUILLON (la duchesse d'), 396.
AILLERY (l'abbé), 226.
AÏSSÉ (Mlle), 73, 131.
ALAIDON (Dom), 120, 139.
ALLIBONE, 380.
ANDRÉ, 224.
ANDRÉ (l'abbé), 394.
ANNE (l'impératrice), 78.
ANSON, 398.
ANTIN (GONDRIN D'), 216.
ARGENS (le marquis d'), 418.
ARGENSON (d'), 389.
ARGENTAL (d'), 326.
ARNOULT, 408.
AUBERT (l'abbé J.-L.), 428.
AUBERTIN, 71.
AUGER, 436, 437.
AUMALE (M. le duc d'), 410.

B

BACHAUMONT (Louis PETIT DE), 31, 44, 72, 239, 409, 422, 427, 451.
BARBIER, 69, 153, 391.
BARET (Paul), 423.
BARROIS, 420.
BARTHÉLEMY (l'abbé), 101.
BASSOMPIERRE, (I.-F.), 342.
BAYLE, 180.
BEAURAIN (M.), 236.
BEAUREPAIRE (M. Charles de), 222.
BELLE-ISLE (le maréchal de), 34, 45.
BELLEY (l'évêque de), v. Doucet.
BELLIN, 346.
BENOÎT XIV, 24, 34, 382, 383.
BERNARD, 216.
BERNARD D'HÉRY, 70, 432, 434.
BERNARD (Frédéric), 167.
BERNIN (le), 325.
BISSY (le cardinal de), 18, 22, 40, 203, 231.

BLANC (Charles), 387.
BLANCHARD (Élie), 125.
BLANCHELANDE (Bernard-Joseph PREVOST, abbé de), 76, 82, 85, 88, 89, 133, 199, 431, 433, 441, 442.
BLONDEL (Robertine), 87.
BLONDIN (M.-M.), 89, 414, 444.
BLUSSÉ (Abraham), 400.
BOIS-JOURDAIN (de), 29, 190, 197, 198, 200.
BOISMORAND (l'abbé de), 217.
BOISSIÈRE (de la), 32.
BONHOMME (Honoré), 429.
BOUCHER DE L'ESTANG, v. Estang.
BOUHIER (le président), 41, 57, 80, 177, 212, 213, 215, 218, 219, 221, 229, 231, 328, 332, 340.
BOUQUET (Dom), 122.
BOURBON (Louis-Henri-Joseph, duc de), 411.
BOUTILLIER (Jehan), 60.
BOUTRON-CHARLARD (M.), 339.
BRANCAS, duc de VILLARS (Louis de), 26, 109.
BRANDMÜLLER, 206, 339.
BRET (Antoine), 420.
BRIDELLE (Pierre), 223.
BROSSES (le président de), 397.
BRUHL (le comte de), 326.
BRUNET, 154.
BRUNETIÈRE (M.), 32, 52, 54, 75, 201, 202, 418.
BRUUN (le docteur), 400.
BRUYS, 154, 218.
BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, v. Martinière.
BUCKLEY (Samuel), 144, 165, 178, 212.
BUFFON, 55, 60.
BURTON, 402.
BUVAT, 420.

C

CAFTÉRÈS, 449.
CAHUSAC (de), 376.
CALENDRINI (Mme de), 131.
CALONNE (M. Albert de), 133.
CALVIN, 213.
CAPITAINE (Ulysse), 391.
CARPENTIER (Dom), 223.
CARTE (Thomas), 58, 377.
CATIGNON (Dom), 123.
CATUFFE (Jean), 330.
CAUCHON (Antoine), 90.
CAYLUS (le comte de), 34.
CAZIN, 73.
CERVANTES, 52.
CHALOTAIS (de la), 34, 342, 344.
CHARCAN ET VILLARD, 346.
CHARDIN, 352.
CHARDON DE LA ROCHETTE, v. Rochette.
CHANGUION (François), 334.
CHARAVAY, 339.
CHARLES (le prince), 361.
CHARTRES (M. de), 420.
CHASSAGNE (GUYOT DE LA), 338.
CHASTEL (Moyse), 365.
CHAUDERLOS DE LACLOS, v. Laclos.
CHAUDON (Louis-Mayeul), 58, 349.
CHAUVELIN (de), 125.
CHAVANON (M.), 384.
CHEDHOMME (Jean), 383.
CHESTER (M. de), 325.
CHESTER (Mme de), 45, 325.
CHESTERFIELD (lord), 380.
CHOISEUL (le duc de), 101.
CHOMEL (l'abbé), 442.
CICÉRON, 340, 345, 366.
CIDEVILLE (LE CORMIER DE), 211.
CITEAUX (la famille), 89.
CLABAUT (Marguerite), 87.
CLÉMENT XII, 22, 222.

CLOZIER (M. l'abbé), 440.
COCHIN, 352.
COHEN, 341.
COLLÉ (Charles), 35, 37, 59, 217.
COLTELLI, dit Procope-Couteau (Michel), 343, 344.
CONDÉ (Maison de), 403, 404, 410.
CONDÉ (la comtesse de), 431.
CONDÉ (Louis-Joseph DE BOURBON, prince de), 34, 404, 449, 452.
CONRADE (Dom), 138.
CONTI (Maison de), 404, 410.
CONTI (le prince de), 24, 34, 43, 199, 350, 351.
COOPER (T.), 338.
COSME III, 130.
COSTE, v. Carte.
COURAYDO, v. Le Courrayer.
COURCELLES (de), 421.
COWLEY, 398.
CRÉQUY (la marquise de), 34, 358, 360, 362.
CROZE (VEISSIÈRE DE LA), 118.

D

DAGUESSEAU, v. Aguesseau.
DAMIENS, 137.
DARGNIES ou D'ERGNY (Louis-Michel), 9, 85, 132, 137, 142.
DARIMAJOU (Dominique), 37.
DAVID (Guillaume), 175.
DAVIS (C.), 338, 378.
DE FOÉ (Daniel), 52.
DELAULNE (la veuve), 125, 146, 170, 187, 188.
DELEYRE, 398.
DELFES (A.), 389.
DELISLE DE SALLES, v. Salles.
DELORME DE LA TOUR (J.), 342.
DENIS (François), 383.
DENIS (Sébastien), 384.
DESAINT ET SAILLANT, 392.
DES BORDES (François), 328, 330.
DESBRULINS, 346.
DESFONTAINES (l'abbé), 60, 144, 156, 160, 165, 171, 179, 183, 206, 207, 211, 212, 216, 217, 218, 335, 337, 345, 353, 366, 367.
DESMAISEAUX (Pierre), 56, 80, 150, 159, 189.
DESROCHERS, 351.
DES ROQUES, 449,
DIDOT (Ambroise-Firmin), 5, 99, 424, 426, 451.
DIDOT (François), 32, 41, 156, 197, 209, 216, 217, 220, 331, 341, 344, 346, 353, 357, 366, 371, 373, 381, 396.
DIDOT (Henri), 99.
DIDOT (Marguerite), 426.
DIDOT (Pierre), 99.
DIEU (l'abbé), 442.
DIGARD DE KERGUETTE (J.), 376.
DOUBLET (Mme), 34, 72.
DOUCET (Jean VII du), 22, 203, 224.
DOZAN, v. Oazan.
DREUX DU RADIER, 351.
DUBOCCAGE (Mme), 362.
DUBOIS (Dom), 384.
DUBOIS (le cardinal), 111.
DUBOURG (Dom), 439.
DUBREUIL, 71.
DUCANGE, 223.
DU CLAY DE CAPELLE, 443.
DUCLAY, 86, 227, 407, 412, 446.
DUCLAY (Marie), 88, 91, 92.
DUCLAY, garde-marteau, 86.
DUCLOU (Dom), 118.
DUMAS (Mme), 325.
DUPOIRIER (F.-L.), 219, 341, 355, 429.
DUPOND DE BLINGEL, 443.
— (Augustine), 434.
— (Rose-Isabelle), 89.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR, v. Saint-Maur.
DUPUIS (Dom), 31, 61, 69, 96, 349, 421.
DUQUÊNE, 449.
DUTENS, 101, 430.
DYCHE (Thomas), 370.

E

ECCARD, 190.
EDMONT (M. Ed.), 106.
EISEN, 372.
ERGNY (d'), v. Dargnies.
ERSKINE, 378.
ESTANG (BOUCHER DE L'), 39, 358.
ESTRÉE (M. Paul d'), 357.
EY... (le chevalier d'), 143.
EYRE (Sir Robert), 143.

F

FALLOUX (le vicomte de), 344.
FARGÈS (de), 397.
FASSANDONI (Marco), 423.
FAUTRIÈRE (de la), 343.
FERRERAS (Juan de), 343.
FEUILLET DE CONCHES, 75.
FICQUET, 351.
FIELDING, 52.
FILHEUL, 233.
FILHON (Benjamin), 363.
FLEURY (le cardinal de), 40, 44, 45, 217.
FOISSET, 397.
FOKKE (S.), 342.
FONTANGES, 395.
FONTENEAU (Dom), 226.
FONTETTE (FEVRET DE , 16, 111.
FOVILLE D'ESCRAINVILLE, 9.
FRANÇOIS-XAVIER (Saint), 95.
FRÉDÉRIC II, 34, 43, 73, 79, 204.
FRÉRON, 388, 418.
FROULLAY (Mgr de), 383.
FUNCK-BRENTANO (Frantz), 141.

G

GAILLARD (l'académicien), 33, 49, 61, 96, 349, 426, 436, 437, 438, 441.
GAUTHIER (Paul), 365.
GAUTIER (Dom), 162.
GÉNARD, 421.
GENLIS (Mme de), 59.
GENTILLE (Mme), 441.
GENTY (Claude-David de), 426, 451.
GEORGI, 234, 329, 332, 336, 340, 348, 393, 420.
GLADY, 381.
GOETHE, 52.
GONDRIN D'ANTIN, v. Antin.
GORDON DE PERCEL, v. Lenglet-Dufresnoy.
GOSSE ET NEAULME, 158, 165, 204, 334.
GOUJET (l'abbé), 111.
GOUMOIN (le colonel), 190.
GRAFFIGNY (Mme de), 77, 373.
GRANET (l'abbé), 167, 179, 218.
GRÆVIUS, 353.
GREEN (John), 364.
GRENIER (Dom), 16, 75, 81, 103, 104, 112, 164, 438, 453.
GRILLE (J.), 344.
GRIMM, 58, 338, 387, 389, 402, 403, 409, 414, 416, 418, 422.
GUÉRIN (les), 185, 341.
GUEUDEVILLE, 118.
GUILLOT DE LA CHASSAGNE, v. Chassagne.

H

HALKETT et LAING, 378.
HARTUNG (G.-G.), 391.
HAWKESWORTH (John), 414.
HEINSIUS, 392, 400.
HELLEMAN (Liévine), 89.
HELVETIUS, 402.
HENNUYER (Jean), 420.
HÉRAULT (René), 127, 141.
HÉRICOURT (le comte d'), 137, 338.
HERMILLY (VAQUETTE D'), 343.
HÉRY, v. Bernard d'Héry.
HITCH et HAWES, 378.
HOCHEREAU, 392.
HODGES (J.), 390.
HODIN (Dom), 118.
HONDT (Pierre de), 186, 398.
HOPFFNER (N.-C.), 401.
HORACE, 359.
HOUDIQUIER (Dom), 122.
HOUZEL (la famille), 89.
HOUZEL (le docteur Gaston), 228, 444.
HOUZEL (Me Henri), 76.
HUGO (Victor), 53.
HUME (David), 33, 401, 402.

I

IELAGUIN (Ivan), 392.
IMBERT DE BOUDEAUX (Guillaume), 101, 102.

J

JANIN (Jules), 75.
JANNINET, 424.
JENSENIUS (J.-J.), 400.
JOANNAUX (Mathurin), 383.
JOLY DE FLEURY, 343.
JORDAN (Charles), 28, 57, 73, 111, 119, 200, 202, 203, 214.
JULLION (E.), 378.
JUMILHAC (l'abbé de), 38.

K

KAOULI-KHAN, 231.
KAYSER, 423.
KEPLER, 215.
KIESEWELTER (Gottfried), 353, 385.
KINGSTON (Lord), 29.
KOPPE, 400.
KRAEUTLER (M.), 205.

L

LABADIE (Dom Bernard), 111.
LABAUME, 103.
LACLOS (CHAUDERLOS DE), 421.
LACROIX (Paul), 111.
LA FONTAINE (Charles-Louis de), 339, 340).
LA HARPE, 48, 59, 75, 396, 397, 433.
LAISNÉ (la famille), 89.
LAISNÉ (Mme C.), 408.
LALANNE (Ludovic), 48, 365.
LA MARCHE (de), 387.
LANCELOT, 156.
L'ANEAU (Dom René), 223.
LANIER, 449.
LANTARA, 5.
LA PLACE (Antoine de), 66, 338, 429, 430, 432, 433, 435, 442, 444, 445, 446, 451.
LAPLANE, 84.
LA PORTE (l'abbé Joseph de), 375, 418.

LA RÜE (Dom de), 15, 27, 40, 108, 144, 150, 164.
LATTRÉ, 346.
LE BEAU, 165, 206.
LEBER, 236, 239.
LEBEUF (l'abbé), 420.
LEBEURIER (l'abbé), 225.
LE BLANC (l'abbé), 57, 80, 182, 193, 195, 196, 211, 220, 225, 328, 332.
LE BRUN (le P. Charles), 109.
LE BRUN (le P. Eustache), 109.
LE BRUN (le P. Guillaume), 109.
LE BRUN (le P. Pierre), 108.
LE CERF DE VIÉVILLE (Dom), 17, 18, 112.
LE CLERC (Jean), 112.
LE COURRAYER (P.-F.), 229, 230.
LEFÈVRE (Dom), 111.
LEFÈVRE (la famille), 81.
LEGAT (Antoine-Joseph), 439, 440, 451.
LE GRAS (Théodore), 126.
L'HÉRITIER (Dom), 105, 106.
LE MASCRIER, 165, 206.
LEMERAULT (Dom), 40, 161, 164.
LE MERCHIER (Alphonse-Xavier), 76, 86.
LE MERCHIER DE BOIS-HUTIN, 444.
LE MESLE (Gilles), 383.
LENGELSHEIM (Michel de), 207.
LENGLET-DUFRESNOY (l'abbé), 2, 31, 57, 73, 119, 130, 145, 149, 151, 174, 189, 192, 194, 208, 230.
LENKI, 190, 191, 232.
LE PREVOST D'EXMES, 424.
LEROY, 449.
LE SAGE, 52.
LESCURE (de), 179, 213.
LE SUEUR (Dom), 40, 42, 81.
LILLO (Georges), 146.
LION (M. Jules), 88, 91, 104.
LIRON (Dom), 113.
LOCKE, 215.
LOC-MARIA (le marquis DU PARC de), 34, 343.
LORMEL, 372.
LOUIS XIV, 36, 71.
LOULOU, 39, 359.
LOURMEL, 414.
LOVELACE, 374, 375, 376.
LOYEZ (Hyacinthe), 439.
LUCAY (le comte de), 222.
LUÇON (l'évêque de), 217.
LUTHER, 213.
LUXEMBOURG (le duc de), 362.

M

MACHAUX, v. Mathan.
MAINOULT, 407.
MAJOR (Thomas), 154.
MALLET (David), 380.
MANNORY (Me), 223.
MANUEL (le procureur), 37.
MANZONI, 52.
MARAIS (Louis), 38.
MARAIS (Mathieu), 20, 57, 80, 151, 175, 176, 189, 197, 212, 213, 215, 218, 219, 221, 229, 231, 232, 340.
MARCHAND, 422.
MARÉCHAL (Sylvain), 423.
MARIE-ANTOINETTE (la reine), 347, 389.
MARTEAU (Pierre), 420.
MARTÈNE (Dom), 138.
MARTIANAY (Dom), 111, 113.
MARTIN (Dom), 124.
MARTIN (Gabriel), 126, 392.
MARTINIÈRE (BRUZEN DE LA), 80, 150, 188.
MARVILLE (de), 356, 358.
MATHAN (l'abbé de), 203, 225, 241.
MAUREPAS (le comte de), 32, 4, 37, 44, 345, 357, 358.

MAURILLON (de), 355, 382.
MAUNOIR (de), 142.
MAZUEL (B.), 176.
MEDICIS (Jean-Gaston de), 130.
MEILHAC (M. Henri), 363.
MEJER (J.-H.), 400.
MERIADEC (Conan), 42.
MERVILLE ET VANDER KLOOT, 368, 376.
MESNARD (Dom), 23.
MEUSNIER DE QUERLON, v. Querlon.
MEUSNIER (l'inspecteur), 37, 38.
MIDDLETON (Conyers), 340.
MILLAUD (Édouard), 176.
MILTON, 217, 362.
MOLLER (Nicolas), 400.
MÖLLMANN (B.), 399.
MONGAULT (l'abbé de), 217.
MONGUILLON OU MONTGUILLAUME (de), 115, 144.
MONIN DE MARNAY, 411.
MONOD (Gabriel-Joel), 387.
MONTAIGLON (Anatole de), 363, 381, 422.
MONTESQUIEU, 55, 343.
MONTFAUCON (Dom), 40, 122, 161, 164.
MORAINE (Mme), 351.
MORANDE (de), 391.
MOUHY (le chevalier de), 367.
MÜLLER (l'abbé Eugène), 449, 453.
MUSIER, 376.
MUSSARD (François), 30, 369.

N

NANTON DE MARZAIS, 38.
NEAULME (Étienne), 151, 152, 157, 185, 235, 330, 335.
NEAULME (Jean), 154, 158, 165.
NEAUSE, 379.
NEWTON, 41, 215.
NORMANT (Alexis), 216, 217.
NOURSE, 372, 379.
NYSTEN, 446.

O

OAZAN (d'), 356.
ODIEUVRE, 351.
OLIVET (l'abbé d'), 353.
OLIVIER (l'abbé), 148.
OMONT (Henry), 77.
ORLÉANS (Maison d'), 327.
ORLÉANS (le régent Philippe d'), 16.
OSBORNE (John), 336.

P

PALISSOT, 157, 418.
PANTONNIER (Me Mathurin), 383.
PASCAL, 62.
PASQUIER, 372, 387.
PASSOW (Mme de), 400.
PAVAN, 154.
PAYNE (J.), 390.
PENTHIÈVRE (le duc de), 71, 427.
PERISSE (les frères), 373.
PICHON (M. le baron Jérôme), 174, 187.
PIOTTO (Giuseppe), 401.
PIRON, 217.
PISSOT (La), 220, 392.
PLANCHE (Gustave), 75, 192.
PLESSIS (Dom du), 138, 164.
POMPADOUR (la marquise de), 187, 326, 372, 391.
POMPIGNAN (LE FRANC DE), 41.
PONCELIN (J.-C.), 102.
PONT, 341.
PONT (du), 115.

PONTALBA (le baron de), 449.
POOL (Mathieu), 169.
PORÉE (l'abbé), 109.
PORTAIL (le président), 236.
PORTAL (le docteur), 448.
PRAULT (fils), 44, 210, 325, 335, 336, 341.
PRESLIER (Dom), 439.
PREVOST (Dom Antoine), 84.
PREVOST (le curé Antoine), 92.
PREVOST, prêtre (Antoine), 85.
PREVOST, PREVÔT et LE PREVOST (Antoine-François). Sa famille, 83. — Sa naissance, 90. — Il perd sa mère, 91. — Il fait sa philosophie, 92. — Noviciat chez les PP. jésuites, 93. — Envoyé à La Flèche, 94. — Il disparaît de La Flèche, 94. — Meurtrier de son père! 99. — Noviciat chez les Bénédictins, 103.— Profession à Jumièges, 105. — Séjour à l'abbaye de Saint-Ouen, 108. — Résidence à N.-D. du Bec, 109. — Le *Pomponius*, 111. — Séjour à l'abbaye de Fécamp, 112. — Enseigne à Saint-Germer, 113. — Ordonné prêtre, 113. — Prêche à Évreux, 114. — Séjour à Séez, 114. — A Paris, aux Blancs-Manteaux, 115. — A St-Germain-des-Prés, 116. — Travaille au *Gallia*, 117. — Satire de Saint-Germain-des-Prés, 119. — Son premier roman, 125. — Fuite de Saint-Germain-des-Prés, 131. — On demande son arrestation, 139. — Premier séjour en Angleterre, 142. — Attaqué par les nouvellistes, 148. — *Cleveland*, 151. — Traduit de Thou, 158, 164, 187, 204. — *Manon Lescaut*, 165, 173. Son nom « d'Exiles », 171. — Rapports avec l'abbé Desfontaines, 179, 293, 366. — Intrigue galante à La Haye, 188. — Son prétendu crime, 195. — Le *Pour et Contre*, 209. — Article contre l'Académie française, 216. — Obtient un bref de translation, 221. — Revient en France, 227. — S'établit à Paris, 229. — On fabrique un faux *Cleveland*, 234. — Polémique à ce sujet avec les PP. jésuites, 238. — Colloque avec Piron, 247. — La *Manon Lescaut* supprimée, 248. — A la Croix-Saint-Leufroy, 224, 249, 253. — Le *Doyen de Killerine*, 261. — Rapports avec Voltaire, 255, 260, 269, 270, 282, 291, 299, 303, 306. — Sa prétendue repartie au prince de Conti, 266. — Polémique avec le Président Bouhier, 274. — Traduit Steele, 274. — Les cardinaux de Bissy et de Rohan veulent l'employer, 231, 285. Il perd son père, 294. — Démarches auprès du roi de Prusse, 306. — Aventure avec un merle, 311. — *Hist. d'une Grecque moderne*, 312. — *Hist. de Marguerite d'Anjou*, 313. — Il est exilé, 315. — A Bruxelles, 320. — A Francfort, 321. — *Mémoires pour l'Hist. de Malte*, 328. — Revient à Paris, 332, *Montcal*, 332. — Perd son frère ainé, 333. — Traduit Richardson, *Pamela*, 336, *Clarisse Harlowe*, 472, *Grandisson*, 379 — Traduit Cicéron, 340, 344, 353, 366. — Rapports avec La Chalotais, 342. — *Voyages du capitaine Lade*. 346. — Les portraits gravés de Prevost, 348. — *Mémoires d'un honnête*

homme, 354. — *Histoire des Voyages*, 363. — Rapports avec J.-J. Rousseau, 396. — *Manuel lexique*, 370. — Il est pourvu d'un prieuré, 382. — Dirige le *Journal étranger*, 386. — Perd son frère cadet, 395. — Traduit Hume, 401. — *Le Monde moral*, 403. — A Chantilly, 404. — Traduit Mrs Sheridan, 409. — Rapports avec le prince de Condé, 410. — Traduit Hawkesworth, 414. *Lettres de Mentor*, 415. — Liste de ses œuvres, 417. — Écrits apocryphes, 419. — Rapports avec François Didot et anecdotes controuvées, 424. — La vérité sur la mort de l'abbé Prevost, 427.

PREVOST (Bernard-Joseph), v. Blanchelande.

PREVOST (le chanoine François), 85.

PREVOST, sergent royal (François), 83, 87.

PREVOST (J.), 391.

PREVOST, prémontré (Jacques), 84.

PREVOST (Jean-Liévin), 83, 87.

PREVOST (Jérôme-Pierre), 76, 85, 89, 198, 408, 413, 443.

PREVOST, recollet (François-Sulpice), 84.

PREVOST, béguine (Marie), 85.

PREVOST (Marie-Magdeleine), 395.

PREVOST, prémontré (Henri), 84.

PREVOST (l'abbé Henri), 420.

PREVOST (Jeanne), 84.

PREVOST, prémontré et prieur (Jérôme), 84.

PREVOST, prémontré et sous-prieur (Jérôme), 85.

PREVOST, l'ancêtre (Liévin), 87.

PREVOST (Liévin-Norbert), 85, 89, 198, 333.

PREVOST (Louis-Eustache), 89, 199, 395.

PREVOST, fils de Liévin (Jacques), 87.

PREVOST (le procureur Liévin), 85, 88.

PREVOST (l'argentier Liévin), 84, 85, 88, 90, 91.

PREVOST (Mlle Rosine), 433, 434.

PREVOST, béguine (Marie), 228.

PREVOST DE COURMIÈRES (Adélaïde), 89.

PREVOST DE COURMIÈRES (Alphonse), 89, 103, 172, 411, 434, 442, 443.

PREVOST DE COURMIÈRES (Élisabeth-Florence), 89.

PREVOST DE COURMIÈRES (Françoise-Marie), 89.

PREVOST DE COURMIÈRES (M. Liévin), 86, 89, 411, 444.

PREVOST DE COURMIÈRES (Liévin L.-J.-J.), 433, 434.

PREVOST DE COURMIÈRES (Xavier), 89.

PREVOST D'ESSART, 86, 172.

PREVOST D'ESSART (Madeleine), 89.

PREVOST DE GORGUECHON, 172.

PREVOST D'ORDUNCTUN, 172.

PREVOST DE SAINT-HILAIRE, 86, 172.

PROCOPE, v. Coltelli.

PUY (Pierre du), 115.

Q

QUÉRARD, 153, 373, 382, 419, 421.

QUERLON (MEUSNIER DE), 70, 129, 193, 350, 365, 387, 398, 429.
QUIN, 405, 442.
QUINTUS, 366.

R

RAMSAY (le chevalier), 240.
RAVAISSON, 140, 230.
RAVANNE (le chevalier de), 28, 73, 143, 146, 152, 153, 154, 172, 189, 197, 228, 232.
RAYNAL (l'abbé), 58, 343, 367, 375, 377.
REGNARD (le juge), 450.
REINWALD (le libraire), 425.
RESTIF DE LA BRETONNE, 418, 422.
REY (Marc-Michel), 421.
RICHARDSON (Samuel), 46, 52, 336, 341, 372, 373, 380, 389, 409.
RIGAULT (Nicolas), 207.
RIVET (Dom), 180, 181.
RIVIÈRE (le chanoine), 38.
ROBERT (M. Ulysse), 181.
ROBERTSON (William), 402.
ROBESPIERRE, 86.
ROBIN, veuve DE GENTY (Catherine), 441, 451.
ROBINET (René), 409.
ROCHEFOUCAULD (le duc de La), 208.
ROCHEMONTEIX (le P. de), 92, 334.
ROCHETTE (CHARDON DE LA), 111.
ROHAN (le cardinal de), 40, 42, 217.
ROMANI (Clemente), 391.
ROSSIGNOL, 140, 358.
ROUILLÉ (Jean), 25, 34, 175, 320.
ROUSSEAU (Jean-Jacques), 30, 52, 55, 56, 60, 182, 350, 369.
ROUSSEAU DE TOULOUSE, 391.
RUYTER (I.), 157.
RYCKHOFF FILS (J.), 393.

S

SABATIER (Mgr Pierre de), 26, 113, 133, 137.
SABLÉ (Guillaume), 383.
SAINT-HYACINTHE (Thémiseul de), 111.
SAINT-LEU (l'abbé de), 442, 439, 449.
SAINT-MARD (Rémond de), 179.
SAINT-MAUR (DUPRÉ DE), 217.
SAINT-PIERRE (Bernardin de), 52.
SAINT-SIMON (le duc de), 109.
SAINTE-BEUVE, 75, 139, 327, 433, 442.
SAINTE-MARTHE (le P. de), 17, 18, 113.
SAINTE-PALAYE (LACURNE DE), 60.
SALLÉ (Mlle), 215.
SALLES (DELISLE DE), 33.
SALLIER (l'abbé), 377.
SANSEUIL (le chevalier de), 102.
SARTORIUS, 421.
SAUZET (H. du), 167.
SAUVAGE (Dom), 138.
SAXE (le maréchal de), 412.
SHERIDAN (Richard Brinsley), 409.
SCHEUCHZER, 154.
SCHEURLEER (Henri), 205, 206, 207, 339.
SCHLEY (J.-V.), 351.
SCHMIDT (G.-F.), 350, 351.
SÉGUIN, née PREVOST (Marie), 88.

SÉGUIN (le maire), 88.
SENAC (le docteur), 448.
SÉNEBIEN, 369.
SÈZE, 445.
SHERIDAN (Frances), 409.
SOMMERVÖGEL (le R. P.), 334.
SOUCARIÈRE (Mme de), 71, 72.
SPOELBERCH DE LOVENJOUL (le vicomte de), 327.
STAAL (Mme de), 73, 338.
STAFFORD (lord), 34.
SUARD, 373.

T

TACITE, 403.
TAILLEFER, 98.
TANNIER (l'abbé), 442.
TASCHEREAU, 71.
TASSIN (Dom), 16, 111, 112, 118.
TERRASSON (l'abbé), 182.
TESCHEREAU, lieutenant de police (M.), 12.
THIBAULT (Dom), 120, 134, 138.
THIERIOT, 29, 211, 212, 325, 407.
THIROUX (Dom), 118.
THOU (de), 43, 78, 152, 159, 372.
THUILLIER (Dom Vincent), 27, 40, 81, 150, 162, 164, 231.
THURNEISEN ou TOURNEISEN (J.-Roderic), 348, 376.
TIBERGE, 9, 96.
TOURNEUX (Maurice), 188, 375, 377, 410, 416, 420, 440.
TOWSTON, 49.
TREMBLET (l'abbé), 372.
TRUPIN (Catherine), 87.
TRUYART (le docteur), 449.
TUNSTALL, 344.
TURQUET (M. Alphonse), 451.

V

VAILLANT (Paul), 415.
VANDERKLOTTEN, 233.
VAN EFFEN, 186.
VAN LOON (Gérard), 186.
VAQUETTE D'HERMILLY, v. Hermilly.
VARÉ (Pierre), 38.
VARENNE (J.-B. de la), 210.
VARENNE (de), 154.
VARENNE (Jacques de), 153.
VARNAU (l'abbé), 448, 449.
VEGA (Lope de), 343.
VEISSIÈRE DE LA CROZE, v. Croze.
VERGENNES (le comte de), 148.
VIC (Dom Claude de), 121.
VILLEMAIN, 75.
VILLERS, 227.
VINCENT (M.), 49.
VITECOQ (Me), 222.
VITT (le comte de), 328.
VOISENON (l'abbé de), 98.
VOLTAIRE, 29, 30, 36, 41, 42, 43, 52, 55, 56, 73, 96, 211, 213, 215, 326, 343, 362, 373, 402, 418.
VOM THOL, 157.
VUILLERY (Anne), 90.
VUISPRÉ, v. Wisprès.

W

WALKER (le docteur), 161.
WALTHER (G.-C.), 382.
WEIDMANNS, 393.
WILL (J.-G.), 352.
WISPRÈS (Antoine), 88.
WISPRÈS (Françoise), 84, 88.